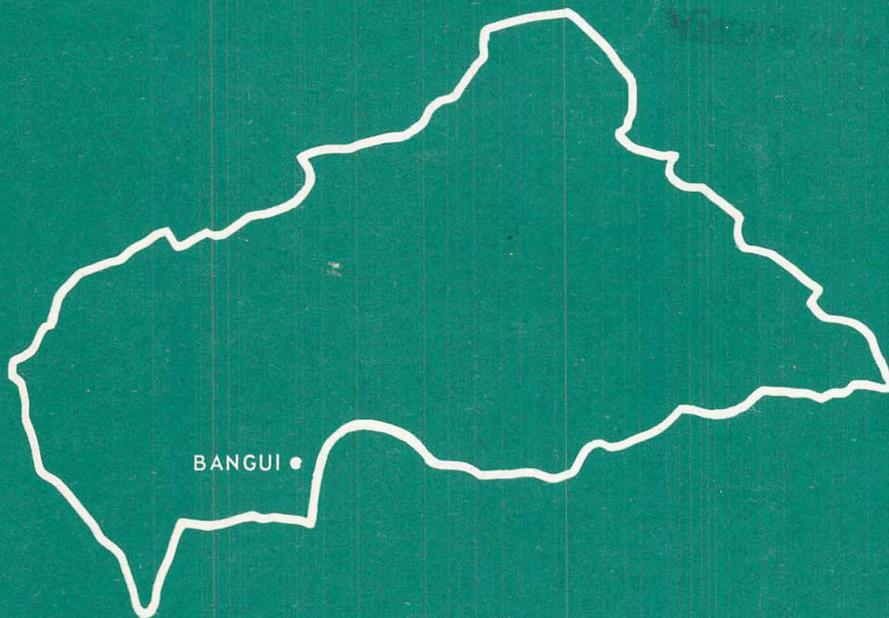


REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE

ENQUÊTE AGRICOLE
EN
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
1960 - 1961



Résultats définitifs

MINISTRE DE LA
COOPERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

I. N. S. E. E.
SERVICE DE COOPERATION

PARIS - NOVEMBRE 1965

12439

ENQUÊTE AGRICOLE
EN
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
1960 - 1961

Le présent rapport a été rédigé par M. Marcel LAFARGE,
Attaché de l'I.N.S.E.E.,
Expert-Statisticien du Ministère de la Coopération.

Résultats définitifs

SOMMAIRE GENERAL

	Pages
INTRODUCTION	3
Première Partie	
A/ PRESENTATION DES ENQUETES AGRICOLES	5
Deuxième Partie	
B/ DESCRIPTION DU DOMAINE D'ETUDE	15
Troisième Partie	
C/ RESULTATS DE L'ENQUETE AGRICOLE CENTRE OUBANGUI	25
Quatrième Partie	
D/ RESULTATS DE L'ENQUETE AGRICOLE OUEST OUBANGUI	135
Cinquième Partie	
E/ ESTIMATIONS D'ENSEMBLE	253
BIBLIOGRAPHIE	269

PRESENTATION
de la
MISSION SOCIO ECONOMIQUE CENTRE OUBANGUI

Les investigations de la mission socio-économique Centre-Oubangui ont suivi deux voies, la première, générale, sous forme d'enquêtes par sondage réalisées essentiellement par des statisticiens (M.M. BASCOU - BRESCANE, LAFARGE, SCHNEIDER), la deuxième sous forme d'enquêtes ponctuelles et monographiques sous la conduite de chercheurs ou sociologues (M.M. GEORGE, GOUET, LEYNAUD).

Les enquêtes par sondage furent précédées par un examen méthodique des structures sociales, de l'organisation villageoise et des grands cadres de la vie économique des paysans de la zone d'étude.

L'enquête agricole fait suite à l'enquête démographique qui a été réalisée au début de 1960.

L'équipe qui a assuré sa réalisation était composée de 2 ingénieurs agricoles (M.M. BACAVE et GOUET) et de 2 experts statisticiens du Ministère de la Coopération (M.M. BASCOU - BRESCANE et LAFARGE).

L'exploitation définitive des données recueillies et la rédaction du présent rapport furent assumées par M. LAFARGE.

Il convient de signaler la qualité et l'originalité de l'analyse et de la présentation des résultats. Cette étude complète et détaillée apporte certainement une contribution très précieuse à l'étude de l'économie rurale de la République Centrafricaine.

INTRODUCTION

L'étude des structures agricoles présente un intérêt tout particulier en RCA, pays où l'économie dépend essentiellement des productions agricoles annuelles. Aussi en 1960 et 1961 un inventaire de l'agriculture oubanguienne a-t-il été entrepris sous forme d'enquêtes statistiques par sondage, conduites en commun par les Services de l'Agriculture et de la Statistique.

Ces enquêtes, indispensables pour améliorer les connaissances sur la situation agricole de la RCA, et permettre la préparation d'un programme économique à long terme, complètent la série d'études réalisées dans le cadre de la Mission socio-économique⁽¹⁾.

Cependant, le cadre retenu pour la présentation des principaux caractères agricoles diffère de celui utilisé pour les données démographiques, en ce sens que les trois grandes régions géographiques (Ouest, Centre et Fleuve) n'apparaissent pas. Plusieurs raisons nous ont conduits à choisir une autre forme de présentation, parmi elles :

- le décalage entre les opérations sur le terrain de l'Ouest et du Centre
- le souci de constituer des séries de base suffisamment importantes pour être significatives
- l'homogénéité des méthodes culturales et la généralisation de la culture du coton en savane.

Dans la présente brochure, les données chiffrées sont regroupées selon les deux grandes zones d'enquête (Région du Centre associée à celle du Fleuve d'une part, Région de l'Ouest d'autre part). On a toutefois mis en évidence les caractères propres à chaque ethnie (ou strate) dès que la possibilité s'en présentait.

L'échantillon constitué pour l'enquête démographique a servi de base : environ 1/15^e des exploitants composant cet échantillon furent interrogés. De ce fait, on peut rapprocher directement les résultats obtenus pour les deux séries d'enquêtes. Afin de faciliter cette comparaison, l'échantillon agricole a été redressé en tenant compte des fractions de sondage par strate et sous strate, et les données numériques extrapolées à l'ensemble du domaine d'étude.



(1) - Enquête démographique Centre Oubangui
- Revenu procuré par le coton
- Données de base sur la situation démographique
- Formation et caractères des centres secondaires dans le Centre Oubangui
- Enquête démographique (résultats définitifs)
- Emploi du temps du Paysan Banda



ière PARTIE

A. PRESENTATION DES ENQUETES AGRICOLES

A-1 - OBJECTIFS

A-2 - METHODE

A-2-1 - Stratification

A-2-2 - Création de l'échantillon

A-2-3 - Comparaison du domaine d'étude et de l'échantillon

A-3 - REALISATION DES ENQUETES



OBJECTIFS

Effectuées à la demande de la République Centrafricaine, les enquêtes statistiques agricoles entrent dans le cadre des études préconisées par les Nations Unies pour l'estimation des populations et ressources agricoles.

A ce titre, la recherche visait essentiellement à obtenir des données concernant :

- la population agricole
- la structure des exploitations
- les superficies cultivées et densités de plantation
- l'utilisation des sols en cultures et assolements
- l'utilisation particulière de la sole cotonnière
- le bétail, l'outillage ...

L'intérêt de ces enquêtes agricoles est donc loin d'être négligeable. En effet, si les superficies cultivées en coton, café, tabac, sont connues avec une approximation suffisante grâce à des recensements exhaustifs annuels des Services de l'Agriculture, les superficies cultivées en produits vivriers (arachide, mil, sésame ...) ne sont connues que par quelques recensements locaux non susceptibles d'extrapolations.

Par ailleurs, les résultats de ces enquêtes agricoles, joints à ceux de l'enquête démographique, permettent de mettre en évidence certains phénomènes importants pour l'économie locale.

DOMAINE D'ETUDE

POPULATION PAR REGION ET DISTRICT

ZONE OUEST

ZONE CENTRE

Régions et districts	Population administrative base de l'enquête	Population rectifiée	Régions et districts	Population administrative base de l'enquête	Population rectifiée
OMBELLA/M'POKO au total dont: Bimbo Damara Bossebele	52039 15065 7455 29519	49500	KEMO au total dont: Fort-Sibut Dekoa Fort-Crampel	86230 24606 19520 42104	92200
LOBAYE au total dont: M'Baiki Mongoumba Boda	69207 37008 5534 26665	72000	OUAKA au total dont: Bambari (1) Grimari Ippy (1) Bakala Kouango	123308 48301 20122 25383 9092 20410	127500
HTE SANGHA au total dont: Berberati Carnot Nola	87221 54817 22667 9737	83000	BASSE-KOTTO au total dont: Alindao (1) Mobaye (1) Kembé	109254 49183 36964 23107	113000
BOUAR-BABOUA (1) au total dont: Bouar (1) Baboua (1)	79040 55278 23762	92500	HAUTE-KOTTO (Distr. enquêté) Bria	14745	15900
OUHAM PENDE au total dont: Bozoum Bocaranga (1) Paoua	121806 23147 49554 49105	143500	M'BOMOU Total partiel dont: Bangassou Bakouma Ouango	63888 24760 9084 30044	72300
OUHAM au total dont: Bossongaa Bouca Batangafo	148186 84235 29807 34144	182000			
ENSEMBLE ZONE OUEST	557902	622500	ENSEMBLE ZONE CENTRALE	397425	420900

ZONE EST (non enquêtée)

Districts	Population administrative	Population après correction (+ 9 %)
Ouadda	3100	"
Yalinga	3200	"
Rafaï	9000	"
N'Dele (D ^t autonome)	17100	"
Birao (D ^t autonome)	8000	"
Zande "	"	"
Zémio	9100	"
Obo	10900	"
ENSEMBLE ZONE EST	60400	66000

RECAPITULATION

OUEST.....	622500
CENTRE.....	420900
BANGUI	80000
EST	66000
DIVERS	38000
(Balingas, Bororos, etc)	
Total	1227400
soit	1200000

(1) Ces effectifs ne comprennent pas les Bororos nomades qui ont fait l'objet d'une estimation globale: 15000.

CHAPITRE A - 2

METHODE

La méthode est celle d'un sondage aléatoire à deux degrés, avec stratification du domaine d'étude. L'échantillon démographique correspondait au premier degré du sondage, celui concernant l'agriculture au 2^e degré.

Toute la préparation des enquêtes agricoles s'est effectuée dans le cadre de l'enquête démographique (collecte des renseignements, tests des fiches à utiliser, tirage des exploitations...)

A-2-1 - STRATIFICATION

Réalisée sur des données ethnographiques et agricoles, s'adaptant dans la mesure du possible au découpage administratif des districts, cette stratification scindait le domaine d'étude en 8 strates de taille très inégale.

Les cartes I et II situent géographiquement ces zones d'enquête par rapport aux limites administratives et aux différentes ethnies du domaine d'étude. Remarquons que ce découpage aurait pu être simplifié si nous n'avions pas conservé le critère "ethnie" valable uniquement pour l'enquête démographique et retenu à sa place celui de "climat".

Le tableau suivant fournit les principales caractéristiques des strates :

<p>Légende</p> <p>-II- Numéro de la strate</p> <p>A. Ethnies habitant la strate</p> <p>B. Districts composant la strate</p> <p>C. Produits agricoles</p>

- I -

- A. BANDA
- B. Rég. Ouaka Dekoa (Est)
Dist. BRIA Ft Crampel "
Alindao Ft Sibut (N-E)
Damara (Sud)
- C. Coton + Vivriers (Manioc)

- II -

- A. MANDJIA
- B. Ft Crampel (Ouest) Bouca
Dekoa (Ouest) Damara (N)
Ft Sibut (N-O)
- C. Coton + Vivriers (Mil)

- III -

- A. NZAKARA - LANGBA - BANDA - YAKOMA - SANGO
- B. Mobaye - Kembe - Bangassou - Ouango - Bakouma
- C. Coton + Vivriers (Manioc)
Café - Palmiers

- IV -

- A. SARAS - MBOUMS
- B. Paoua (Nord) Bocaranga (N) Bossangoa (N)
Batangafo (N)
- C. Coton + Mil

- V -

- A. BAYAS
- B. Sud des Districts strate IV
+ Bouar - Baboua - Bozoum
- C. Coton - Mil - Manioc

- VI -

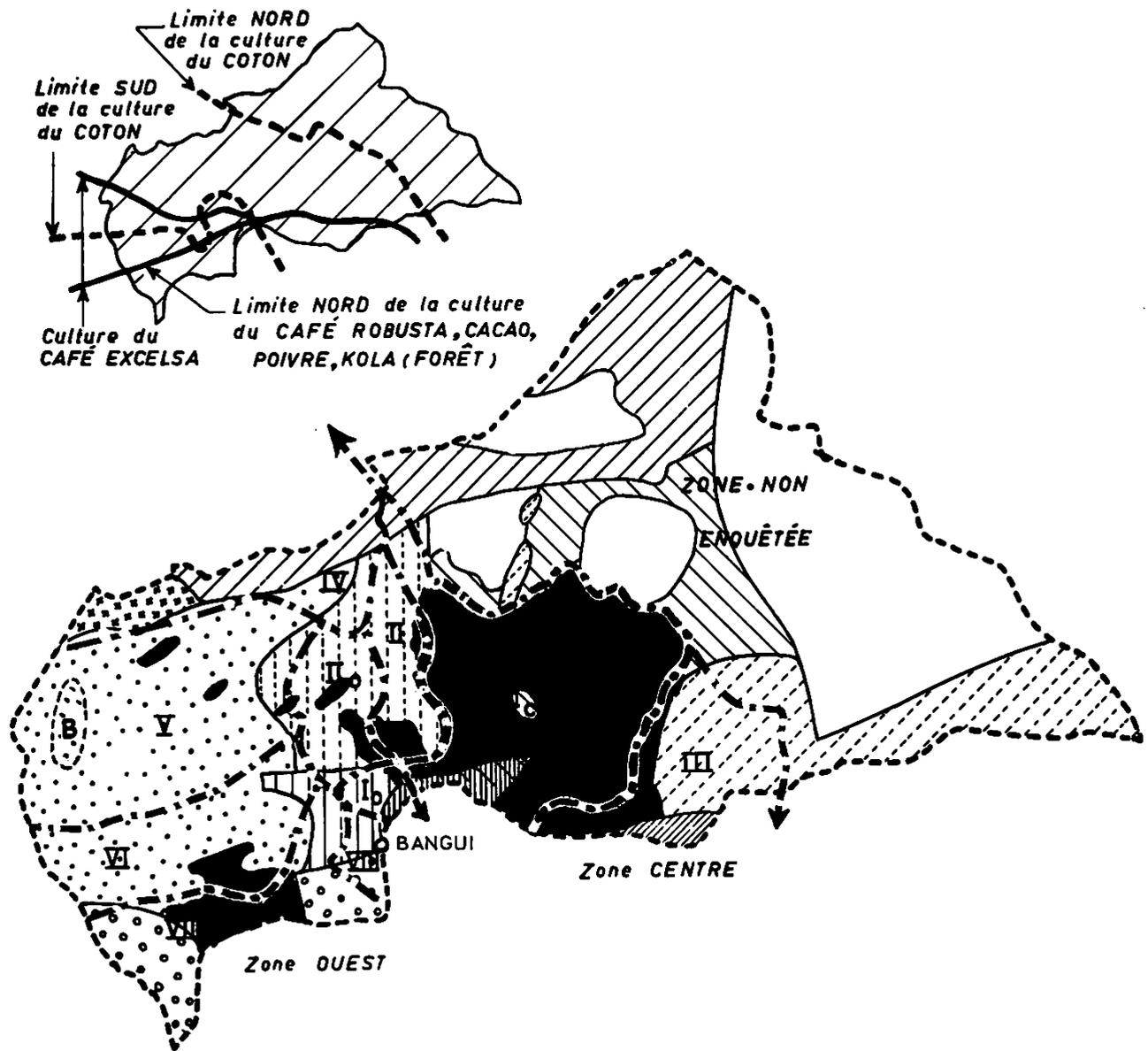
- A. BAYAS
- B. Boda - Berberati - Carnot - Bossembele
- C. Café - Savane - Manioc

- VII -

- A. M'BAKAS - KAKA (Bantous)
BANDAS + BAYA
- B. Nola - M'Baiki - Berberati (sud) - Boda (sud) -
Mongoumba
- C. Café - Ferêt - Manioc

- VIII -

- A. Divers
- B. Bimbo
Zone d'influence de Bangui
- C. Vivriers (Manioc)



- | | | | |
|---|---|---|--------------------|
|  | Bayas |  | Mboums |
|  | Mandjias |  | Saras et Arabisés |
|  | Banou, Ali, Mbakas-Mandjias (groupes rattachés le plus souvent aux Bayas et aux Mandjias) |  | Oubangiens |
|  | Bantous (M'Baka, Lissongo, Kata) |  | Yakomas |
|  | Bandas |  | Zandés et Nzakaras |
|  | Pasteurs nomades Bororos | | |

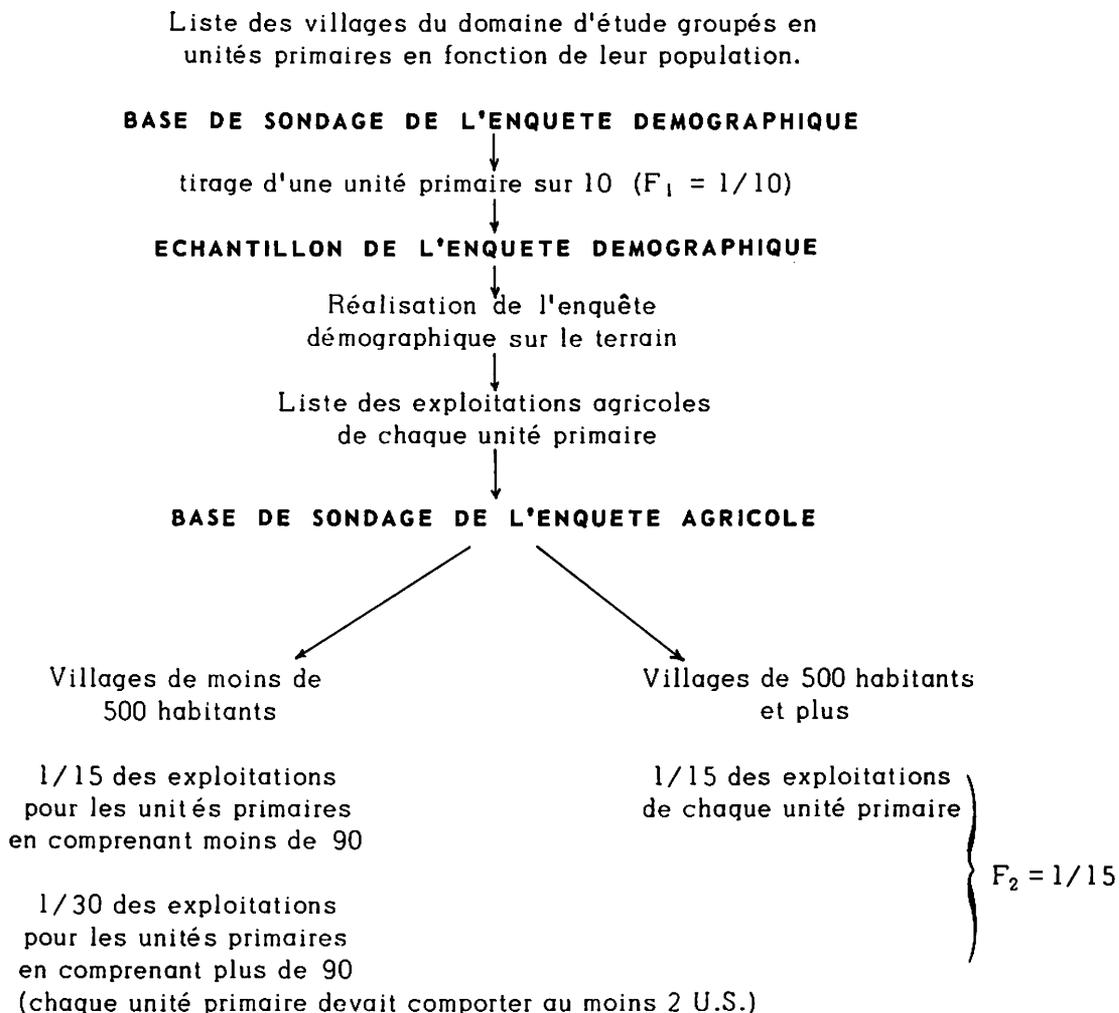
 Limites et Numéro des STRATES

NB.: Les strates I et II appartiennent conjointement aux régions OUEST et CENTRE: I_OI_C; II_OII_C.

A-2-2 - CREATION DE L'ECHANTILLON

Les exploitations échantillons ont été déterminées à partir du schéma général ci-dessous, lequel met en relief la liaison entre les enquêtes démographiques et agricoles.

Pour chaque strate



ECHANTILLON DE L'ENQUETE AGRICOLE

Ce schéma de tirage a été choisi en raison de la taille parfois très différente des unités primaires exprimée en nombre d'exploitations agricoles. Pour rétablir la fraction de sondage de 1/15^e retenue pour la phase du 2^e degré, les données concernant les unités secondaires (exploitations agricoles) désignées par le tirage au 1/30^e ont été comptées doubles au moment du dépouillement.

La fraction de sondage globale était donc égale à 1/150.

Pour les renseignements concernant l'échantillon démographique le lecteur est prié de se reporter à l'étude présentant les résultats définitifs de l'enquête démographique.

A-2-3 - COMPARAISON ENTRE LE DOMAINE D'ETUDE ET L'ECHANTILLON

STRATE	Nombre d'unités primaires			Nbre total d'exploit. des unités primaires (PT)			Nombre d'exploitants échantillon (PE) (1)			PE/PT		
	Villages de		Total	Villages de		Total	Villages de		Total	Villages de		Total
	500 hab et +	-500 hab.		500 hab et +	-500 hab.		500 hab et +	-500 hab.		500 hab et +	-500 hab.	
I BANDA	16	76	92	523	5367	5890	37	312	349	1/14	1/17	1/17
II MANDJIA	12	17	29	292	880	1172	24	58	82	1/12	1/15	1/14
III FLEUVE	10	44	54	488	3540	4028	29	168	197	1/17	1/21	1/20
TOTAL CENTRE	38	137	175	1303	9787	11090	90	538	628	1/14	1/18	1/17
I BANDA	-	5	5		380	380		14	14		1/27	1/27
II MANDJIA	3	11	14	107	614	721	8	42	50	1/14	1/14	1/14
IV SARA et NORD	18	23	41	650	1653	2303	44	92	136	1/15	1/17	1/16
V BAYA CENTRE	40	66	106	1289	4465	5754	90	255	345	1/14	1/17	1/16
VI BAYA SUD	21	32	53	554	1818	2372	45	114	159	1/12	1/15	1/14
VII FORET	14	25	39	342	1457	1799	32	95	127	1/11	1/15	1/14
VIII Zone suburbaine de BANGUI	1	4	5	41	228	269	3	16	19	1/13	1/14	1/14
TOTAL OUEST	97	166	263	2983	10615	13598	222	628	850	1/13	1/16	1/15
TOTAL DOMAINE D'ETUDE	135	303	438	4286	20402	24688	312	1166	1478	1/14	1/17	1/17

(1) Il s'agit des exploitations effectivement visitées par les enquêteurs.



REALISATION DES ENQUETES

Comme les enquêtes démographiques avec lesquelles elles s'articulaient, les enquêtes agricoles se sont déroulées en plusieurs étapes, et séparément selon les deux zones Centre et Ouest. Les opérations sur le terrain (2 passages pour chaque secteur en raison de l'existence de deux cycles culturaux) se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Centre :

- 1^{er} passage Novembre 1959 à janvier 1960
- 2^e passage Mai à Juillet 1960

Ouest :

- 1^{er} passage Mai à Juillet 1960
- 2^e passage Novembre 1960 à janvier 1961

On peut remarquer que les passages ont été réalisés dans l'ordre inverse d'une zone à l'autre ce qui nous a conduits à présenter les résultats séparément.

Si au premier passage toutes les exploitations agricoles échantillons furent visitées, au deuxième passage le manque de personnel d'encadrement et d'exécution a obligé les responsables des enquêtes à réduire l'échantillon :

de moitié pour la strate Banda (Centre)
d'un tiers pour la zone Ouest.



2^{ème} PARTIE

B. DESCRIPTION DU DOMAINE D'ETUDE

Seules ont été retenues ici les données se rapportant à l'agriculture, et permettant de définir le cadre dans lequel elle s'exerce.

B - 1 - CARACTERES PHYSIQUES

B-1-1 - Relief

B-1-2 - Climat

B-1-3 - Végétation

B-1-4 - Zones de cultures

B - 2 - CARACTERISTIQUES AGRICOLES

B-2-1 - Mode de mise en valeur des terres : tenure foncière

B-2-2 - Répartition des terres

B-2-3 - Techniques culturales

B-2-4 - Exploitants et exploitations

B-2-5 - Productions campagne 1959-60.

Pour les autres caractères on se reportera à la publication des résultats de l'enquête démographique.



CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

B-1-1 - LE RELIEF

Dans l'ensemble la RCA possède un relief simple. Il se résume à un vaste plateau ondulé d'ouest en est, d'une altitude moyenne variant entre 300 et 500 mètres, bordé au nord-ouest, à la limite du plateau de l'Adamaoua, par un massif assez élevé, le YADE et, au nord-est par le massif du FERTIT (1400 mètres environ).

De ces massifs ou de leurs contreforts s'échappent une série de cours d'eau abondants qui découpent le plateau central. Ils se jettent dans l'Oubangui, le Mbomou, ou rejoignent le système fluvial du Chari aboutissant au lac Tchad. Dans le premier groupe on enregistre :

- le Chinko, la Kotto, l'Ouaka, la Kemo, la Mpoko, la Lobaye, la Nana et la Sangha.

Dans le deuxième :

- le Gribingui et l'Ouham.

En tenant compte de ce réseau hydrographique on scinde le plateau oubanquien en trois zones :

- le plateau occupant la rive gauche de la Sangha

- le sud du bassin du Chari

- le bassin de l'Oubangui qui englobe les 3/5 du territoire.

A l'exception de zones limitées, les sols sont médiocres et correspondent à des terrains argileux de l'ère primaire ou à des grès du secondaire.

B-1-2 - LE CLIMAT

De type tropical, il se caractérise par deux saisons pluvieuses de mars à juin et de juillet à novembre, avec une grande saison sèche de janvier à mars. La température moyenne annuelle avoisine 26 degrés.

La hauteur annuelle des pluies varie de 1400 mm à 1800 mm. Ce régime de pluie détermine trois sortes de climats (abstraction faite des micro-climats fonction de l'altitude, de l'hydrographie...) :

- le climat dit oubanquien au sud du 5° parallèle

- le climat soudano oubanquien

- le climat sahelo soudanien au nord du 9° parallèle

B-1-3 - LA VEGETATION

La végétation liée aux chutes de pluies s'étage du sud au nord selon le relief et la nature des sols. Elle se partage entre :

- **une zone de forêt dense** limitée au nord par une ligne Berbérati-Bangui et émergeant sur la rive droite de l'Oubangui entre Kembe et Rafaï.

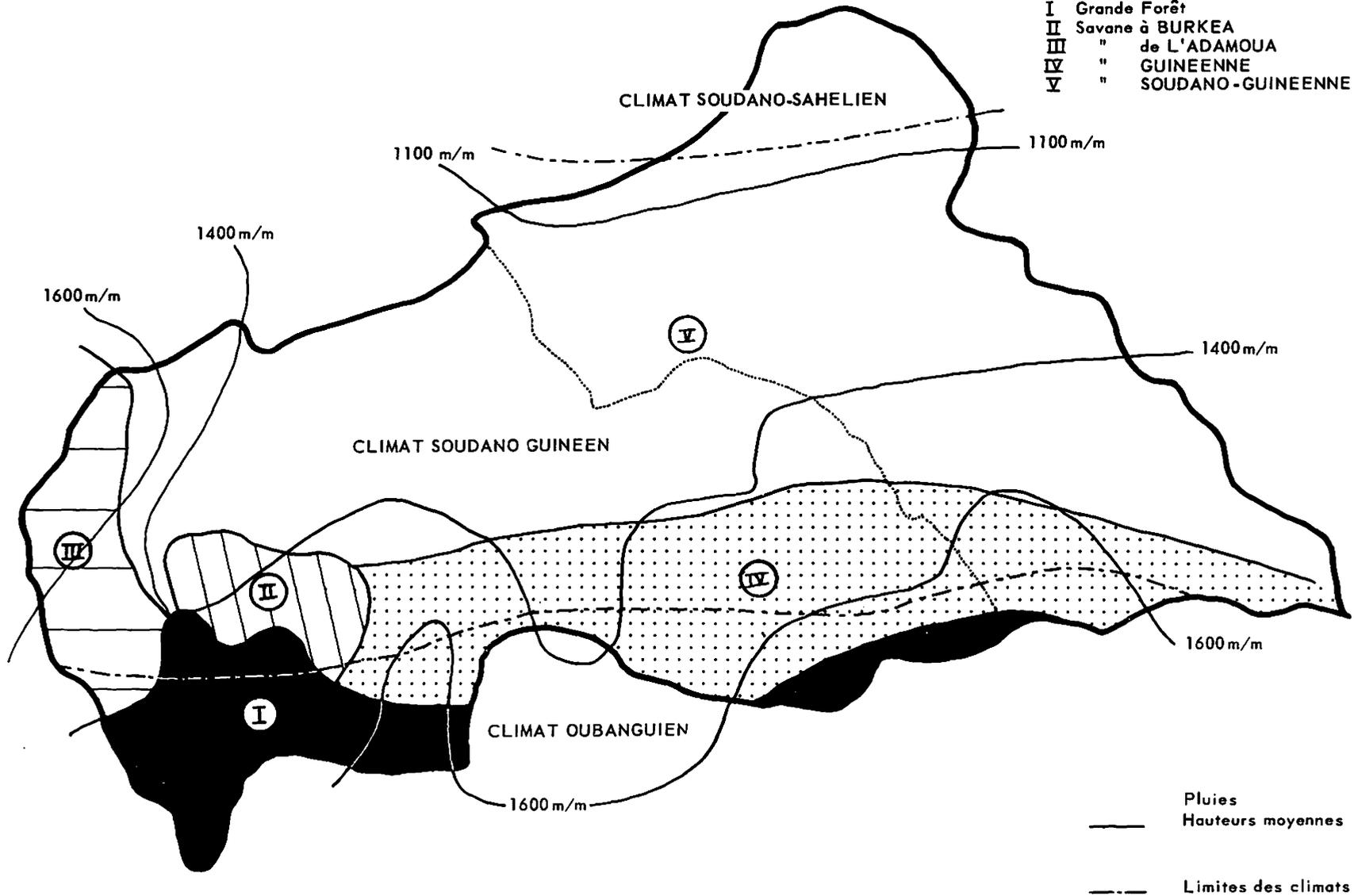
- **une zone de savane de basse montagne** qui se rattache à celle du plateau de l'Adamaoua à l'ouest entre la frontière du Cameroun et la ligne Bocaranga-Bouar-Berbérati.

- **une zone de savane pauvre dite à Burkéa** à l'intérieur d'un trapèze délimité par les villes de Bozoum, Bossembelé, Boda et Carnot.

- **une vaste zone de savane guinéenne** délimitée au nord par la ligne Paoua, Bossangoa, Fort Crampel, Bria et Obo et s'appuyant au Sud sur les secteurs oubanquiens.

CLIMAT ET VEGETATION

- I Grande Forêt
- II Savane à BURKEA
- III " de L'ADAMOUA
- IV " GUINEENNE
- V " SOUDANO-GUINEENNE



- enfin *une végétation soudanaise à forêt sèche* au nord de la zone précédente à l'exception du district de Birao, domaine d'une savane de type soudano-sahélien.

B-1-4 - ZONES DE CULTURES

Fonction de la végétation, on dénombre plusieurs zones spécialisées (elles ont servi de base à la stratification des enquêtes)

- *la zone de forêt consacrée à la production du café* avec des ressources secondaires : bois, huile de palme... et cacao dont les premières plantations dans le district de Nola doivent être prochainement développées. Cette zone se limite aux districts de Bimbo, Mbaïki, Berbérati, Nola, sud de Boda et Carnot pour l'ouest et, au sud des districts de Mobaye, Kembe, Ouango et Bangassou pour le Centre.
- *la savane siège de la culture cotonnière* : cette culture s'associe à celle des plantes oléagineuses, arachide et sésame, et des plantes de l'alimentation de base : manioc ou mil selon l'ethnie. Le domaine couvre le centre et le nord, soit les régions de Bouar-Baboua, Ouham et Ouham Pende, Kemo, Ouaka, Basse Kotto...).
- *un secteur intermédiaire où l'on rencontre les deux cultures d'exportation* café et coton. Il semblerait que sous l'influence de la politique actuelle cette zone s'oriente vers la culture de l'excelsa ou café de savane.
- *la zone d'influence de Bangui* qui s'agrandit rapidement et où la production agricole est uniquement axée sur l'approvisionnement en produits vivriers de la ville. Elle comprend l'ensemble de l'Ombella Mpoko.

L'économie agricole se complète dans ces différentes zones par l'exploitation d'un cheptel d'environ 350 000 têtes de bovins élevés par les Bororos venus du Cameroun. Ces Bororos se sont installés dans les secteurs indemnes de la maladie du sommeil :

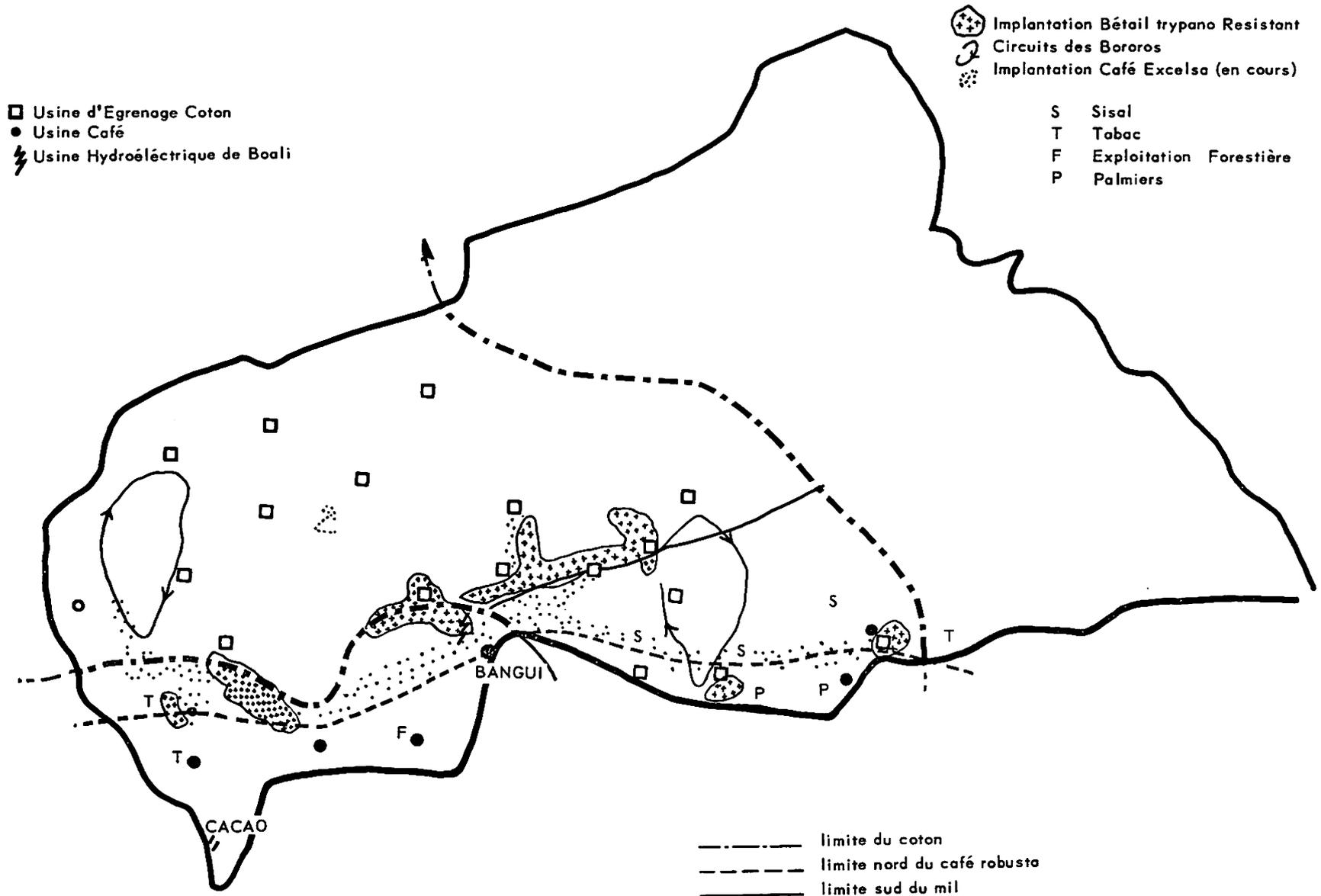
Bouar, Baboua, Bocaranga
Ippy, Bambari, Alindao, Mobaye

Par ailleurs, le service de l'élevage commence à introduire du bétail trypano-résistant (races Baoulé et Ndama) en confiant à des cultivateurs des troupeaux de 5 à 10 têtes. On peut déterminer 4 points d'implantation pour ces troupeaux :

Berbérati
Bossembélé
Kembé
Axe Sibut Bambari

Autre activité de ce secteur primaire, *la forêt* dont l'exploitation reste le fait des entreprises européennes. Cette exploitation porte sur 80 000 m³ de bois en grumes, chaque année, et se localise à la région de Mbaïki.

ZONES DE CULTURES



CARACTERISTIQUES AGRICOLES

B-2-1 - MODE DE MISE EN VALEUR DES TERRES : TENURE FONCIERE

Au sol s'attache la notion de propriété collective et tribale. La terre appartient aux tribus et, à l'intérieur de celles-ci, les villages se la partagent proportionnellement à leur importance. Cette répartition par village reste des plus imprécises et les limites exactes sont, dans la plupart des cas, inconnues et variables.

A l'intérieur de la collectivité villageoise, le terrain inculte est vacant et sans marché. Dès qu'un habitant en entreprend le défrichage il en acquiert la propriété. Ce droit temporaire se poursuit pendant toute la durée de l'occupation de la surface défrichée par des cultures, et cesse avec le retour de celle-ci à la brousse. Il s'agit donc simplement d'un droit de jouissance plutôt que de propriété. N'importe quel individu appartenant à la tribu peut le revendiquer quelque soit son sexe ou son âge. Il peut en outre défricher la superficie qu'il désire.

Dans le cas d'une personne quittant le village ou venant à mourir, les terrains qu'elle cultive reviennent aux personnes de sa famille pouvant en assurer l'entretien et la récolte. La succession pose rarement des problèmes, elle dépend essentiellement de l'état matrimonial et de la situation de la personne considérée.

B-2-2 - REPARTITION DES TERRES

Si chaque villageois est libre de défricher la superficie qu'il désire, il ne peut le faire où et quand il le veut. Il doit respecter les règles traditionnelles en matière de répartition des terres de culture.

Les villageois obéissent aux instructions que leur donne une sorte de chef de culture (le détenteur du Mbengue chez les Bandas...) qui indique les zones à défricher en fonction de la durée écoulée de la jachère et d'autres critères. Cette tradition constitue un aspect particulièrement remarquable de l'agriculture centrafricaine, elle impose une discipline et une organisation.

Une fois les zones à défricher connues, les villageois choisissent l'emplacement de leurs plantations. Celles-ci sont groupées et forment plusieurs blocs. La division en blocs et le groupement des champs s'effectuent en fonction de certaines habitudes et tiennent compte le plus souvent des règles de parenté (lignage, alliances); de règles de voisinage, mais également de la place disponible.

B-2-3 - TECHNIQUES CULTURALES

L'agriculture très extensive est commandée par la culture du coton en savane et, à un degré moindre, par celle du café en forêt. Elle se range, comme dans la plupart des pays tropicaux, dans le système des cultures itinérantes sur brûlis.

Savane

La généralisation de la culture du coton même dans les régions peu favorisées par les conditions géographiques et climatiques reste le trait marquant. Les cultivateurs y ont adapté leurs cultures vivrières traditionnelles tout en conservant leurs techniques primitives (1).

(1) Mais qui tiennent compte de l'expérience acquise par leurs ancêtres : en particulier une connaissance précise des sols.

Toute l'agriculture de la zone est conditionnée par la transformation, après récolte, des parcelles de coton en champs vivriers selon l'exigence et le cycle végétatif de ces plantes. Afin d'utiliser au maximum les défrichements, les exploitants observent en général deux principes :

- ils cultivent leurs terres pendant une période de 3 à 4 ans puis les laissent en jachère. Ce retour à la brousse varie avec la qualité du sol et aussi les disponibilités en terrain autour des villages.

- ils respectent une rotation de cultures.

La première année est consacrée au coton, seuls quelques pieds de gombo, ngagou et patates douces poussent en bordure des parcelles.

La deuxième sole réservée aux plantes vivrières débute par les semis d'arachide. En même temps, et en association; les cultivateurs mettent en place le maïs, les courges. Cette sole se continue par les semis de sésame ou de mil et le bouturage du manioc dont la croissance s'étend sur plusieurs années.

Remarquons que les associations demeurent relativement simples et dépassent rarement 3 ou 4 termes. Le plus fréquemment l'une des composantes est le manioc.

La troisième année le sol, éprouvé, ne porte plus que du manioc. Ces champs dont la récolte s'étale dans le temps ne sont généralement pas exploités en totalité (2) ; on les abandonne purement et simplement lorsque des champs plus jeunes entrent en production. En fait, ils correspondent au stade ultime de la vie d'une parcelle issue de la sole cotonnière.

Les superficies en coton une fois transformées demeurent souvent insuffisantes pour les besoins des exploitants ou impropres à certaines cultures. C'est pourquoi ces derniers défrichent parallèlement aux soles cotonnières des terrains bordant les forêts galeries ou mieux, en bordure directe des marigots et les affectent aux cultures telles que bananes - plantains, associées la première année avec quelques plants de taros, ignames, ananas et même riz.

Enfin les légumes indispensables à l'alimentation des ménages se trouvent autour des cases où l'on remarque également quelques pieds de tabac à usage domestique.

La méthode employée a l'avantage d'utiliser le défrichement aux deux termes de son activité :

- production de coton qui fournit le revenu monétaire
- production de vivres nécessaires à la subsistance.

La culture cotonnière a une répercussion fort intéressante sur la situation vivrière ; elle donne à l'autorité administrative, du fait de l'assolement facile à contrôler, l'assurance que chacun de ses administrés disposera d'une production en arachide, maïs et tubercules suffisante. On estime en prenant pour base une culture annuelle de 33 ares de coton, la production de maïs ou arachide égale à 150 kilogrammes et celle de tubercules à 2 tonnes.

D'ailleurs l'expérience a démontré que les carences vivrières sont peu à redouter entre les cultures pratiquées en particulier entre le Sud et le Nord - domaine du mil - et à proximité de la forêt. Mais, d'une façon générale, les cultivateurs observent dans la conduite de leur exploitation les règles indiquées ci-dessus.

Cependant le secteur du Mbomou doit être séparé. En effet l'implantation du café à côté de celle du coton modifie le rythme de déplacement des cultures. Les plantations de caféiers y servent très souvent de champs vivriers permanents et même, dans certains cas, sont utilisées pour le coton.

Zone forestière

On retrouve les mêmes techniques appropriées à la forêt ; l'abandon des terrains pour des défrichements nouveaux demeurent l'élément dominant.

(2) Sauf dans le district d'Alindaou où les exploitants réduisent les superficies et consomment le manioc en première année. Lors de l'enquête leur superficie n'a pas été mesurée.

Les défrichements exécutés par abattage et incinération de la forêt sont consacrés, en première année, aux plantes vivrières les plus exigeantes : arachide, maïs, patate. Avec les premiers semis, les cultivateurs mettent en place les boutures de manioc, les bananiers, la canne à sucre.

Les champs de première année portent donc des associations de végétaux qui s'appauvrissent au fur et à mesure de la récolte des plantes à cycle végétatif court (maïs, arachide). Les bananes et le manioc en deviennent les principaux éléments. Ce qui n'exclut pas les remplacements en particulier par des nouveaux semis de maïs.

En troisième année, ces champs vivriers se réduisent à la culture presque pure du manioc et de la banane. Ils sont abandonnés et retournent à la forêt en fin de cycle.

A côté de ces cultures de base, sur des défrichements nouveaux en bordure des villages, sont cultivés les légumes et surtout le tabac. Dans le district de Berbérati la SEITA encourage et organise la production de tabac de cape ; de plus, le service de l'Agriculture a introduit la culture de la pomme de terre qui semble réussir.

La culture du café, relativement récente à l'échelon indigène, s'effectue sur des terrains spécialement préparés pour recevoir les jeunes plants fournis par le service de l'Agriculture. Il est certain que les nouveaux planteurs adapteront leurs techniques à cette possession de parcelles fixes et dans les années à venir les utiliseront pour la culture vivrière.

Quelle que soit la zone, la part prise par l'Administration dans la production des produits d'exportation demeure importante. Les services de l'Agriculture organisent et contrôlent chaque année les différentes campagnes. A ce titre, l'encadrement agricole d'un district se charge :

Pour le coton

- de la vérification des superficies "corde"
- de la distribution des graines
- de faire respecter la date des semis
- du contrôle de l'entretien, du tri...
- de l'organisation des marchés

(les cultivateurs ayant semé leur coton dans les conditions demandées perçoivent une prime)

Pour le café

- du choix du terrain
- du planting
- des traitements

Ce dirigisme a permis d'imposer des disciplines culturelles dont plusieurs sont malheureusement de moins en moins suivies. L'entretien des parcelles ou des jeunes plantations laisse à désirer dans beaucoup d'exploitations (Lors du passage des enquêteurs certaines parcelles n'avaient visiblement fait l'objet d'aucun travaux d'entretien). En compensation, les services agricoles pratiquent la protection phytosanitaire chimique.

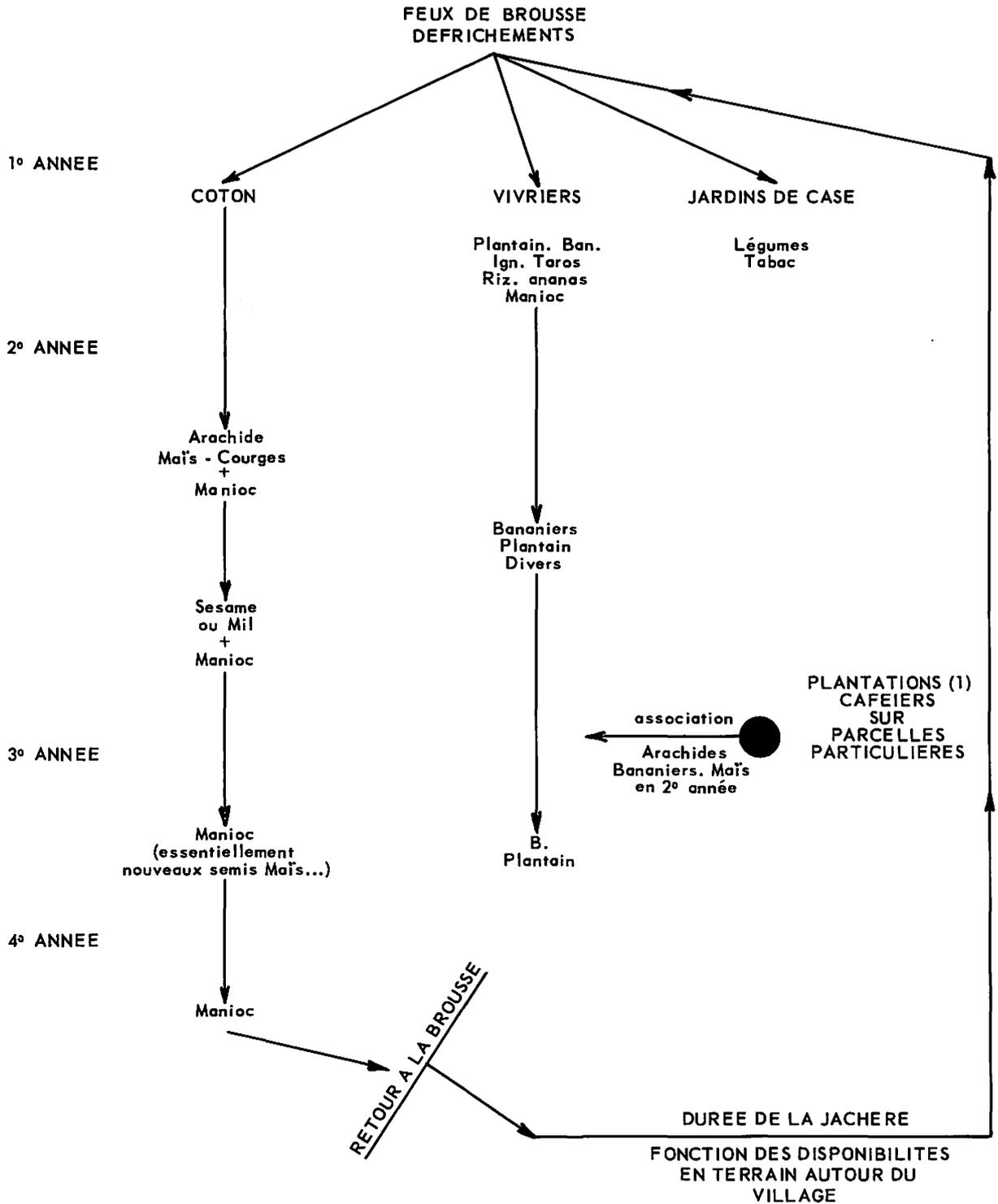
Au total, la production des produits industriels - coton et café - comme celle des produits vivriers, dépend plus que de tout autre facteur, du climat. Les résultats des campagnes cotonnières des dix dernières années en donnent une bonne illustration.

B-2.4 - EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

Il semble nécessaire de rappeler les définitions adoptées pour l'enquête agricole en République Centrafricaine. Ces définitions, proches de celles recommandées dans le cadre de l'enquête mondiale de 1960, sont les suivantes :

- Exploitant** : personne qui a l'initiative et la responsabilité technique et économique de l'exploitation
- Exploitation** : elle groupe toute terre utilisée pour la production agricole et exploitée par une personne seule (exploitant) ou aidée par d'autres personnes.
- Ménage** : ensemble du groupe de personnes qui logent et prennent ensemble leur nourriture ; généralement un homme, sa (ou ses) femme (s) et ses enfants.

SAVANE



(1) La création de cultures perennes (plantations de café) entraînera certainement l'utilisation croissante des terrains consacrés à ces cultures pour les vivriers.

Dans le cas particulier de la République Centrafricaine, les notions de ménage et d'exploitation agricole se recouvrent, ce qui est assez rare en Afrique où, en général, ces deux concepts coïncident rarement. Chef de ménage et chef d'exploitation se confondent ainsi pour l'ensemble des exploitants échantillons

99,7 % correspondent à des chefs de ménage

0,3 % à des chefs de famille étendue.

Cette caractéristique locale *identifiant le ménage à l'unité agricole type* provient de l'organisation intérieure des villages et de l'utilisation des terres de la communauté qui en découle (1). Elle se complète par une deuxième identité, moins absolue en raison de la polygamie, celle de case et ménage. Cette juxtaposition case-ménage présente l'intérêt de permettre l'évaluation rapide du nombre des ménages d'une unité primaire et par là, d'exploitations dans cette zone essentiellement agricole.

Il semble que les services administratifs ignorent ce fait puisqu'ils considèrent toujours comme unité type le "planteur" (personne possédant une parcelle de coton) dont le dénombrement entraîne de nombreuses difficultés ; ce qui se traduit par d'importantes variations du nombre de planteurs d'une année à l'autre, des superficies cotonnières erronées et, par suite, des rendements généralement sous estimés.



(1) voir caractéristiques agricoles de la zone : tenue foncière et répartition des terres.

3^{ème} PARTIE

**C. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AGRICOLE
CENTRE OUBANGUI**

NOTE D'INTRODUCTION

Dans l'étude qui suit, certains chapitres mettent en parallèle les résultats des deux passages qui se rapportent chacun à la situation des exploitations à une période bien déterminée de la campagne agricole 1959-60. De ce fait, ils fournissent des indications sur la superficie physique des exploitations, ainsi que sur les superficies totales cultivées (chapitres I, V, VI).

Par contre, les autres chapitres ne contiennent que des données établies en fonction des résultats du seul premier passage (chapitres II, III, IV, VII et VIII). Notons que les observations ou tendances mises en évidence dans ces divers paragraphes sont valables aussi bien pour le deuxième passage que pour le premier ou les superficies physiques et totales cultivées ⁽¹⁾. Cependant, dans la mesure du possible, les renseignements sur l'ensemble de la campagne agricole ont été indiqués, en particulier les rapports avec les superficies physiques et totales cultivées. Dans les autres cas, on pourra obtenir les indications concernant ces dernières en considérant que :

*la superficie moyenne d'une exploitation au premier passage représente
70 % de la superficie totale cultivée par cette exploitation
80 % de la superficie physique.*



(1) seules les données concernant les surfaces varient.

SOMMAIRE

C-1 - GENERALITES

C-2 - RESULTATS D'ENSEMBLE

C-3 - CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

C-3-1 - Taille des exploitations

C-3-2 - Relations entre les différents types de superficies

C-3-3 - Morcellement et parcellement

C-4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES CHEFS D'EXPLOITATION⁽¹⁾

C-4-1 - Présence et activité principale

C-4-2 - Répartition des exploitations selon le sexe et l'ethnie de l'exploitant

C-4-3 - Répartition des exploitations selon l'âge, le sexe de l'exploitant et l'étendue de l'exploitation

C-4-4 - Répartition des exploitations selon leur taille et le nombre d'épouses de l'exploitant

C-4-5 - Caractéristiques en fonction de la superficie physique des exploitations

C-5 - POPULATION AGRICOLE

C-5-1 - Estimation globale des effectifs

C-5-2 - Nombre total de personnes par exploitation

C-5-3 - Population active par exploitation

C-5-4 - Population totale et active par région

C-5-5 - Rapport entre population active et superficies cultivées

C-6 - MAIN D'OEUVRE

C-6-1 - Main d'œuvre agricole

C-6-2 - Entraide

(1) La juxtaposition chef de ménage et d'exploitation permet de se reporter aux résultats de l'enquête démographique, données collectives, pour compléter ces caractéristiques; en particulier pour les données sur l'âge, le sexe, la taille des ménages, le nombre d'adultes et d'enfants.

C-7 - UTILISATION DES TERRES

C-7-1 - Itinérance des cultures

C-7-2 - Utilisation des terres par catégorie de parcelles

C-7-3 - Année de défrichement

C-7-4 - Utilisation de la sole cotonnière

C-7-5 - Responsables des cultures

C-8 - CULTURES

C-8-1 - Résultats d'ensemble

C-8-2 - Cultures industrielles

C-8-3 - Cultures vivrières

C-8-4 - Estimation des superficies par plantes

C-8-5 - Localisation régionale des cultures

C-9 - OUTILLAGE

C-10 - ELEVAGE ET BASSE-COUR

C-11 - COMMERCIALISATION DES PRODUITS (1)

C-11-1 - Produits commercialisés

C-11-2 - Lieux de vente

C-11-3 - Répartition du produit de la vente

C-12 - ANNEXES

C-12-1 - Liste des Associations de cultures vivrières

C-12-2 - Densité par produits

C-12-3 - Densité dans le cadre des principales associations

C-12-4 - Méthode de calcul de la superficie par espèce à partir des cultures associées



(1) Voir également "Revenu procuré par le coton".

GENERALITES

Les données numériques portent sur deux séries de renseignements. Les premières proviennent des mesures et interrogatoires effectués par les enquêteurs agricoles de Novembre 1959 à Février 1960; elles correspondent à la situation des exploitations au début du cycle d'assolement, plus particulièrement au moment de la sole cotonnière.

Les secondes, plus restreintes, concernent uniquement les informations sur l'utilisation de la sole cotonnière une fois affectée aux cultures vivrières et sur les variations de structure des exploitations au cours d'une même campagne agricole - dans le cas présent celle de 1959/60 -. Les renseignements de cette série ont été recueillis lors du 2^e passage des enquêteurs de mars à mai 1960.

Cela revient à dire qu'au premier passage toutes les superficies cultivées des exploitations ont fait l'objet de mesures (à l'exception des parcelles de manioc de 4^e année (1) tandis qu'au 2^e passage seules les surfaces des parcelles portant de nouvelles cultures (parcelles issues de la sole cotonnière ou non) ont donné lieu à des relevés.

En raison de la date des passages sur le terrain, les relevés intéressent les principales plantes suivantes :

Premier passage

cultures industrielles	Coton - café - tabac
produits vivriers 2 ^e cycle	Sésame - patate
autres produits	Mil., manioc, bananes, ignames, taros, riz; et dans une mesure moindre maïs et courges, cultures de 1 ^{er} cycle restant encore en terre

Deuxième passage

produits vivriers 1 ^{er} cycle	Arachides, maïs, courges, mil, manioc, riz, voandzou
---	---

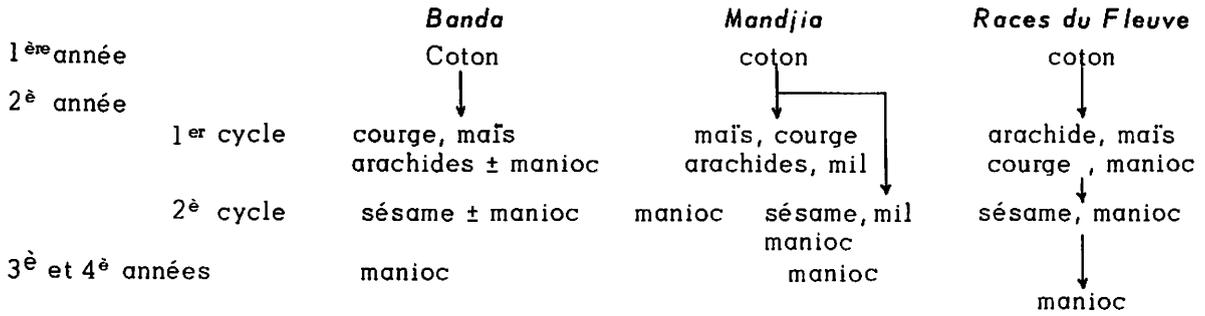
Les cycles culturaux types suivant les secteurs géographiques (strates) sont définis dans le schéma ci-après. Notons que les deux cycles de cultures après coton en deuxième année sont possibles partout sur la Strate Fleuve, sur environ les 2/3 de la zone Banda, et assez exceptionnellement chez les Mandjia. Ceci est dû à une réduction de la saison des pluies dans le temps du sud au nord.

Un calendrier agricole accompagne ce tableau; il peut être qualifié de "calendrier moyen" les dates de semis restant avant tout fonction des conditions climatiques et plus particulièrement des chutes de pluies. Par exemple, les semis d'arachides et maïs possibles en mars dans les districts de Grimari (Banda) et de Ouango (Fleuve) ne peuvent être effectués qu'en avril ou mai à Fort Crampel (Mandjia).

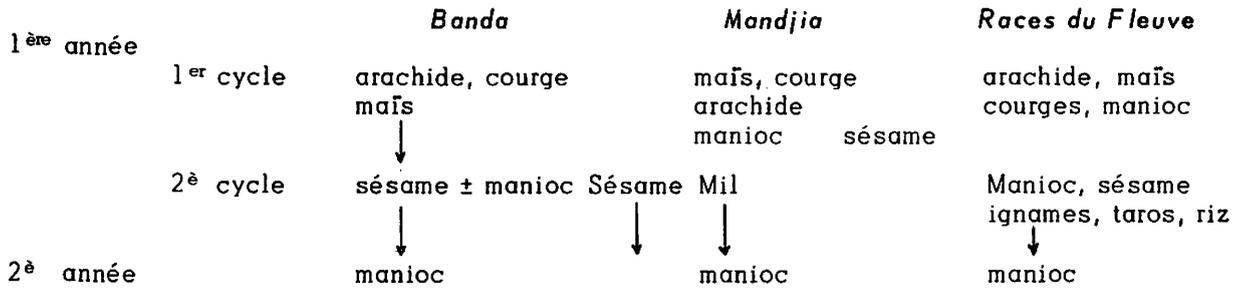
(1) Ces parcelles sont le plus souvent purement et simplement abandonnées au profit de parcelles plus jeunes en production. Une estimation moyenne par exploitation conduit à 25 ares.

CYCLES CULTURAUX TYPES SUIVANT LES STRATES

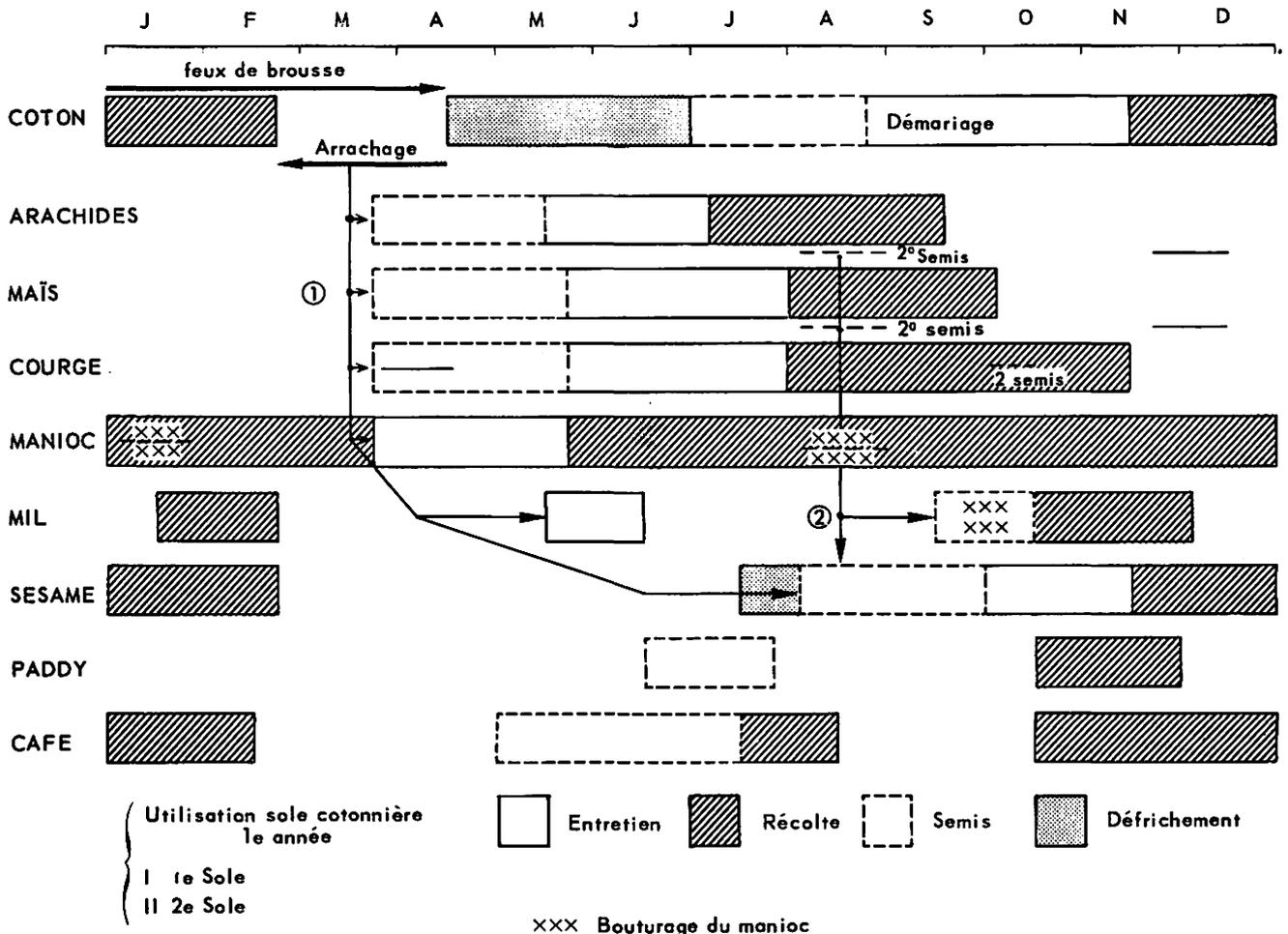
I - Sur sole coton



II - Hors sole coton



CALENDRIER AGRICOLE (CENTRE)



RESULTATS D'ENSEMBLE

107 000 exploitations agricoles se répartissent dans l'ensemble des districts de la zone Centre. Elles exploitent une *superficie physique voisine de 213 000 hectares*, soit près de 2 hectares pour chacune d'entre elles. En raison de l'existence de 2 cycles culturels dans l'année agricole (entraînant la mise en culture d'une fraction de la superficie physique 2 fois l'an) *la superficie totale cultivée s'avère largement supérieure avec 267 000 hectares*, soit une plus value de l'ordre de 25% et une valeur moyenne par exploitation de 2,5 hectares.

La population agricole comporte au total 412 000 individus, ce qui constitue une estimation très satisfaisante en rapport des résultats de l'enquête démographique. La répartition selon le sexe fait apparaître une légère prépondérance de l'élément féminin.

La population active s'élève à 256 000 personnes, et ne renferme pratiquement que les personnes adultes vivant sur les exploitations, ou mieux les éléments adultes des ménages des exploitants. Cela confirme l'opinion générale sur le *caractère familial* des exploitations agricoles de la République Centrafricaine et explique la pratique de l'entraide au moment des gros travaux agricoles et plus particulièrement des défrichements des soles cotonnières.

L'exploitation moyenne de la zone se caractérise par un nombre total de personnes égal à 3,9 et un nombre d'actifs voisin de 2,4.

Les données de structure mettent en relief les habituelles variations dues aux caractéristiques des chefs d'exploitation (sexe, âge, état matrimonial), à la population vivant sur les exploitations, au milieu considéré (petits villages, proximité d'un centre secondaire...). Cependant, *l'influence la plus notable provient du critère géographique* comme dans tous les pays : l'agriculture oubanquienne se modifie en fonction des climats et des zones de végétation liés aux chutes de pluie.

Dans le cas présent, le critère géographique s'identifie approximativement à celui ethnique. A chaque type de région agricole s'attache un grand groupe ethnique Banda, Mandjia, Yakoma ou Nzakara pour le Fleuve.

La différence de structure entre les exploitations types de chaque ethnie se traduit finalement par une superficie mise en culture plus ou moins importante, ou par la présence de plantes particulières. La superficie physique exploitée par un paysan Banda est supérieure d'un dixième à celle mise en culture par les exploitants Yakomas ou Nzakaras mais reste inférieure de près de la moitié à celle utilisée par l'agriculteur Mandjia.

Les tailles suivantes caractérisent ces exploitations

Mandjia	352 ares
Banda	188 ares
Fleuve	173 ares

Les Mandjia pratiquent la culture du mil, les cultivateurs de la zone Fleuve l'ignorent mais par contre possèdent des cultures perennes de caféiers.

Ces superficies sont utilisées au maximum : il s'agit là d'un des résultats les plus remarquables de cette étude. Les cultivateurs, dans le cadre de la culture cotonnière (qui leur était imposée) ont su parfaitement adapter leurs techniques culturales et la production de vivriers à l'obligation de défricher annuellement les terres à coton.

Les soles cotonnières sont reprises totalement au cours de la campagne agricole pour les besoins des cultures vivrières dans un cycle cultural bien équilibré qui fait appel, dans une large part, aux associations de cultures.

Ces associations occupent 151 000 hectares, soit 56 % de l'ensemble de la superficie totale cultivée. Elles ne se réalisent pas sans ordre ni précaution. *Les cultivateurs sèment ensemble des plantes qui de par leur nature ne se contrarient point et fournissent une occupation du sol supérieure à celle de la culture pure.* En général, à une plante à cycle végétatif très court (arachide, maïs...) ils allient une espèce au temps de reprise beaucoup plus long : le manioc. En fait, ils pratiquent des cultures successives; reste à savoir si cette solution n'influence pas les rendements par espèce.

Dans une année agricole *92 000 hectares sont défrichés*, pris sur la brousse après un feu *73 000 hectares pour la sole cotonnière, 19 000 hectares pour les cultures vivrières.* Ces défrichements annuels représentent 43 % de la superficie physique des exploitations, et vont être utilisés pendant trois ans sans discontinuer.

Les cultures pratiquées dépendent des deux besoins essentiels des cultivateurs :

- revenu monétaire
- la consommation familiale de produits.

Le premier est satisfait par les cultures industrielles, coton et, à un degré beaucoup plus faible, le café. Le second par l'ensemble des cultures vivrières qui forment trois groupes principaux d'espèces (maïs, courge, arachide) (sésame, mil) (manioc, banane).

Les cultures industrielles occupent 30 % de la superficie totale ou 79 000 hectares. En raison de l'association particulière coton-café propre à la région du Mbomou *le coton se trouve sur 73 500 ha et le café sur 7 800 hectares.* Ne disposant pas des chiffres officiels de l'agriculture, on n'a pu effectuer la comparaison pour ces deux plantes. Mais il semble que la superficie cotonnière 1959-1960, issue des résultats de l'enquête, soit légèrement inférieure à celle fournie par les services agricoles. *Elle représente 68 ares par exploitation et 28 ares par actif.*

La culture caféière en plein développement en raison de la politique actuelle du gouvernement reste très localisée (strate Fleuve, sud strate Banda...) et ne comprend qu'une faible fraction de plantations en âge de produire (14 % ou 700 hectares). Il est vrai que les plantations européennes ne sont pas comprises.

Les cultures vivrières occupent 188 000 hectares, non compris les parcelles de cultures industrielles où se situent des plantes vivrières. Sur ce nombre, 67 000 hectares se rapportent à des cultures pures, mais cela n'a pas une grande signification car bon nombre de parcelles où l'on rencontre des vivriers à l'état pur proviennent de parcelles où les plantes associées ont été récoltées (Manioc, banane).

Les cultures vivrières principales sont, dans l'ordre :

Le *manioc* qui s'accorde particulièrement avec le coton et toutes les espèces, en raison de son cycle végétatif très long; il occupe une superficie totale estimée à 126 000 ha

L'*arachide* superficie estimée 24 000 hectares

La *courge* " " 23 000

Le *maïs* " " 16 500

Le *sésame* " " 12 000

Le *mil* " " 15 000

Le *bananier* " " 9 500

Les cultivateurs sèment également des taros, ignames, patates, voandzou, du riz et des légumes.

La production agricole se commercialise en totalité pour les produits industriels (coton; café) mais, par contre, est en grande partie autoconsommée pour les produits vivriers. Seuls les cultivateurs résidant à proximité d'un centre important ou sur une route à grande circulation, pratiquent la vente des vivriers, souvent après transformation (bâton de manioc, farine...).

L'outillage des exploitations se limite encore aux outils traditionnels: houes, machettes et haches. Pourtant de nombreux chefs d'exploitation connaissent les outils "dits" européens.

L'élevage ne semble pas intéresser les paysans de la zone. Pas de gros bétail, quelques animaux de petit cheptel (caprins essentiellement) et de basse-cour. Ceux-ci ne font l'objet d'aucun soin.

Au total, les exploitations agricoles du Centre Oubangui possèdent des caractères bien particuliers provenant de :

- la culture obligatoire du coton
- l'adaptation de leur travail à leurs besoins et possibilités.

Du premier caractère dépend toute l'utilisation des terres, et les cycles de cultures; du second, la limitation de la superficie cultivée en raison de la taille réduite de la population par exploitation, et de la main d'œuvre disponible.

Ces deux éléments concourent à une *concentration assez marquée des petites et moyennes exploitations*.

Le tableau "schéma de l'exploitation moyenne" fournit tous les renseignements concernant la structure, la population, le bétail, l'élevage et les superficies cultivées dans l'année agricole 1959/60. Il s'agit de données moyennes.

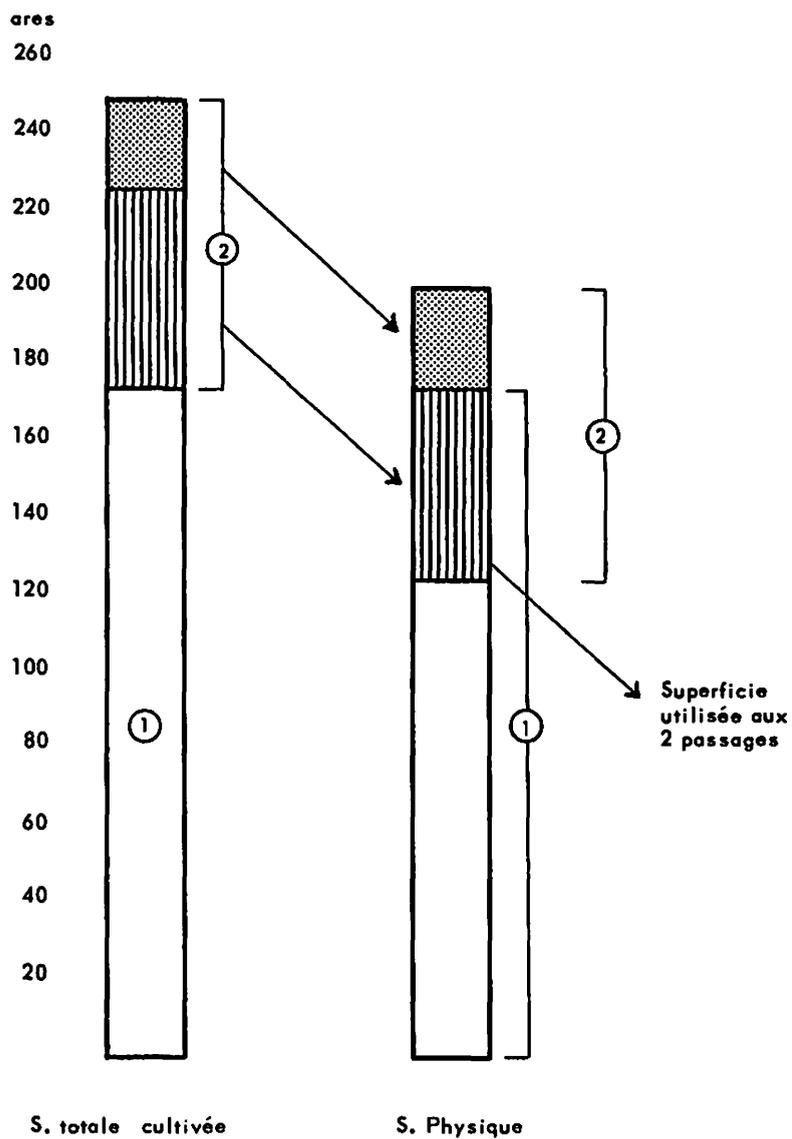
Le tableau ci-dessous indique les résultats pour les trois strates du domaine d'étude, et pour l'ensemble.

	STRATE			Ensemble de la zone
	BANDA	MANDJIA	FLEUVE	
Nombre d'exploitations	59 000	11 000	37 000	107 000
Population agricole	218 000	61 000	133 000	412 000
Population active	142 000	32 000	82 000	256 000
Superficie physique (ha)	111 000	38 000	64 000	213 000
Superficie totale cultivée (ha)	141 000	49 000	77 000	267 000
Défrichements annuels (ha)	52 000	16 000	24 000	92 000
Cultures (hectares) (1)				267 000
café	3 000	-	4 800	7 800
coton	38 500	13 500	21 500	73 500
manioc pur	27 000	7 000	14 000	48 000
vivriers 1 ^{er} cycle (2) (maïs-arachide-courge)	42 300	18 000	20 800	81 100
vivriers 2 ^e cycle (2) (mil - sésame)	30 000	9 300	13 000	54 300
bananier pur	1 200	200	900	2 300
Par exploitation				
taille moyenne physique (ares)	188	345	173	199
Nombre moyen de personnes	3.7	5.5	3.5	3.9
Nombre moyen d'actifs	2.4	2.9	2.2	2.4
Superficie moyenne en coton (ares)	65	123	58	68

(1) Superficies totales cultivées

(2) Y compris les associations de ces plantes avec le manioc et le bananier

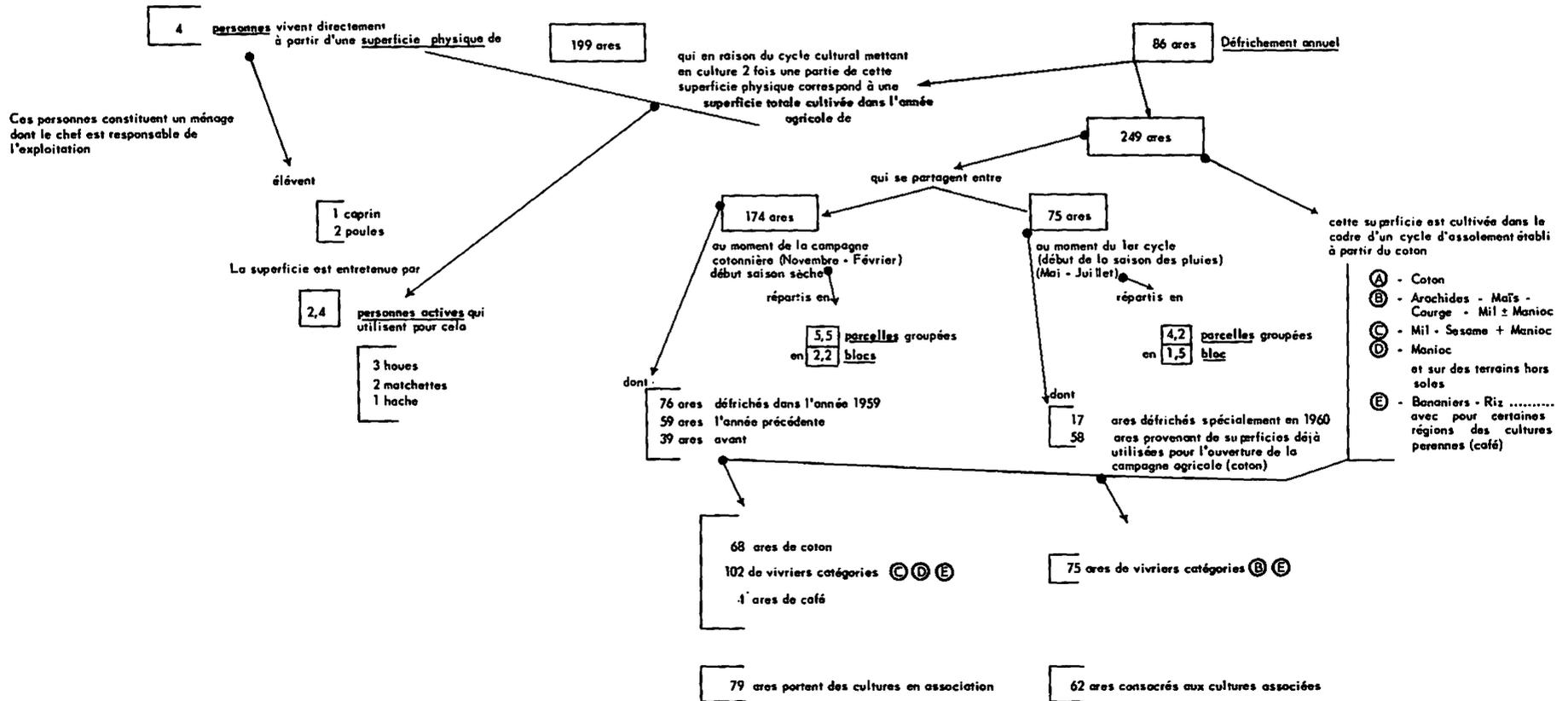
SUPERFICIE EXPLOITATION MOYENNE



- ① Superficie 1er passage
- ② Superficie 2e passage
-  Cultures sur nouveaux terrains
-  Cultures sur anciens terrains

SCHÉMA CONCERNANT L'EXPLOITATION MOYENNE DE LA ZONE

CENTRE Campagne 1959/1960



CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

Il s'agit de la structure générale des exploitations au cours de l'année agricole 1959/1960, et plus particulièrement des superficies par exploitation ainsi que du morcellement des terrains cultivés.

C-3-1 - TAILLE DES EXPLOITATIONS

C-3-1-1 - SUPERFICIES MOYENNES PAR EXPLOITATION

La superficie physique de l'exploitation moyenne de la zone d'enquête approche les 200 ares, alors que la superficie totale cultivée dans l'année agricole se monte, pour cette même exploitation moyenne, à environ 250 ares. La différence s'explique simplement par la présence de 2 cycles culturaux qui mettent deux fois le même terrain en culture.

Superficies moyennes	(ares):
au 1 ^{er} passage	174
au 2 ^e passage	75
superficie totale cultivée dans l'année agricole	249
superficie physique	199

Ces superficies cultivées correspondent assez bien aux possibilités en main d'œuvre des exploitations, main d'œuvre exclusivement familiale. La population moyenne d'une exploitation agricole comprend 4 personnes au total pour 2,4 actifs agricoles. Il semblerait, par ailleurs, que ces 250 ares de cultures permettent de couvrir dans de bonnes conditions les besoins en produits vivriers des familles vivant sur les exploitations.

C-3-1-2 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS ET DES SUPERFICIES CORRESPONDANTES SUIVANT LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

Les distributions par groupe de taille font l'objet des tableaux I et II; elles concernent chacun des passages, la superficie physique et la superficie totale cultivée par les 106 940 exploitations dénombrées pour le domaine étudié.

Si l'on considère la superficie physique, les traits marquants se situent dans :

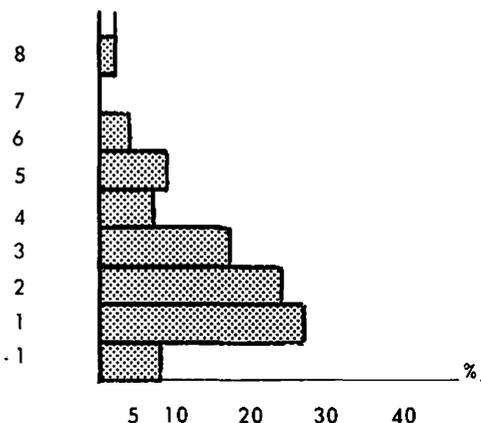
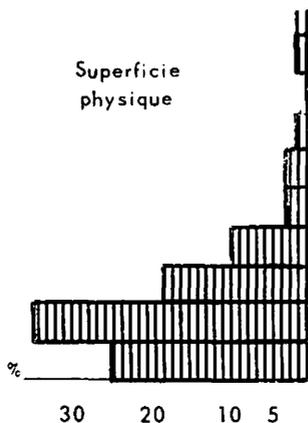
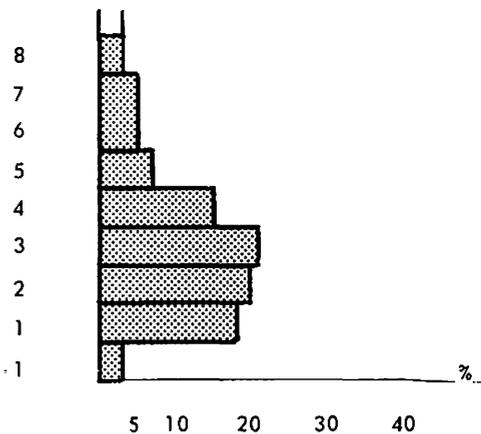
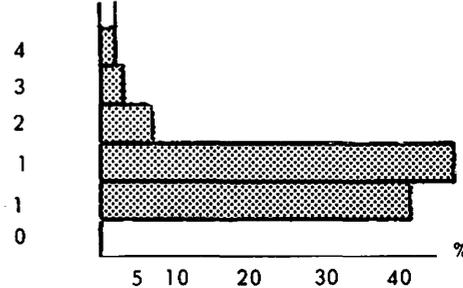
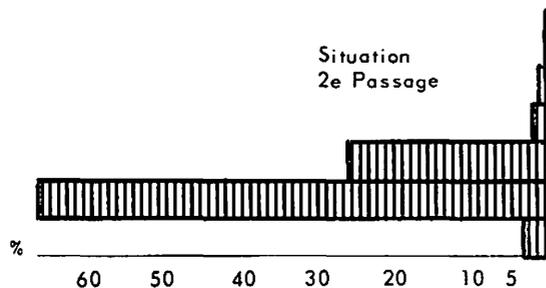
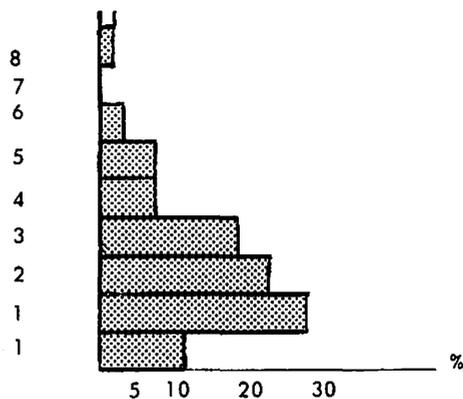
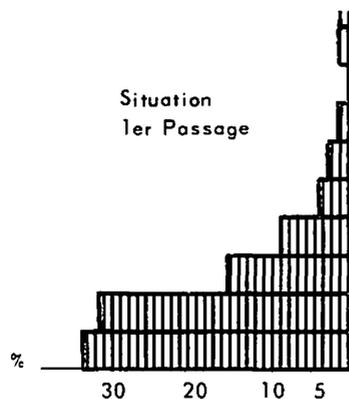
- le nombre relativement important de très petites exploitations (moins de 50 ares). Celles-ci représentent en nombre 9 % et occupent une superficie de 1,5 %.
- la masse d'exploitations classées dans la tranche 100-199 ares supérieure au 1/3 de l'ensemble des exploitations agricoles et cultivant 27 % de la superficie totale.
- enfin, la position des exploitations de plus de 5 hectares qui constituent une fraction élevée des superficies cultivées, 17 %, bien que peu nombreuses en nombre, 5 %.

Il existe une concentration assez marquée des petites et moyennes exploitations. *La culture cotonnière, culture standardisée pour l'ensemble de la zone.* en créant une discipline culturale se trouve peut-être à l'origine de cet effet. L'observation de cette discipline dans le respect de la taille des parcelles de coton (corde dont la mesure est fixée par l'Administration), dans l'utilisation des soles de manière à peu près identique; la limitation des défrichements, les techniques culturales utilisées ... tend naturellement à favoriser cette concentration.

Le fait que les distributions (en nombre et superficie) des exploitations au 2^e passage soient ramassées confirme en partie cette observation. En effet, le 2^e passage porte essentiellement sur l'utilisation de la sole cotonnière pour les cultures vivrières.

EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE

- 0 sans superficie
- 1 1 à 99 ares
- 1 100 à 199 ares
- 2 200 à 299 ares
- 3 300 à 399 ares
- 4 400 à 499 ares
- 5 500 à 599 ares
- 6 600 à 699 ares
- 7 700 à 799 ares
- 8 800 ares et plus.



- Nbre d'exploitations
- Superficie

TABLEAU 1
REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE

Taille des exploitations (en ares)	Nombre d'exploitations				Superficies (ha)				Superficies moyennes (ares)			
	1 ^{er} pass.	2 ^e pass.	Spt	SpC	Sp1	Sp2	Spt	SpC	Sp1	Sp2	Spt	SpC
0	///	2790	///	///	///	0	///	///	///	0	///	///
1 - 49	14520	42930	9450	2900	4310	13090	3170	770	30	30	33	27
50 - 99	22790	29360	18580	13570	17100	19750	14680	8440	75	67	79	62
100 - 199	35720	28300	38570	33560	51250	37360	57200	47520	143	132	148	142
200 - 299	17130	2580	20730	22900	41250	5950	50150	54560	241	231	242	238
300 - 399	9730	600	10380	16000	33550	2170	35440	54720	349	361	341	342
400 - 499	2870	380	3510	8830	12670	1580	15440	39080	441	416	440	443
500 - 599	2420	-	3440	3160	13200	-	19150	17200	545	-	557	544
600 - 699	850	-	1160	2030	5380	-	7530	12670	633	-	649	624
700 - 799	50	-	70	1910	350	-	490	14290	700	-	700	748
800 et plus	860	-	1050	2080	7760	-	9570	17470	902	-	911	840
Ensemble	1 0 6 9 4 0				186820	79900	212820	266720	174	75	199	249

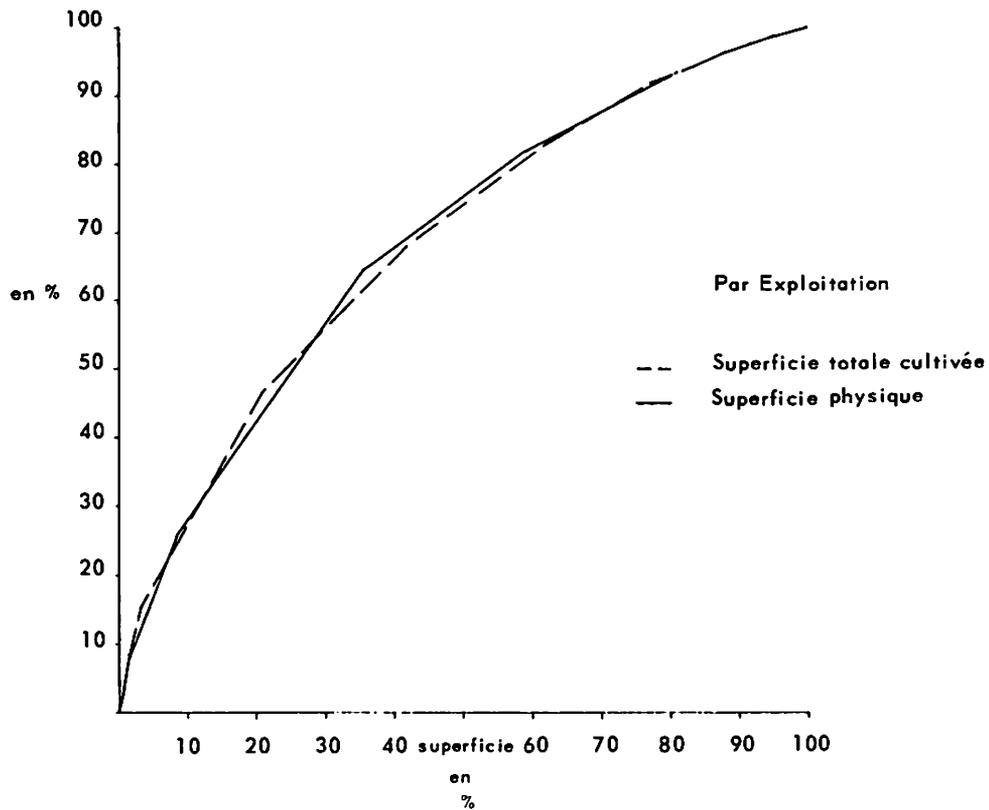
Sp1 = Superficies 1^{er} passage
 Sp2 = " 2^e passage
 Spt = " physiques
 SpC = " totales cultivées

TABLEAU 2
REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE (%)

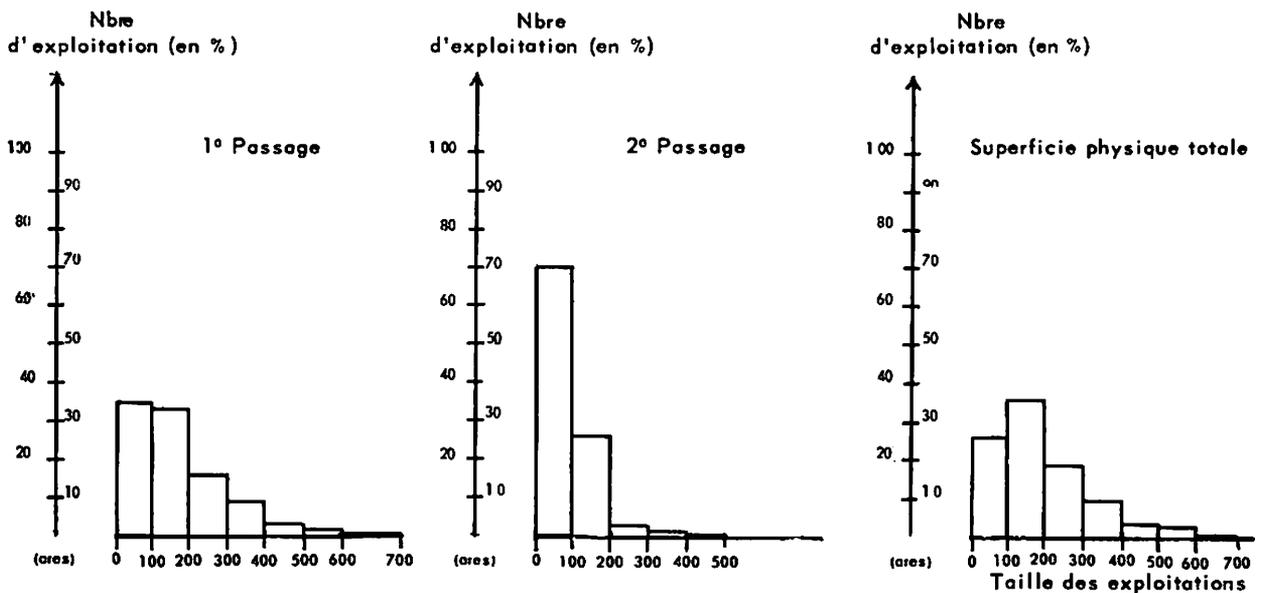
Taille des exploitations (ares)	Nombre d'exploitations				Superficies			
	Sp1	Sp2	Spt	SpC	Sp1	Sp2	Spt	SpC
0	///	2.6	///	///	///	-	///	///
1 - 49	13.6	40.2	8.8	2.7	2.2	16.4	1.5	0.2
50 - 99	21.3	27.4	17.4	12.7	9.2	24.7	6.9	3.2
100 - 199	33.4	26.4	36.1	31.4	27.4	46.7	26.9	17.8
200 - 299	16.0	2.4	19.4	21.4	22.1	7.4	23.5	20.4
300 - 399	9.1	0.6	9.7	14.9	17.9	2.8	16.7	20.5
400 - 499	2.7	0.4	3.3	8.3	6.7	2.0	7.3	14.7
500 - 599	2.3	-	3.2	3.0	7.1	-	9.0	6.5
600 - 699	0.8	-	1.1	1.9	2.9	-	3.5	4.8
700 - 799	ε	-	ε	1.8	0.2	-	0.2	5.4
800 et plus	0.8	-	1.0	1.9	4.3	-	4.5	6.5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Sp1 = superficie physique 1^{er} passage
 Sp2 = " " 2^e
 Spt = " " totale
 SpC = " totale cultivée

COURBE DE CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS



DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE



La taille relativement réduite de la population des exploitations joue également en faveur de cette augmentation du nombre de moyennes exploitations.

Si l'on se reporte à la courbe de concentration des exploitations pour l'ensemble de la zone étudiée, on constate que :

24 % des exploitations occupent 50 % de la superficie

50 % des petites exploitations n'occupent que 23 % de la superficie.

Il n'existe donc pas une orientation particulière vers un type d'exploitation (petite ou grande).

On notera enfin la similitude entre les répartitions établies pour le 1^{er} passage, la superficie physique et totale cultivée.

C-3-1-3 - TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON LES REGIONS

Le tableau ci-après indique les valeurs moyennes obtenues pour chaque région.

TABLEAU 3
EXPLOITATION MOYENNE
Superficie en ares

Régions	Superficie physique	Superficie totale cultivée	Superficie au 1 ^{er} passage	Rapports	
MANDJIA	352	443	314	203	187
BANDA	188	235	164	109	100
FLEUVE	173	208	151	100	

Il existe des différences sensibles d'une région à l'autre, dues en grande partie à la situation géographique de ces régions (voir chapitre suivant : distribution par ethnie). Les rapports fournissent une indication intéressante. Quelle que soit la catégorie de superficie considérée, la superficie cultivée par les exploitants de la région Banda est supérieure d'un dixième à celle mise en culture par les exploitants de la région Fleuve, et inférieure de près de la moitié à celle utilisée par les Mandjias.

C-3-1-4 - DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE ET PAR ETHNIE (TAILLE PHYSIQUE)

Cette distribution reste fonction de l'implantation géographique des divers groupes ethniques à l'intérieur du domaine d'étude. Elle recoupe approximativement les données par régions (1).

La position particulière des Yakomas provient à peu près certainement de leur position en bordure du fleuve Oubangui, ce qui leur permet d'exercer d'autres activités parallèlement à l'agriculture : la pêche et le commerce avec le Congo belge ou les tribus bandas de l'intérieur (Yacpa, Mbougous ...) entre autres. La superficie moyenne physique des exploitations yakomas est de l'ordre de 90 ares

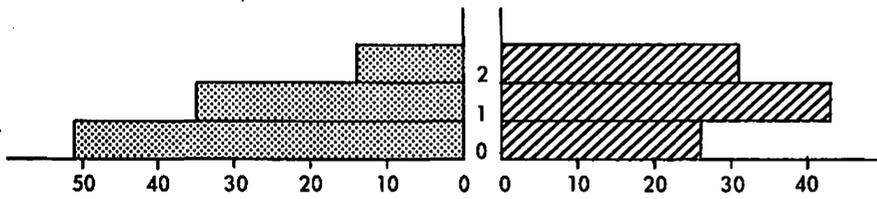
Les Mandjiasse situent à l'opposé avec une taille physique moyenne pour leur exploitation voisine de 350 ares. Le fait qu'en secteur Mandjia deux cycles de cultures après coton ne sont possibles qu'exceptionnellement, lié à une activité agricole plus grande des hommes, expliquent en partie cette superficie élevée. Notons d'ailleurs que les Mandjias forment le seul groupe où l'on rencontre autant, sinon plus de parcelles de coton que d'actifs agricoles à l'intérieur des exploitations.

(1) La région Fleuve comprenant les ethnies Nzakaras, Yakomas... et des tribus bandas.
La région Mandjia ne comprend que des Mandjias.

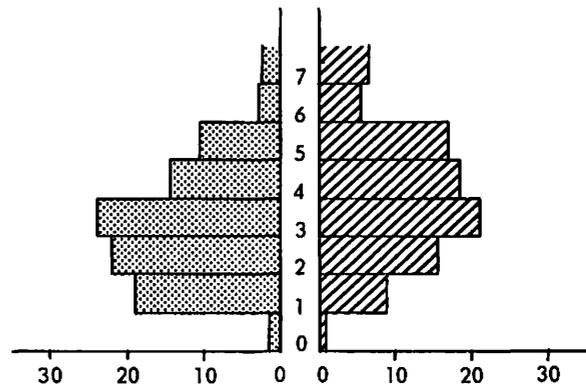
DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE PHYSIQUE PAR ETHNIES PRINCIPALES

Code de Taille des exploitations

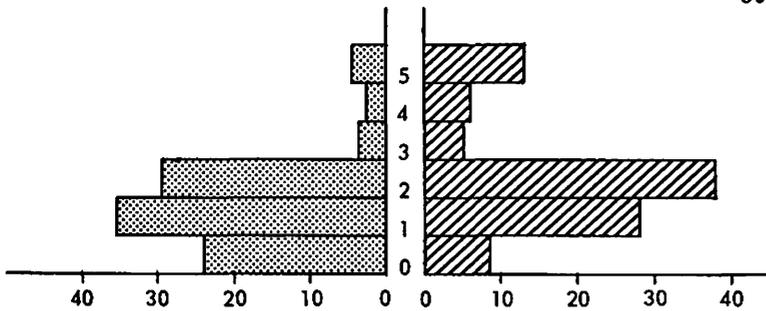
- 0 - 1 à 99 ares
- 1 - 100 à 199 ares
- 2 - 200 à 299 ares
- 3 - 300 à 399 ares
- 4 - 400 à 499 ares
- 5 - 500 à 599 ares
- 6 - 600 à 699 ares
- 7 - 700 ares et +



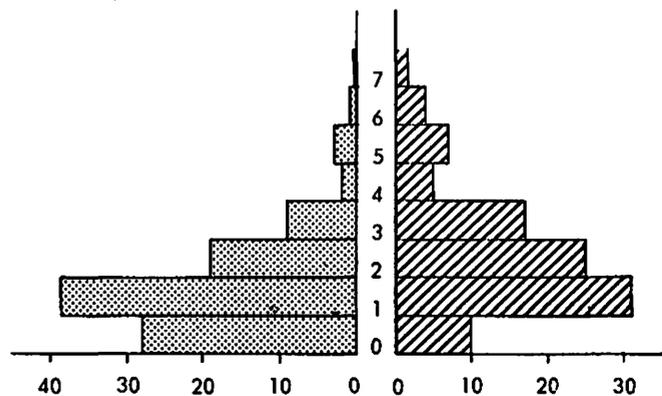
YAKOMA



MANDJIA



NZAKARA



BANDA

% des exploitations
 % des superficies

TABLEAU 4
REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR ETENDUE (taille physique)
ET L'ETHNIE DE L'EXPLOITANT

Taille physique des exploitations (ares)	YAKOMA		MANDJIA		NZAKARA		BANDA		A. ETHNIES		ENSEMBLE	
	N	Spt (ha)	N	Spt (ha)	N	Spt (ha)	N	Spt (ha)	N	Spt (ha)	N	Spt (ha)
- 50	590 16.0	160 4.8	70 0.6	30 €	580 7.3	190 1.3	7980 9.6	2730 1.8	230 23.2	60 7.0	9450	3170
50 - 99	1280 34.8	700 20.9	90 0.8	80 €	1360 17.2	1070 7.1	15450 18.5	12520 8.1	400 40.5	310 36.1	18580	14680
100 - 199	1290 35.1	1430 42.9	2030 18.8	3480 9.1	2810 35.3	4210 28.0	32100 38.4	47590 30.6	340 34.3	490 56.9	38570	57200
200 - 299	520 14.1	1050 31.4	2350 21.7	5790 15.2	2360 29.8	5740 38.2	15500 18.6	37570 24.2	-	-	20730	50150
300 - 399	-	-	2570 23.7	8070 21.2	250 3.1	870 5.8	7560 9.1	26500 17.0	-	-	10380	35440
400 - 499	-	-	1620 14.9	7110 18.6	220 2.8	980 6.5	1660 2.0	7350 4.7	10 1.0	€	3510	15440
500 - 599	-	-	1220 11.2	6540 17.1	360 4.5	1960 13.1	1850 2.2	10650 6.9	10 1.0	€	3440	19150
600 - 699	-	-	310 2.9	1930 5.1	-	-	850 1.0	5600 3.6	-	-	1160	7530
700 & +	-	-	590 5.4	5210 13.7	-	-	530 0.6	4850 3.1	-	-	1120	10060
Ensemble	3680	3340	10850	38240	7940	15020	83480	155360	990	860	106940	212820
%	3.4	1.5	10.2	18.0	7.4	7.1	78.1	73.0	0.9	0.4	100	100

Taille moyenne (en ares) des exploitations

Spt	91	352	189	186	87	199
Spl	78	314	167	162	76	174

Les résultats obtenus pour les exploitations dont le chef est Banda ou Nzakara sont très voisins avec des moyennes de 186 ares pour le premier groupe et 189 pour le second.

La distribution concernant les autres ethnies ne possède que peu de valeur en raison du faible nombre d'observations.

Le tableau 4 donne les effectifs de ces distributions; il s'illustre par le graphique page 39 qui met en relief les différences signalées plus haut.

La ligne "ensemble" fournit pour la totalité du domaine d'étude en valeurs absolue et relative, la répartition des exploitations selon l'ethnie :

- les Mandjias groupent 10 % des exploitations et travaillent 18 % de la superficie mise en culture
- les Nzakaras, associés aux Yakomas représentent 11 % des exploitations du Centre Oubangui et cultivent 9 % de la superficie totale
- les Bandas forment enfin la majorité avec 78 % des exploitations agricoles rassemblant 73 % des terrains cultivés.

C-3-2 - RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS TYPES DE SUPERFICIES

C-3-2-1

Lors du premier passage toutes les parcelles cultivées ont fait l'objet de mesures, alors qu'au second seules les parcelles portant de nouvelles cultures ont donné lieu à des relevés.

La superficie cultivée dans l'année s'obtient en additionnant ces deux superficies. Par contre, la superficie physique correspond à la superficie réellement exploitée, c'est-à-dire à celle du premier passage augmentée de celle provenant des nouveaux défrichements utilisés pour les cultures du deuxième passage.

Le tableau ci-après fournit, pour les trois grands groupes ethniques et l'ensemble, ces différents types de superficie, ainsi que leurs rapports. Les données caractérisent l'exploitation moyenne.

TABLEAU 5
SUPERFICIES MOYENNES SELON LES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES

Groupes ethniques	Superficies en ares					
	Physique (1)	Totale cultivée (2)	au 1 ^{er} passage (3)	au deuxième passage		
				au total (4)	anc. terr. (5)	nouv. terr. (6)
MANDJIA	352	443	314	129	91	38
BANDA	186	233	162	71	47	24
FLEUVE (Yakomas, Nzakararas)	152	191	134	57	39	18
Ensemble	199	249	174	75	50	25
superficies en ha.	212820	266720	186820	79900	53900	26000

Groupes ethniques	Rapports					
	3/2	3/1	5/1	5/4	4/3	5/3
MANDJIA	71	89	26	71	41	29
BANDA	69	87	25	66	44	29
FLEUVE	70	88	26	68	43	29
Ensemble	70	87	25	67	43	29

Le caractère marquant de ce dernier tableau se situe dans la stabilité des rapports quels qu'en soient les termes de base. En particulier :

- la superficie cultivée au premier passage représente en moyenne 70 % de la superficie totale cultivée à l'intérieur de chaque groupe et 87 % de la superficie physique.

- 25 % de la superficie physique des exploitations sont mis en culture deux fois au cours de la campagne agricole : 91 ares en secteur Mandjia, 47 ares en zone Banda et 39 ares dans le groupe Fleuve. Cela correspond en moyenne aux 29 % de la superficie premier passage.

- cette superficie "premier passage" réutilisée lors du second passage pour la production de produits vivriers 1^{er} cycle (arachide, maïs, courge ...) provient de la sole cotonnière, elle forme les 67 % de la surface mise en culture dans la 2^e phase de l'année agricole.

Enfin, le rapport $\frac{\text{superficie 2^e passage}}{\text{superficie 1^{er} passage}}$ conduit à un taux moyen de 43%.

Les exploitants du Centre Oubangui conduisent leur exploitation de façon identique, l'utilisation des terres se fait d'une manière homogène d'un secteur à l'autre; la seule différence se situe dans les surfaces consacrées aux cultures, surfaces qui dépendent essentiellement de la population vivant sur les exploitations et de l'implantation géographique (terrains, climat ...).

C-3-2-2 - RELATION ENTRE LES SUPERFICIES 1^{er} ET 2^e PASSAGE

Dans le paragraphe précédent, on a noté le rapport entre ces deux catégories de superficies. La surface cultivée au 2^e passage représente une fraction égale à 43 % de celle du 1^{er} passage. Le tableau croisé n° 6 permet de préciser certains points en fonction de la taille des exploitations.

TABLEAU 6
RELATION ENTRE LES SUPERFICIES RELEVÉES AUX 1^{er} ET 2^e PASSAGE EN %

Superficie 2 ^e passage en ares	Superficie 1 ^{er} passage en ares							Ensemble
	- 50	50 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 399	400 - 499	500 & +	
0	14.5	2.2	0.3	-	0.7	-	-	2.6
- 50	75.7	55.6	44.4	2.9	10.2	6.3	-	40.2
50 - 99	9.8	34.2	31.3	45.5	27.0	8.4	1.7	27.4
100 - 199	-	8.0	23.1	46.9	56.0	78.7	58.4	26.4
200 - 299	-	-	-	2.9	6.1	2.4	26.8	2.4
300 - 399	-	-	-	1.8	-	-	6.9	0.6
400 - 499	-	-	-	-	-	4.2	6.2	0.4
	13.6	21.3	33.4	16.0	9.1	2.7	3.9	100

- Si l'importance de l'étendue des cultures au deuxième passage reste fonction de celle observée lors du premier relevé, il semble qu'à ce deuxième stade les exploitants travaillent et plantent une superficie fixée en rapport avec leurs besoins en vivriers (besoins de la consommation familiale avant tout). 1^{er} cycle: arachide, maïs...

D'où la répartition obtenue, les petites et moyennes exploitations (moins de 200 ares) utilisant lors de ce deuxième cycle de cultures une superficie proportionnellement plus importante que les grandes. Ce qui explique la distribution obtenue très ramassée: 70 % des exploitations cultivent moins d'un hectare au deuxième passage.

- Par ailleurs, la majorité des exploitants ne cultivant aucune surface au deuxième passage se recrute parmi ceux qui, lors du premier passage, avaient mis en culture une très petite superficie. Il s'agit essentiellement de cultivateurs isolés ayant abandonné leur exploitation (décès, déplacements, intégration dans une autre exploitation).

TABEAU 6 bis
RELATION ENTRE LES SUPERFICIES DES 1^{er} ET 2^e PASSAGES
 (groupes de taille en ares)

Superficie 2 ^e passage	Superficie 1 ^{er} passage									Ensemble
	- 50	50 - 99	100 199	200 299	300 399	400 499	500 599	600 699	700 & +	
0	2100 14.5	500 2.2	120 0.3	- -	70 0.7	- -	- -	- -	- -	2790 2.6
- 20	3630 25.0	2390 10.5	2590 7.3	490 2.9	250 2.6	- -	- -	- -	- -	9350
20 - 49	7360 50.7	10270 45.1	13250 37.1	1780 10.4	740 7.6	180 6.3	- -	- -	- -	33580 -
50 - 99	1430 9.8	7790 34.2	11.180 31.3	6010 35.1	2640 27.0	240 8.4	- -	70 8.2	- -	29360
100 - 149	- -	1840 8.0	5880 16.4	5780 33.6	4470 46.0	1350 47.0	860 35.6	- -	180 19.6	20360 -
150 - 199	- -	- -	2390 6.7	2270 13.3	970 10.0	910 31.7	620 25.6	410 48.2	370 41.2	7940 -
200 - 299	- -	- -	310 0.9	490 2.9	590 6.1	70 2.4	760 31.4	180 21.2	180 19.6	2580 2.4
300 - 399	- -	- -	- -	310 1.8	- -	- -	110 4.5	- -	180 19.6	600 0.6
400 - 499	- -	- -	- -	- -	- -	120 4.2	70 2.9	190 22.4	- -	380 0.4
Ensemble	14520 13.6	22790 21.3	35720 33.4	17130 16.0	9730 9.1	2870 2.7	2420 2.3	850 0.8	910 0.8	106940 100

C-3-3 - MORCELLEMENT ET PARCELLEMENT

Se définissent par l'intermédiaire des blocs et parcelles dont les définitions sont les suivantes :

Bloc correspond à l'*unité de défrichement* : c'est la superficie conquise par défrichement sur la brousse et mise en culture. En fait on l'a identifié au lieu dit où se situait la (ou les) parcelle(s) (1).

Parcelle constitue l'*unité de culture* à l'intérieur du bloc : fraction de terrain ne portant qu'une seule culture ou association de cultures.

C-3-3-1 - MORCELLEMENT

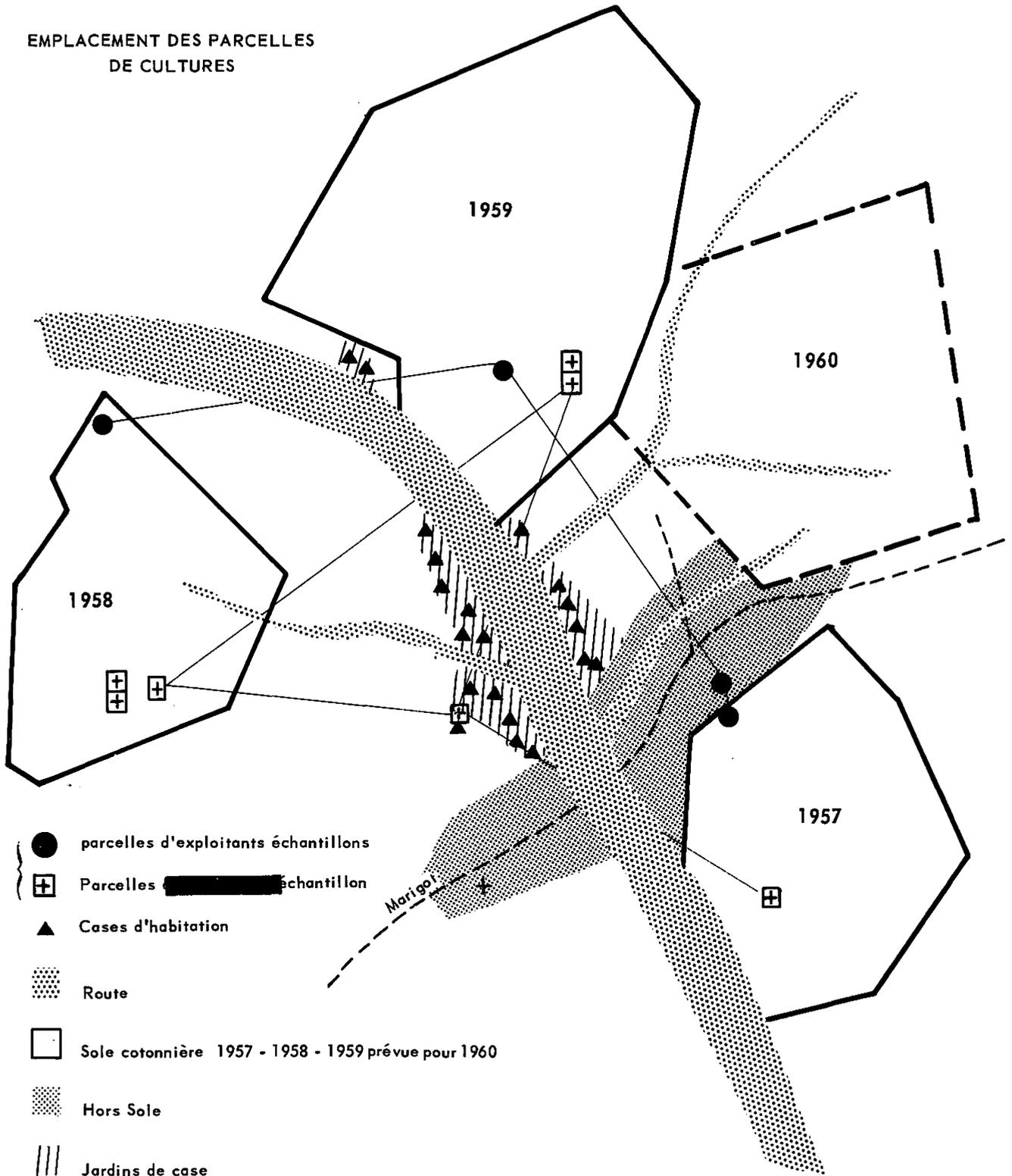
En se basant sur les habitudes culturelles des exploitants de la zone d'enquête on aurait pu penser que la superficie au 1^{er} passage d'une exploitation type se partageait entre 4 et 5 blocs pour une moyenne de 6 à 7 parcelles cultivées (approximativement un bloc par catégorie de culture ou année de défrichement).

(1) L'on pourrait utiliser le terme terroir.

VILLAGE DE SIOU

RÉPARTITION DES BLOCS DE CULTURES SELON L'ANNÉE DE DÉFRICHEMENT

EMPLACEMENT DES PARCELLES DE CULTURES



La définition retenue ne permet pas de vérifier cette supposition. En effet, en assimilant le bloc au lieudit où se situaient les parcelles, on classe dans un même groupe des champs non contigus, pouvant être relativement éloignés les uns des autres, à la condition qu'ils soient implantés dans un même lieudit. Le nombre de blocs par exploitation ne traduit donc pas le morcellement réel mais *la dispersion des terres en culture à l'intérieur de chaque village* (ou unité primaire).

A ce titre le nombre moyen de blocs obtenu pour l'ensemble des exploitations au premier passage (2.2) est représentatif. Il confirme que les cultures villageoises demeurent groupées. Au deuxième passage le nombre moyen de blocs diminue à 1.5 en raison de l'élimination des parcelles n'ayant pas varié au point de vue culture.

La limitation du nombre de blocs culturaux à l'intérieur des villages n'est possible qu'en raison de la taille réduite de ces derniers (1) et des coutumes qui régissent les opérations agricoles dans le cadre de la culture cotonnière (voir chapitre "techniques culturales, tenue foncière...").

Dès que l'on aborde les centres secondaires ou les grandes bourgades la dispersion des cultures augmente considérablement et dépend alors uniquement des terrains disponibles.

C-3-3-1-1 - NOMBRE MOYEN DE BLOCS PAR EXPLOITATION

Les tableaux n^{os} 7 et 8 fournissent les indications à ce sujet.

Les renseignements se rapportant au premier passage, c'est-à-dire à la totalité des superficies cultivées en décembre-février, sont les plus représentatifs; ceux concernant le deuxième passage ne possèdent une signification que si on les considère dans le cadre restreint des cultures vivrières premier cycle (utilisation de la sole cotonnière).

Le nombre moyen de blocs par exploitation varie très peu d'une région à l'autre, par contre les écarts sont plus notables par groupe de taille. Mais, de toute façon, l'on peut conclure que la superficie des exploitations est relativement peu morcelée.

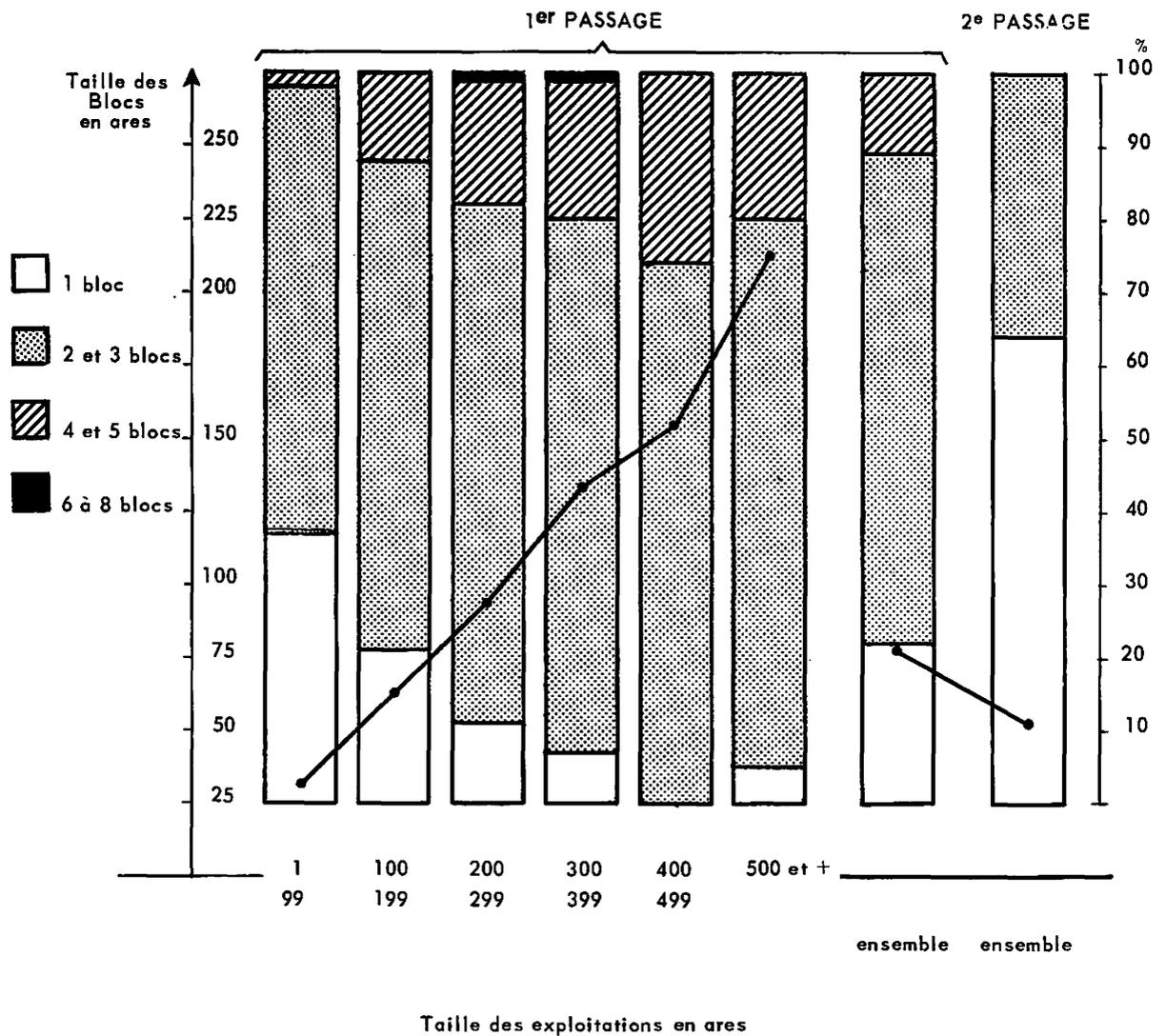
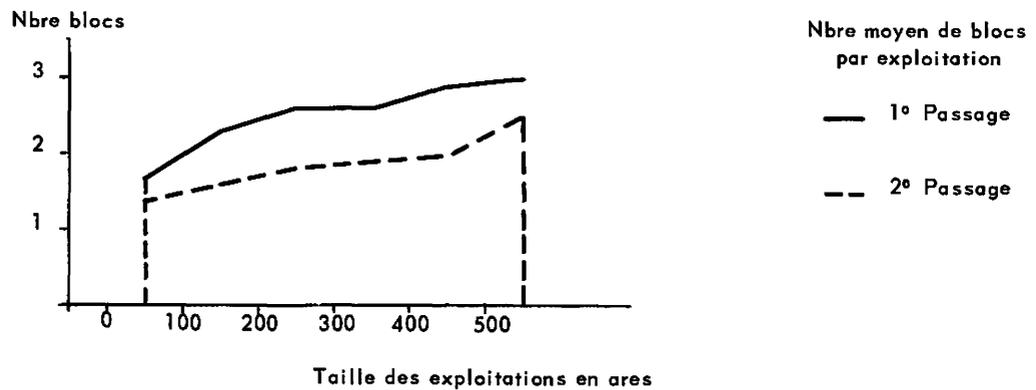
TABLEAU 7
NOMBRE DE BLOCS ET DE PARCELLES PAR EXPLOITATION

Taille des exploitations	Nbre exploitations		Nombre de blocs	Nombre de parcelles	Nombre moyen par exploitation		Nbre de parcelles p/bloc
	Nombre	%			de blocs	de parcelles	
1er passage							
1 - 99	37310	34.9	65220	121540	1.7	3.3	1.9
100 - 199	35720	33.4	82550	190620	2.3	5.3	2.3
200 - 299	17130	16.0	44050	119220	2.6	7.0	2.7
300 - 399	9730	9.1	24910	87070	2.6	8.9	3.4
400 - 499	2870	2.7	8230	28480	2.9	9.9	3.4
500 et +	4180	3.9	12620	53590	3.0	10.4	3.5
Ensemble 1^{er} pass.	106940	100	237580	600520	2.2	5.6	2.5
2^e passage							
superf. nulle	2790	2.6	///	///	///	///	///
1 - 99	72290	67.6	100480	243800	1.4	3.4	2.4
100 - 199	28300	26.4	44600	170010	1.6	6.0	3.8
200 - 299	2580	2.4	4630	19160	1.8	7.4	4.1
300 - 399	600	0.6	1140	5580	1.9	9.3	4.9
400 - 499	380	0.4	770	3690	2.0	9.7	4.9
Ensemble 2^e pass.	106940	100	151620	442240	1.5	4.2	2.8

(1) La taille moyenne des villages varie autour de 120 habitants pour l'ensemble du Centre Oubangui.

MORCELLEMENT DES EXPLOITATIONS

(NOMBRE DE BLOCS) ET TAILLE MOYENNE DES BLOCS



C-3-3-1-2 - DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE BLOCS

Pour l'ensemble des exploitations on observe les % suivants (1^{er} passage) :

23 % des exploitants groupent au maximum les cultures

66 % les partagent entre 2 et 3 blocs

11 % les dispersent entre 4 et 5 blocs

- d' $\frac{1}{2}$ % entre 6 à 8 blocs

Le % élevé d'exploitants ayant leurs parcelles dans le même lieudit s'explique surtout par la taille réduite de leur exploitation, et dans le cas particulier des grandes exploitations, par leur isolement dans de très petits villages.

TABLEAU 8

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE BLOCS ET LEUR TAILLE

Nombre de blocs par exploitation	Groupe de taille des exploitations (en ares) 1 ^{er} passage							Résultats 2 ^e passage
	moins 100	100-199	200-299	300-399	400-499	500 & +	Ensemble	
1	38.1	20.5	4.5	6.9	-	5.0	22.9	63.9
2 & 3	60.3	67.1	69.9	73.5	74.5	76.3	66.3	35.8
4 & 5	1.6	12.1	17.3	19.1	25.5	18.7	10.5	0.3
6 à 8	-	0.3	0.9	0.5	-	-	0.3	-
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Les exploitants, quelle que soit l'importance de leur exploitation regroupent les superficies en cultures entre 2 et 3 blocs; en principe, ces blocs sont fonction de l'année de défrichement des terrains. Les résultats observés pour le deuxième passage confirme cette tendance. En effet, il s'agit des défrichements de la campagne 59/60 et l'on peut remarquer que 64 % des exploitants les ont effectués au même lieudit (ou bloc).

Cette structure originale doit être conservée car elle garantit l'efficacité des temps de jachère et constitue des blocs de cultures homogènes permettant, dans le cadre de la culture cotonnière, le traitement phytosanitaire des plantations dans d'excellentes conditions.

C-3-3-1-3 - TAILLE DES BLOCS

La taille des blocs varie sensiblement selon l'importance de l'exploitation. Les superficies groupées dans un même bloc augmentent rapidement d'un groupe à l'autre. Mais là encore une réserve s'impose : elle se rapporte à la définition même du bloc assimilé au lieudit. L'importance de ce dernier est très variable d'un village à l'autre.

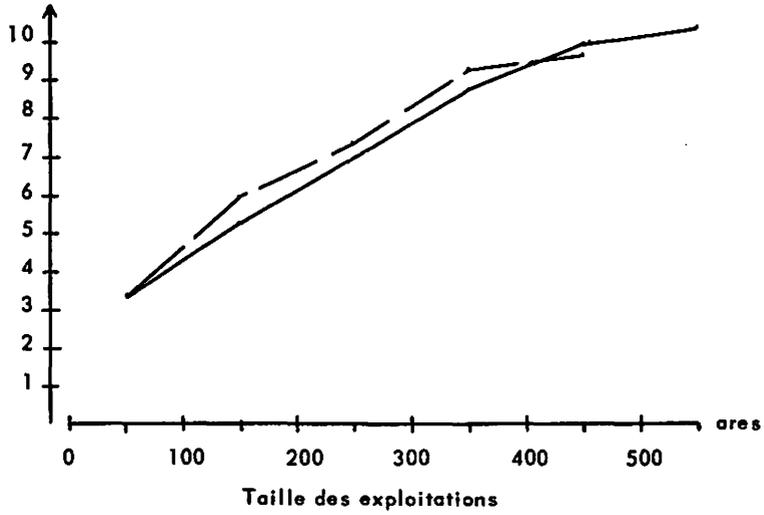
Le tableau ci-après indique la taille des blocs en fonction de la superficie des exploitations lors des relevés des deux passages.

TABLEAU 9

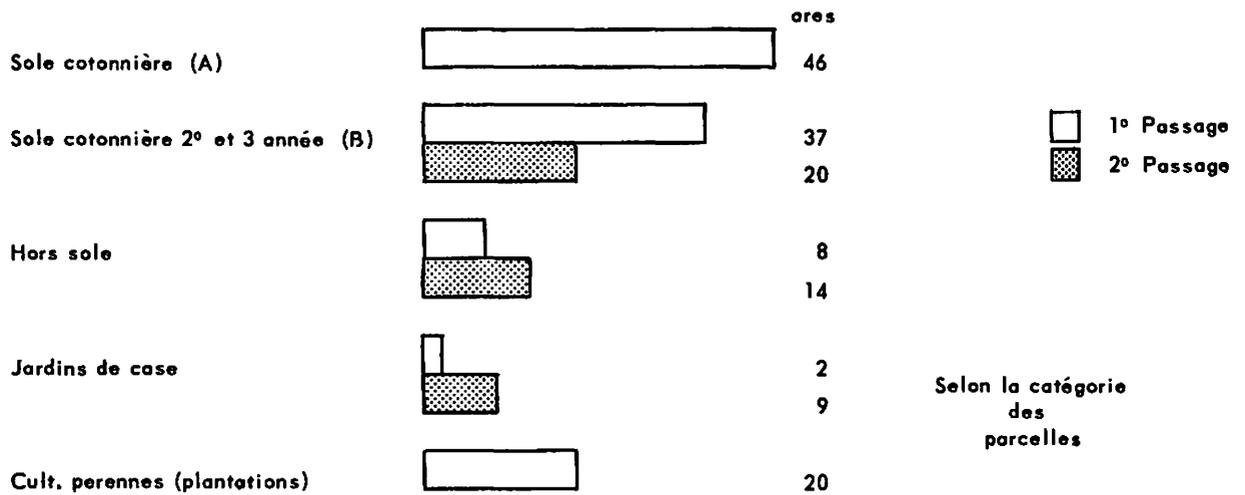
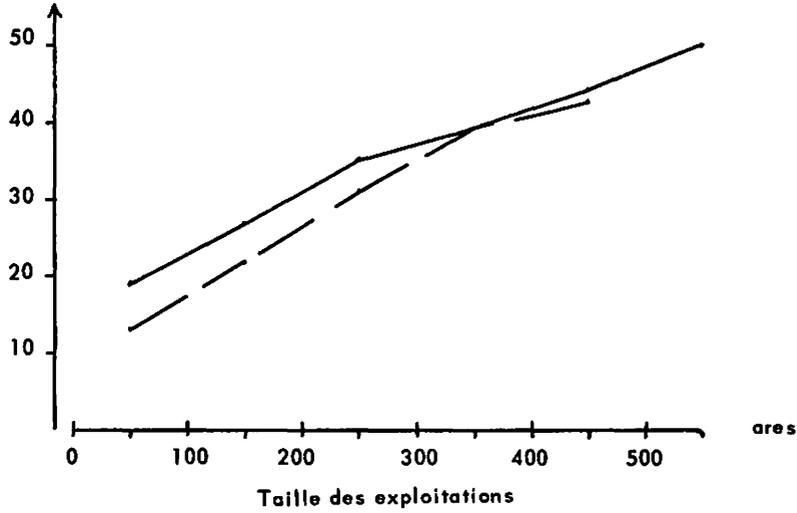
Taille des exploitations	Taille des blocs	
	1 ^{er} passage	2 ^e passage
Moins de 100 ares	33	32
100 à 199	62	84
200 à 299	94	129
300 à 399	135	190
400 à 499	154	205
Ensemble	79	53

L'écart observé entre la taille des blocs aux deux passages est lié aux catégories de superficies mesurées. Au deuxième passage les cultures "hors soles cotonnières" pratiquées sur de toutes petites parcelles influencent la moyenne.

Nbre de parcelles



Taille des parcelles.



C-3-3-2 - PARCELLEMENT

Le parcellement peut se définir soit par le nombre de parcelles par exploitation, soit par le nombre de parcelles par bloc.

C-3-3-2-1 - NOMBRE MOYEN DE PARCELLES PAR EXPLOITATION

(voir tableau n° 7)

L'exploitation moyenne comporte 6 parcelles de cultures au 1^{er} passage et 4 au second, ce qui correspond à un nombre de parcelles par bloc égal à 2,5 dans le premier cas et 2,8 dans le second. Les *blocs sont donc relativement morcelés*, en moyenne divisés en trois unités de culture.

Dans le cas de l'utilisation des parcelles cotonnières cela revient à partager la parcelle initiale entre 2 ou 3 cultures vivrières de 1^{er} cycle : arachide, maïs et courge auxquelles il convient d'ajouter les boutures de manioc.

Le nombre moyen de parcelles par exploitation croît rapidement avec l'étendue de celle-ci, bien que comme nous l'avons noté dans le chapitre précédent, le nombre de blocs ne varie guère. Cela implique de la part du chef d'exploitation le *souci de regrouper leurs parcelles*. On peut d'ailleurs l'observer au moment du défrichement des champs de coton et des semis, les femmes (ou actifs) appartenant à une même exploitation travaillent sur des parcelles contiguës.

Notons enfin que ce nombre moyen de parcelles par exploitation varie essentiellement comme la superficie moyenne des exploitations, directement en fonction du nombre de personnes par exploitation.

C-3-3-2-2 - TAILLE MOYENNE DES PARCELLES

Cette taille moyenne varie selon de nombreux critères, en particulier selon l'étendue de l'exploitation, le type de cultures, le lieu ..., le passage.

Le tableau ci-après fournit les tailles moyennes des parcelles en fonction des deux passages selon l'étendue des exploitations et les catégories de parcelles.

La taille moyenne des parcelles au premier passage est de 31 ares (elle tient compte des champs de coton), celle des parcelles au deuxième passage, plus faible, s'élève à 18 ares.

TABLEAU 10
TAILLE MOYENNE DES PARCELLES

Taille des exploitations	Taille des parcelles		
	1 ^{er} passage	2 ^e passage	
moins de 100 ares	18	13	selon l'étendue des exploitations
100	27	22	
200	35	31	
300	39	39	
400	44	43	
500 ares & +	50	-	
Ensemble	31	18	
sole cotonnière	46	///	selon les catégories de parcelles
sole cotonnière 2 ^e et 3 ^e années*	37	20	
hors sole	8	14	
plantation caféier	20	///	
cultures diverses	2	9	

Plusieurs remarques s'imposent :

- Tout d'abord la *taille réduite des parcelles, toujours inférieure à 50 ares*. L'on retrouve encore une fois l'influence de la culture cotonnière et de ses "cordes" (dont la taille fixée par l'administration varie entre 33 et 50 ares) à partir desquelles sont créées les parcelles vivrières.

- En second lieu, les rapports entre les tailles moyennes observées pour les parcelles "cotonnières". Lors du premier passage la taille moyenne des champs de coton s'élevait à 46 ares, ceux-ci une fois affectés aux cultures vivrières premier cycle (arachide, maïs, courge ... manioc) donnent naissance à des parcelles de 20 ares en moyenne, soit un rapport entre les tailles voisin de 2,5. Ce rapport confirme donc les résultats sur le morcellement des blocs au deuxième stade de culture.

Ensuite ces parcelles sont regroupées et leur taille moyenne remonte à 37 ares.

- Enfin les parcelles "cultures hors sole" et les jardins de case augmentent légèrement de taille entre le premier et le deuxième passage. Elles se rapportent à de nouveaux défrichements imposés par les besoins familiaux.

Ces remarques permettent de se faire une idée assez précise de la conduite des exploitations et donnent également un aperçu sur l'utilisation de la sole cotonnière (qui fera l'objet d'un chapitre à part).

Pour terminer, voici la répartition des parcelles en nombre et superficie pour les diverses catégories observées au premier passage.

TABLEAU 11
NOMBRE ET SUPERFICIE DES PARCELLES PAR CATEGORIE (résultats premier passage)

Groupe Taille des parcelles	Ensemble des parcelles (1)		Selon la catégorie des parcelles %				
	Nbre	%	Sole cotonnière	Sole cotonnière 2 & 3 années	Hors sole	Plantation café	Cultures marai- chères
moins d'un are	24180	4.0	-	0.3	12.7	6.2	52.0
1 - 9	136510	22.6	-	11,4	59.3	32.3	48.0
10 - 19	82240	13.7	1.9	16.5	15.0	16.3	-
20 - 39	151890	25.2	7.6	30.1	10.4	32.0	-
40 - 59	116350	19.4	32.2	23.5	2.2	9.3	-
60 - 79	59250	9.9	32.1	11.6	0.3	2.1	-
80 - 99	22000	3.7	18.2	4.3	€	1.8	-
100 - 119	6860	1.4	6.7	1.9	€	-	-
120 - 139	810	0.1	1.2	0.2	-	-	-
140 - 159	280	€	0.1	0.1	€	-	-
160 & +	150	€	-	0.1	-	-	-
Ensemble		100	100	100	100	100	100
Nombre total de parcelles	600520	///	156770	256320	160660	23690	2660
Superficie correspondante (ha)	186820	///	72610	95990	13330	4700	50
Taille moyenne de la parcelle (ares)	31	///	46	37	8	20	2

(1) Y compris dans chacun des groupes de taille 10-19 d'une part et 40-59 d'autre part. 210 parcelles de catégorie non déclarée. ces 420 parcelles représentent 140 ha.

Nombre total de parcelles	442240	///	271750	169600	///	890
Superficie correspondante (ha)	79900	///	55750	24070	///	80
Taille moyenne des parcelles (ares)	18	///	20	14	///	9

TABLEAU 12
REPARTITION DES PARCELLES SELON LEUR TAILLE ET LA CATEGORIE

Taille des parcelles	Sole cotonnière 1 ^{ère} année	Sole cotonnière 2 ^è & 3 ^è années	Hors sole	Cultures pérennes	Autres	Ensemble
premier passage						
moins de 20 ares %	14810 6.1	72370 29.8	139900 57.7	12980 5.3	2660 1.1	242930 ⁽¹⁾ 100
de 20 à 59 ares %	100860 37.6	137370 51.2	20010 7.5	9790 3.7	-	268240 ⁽²⁾ 100
60 ares & + %	41100 46.0	46580 52.1	750 0.9	920 1.0	-	89350 100
Ensemble	156770	256320	160660	23690	2660	600520
deuxième passage						
moins de 20 ares %	///	158500 50.9	151890 48.8	///	890 0.3	311280 100
de 20 à 59 ares %	///	97940 86.0	15590 14.0	///	-	113530 100
60 ares et plus %	///	15310 87.8	2120 12.2	///	-	17430 100
Ensemble	///	271750	169600	///	890	442240

(1)-(2) Y compris 210 parcelles de catégorie non déclarée.



CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES CHEFS D'EXPLOITATION

C-4-1 - PRESENCE ET ACTIVITE PRINCIPALE

Ces deux caractères se complètent. Comme nous l'avons indiqué l'exploitant est toujours une personne physique qui fait valoir directement ses terres. De ce fait, pendant la saison agricole sa présence demeure indispensable; il doit se consacrer totalement aux travaux culturaux d'autant plus que la main d'œuvre se limite dans la plupart des exploitations aux adultes du ménage (2 à 3 personnes en moyenne). Pendant les périodes creuses - saison sèche - il chasse ou pêche. Quoi qu'il en soit, dans cette région essentiellement agricole, 95 % des personnes vivent de leurs cultures, un exploitant ne peut guère se tourner vers une autre activité.

Les résidents des Centres urbains ont cependant la possibilité d'exercer une activité non agricole. Encore faut-il noter là encore que l'éventail des métiers reste limité : petit artisanat, emplois du commerce ou de l'administration.(1). Ce qui n'empêche pas les chefs de ménage de cette catégorie de continuer à cultiver une ou deux parcelles, la superficie cultivée représentant alors l'activité des épouses.

Cas particulier, celui des manœuvres des plantations européennes qui mènent de front leur tâche à l'intérieur de ces entreprises et leurs cultures en raison des horaires pratiqués.

Les tableaux n^{os} 13 et 14 indiquent la répartition des exploitations agricoles selon la présence de l'exploitant ou le caractère de son activité principale.

- moins de 6 % des exploitants ne sont généralement pas présents pour guider la marche de leurs exploitations, ils occupent 3 % seulement de la superficie totale
- 8 % des exploitants se consacrent à une activité principale autre que l'agriculture.

TABLEAU 13
EXPLOITATIONS SELON LA PRESENCE DE L'EXPLOITANT

Taille des exploitations (en ares) 1 ^o passage	Exploitants présents		non généralement présents		Proportion non présents
	Nbre	Sup.	Nbre	Sup.	Tot. exploit.
0 - 99	31.1	10.5	3.8	1.0	11
100 - 199	32.5	26.8	0.9	0.6	3
200 - 299	15.6	21.4	0.4	0.6	3
300 - 399	8.6	17.1	0.5	0.9	6
400 - 499	2.7	6.8	-	-	-
500 et +	3.9	14.3	-	-	-
Ensemble	94.4	96.9	5.6	3.1	///
Nombres	101000		5940		6
Superf. (ha)		181000		5820	///

(1) Les débouchés sont en effet extrêmement réduits, non seulement par manque d'industries mais également du fait de la non qualification des individus qui ne peuvent prétendre qu'à des postes de manœuvres pour lesquels le nombre de candidats est toujours très élevé.

TABLEAU 14
EXPLOITATIONS SELON L'ACTIVITE AGRICOLE

Taille de l'exploitation 1 ^{er} passage (ares)	Caractère de l'activité agricole			
	Principale		Non principale	
	Nombre d'exploit.	Superficie	Nombre d'exploit.	Superficie
01 - 99	28.8	9.9	6.1	1.6
100 - 199	32.1	26.4	1.2	1.0
200 - 299	15.9	21.8	0.2	0.2
300 - 399	8.8	17.4	0.3	0.6
400 - 499	2.7	6.8	-	-
500 et +	3.9	14.3	-	-
	92.2	96.6	7.8	3.4
Nombre d'exploit.	98560	///	8380	///
Superficie	///	180410	///	6410

L'on remarquera que les exploitants "non généralement présents", ou considérant la direction de leur exploitation comme une activité secondaire, limitent la superficie en culture; plus de 70 % cultivent moins d'un hectare . Notons également que les distributions obtenues pour ces exploitants sont parallèles, ce qui paraît normal.

C-4-2 - REPARTITIONS DES EXPLOITATIONS SELON LE SEXE ET L'ETHNIE DE L'EXPLOITANT

Pour l'ensemble de l'échantillon 6% des exploitations sont dirigées par des femmes, 94 % par des hommes. Il faut voir dans ce pourcentage une évolution des traditions : les femmes après leur divorce ou à la mort de leur mari ne se rattachent plus à un autre groupe familial, mais continuent à vivre (avec leurs enfants) de la culture. La plupart de ces exploitants femmes pratiquent d'ailleurs la culture cotonnière. Cependant elles réduisent les superficies en cultures afin de les adapter à leur possibilité de travail. Aussi la taille moyenne des exploitations dirigées par des femmes est nettement inférieure à celle des exploitants masculins, et ceci quelle que soit l'ethnie

TABLEAU 15
SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS SELON L'ETHNIE ET LE SEXE DES EXPLOITANTS
(premier passage)

	Nbre total d'exploitants		Superficie totale		Taille moy. de l'exploit.	Exploitants masculins			Exploitants féminins		
	Effectif	%	hectares	%		en %		Taille moy. expl.	en %		Taille moy. expl.
						n	s		n	s	
YAKOMA	3680	3.4	2880	1.5	78	89	92	81	11	8	57
NZAKARA	7940	7.4	13240	7.1	167	95	96	168	5	4	128
MANDJIA	10850	10.2	34110	18.8	314	89	95	342	11	5	161
BANDA	83480	78.1	135830	72.2	162	95	96	164	5	4	115
A. ETHNIES	990	0.9	760	0.4	76	79	55	54	21	45	161
	106940	100	186820	100	174	94	96	179	6	4	122

Les caractéristiques propres à chaque ethnie se retrouvent : superficie importante pour les Mandjias, limitée pour les Yakomas et ceci quel que soit le sexe. Le groupe "autres ethnies" ne porte que sur un nombre d'observations restreint : les moyennes réelles peuvent être très différentes de celles enregistrées sur ce tableau.

L'écart entre les superficies moyennes obtenues pour les deux catégories avoisine 40 % pour les Yakomas, Nzakaras et Bandas, et dépasse 100 % pour les Mandjias au profit des exploitations conduites par un homme.

C-4-3 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'AGE, LE SEXE DE L'EXPLOITANT ET L'ETENDUE DE L'EXPLOITATION AU PREMIER PASSAGE

L'importance de l'exploitation dépend de la situation matrimoniale et de l'âge de son chef, les exploitants les plus riches étant ceux qui possèdent le plus d'épouses. En fait ces deux critères sont étroitement liés. On a donc, à partir de l'échantillon, étudié les superficies des exploitations en fonction de ces deux critères.

Les exploitations les plus étendues sont tenues en général par les personnes âgées de 35 à 54 ans, tranche d'âges où l'on trouve la plupart des polygames.

Ils dirigent :

plus de 60 % des exploitations de 3 ou 4 hectares
et 91 % " de 5 hectares et plus

L'âge relativement élevé des cultivateurs, et notamment des plus importants, explique les difficultés que la vulgarisation rencontre pour introduire de nouvelles pratiques. Un exemple significatif : le démarrage des plants de coton. Le service de l'agriculture recommande actuellement de démarier à deux pieds, or plus de 40 % des planteurs suivent les indications datant du début de l'introduction du coton et démarient encore à 1 pied (1).

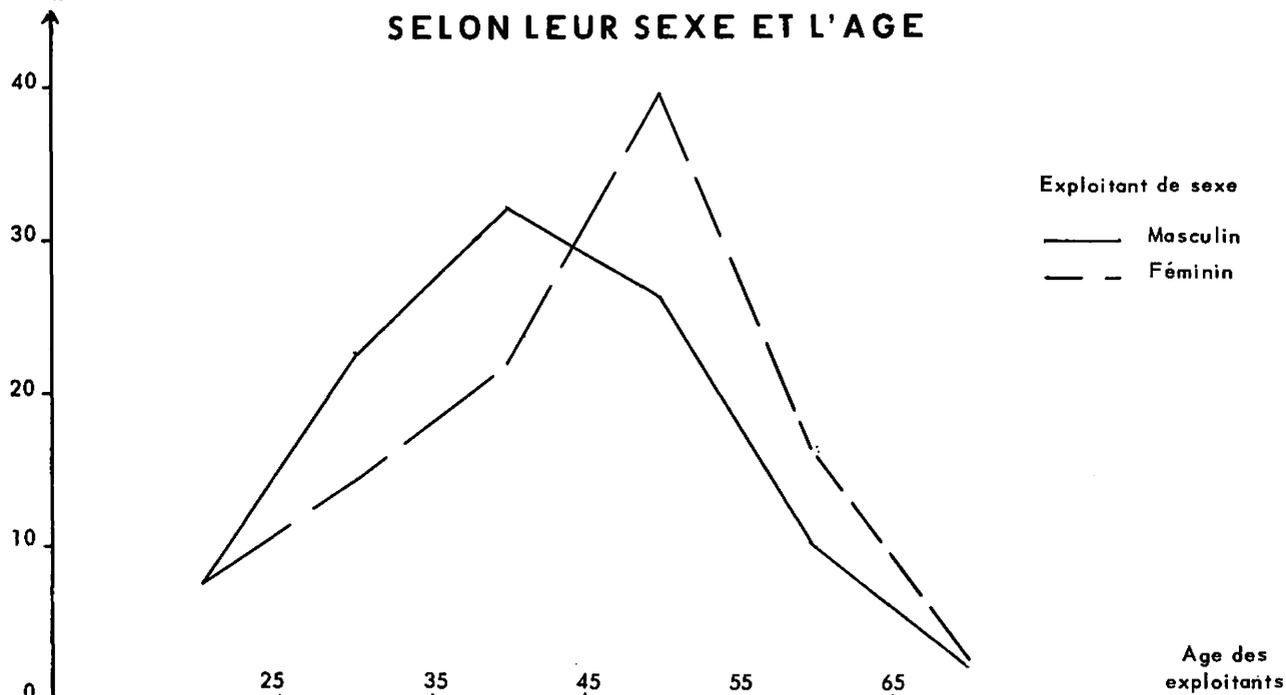
TABLEAU 16
SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS SELON LE SEXE ET L'AGE DE L'EXPLOITANT

Sexe	Age de l'exploitant	Etendue de l'exploitation en ares (superficie premier passage)							Nombre d'exploitants	En %
		01 99	100 199	200 299	300 399	400 499	500 & +	En- semble		
M A S C U L I N	- 25 ans	57	15	19	8	1	-	100	6730	6.7
	25 à 34 ans	42	29	15	9	4	1	100	23270	23.1
	35 à 44	30	35	16	10	3	6	100	32150	32.0
	45 à 54	24	39	17	10	3	7	100	25630	25.5
	55 à 64	32	41	19	6	1	1	100	10470	10.4
	65 et plus	65	13	9	13	-	-	100	2330	2.3
	ensemble	34	34	16	9	3	4	100	100580	100
F E M I N I N	- 25 ans	-	50	50	-	-	-	100	420	6.6
	25 à 34	42	41	-	17	-	-	100	890	14.0
	35 à 44	63	34	3	-	-	-	100	1370	21.5
	45 à 54	57	28	9	6	-	-	100	2510	39.5
	55 à 64	31	48	21	-	-	-	100	1020	16.0
	65 et plus	-	-	100	-	-	-	100	150	2.4
	ensemble	47	35	13	5	-	-	100	6360	100

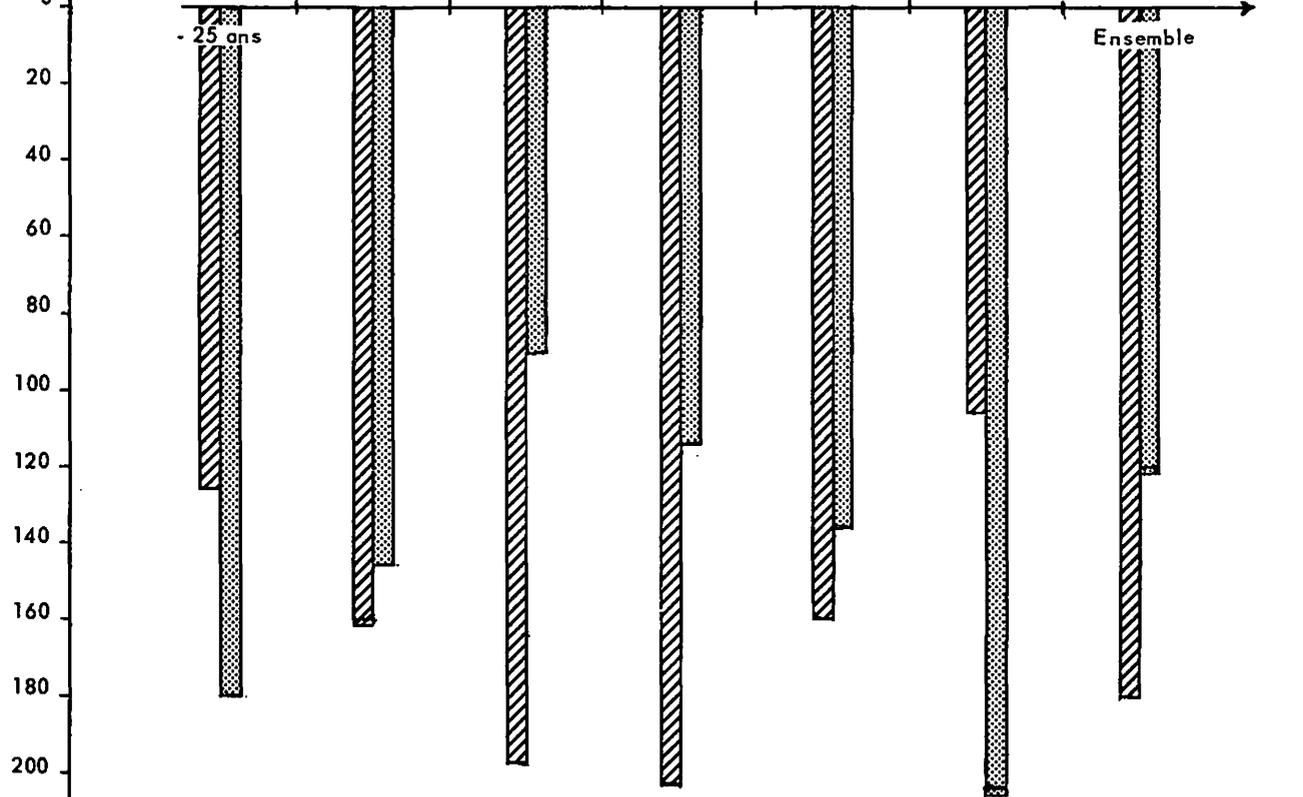
(1) Résultats du dépouillement des carrés de densité.

RÉPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LEUR SEXE ET L'AGE

Nbre d'exploitations
en %



Exploitant de sexe
 — Masculin
 - - Féminin



Taille moyenne des exploitations selon
la tranche d'âge à laquelle appartient
l'exploitant

(Superficie 1^{er} passage)

Superficies
(en ares)

▨ Sexe masculin
 ▩ Sexe Féminin

L'âge moyen de l'ensemble des chefs d'exploitations avoisine 42 ans pour les hommes, et 45 ans pour les femmes.

De la répartition du tableau 16 ci-dessus croisant les critères de l'âge, du sexe avec l'étendue de l'exploitation, il ressort que :

- les exploitations de moins de 1 ha sont surtout dirigées par des jeunes de moins de 25 ans et des personnes âgées de 65 ans et plus
- passé le cap de 65 ans les exploitations réduisent leurs superficies en fonction de leur possibilité de travail.
- aucune exploitation dirigée par une femme ne possède une superficie supérieure à 4 hectares.

La répartition concernant les exploitants féminins porte sur un nombre limité d'observations. De ce fait, on ne doit pas trop attacher d'importance aux % mentionnés (en particulier à ceux des tranches d'âges 65 ans et plus, moins de 25 ans). Cette observation reste valable pour le tableau ci-après indiquant selon le sexe et l'âge de l'exploitant, la superficie cultivée.

TABLEAU 17
SUPERFICIE MOYENNE CULTIVEE AU PREMIER PASSAGE

Age de l'exploitant	Sexe	
	masculin	féminin
- 25 ans	126	180
25 à 34 ans	162	145
35 à 44 ans	198	91
45 à 54 ans	203	114
55 à 64 ans	160	136
65 et plus	106	207
Tous âges	179	122

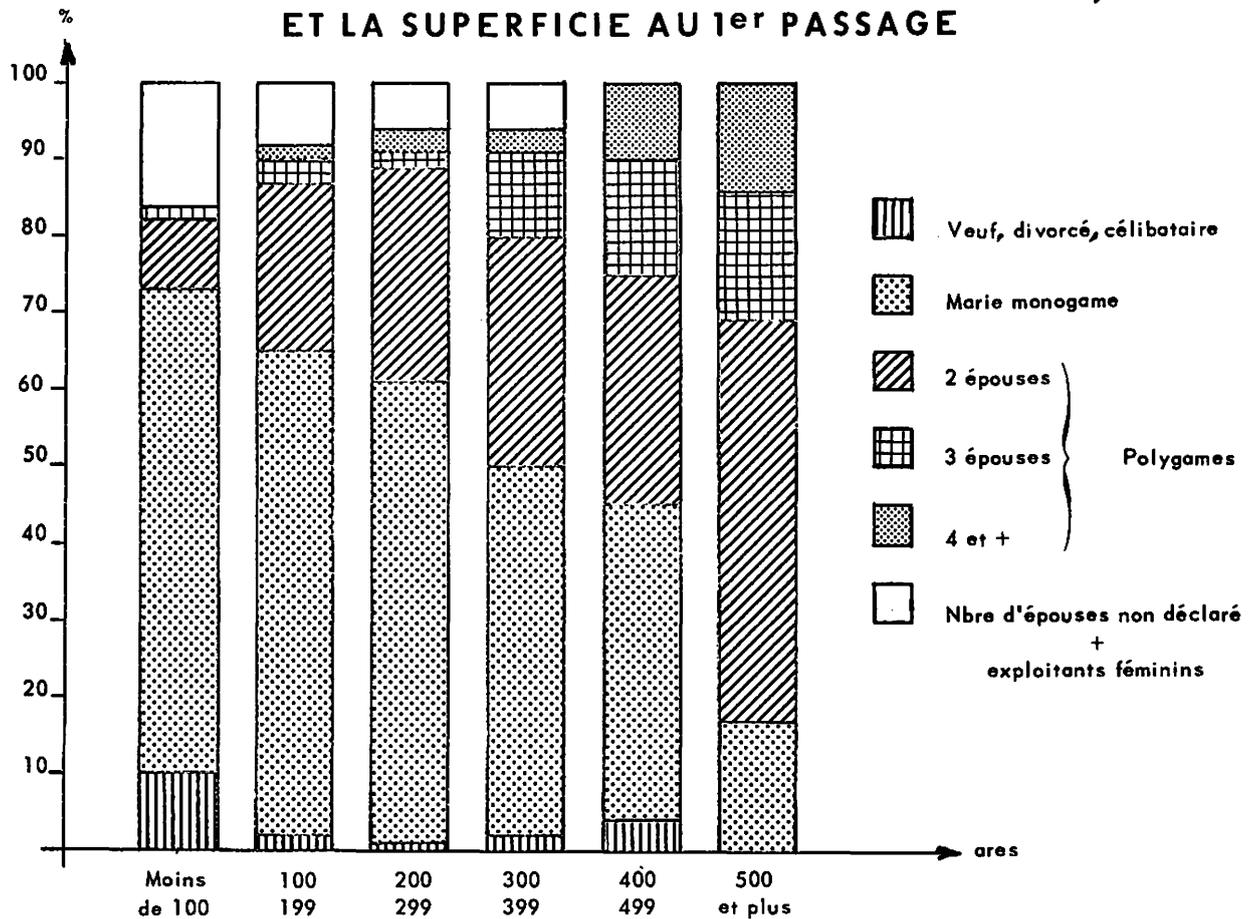
Remarquons que la superficie cultivée par un chef d'exploitation féminin varie selon la durée du veuvage, le nombre d'enfants..., le milieu dans lequel il évolue ... C'est pourquoi des extrapolations à partir des renseignements ci-dessus seraient pour le moins hasardeuses.

C-4-4 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE ET LE NOMBRE D'EPOUSES DE L'EXPLOITANT (premier passage)

Si la superficie cultivée d'une exploitation dépend de nombreux facteurs, il en est un qui semble primordial: la main d'œuvre disponible à l'intérieur de l'exploitation considérée, d'où l'importance des épouses qui assurent l'entretien des plantations, la récolte, le tri des capsules de coton ... (1). Cette importance est telle que l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'activité agricole des femmes se trouve à l'origine du maintien de la polygamie en milieu rural. Le taux de polygamie reste élevé puisque pour l'échantillon 26% des exploitants ont plusieurs épouses.

(1) Voir étude: Revenu procuré par le coton.

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS, SELON LE NOMBRE D'ÉPOUSES DE L'EXPLOITANT, ET LA SUPERFICIE AU 1^{er} PASSAGE



RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE D'ÉPOUSES DU CHEF D'EXPLOITATION

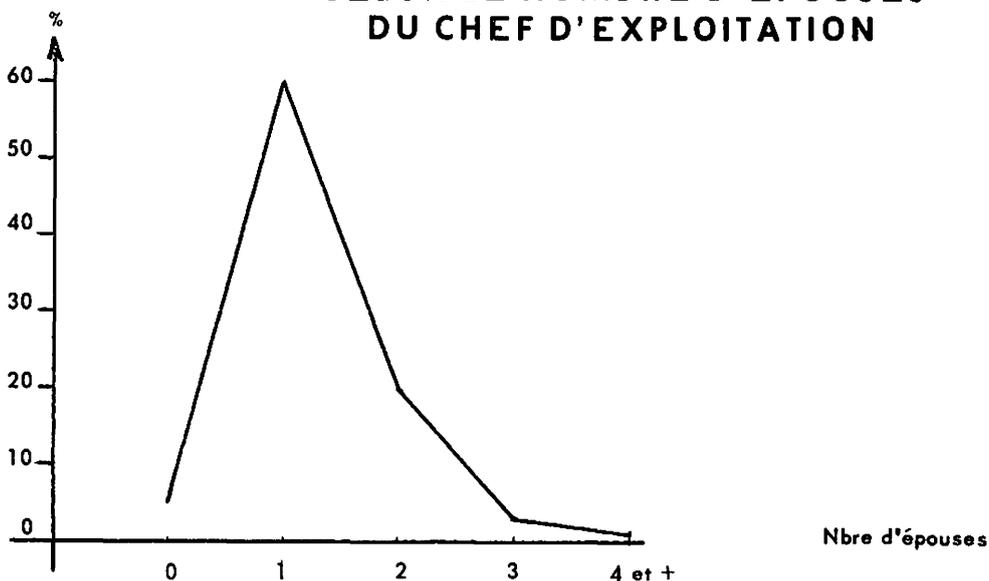


TABLEAU 18

Nombre d'épouses de l'exploitant	Nombre d'exploitations		Superficie (hect.)		Superficie moyenne des exploitations (ares).	%
	Effectif	%	réelle	% du total		
0	5260	4.9	5050	2.7	96	100
1	62870	58.8	96780	51.8	154	160
2	21830	20.4	52470	28.1	240	250
3	3850	3.7	13300	7.1	345	359
4 & +	1970	1.8	7590	4.1	385	401
non déclaré (a)	11160	10.4	11630	6.2	104	///
	106940	100	186820	100	175	///

(a) comprend les exploitants de sexe féminin, soit 6360 exploitations

La corrélation superficie/ situation matrimoniale apparaît nettement. La superficie s'accroît rapidement en fonction du nombre d'épouses. Celle mise en culture par un exploitant monogame est supérieure de 60 % à celle entretenue par un célibataire, divorcé ou veuf. L'écart ne représente qu'en partie l'activité de l'épouse car, dès son mariage, elle prend en charge l'entretien des parcelles de son mari. Les différences enregistrées entre les exploitations de monogames et de polygames 2 épouses, puis entre ces dernières et celles des polygames 3 épouses, respectivement 86 et 105 ares, semblent le confirmer.

Remarquons également que l'étendue d'une exploitation tenue par un homme seul demeure inférieure de 22 % à celle obtenue pour la moyenne des exploitants féminins (122 ares).

Si la superficie augmente avec le nombre d'épouses, elle n'est pas proportionnelle à ce nombre; à partir de 4 épouses et plus l'augmentation demeure relativement réduite. Ce qui paraît normal étant donné la diminution de la quantité de travail qui résulte du groupement de plusieurs personnes. Il faut tenir également compte du fait que le nombre de personnes actives (non compris les épouses) s'accroît avec le nombre de femmes: enfants, frères, sœurs...

Le tableau ci-après, plus détaillé, fournit la répartition des exploitations selon leur taille en fonction du nombre d'épouses de l'exploitant en %.

TABLEAU 19

Taille de l'exploitation 1 ^{er} passage	Nombre d'épouses de l'exploitant						Ensemble
	0	1	2	3	4 & +	ND	
- de 100 ares	10	63	9	1		17	100
100 à 199 ares	2	63	22	3	1	9	100
200 à 299 ares	1	60	28	2	3	6	100
300 à 399 ares	2(a)	48	30	11	3	6	100
400 à 499 ares	4(a)	41	30	15	10	-	100
500 ares et plus	-	18	51	17	14	-	100
Ensemble des exploitations	4.9	58.8	20.4	3.7	1.8	10.4	100

(a) comprennent des exploitants chefs de famille étendue.

Au fur et à mesure de l'augmentation de la taille de l'exploitation les % par catégorie croissent pour les exploitants polygames. Ils dirigent 83 % des exploitations de 5 hectares et plus, 55 % des exploitations de 4 hectares, 44 % de celles de 3 hectares.

C-4-5 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES CHEFS D'EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA SUPERFICIE PHYSIQUE DES EXPLOITATIONS

Les mêmes tendances que dans les paragraphes précédents apparaissent, légèrement accentuées.

TABLEAU 20

TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON L'ETHNIE ET LE SEXE DES EXPLOITANTS

Ethnie	Exploitants de sexe		(1/2)	Deux sexes ares
	masculin (1)	féminin (2)		
	ares			
YAKOMA	92	65	142	91
NZAKARA	191	141	135	189
MANDJIA	384	181	212	352
BANDA	189	130	145	186
A. ethnies	82	174	47	87
Ensemble	206	139	148	199

TABLEAU 21

TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON L'AGE ET LE SEXE DE L'EXPLOITANT

Ages	Exploitants de sexe	
	masculin	féminin
	en ares	
- de 25 ans	139	207
25 à 34	186	166
35 à 44	227	105
45 à 54	233	130
55 à 64	184	156
65 ans et +	122	238
Ensemble	206	139

TABLEAU 22

TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE D'EPOUSES DE L'EXPLOITANT

Nombre d'épouses	Taille moyenne (ares)	Ecart en % par rapport à	
		0 épouse	la taille moyenne
0	110	0	- 45
1	175	59	- 12
2	276	151	+ 39
3	395	259	+ 98
4 & +	442	301	+ 122
ND	119	8	- 40
Ensemble	199	///	100

Les ND comprennent les chefs d'exploitation de sexe féminin

CHAPITRE C - 5

POPULATION AGRICOLE

C-5-1 - ESTIMATIONS GLOBALES

L'enquête agricole conduit, à partir du recensement exhaustif des membres de la famille de chaque exploitant échantillon et des personnes vivant avec eux, à une estimation globale de la population agricole de l'ordre de 412 000 individus. Si l'on compare cette estimation à celle calculée à partir de l'enquête démographique concernant la population totale de la zone Centre Oubangui 423 000 personnes (avec une précision de l'ordre de 2 %), on aboutit au taux de 97 % de population agricole.

Ce pourcentage élevé ne paraît pas étonnant pour une personne ayant parcouru les districts composant le Centre Oubangui, ou même les chefs lieux de districts importants, la population vivant essentiellement de l'agriculture.

Le nombre de personnes actives agricoles s'élève à 256 000 individus. L'importance relative de cette population par rapport à la population totale agricole correspond à 62 % ou à 60 % comparé à la population totale du domaine d'étude (2).

Les résultats généraux sont repris dans le tableau ci-dessous (chiffres et % directement comparables à ceux de l'enquête démographique).

TABLEAU 23
REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET L'ACTIVITE

	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Estimations	%	Estimations	%	Estimations	%
Population active agricole	107 000	42	149 100	58	256 100	100
Population active non agricole	5 650	97	200	3	5 850	100
Population non active	79 350	53	70 700	47	150 050	100
Pop. tot. agricole	192 000	47	220 000	53	412 000	100

Cette distribution fait ressortir l'importance de la population active féminine constituant la main d'œuvre de base des exploitations; elle équivaut à 58% de l'effectif total des actifs. Autrement dit à 100 femmes actives correspondent 72 hommes actifs. L'écart enregistré s'explique par la différence d'effectifs entre les deux sexes et par le nombre d'inactifs masculins âgés de 15 à 29 ans.

En se basant sur les résultats de l'enquête démographique on peut estimer cette catégorie d'inactifs masculins à plus de 3 % de l'effectif total de ce sexe. Soulignons par ailleurs que certains adultes sans activité ont tendance à déclarer une activité agricole (invérifiable) pour échapper aux contraintes administratives. Cet état d'esprit date de l'époque où la culture cotonnière était obligatoire pour tous les adultes valides.

(1) La précision des estimations de populations à partir de l'enquête agricole est moins bonne que pour l'enquête démographique. Le coefficient de variation dans le 1er cas est de l'ordre de 5 %, dans le 2^e de 2 %.

(2) Voir résultats définitifs Enquête démographique Centre Oubangui.

Cette population parasite évolue de préférence autour des centres Bambari, Crampel, Bangassou ... et comprend essentiellement des jeunes (pour l'échantillon, parmi ceux se déclarant sans occupation plus de 80% étaient âgés de moins de 30 ans).

Autre remarque, la totalité des femmes de 14 ans et plus participe aux travaux agricoles. Si l'on rapporte la population au nombre d'exploitations agricoles de la zone, 106 940, on aboutit :

à un nombre d'individus par exploitation de 3,9
un nombre d'actifs " de 2,4

Ce nombre de personnes par exploitation est légèrement supérieur à celui obtenu lors de l'enquête démographique pour la concession, soit 3,5.

C-5-2 - NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PAR EXPLOITATION

Ce nombre se rapporte aux personnes vivant sur l'exploitation : exploitant, membres de son ménage, et personnes vivant sur l'exploitation mais n'appartenant pas au ménage de l'exploitant : généralement parents d'un des époux (frères, sœurs, père ...).

Le nombre moyen d'individus par exploitation s'élève à 3,9, non compris les visiteurs. Il représente grossièrement la taille des concessions et confirme le caractère familial de la culture ainsi que le fait que chaque ménage constitue une exploitation

38 % des exploitations comptent deux personnes ou moins
71 % " " 4 " ou moins
4 % seulement plus de 10 individus.

La distribution reproduite ci-après peut être rapprochée du tableau donnant le nombre d'habitants par concession (1). Il en diffère assez peu.

TABLEAU 24

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES VIVANT SUR L'EXPLOITATION

Nombre de personnes de l'exploitation	Nombre d'exploitations	
	%	cumul
1	12	12
2	26	38
3	19	57
4	14	71
5	9	80
6	7	87
7	4	91
8	2	93
9	3	96
10 & +	4	100
	100	///

Ceci explique la taille relativement réduite des superficies cultivées par des exploitations dont la main d'œuvre reste limitée aux personnes adultes, ainsi que les techniques agricole de la zone (l'entr'aide en particulier). Le nombre moyen de personnes varie d'ailleurs rapidement au fur et à mesure que la superficie de l'exploitation croît : il passe de 4 à plus de 8 de la tranche de superficies de 100 ares à celle de plus de 5 hectares.

(1) p. 24 de l'étude démographique provisoire.

TABLEAU 25
POPULATION DES EXPLOITATIONS SELON LE GROUPE DE TAILLE

Groupe, taille exploitation (au 1er passage)	Nombre d'exploitations %	Population moyenne par exploitation
moins de 50 ares	13.6	2.8
50 à 99 ares	21.3	3.4
100 à 199	33.4	3.9
200 à 299	16.0	4.3
300 à 399	9.1	4.7
400 à 499	2.7	6.3
500 et plus	3.9	8.4
Ensemble	100	3.9

C-5-3 - POPULATION ACTIVE DES EXPLOITATIONS

Elle découle de la population totale des exploitations. Le nombre moyen d'actifs par exploitation se monte à 2,4 personnes, l'homme, sa femme et les enfants dès que ceux-ci ont atteint l'âge de travailler sur les champs. De ce fait, 87% des exploitations comprennent trois actifs ou moins.

Les tableaux ci-après résument les données obtenues.

TABLEAU 26

Nombre de personnes actives de l'exploitation	Nombre d'exploitations		taille de l'exploitation au 1er passage	Nombre moyen d'actifs
	%	cumulés		
1	17	17	Moins de 50 ares	1.7
2	48	65	de 50 à 99	2.0
3	22	87	de 100 à 199	2.3
4	8	95	de 200 à 299	2.7
5	3	98	de 300 à 399	2.8
6 & +	2	100	de 400 à 499	3.6
			500 & +	4.3
Ensemble	100	///	Ensemble	2.4

Lorsque la taille des exploitations augmente le nombre d'actifs par exploitation s'accroît également. Ce nombre d'actifs varie peu en proportion de la population totale selon la taille des exploitations comme l'indique le tableau ci-dessous se rapportant à la situation des superficies premier passage.

Taille des exploitations (1er passage)	Nombre d'actifs
	Nombre total de personnes %
- de 50 ares	62
50 à 99	59
100 à 199	61
200 à 299	63
300 à 399	60
400 à 499	57
500 ares & +	51
Ensemble	62

La population active des exploitations correspond en moyenne à 62 % du nombre total de personnes. Cette proportion s'approche du pourcentage de personnes âgées de 15 à 59 ans telle qu'elle apparaît dans les résultats de l'enquête démographique Centre Oubangui.

C-5-4 - POPULATION TOTALE ET ACTIVE PAR REGION

Les résultats par région recoupent assez bien ceux obtenus lors de l'enquête démographique en ce qui concerne les concessions. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 27
ESTIMATIONS GENERALES PAR REGION (OU STRATE)

Régions	Nombre d'exploit. (1)	Population			Nbres moyens de personnes p/ exploitat.		Rapports		Popu-lation de 15 à 59 a (7)	Taille des conces-sions (8)
		Totale (2)	agricole (3)	agric. act. (4)	au total (5)	actives (6)	(4/3)	(3/2)		
BANDA	58910	225000	218000	142000	3.7	2.4	65	97	64	3.3
MANDJIA	11090	62000	61000	32000	5.5	2.9	53	98	49	5.1
FLEUVE	36940	136000	133000	82000	3.5	2.2	62	98	67	2.8
Ensemble centre	106940	423000	412000	256000	3.9	2.4	62	97	63	3.5

Les données inscrites dans les cases (2) (7) et (8) proviennent des résultats de l'enquête démographique Centre Oubangui.

Les données inscrites dans les colonnes (7) et (8) sont à rapprocher de celles notées dans les colonnes (4/3) et (5). La comparaison entre le nombre de personnes par exploitation et celui par concession fait ressortir un écart moyen de l'ordre de 10% au profit du 1^{er} chiffre, sauf pour la région Fleuve où cet écart s'élève à 25 %.

C-5-5 - RAPPORT ENTRE LA POPULATION ET LES SUPERFICIES CULTIVEES

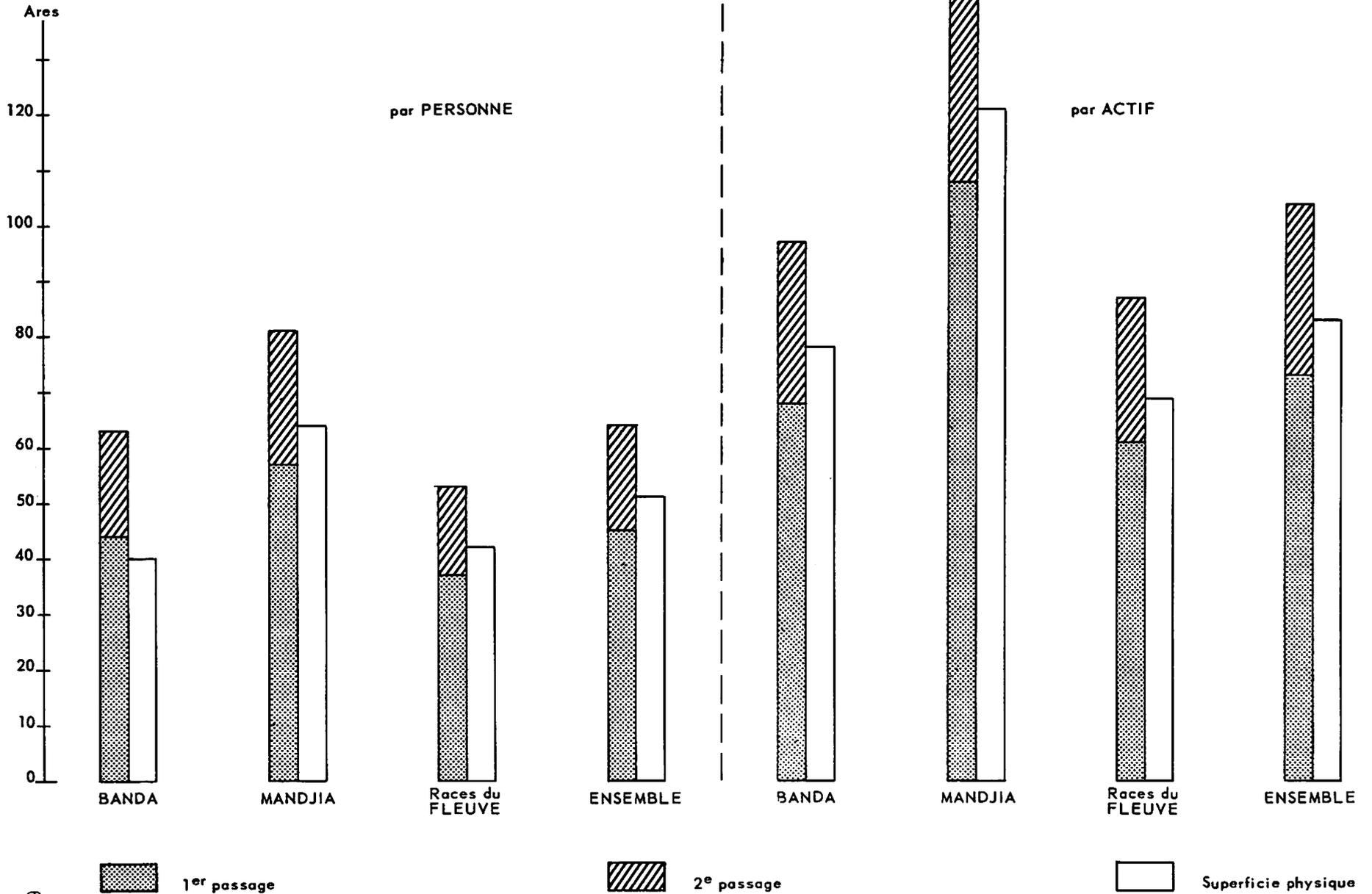
Le tableau n° 28 donne les superficies moyennes cultivées, par personne et par actif de l'exploitation, pour les principales ethnies et l'ensemble.

TABLEAU 28
SUPERFICIES PAR ACTIF SELON LES PRINCIPALES ETHNIES

Catégorie de superficie	BANDA		MANDJIA		Races du FLEUVE		ENSEMBLE	
	par personne	par actif	par personne	par actif	par personne	par actif	par personne	par actif
1 ^{er} passage	44	68	57	108	en ares		45	73
2 ^e passage	19	29	24	45	37	61	19	31
Totale cultivée	63	97	81	153	53	87	64	104
Physique	50	78	64	121	42	69	51	83

Au cours de l'année agricole *un actif cultive en moyenne un hectare, ou encore une superficie physique de l'ordre de 83 ares*. Cela est comparable aux résultats enregistrés dans d'autres territoires et en particulier au Cameroun, zone cacaoyère de Mbalmayo, où l'on observait une superficie cultivée par actif de 116 ares, et au Sénégal 95 ares. La dispersion autour de la moyenne est importante, la valeur minima observée est de quelques ares, celle "maxima" de plus de 3 hectares.

SUPERFICIES MOYENNES CULTIVÉES



Par ailleurs on retrouve les écarts déjà notés entre les différentes ethnies, avec la position particulière des actifs Mandjias qui s'occupent d'une superficie nettement plus importante (supérieure de près de 60 % à celle des Bandas, et de 75 % à celle cultivée par les ethnies Yakomas, Nzakara, de la région Fleuve).

C-5-5-1 - VARIATION DU NOMBRE D'ACTIFS ET DE LA SUPERFICIE CULTIVEE PAR ACTIF SUIVANT LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

On a vu que le nombre d'actifs par exploitation progresse au fur et à mesure que l'étendue de l'exploitation augmente. Mais cet accroissement du nombre des actifs reste moins rapide que celui des superficies cultivées. En effet la superficie moyenne cultivée par actif croît aussi avec la taille et dépasse l'hectare à partir des exploitations de trois hectares.

En fait, si l'on considère uniquement le nombre d'actifs participant aux travaux de l'exploitation il semble que l'on aboutisse à un résultat tout autre, démontrant que la superficie exploitée par actif diminue au fur et à mesure que le nombre total de personnes actives par exploitation croît.

TABLEAU 29
EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES ET LA SUPERFICIE AU PREMIER PASSAGE

Personnes actives de l'exploitation	Taille des exploitations (1 ^{er} passage)							Ensemble			Sup. par actif en ares
	- 50	90 99	100 199	200 299	300 399	400 499	500 & +	Nombre	%	Sup.	
	en %										
1	6.2	5.8	4.0	0.4	0.5	-	-	18120	16.9	15020	83
2	5.8	11.4	18.4	7.7	4.0	0.5	0.4	51340	48.2	78430	76
3	1.3	3.1	8.0	5.3	2.2	1.2	1.3	23820	22.4	51630	72
4	0.1	0.8	2.3	1.9	1.5	0.3	0.7	8210	7.6	21020	64
5	0.2	0.1	0.6	0.7	0.8	0.3	0.6	3650	3.3	11400	62
6 & +	-	0.1	0.1	-	0.1	0.4	0.9	1800	1.6	9320	72
	13.6	21.3	33.4	16.0	9.1	2.7	3.9		100		73
Nbre exploitations	14520	22790	35720	17130	9730	2870	4180	106940		///	///
superficie (ha)	4310	17100	51250	41250	33550	12670	26690	///	-	186820	///

C-5-5-2 - SUPERFICIE DEFRICHEE ANNUELLEMENT PAR ACTIF

C'est là une mesure intéressante de l'activité des agriculteurs du Centre, surtout en ce qui concerne la surface défrichée pour la sole cotonnière (premier passage).

En moyenne la superficie défrichée dans l'année agricole 59/60 se monte à 86 ares (68 ares pour les cultures cotonnières du premier passage, 18 ares pour les vivrières) pour les exploitations de la zone étudiée.

Rapportées au nombre moyen d'actifs, ces surfaces donnent les chiffres suivants par actif:

	total année agricole	36 ares
défrichements	coton	28 ares
	cultures vivrières	8 ares

Si l'on admet que le "planteur" d'après la définition des services agricoles correspond très approximativement (1) à la "personne active" de cette étude, l'on peut considérer le défrichement "cultures cotonnières de 28 ares" comme relativement voisin de la "corde coton" moyenne pour l'ensemble des "planteurs". Cette dernière serait donc nettement inférieure à la superficie théorique mentionnée variant entre 33 et 50 ares selon les secteurs.

(1) En fait le nombre de "planteurs" est inférieur au nombre d'actifs.

MAIN D'ŒUVRE

C-6-1 - MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

Demeure purement familiale, et se résume aux membres actifs de la famille de l'exploitant. Ce qui explique en partie la limitation des superficies en fonction des besoins en vivriers et revenus des ménages. Il serait d'ailleurs difficile de faire appel à une main d'œuvre étrangère.

La seule main d'œuvre agricole salariée correspond aux manœuvres des grandes plantations européennes ou africaines, et il n'existe aucun mouvement de travailleurs entre les zones de savane et les zones forestières (1). Cette main d'œuvre salariée diminue progressivement d'année en année, à tel point qu'actuellement le problème le plus grave à résoudre pour ces entreprises est de conserver leurs effectifs de manœuvres ou d'en recruter. Remarquons que ces manœuvres possèdent leurs cultures propres, entretenues par leurs épouses.

La main d'œuvre permanente se trouve donc réduite aux adultes valides de l'exploitation, ou actifs, soit 2,4 personnes par exploitation. La pointe de l'emploi de cette main d'œuvre se situe au début du cycle cultural (défrichage et semis du coton), puis à la récolte du coton. A cette époque de gros travaux apparaît une main d'œuvre "saisonnrière": les visiteurs. Ces derniers appartenant en principe à la famille de l'exploitant participent aux travaux agricoles, mais récupèrent sous une forme ou une autre une partie des revenus de l'exploitant. C'est pourquoi on enregistre un afflux des visiteurs dans les villages à l'approche des marchés de coton (fils mariés résidant en ville, frères..).

Ces "visiteurs actifs" représentent, pour l'ensemble de l'échantillon, à peine 4 % du nombre total d'actifs des exploitations, et ceci en pleine période cotonnière. Le rendement de ces derniers reste limité, à tel point que certains affirment que "loin d'aider les exploitants ils ne font que les exploiter".

Aussi les exploitants ont-ils recours à l'entraide "sorte de travail collectif à l'échelon du village" pour effectuer les gros travaux dans les délais nécessaires (voir chapitre entraide).

Pour l'ensemble de la zone la main d'œuvre agricole peut être estimée à

Main d'œuvre permanente : actifs familiaux

256 000 personnes	100%
107 000 hommes	soit 42%
149 000 femmes	58%

Main d'œuvre saisonnière : visiteurs participant aux travaux agricoles

10 000 personnes
3 000 hommes
7 000 femmes

Pour l'ensemble de la zone Centre, la main d'œuvre agricole par catégorie et sexe est répartie selon l'étendue des exploitations dans le tableau n° 30.

On retrouve l'importance de la population active féminine largement supérieure à la population masculine quelle que soit la tranche de superficie cultivée. Elle constitue la main d'œuvre de base en se chargeant de l'entretien des cultures et des récoltes.

Le calendrier agricole, joint à l'activité réelle des femmes à l'intérieur des exploitations, conduit à libérer un bon nombre d'hommes de tout travail cultural pendant plus de la moitié de l'année. *Il existe de ce fait un potentiel de "main d'œuvre" non utilisée.* Ces hommes

(1) Cette main d'œuvre est très mouvante, d'où la diversité des races rencontrées parmi les manœuvres agricoles des grandes plantations. On y remarque en particulier des Bayas transplantés de l'ouest du Territoire.

pourraient donc exercer une activité complémentaire. Malheureusement leur manque de qualification, ainsi que l'inexistence d'une quelconque industrie dans cette zone, ne permet pas de récupérer cette main d'œuvre pour des secteurs d'activités autres que l'agriculture.

La seule solution actuelle reste donc de favoriser l'extension des cultures arbustives (café) à l'échelon indigène. Le travail supplémentaire créé par l'implantation de plantations de caféiers sera facilement supporté à l'intérieur des exploitations et les avantages de cette opération non négligeables.

TABLEAU 30
MAIN D'ŒUVRE

Groupe taille exploit. 1 ^{er} passage	Nombre d'exploitations	Nbre moy. actifs par exploitat.	Actifs dans l'agriculture			Visiteurs actifs		
			masculin	féminin	ensemble	masculin	féminin	ensemble
1 à 49 ares	14520	1.7	10500	12700	23200	-	180	180
			9.6	8.6	9.0		2.5	1.7
50-99 ares	22790	2.0	20300	25400	45700	320	730	1050
			19.0	17.0	17.8	10.5	10.0	10.1
100 ares	35720	2.3	35300	45900	81200	980	2750	3730
			33.0	30.8	31.7	31.7	37.5	35.8
200 ares	17130	2.7	19200	26800	46000	1130	1290	2420
			17.9	18.0	18.0	36.8	17.5	23.2
300 ares	9730	2.8	10700	18000	28700	330	1470	1800
			10.0	12.1	11.3	10.5	20.0	17.3
400 ares	2870	3.6	4000	7000	11000	320	370	690
			3.7	4.7	4.3	10.5	5.0	6.6
500 ares & +	4180	4.3	7000	13300	20300	-	550	550
			6.6	8.9	7.9		7.5	5.3
Ensemble	106940	2.4	107000	149100	256100	3080	7340	10420
			100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Pour l'ensemble de la zone, la main d'œuvre agricole salariée travaillant pour le compte des planteurs européens ou africains se monte approximativement à 6 000 individus. Ce nombre varie sensiblement d'une année à l'autre, et comprend également des femmes qui se chargent du ramassage des cerises de café. Bon nombre de manœuvres agricoles ont abandonné ce travail ces dernières années.

C-6-2 - ENTR'AIDE

L'entr'aide, pratique assez courante en zone cotonnière, s'apparente à un "troc de main d'œuvre" à l'intérieur des villages et s'effectue selon des règles parfaitement définies.

Lorsque le lieu à débrousser a été fixé, l'exploitant invite les villageois à venir l'aider. Les personnes répondant à son invitation se groupent en équipes (en fonction du sexe) et travaillent pendant toute une journée avec entrain, entrain maintenu par une forte consommation d'alcool.

L'exploitant devra rendre un jour de travail à tous ceux qui sont venus l'aider lorsqu'à leur tour ils lanceront leurs invitations. En cas de défaillance, il peut payer une amende fixée selon le degré de parenté et de compréhension de la personne invitante.

53% des exploitants échantillons ont eu recours à l'entr'aide. Elle permet, en groupant la main d'œuvre d'un village, de réaliser en temps voulu les opérations culturales importantes : débroussement et semis, qui constituent souvent des goulots d'étranglement.

L'entr'aide existe également entre les femmes qui préfèrent travailler ensemble plutôt que seules. Elles s'accordent un nombre de jours de travail égal.

TABLEAU 31
REPARTITION SELON LES DIFFERENTES CATEGORIES DE CULTURE DES EXPLOITANTS PRATIQUANT L'ENTR'AIDE

	% p/ rapport au nbre total d'exploitants échantillons	% p/ rapport au nombre d'exploit. pratiq. l'entr'aide	% p/ rapport au nbre d'exploitants pratiq. l'entr'aide et où se rencontre la catégorie de culture intéressée
Ensemble	53	///	///
Coton	47	88	93
cult. vivr.	26	49	49
cult. arbust.	7	12	62

L'entr'aide porte essentiellement sur les travaux nécessités par le coton. Elle demeure fonction de la superficie cultivée et des difficultés propres au défrichement. Elle n'existe pratiquement pas autour des centres secondaires ou chez les Yakomas et augmente dans les régions forestières.

La répartition selon la nature de l'entr'aide permet de confirmer que les exploitants s'aident essentiellement pour les gros travaux, en particulier défrichement et semis. Il se peut que lors des interrogatoires les chefs d'exploitation n'aient pas déclaré la totalité des travaux effectués dans le cadre de l'entr'aide, en particulier ceux confiés à leurs épouses (houage ... entretien).

Pour l'ensemble des exploitations pratiquant l'entr'aide, on obtient la répartition suivante :

TABLEAU 32
TRAVAUX EFFECTUES DANS LE CADRE DE L'ENTR'AIDE

Nature de l'entr'aide	Nombre d'exploitot. %	Fréquence des travaux
- défrichement et débroussement	58	37
- semis et plantation	54	34
- sarclage et entretien	29	18
- récolte	12	7
- arrachage et abattage	5	3
- autres travaux	1	1
	///	100

Les % obtenus pour l'arrachage s'expliquent dans cette zone de savane. Parmi les autres travaux figurent le tri du coton, le démariage des plants.

Il ne faut pas grossir l'importance de ce travail collectif, les séances de "cultures invitation" restent limitées à une ou deux au plus par exploitation. Ceci en raison des journées de travail à rendre, mais également des dépenses engendrées pour la préparation des repas et boissons à fournir aux invités. D'ailleurs, dans certains secteurs, l'entr'aide agricole disparaît peu à peu et se réduit aux seuls services que peuvent se rendre entre eux des voisins.

UTILISATION DES TERRES

C-7-1 - ITINERANCE DES CULTURES

Dans le secteur Centre, la culture du coton généralisée en obligeant les cultivateurs à défricher chaque année de nouveaux terrains et en fixant une méthode culturale bien définie, entraîne forcément l'itinérance des cultures.

Les seules cultures fixes concernent les plantations de café et quelques cultures particulières conduites le plus souvent à partir de jardins de case.

Les résultats de l'enquête confirment cette situation. Ils se rapportent aux trois sortes d'exploitations rencontrées :

- celles où toutes les cultures sont itinérantes
- celles où toutes les cultures sont fixes
- celles enfin où l'on trouve cultures fixes et itinérantes

TABLEAU 33

NOMBRE ET SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS SELON L'ITINERANCE DES CULTURES ET L'ETHNIE

Situation au premier passage

Ethnie	cultures itinérantes		cultures itinérantes plus fixes		cultures fixes		total superficie	
	n	s	n	s	n	s	n	s
Ensemble	58460 54.7	86340 46.2	48100 45.0	100450 53.8	380 0.3	30 ε	106940 100	186820 100
YAKOMA	450 12.2	300 10.4	3020 82.1	2560 88.9	210 5.7	20 0.7	3680 100	2880 100
NZAKARA	2920 36.8	3670 27.7	5020 63.2	9570 72.3	- -	- -	7940 100	13240 100
MANDJIA	5060 46.6	14480 41.3	5790 53.4	20630 58.7	- -	- -	10850 100	35110 100
BANDA	49750 59.6	67480 50.1	33730 40.4	67350 49.9	- -	- -	83480 100	134830 100
Autres	280 28.3	410 53.9	540 54.6	340 44.7	170 17.1	10 1.4	990 100	760 100

L'importance des exploitations du 3^e type (où l'on trouve les cultures fixes associées à celles itinérantes), 45% de l'ensemble, est surestimée. En effet, les enquêteurs, et surtout les cultivateurs, ont eu tendance à déclarer comme cultures fixes celles des parcelles "hors sole" de plus de 5 ans ou consacrées aux bananeraies, ainsi que les cultures pratiquées autour des cases.

Les différences de répartition suivant l'ethnie font une fois de plus ressortir la position des Yakomas et, à un degré moindre, des Nzakararas. Cela tient certainement à l'implantation de ces groupes ethniques dans le secteur "Fleuve" où l'on trouve des plantations de café.

C-7-2 - UTILISATION DES SUPERFICIES PAR CATEGORIES (TERRAINS UTILISES)

On étudiera tour à tour la situation pour les deux passages, et les liaisons entre ceux-ci.

C-7-2-1 - PREMIER PASSAGE

En novembre-décembre 1959 les superficies se répartissaient comme l'indique le tableau n° 34 établi en fonction de la taille des exploitations et qui fournit le nombre de parcelles et la superficie correspondante.

- la superficie plantée en coton (A) occupe 39 % de la superficie totale et comprend 26 % des parcelles en cultures. Ces proportions restent relativement stables selon la taille des exploitations avec cependant un léger fléchissement en ce qui concerne les superficies en coton parmi les grandes exploitations.

- les cultures vivrières sur sole cotonnière 2^e et 3^e années représentent 43 % des parcelles et accaparent 51 % de la superficie totale exploitée. Ces cultures occupent des superficies de plus en plus importantes au fur et à mesure que l'étendue de l'exploitation croît puisqu'elles passent de 36 à 58 % entre les exploitations de moins de 50 ares et celles de plus de 5 hectares.

- les cultures "hors sole" avec 7 % de la superficie totale cultivée et 27 % du nombre de parcelles voient leur importance diminuer au fur et à mesure que la taille des exploitations augmente. Les superficies décroissent de 17 à 3 % des petites exploitations de moins de 50 ares au plus grandes de 5 hectares. Cette répartition provient directement de celle observée pour la deuxième catégorie.

- enfin, les plantations de café, très localisées et en cours de développement, n'absorbent de ce fait qu'une faible proportion des superficies cultivées : 2,5%.

L'utilisation des terres dépend étroitement de deux éléments qui régissent toute l'agriculture en savane oubanguienne :

- le coton
- le terrain

Les cultivateurs de cette zone adaptent leurs méthodes culturales à l'obligation de défricher annuellement de nouveaux terrains pour le coton; ces terrains sont, par la suite, utilisés au mieux en 2^e et 3^e années pour les cultures vivrières.

Les surfaces défrichées pour le coton ne conviennent pas à toutes les cultures, en particulier à celle des bananiers, du riz... qui demandent plus d'humidité, d'où la recherche de terrains (près des marigots, dans les bas fonds...) affectés aux cultures dites "hors sole". A ces dernières s'ajoutent évidemment les jardins de case et les plantations de caféiers. (cultures perennes).

L'utilisation des terres tient compte de ces "impératifs" qui conduisent à une spécialisation des terrains en fonction des cycles de cultures, des plantes et enfin des zones géographiques.

On peut déterminer cinq catégories de parcelles en fonction des terrains utilisés.

Année de défrichement en fonction de la campagne agricole en cours 59/60	1959 1958/1957 1959/1960 - -	catégories	
		A - sole cotonnière actuelle qui porte des plants de coton	B - sole cotonnière 2 ^e et 3 ^e années qui correspond aux cultures vivrières de 1 ^{er} et 2 ^e cycle semées sur une sole cotonnière des campagne agricoles précédentes
		C - cultures vivrières "hors sole"	D - plantations arbustives, de caféiers dans le cas présent : cultures perennes
		E - les cultures de case et particulières tel le tabac.	

Lors du premier passage ces cinq catégories se rencontrent, au deuxième, la première (A) a disparu au profit de la catégorie (B).

(A) (B) (C) et (E) correspondent à des cultures temporaires (coton et vivriers).

(D) aux cultures permanentes (uniquement café dans la zone Centre).

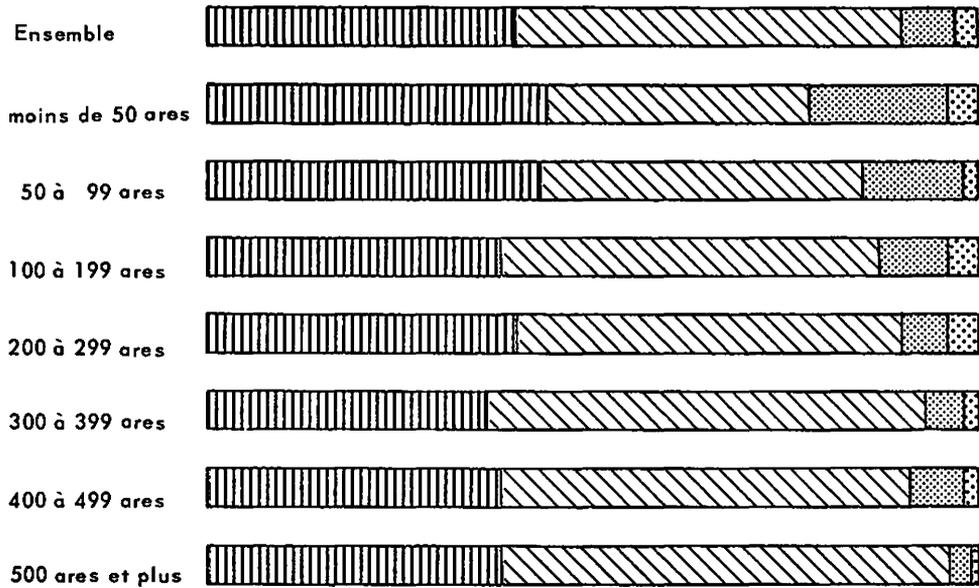
TABLEAU 34
UTILISATION DE LA TERRE
 (Superficies 1^{er} et 2^e passages)
 Nombre de parcelles et superficies correspondantes

Groupe taille ares	sole cotonnière (A)		sole coton. 2 ^o & 3 ^o années (B)		Hors sole (C)		Plantations café (D)		cult. autres jard. case (E)		Ensemble			
	n	s	n	s	n	s	n	s	n	s	n	s	E	
1 ^{er} passage	01 - 49	8550	1880	10970	1550	12650	760	1920	120	170	€	34260	4310	14520
	50 - 99	24420	7410	34100	7190	26500	2240	2090	260	170	€	87280	17100	22790
	100 - 199	47290	19490	82350	25050	50330	4810	9700	1800	950	100	190620	51250	35720
	200 - 299	31790	16580	51520	20690	29570	2410	5390	1520	950	50	119220	41250	17130
	300 - 399	21410	12210	38630	19260	23620	1520	2990	540	420	20	87070	33550	9730
	400 - 499	8020	4800	12710	6700	6490	860	840	290	420	20	28480	12670	2870
	500 & +	15290	10240	26040	15550	11500	730	760	170	-	-	53590	26690	4180
Ensemble 1^{er} passage	156770	72610	256320	95990	160660	13330	23690	4700	3080	190		600520	186820	106940
2 ^e passage	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	///	///	2790
	moins de 100	/	/	131300	20620	111920	12160	/	/	580	60	243800	32840	72290
	100 - 199	/	/	118850	26870	50850	10470	/	/	310	20	170010	37360	28300
	200 - 299	/	/	14390	5060	4770	890	/	/	-	-	19160	5950	2580
	300 - 399	/	/	4220	1860	1360	310	/	/	-	-	5580	2170	600
	400 et +	/	/	2990	1340	700	240	/	/	-	-	3690	1580	380
Ensemble 2^e passage			271750	55750	169600	24070			890	80		442240	79900	106940
Ensemble année agricole	156770	72610	528070	151740	330260	37400	23690	4700	2970	270		1042760	266720	106940
POURCENTAGE														
1 ^{er} passage	01 - 49	25.0	43.6	32.0	36.0	36.9	17.6	5.6	2.8	0.5	€	100	100	/
	50 - 99	28.0	43.3	39.1	42.1	30.4	13.1	2.4	1.5	0.1	€	100	100	/
	100 - 199	24.8	38.0	43.2	48.9	26.4	9.4	5.1	3.5	0.5	0.2	100	100	/
	200 - 299	26.7	40.2	43.2	50.2	24.8	5.8	4.5	3.7	0.8	0.1	100	100	/
	300 - 399	24.6	36.4	44.4	57.4	27.1	4.5	3.4	1.6	0.5	0.1	100	100	/
	400 - 499	28.2	37.9	44.5	52.9	22.8	6.8	3.0	2.3	1.5	0.1	100	100	/
	500 & +	28.5	38.4	48.6	58.3	21.5	2.7	1.4	0.6	-	-	100	100	/
Ensemble 1^{er} passage	26.1	38.9	42.7	51.4	26.8	7.1	4.0	2.5	0.4	0.1		100	100	
2 ^e passage	- de 100	/	/	53.9	62.8	45.9	37.0	/	/	0.2	0.2	100	100	/
	100 - 199	/	/	69.9	71.9	29.9	28.0	/	/	0.2	0.1	100	100	/
	200 - 299	/	/	75.1	85.0	24.9	15.0	/	/	-	-	100	100	/
	300 - 399	/	/	75.6	85.7	24.4	14.3	/	/	-	-	100	100	/
	400 et +	/	/	81.0	84.8	19.0	15.2	/	/	-	-	100	100	/
Ensemble 2^e passage			61.5	69.8	38.4	30.1			0.2	0.1		100	100	

n = nombre de parcelles s = superficies correspondantes en ha E = nombre d'exploitations

UTILISATION DES TERRES

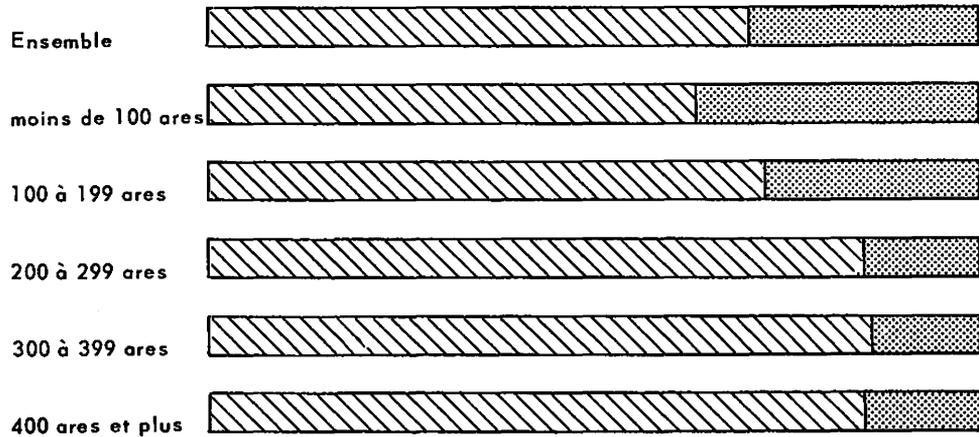
Premier passage



REPARTITION
DES
SUPERFICIES
PAR
CATEGORIE DE PARCELLE

ET

Deuxième passage



SELON LA TAILLE
DES
EXPLOITATIONS

-  Sole coton de l'année (A)
-  Sole coton 2^e et 3^e année (B)
-  Hors sole (C)
-  Plantations (D)

C-7-2-2 - DEUXIEME PASSAGE

Comme l'indique la répartition, objet du tableau n° 35, la majorité des superficies relevées lors du deuxième passage provient de la sole cotonnière (A) enregistrée au premier passage. Les superficies concernent les produits du premier cycle (arachide, maïs, courge) utilisant les terres défrichées au cours de la campagne agricole 1959/60 pour le coton, occupent 70 % de la superficie totale deuxième passage et groupent 62 % des parcelles.

Au fur et à mesure que la surface 2^e passage des exploitations augmente, la part de cette catégorie croît. L'évolution est identique à celle observée pour les tailles du premier passage.

Les superficies "hors sole" fournissent le complément soit 38% des parcelles associés à 30% de la superficie exploitée lors de ce deuxième passage. La répartition en % décroît rapidement selon la taille des exploitations, mais il semble que l'importance de ces parcelles "hors sole" se maintienne à partir des exploitations de deux hectares au taux de 15 % par rapport à l'ensemble des superficies deuxième passage.

En fait, la situation n'est pas aussi nette et simplifiée. D'une part la sole coton n'est pas toujours reprise entièrement et, d'autre part, certains exploitants récupèrent des parcelles ou parties de parcelles sur d'autres exploitants ou même sur la brousse. Ces récupérations se font presque toujours à partir d'une parcelle de coton de l'année.

Dans certains cas, quoique cela soit assez exceptionnel, les cultivateurs utilisent des parcelles de coton 2^e et 3^e année devenues de 3^e et 4^e année pour ces cultures de premier cycle.

Les cultures "hors sole" par contre, se rapportent essentiellement à de nouveaux défrichements, réalisés entre les deux visites des enquêteurs, mais aussi à d'anciens champs de sésame, bananeraies ... du premier passage.

Enfin les exploitants de la strate Fleuve se singularisent par l'utilisation de plantations de café où les produits de premier cycle servent de cultures intercalaires. Les superficies correspondantes ont (dans le tableau n° 35) été associées à celles hors sole.

TABLEAU 35
REPARTITION EN % DES SUPERFICIES 2^e PASSAGE SELON LES CATEGORIES DE
PARCELLES UTILISEES (rapport avec le 1^{er} passage)

Catégories de parcelles (1 ^{er} & 2 ^e passage)	Sur anciens terrains		Sur terrains récupérés sur un tiers		Sur nouveaux défrichements		Ensemble	
	n	s	n	s	n	s	n	s
Sole coton actuelle (A)	56	65	5	4	///	///	61 62	69 70
Sole coton 2 & 3 année (B)	1	1	€	€	///	///	1	1
Hors sole (C)	5	3	///	///	30	23	35 38	26 30
Plantations (D)	3	4	///	///	-	-	3	4
Ensemble	65	73	5	4	30	23	100	100

n = nombre de parcelles s = superficie

La part des terrains récupérés sur un tiers, 4 % de la superficie 2^e passage, n'est pas négligeable. Ces terrains peuvent être assimilés à de nouveaux défrichements comme d'ailleurs les agrandissements des parcelles initiales de coton (A) groupés ici avec les anciens terrains

et dont l'importance n'apparaît pas. (il s'agit de la surface ajoutée à celle de la parcelle de coton au moment de la mise en place des cultures 1^{er} cycle et prise sur la brousse) (1).

C-7-2-3 - UTILISATION DES TERRES DE L'EXPLOITATION MOYENNE

Il s'agit seulement de définir; pour l'exploitation moyenne de la zone Centre, les superficies par catégories de parcelles (ou terrains utilisés) au cours de l'année agricole.

On obtient les résultats suivants :

TABLEAU 36
UTILISATION DES TERRES : EXPLOITATION MOYENNE

Catégories de parcelle	Premier passage		Deuxième passage		Sup. totale cultivée dans l'année		Superficie physique	
	Sup. ares	%	Sup. ares	%	Sup. ares	%	Sup. ares	%
Sole coton de l'année (A)	68	38.9	///	///	68	27.3	68	34.2
Sole coton 2 ^e & 3 ^e année (B)	90	51.4	52 (1)	69.8	142 (1)	57.0	97 (1)	48.7
Hors sole (C)	12	7.1	20	26.1	32	12.9	30	15.1
Plantations (D)	4	2.5	3	4.0	7	2.8	4	2.0
Autres (jardins de case ...) (E)	€	0.1	€	0.1	€	€	€	€
Ensemble	174	100	75	100	249	100	199	100

(1) y compris les superficies récupérées sur un tiers ou les agrandissements

La part des parcelles issues des soles cotonnières représente :

83 % par rapport à la superficie physique de l'exploitation

84 % par rapport à la superficie totale cultivée.

Encore faut-il noter que les parties de parcelles ou parcelles entières de la sole de l'année (A) qui n'ont pas été mises en culture pour les produits 1^{er} cycle, seront presque toujours utilisées au mois de juillet 60 pour les semis en cultures 2^e cycle (sésame, mil ...).

Evidemment on enregistre des variations selon la région ou l'ethnie. Ces variations s'observent avant tout sur la superficie mise en culture "hors sole" et sont liées à la nature des terrains et l'existence des plantations de café. Dans la région Fleuve (Nzakara, Yakoma et certains groupes Banda) il est possible de faire jusqu'à 3 cultures dans l'année agricole sur le même terrain; la superficie nécessaire aux productions vivrières s'en trouve réduite d'autant plus que les plantations de café font l'objet d'une culture intercalaire à peu près continue. Les exploitations de cette zone réduisent donc très sensiblement les cultures hors sole, ils emploient en moyenne 15 ares par exploitations au lieu d'une trentaine.

C-7-3 - ANNEE DE DEFRIQUEMENT

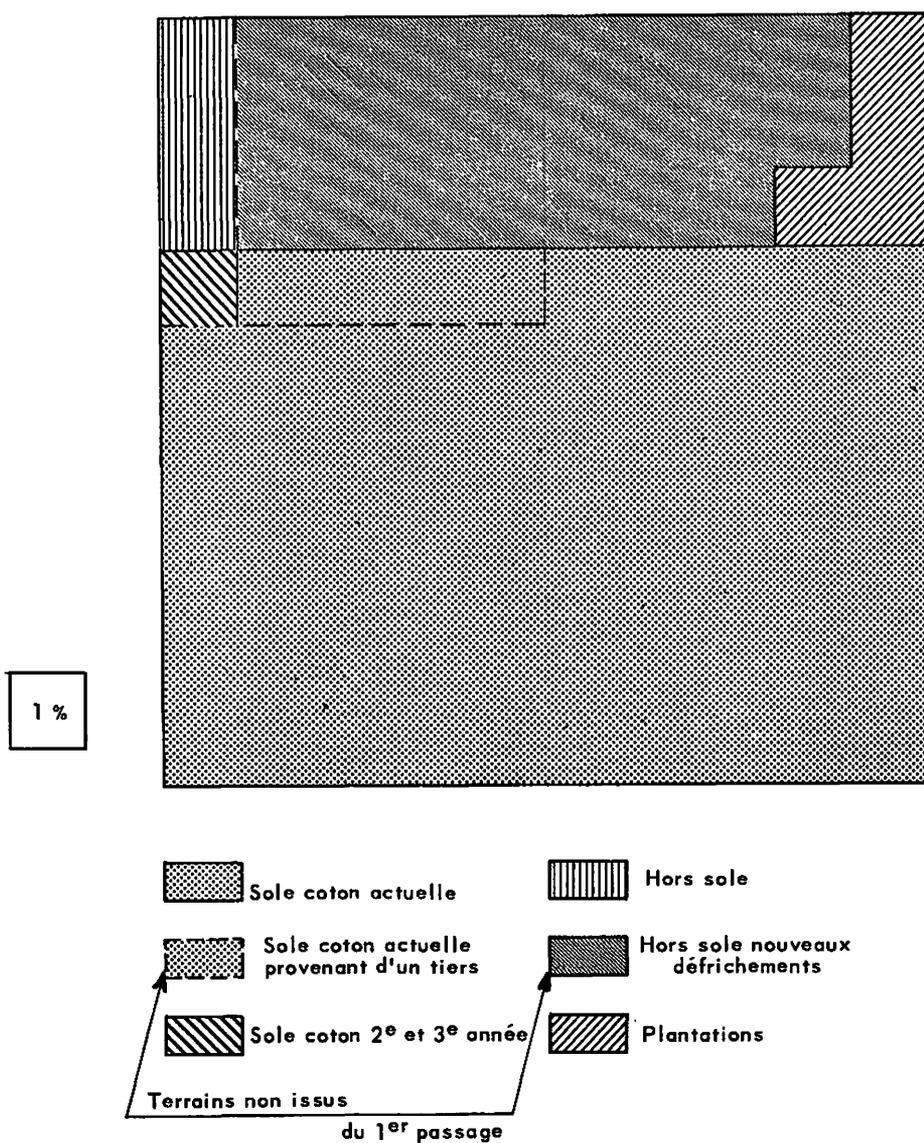
Dans la plupart des exploitations, les cultivateurs ont répondu correctement aux questions concernant l'année de défrichement des parcelles. Cependant, l'on doit noter que si dans le cas d'anciens champs de coton il n'y a pratiquement pas d'erreur en raison des moyens de

(1) Une comparaison parcelle par parcelle 1er et 2^e passage aurait été nécessaire pour en chiffrer l'importance.

DISTRIBUTION DE LA SUPERFICIE DU 2^o PASSAGE SUIVANT

LA CATEGORIE DE PARCELLE ET L'ORIGINE

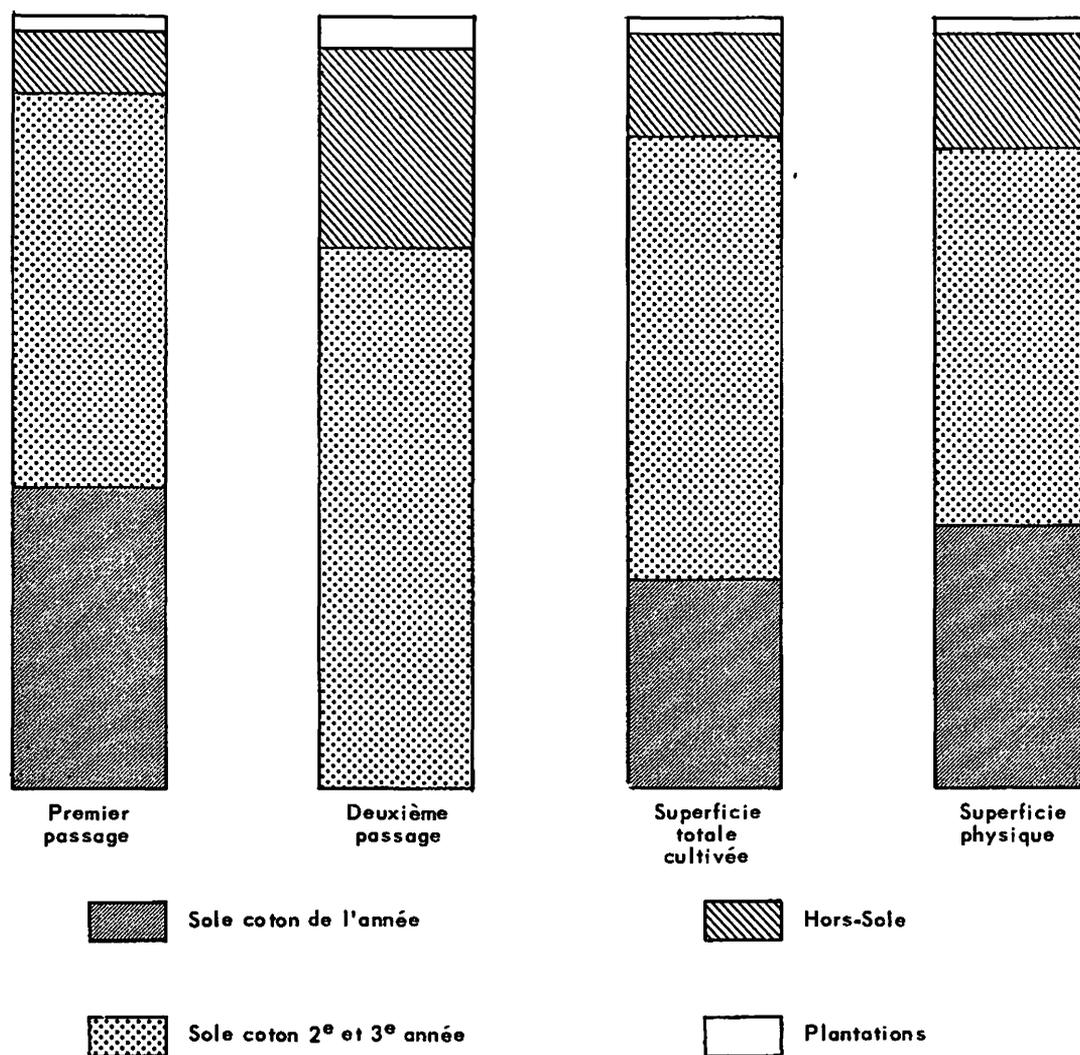
(Rapport avec 1^o passage, en %)



REPARTITION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE TERRES

SUIVANT LA CATEGORIE DE PARCELLE

EN %



contrôle (date de la récolte, situation de la parcelle sur les blocs culturaux du village...), il n'en va pas de même pour les parcelles "hors sole" relativement anciennes. Pour ces dernières, la distinction entre année de défrichement, année de remise en culture après jachère de première mise en culture, ont certainement été confondues soit par les enquêteurs, soit par les cultivateurs eux-même.

C-7-3-1 - SUPERFICIES SELON L'ANNEE DE DEFRICHEMENT

Comme pour les autres chapitres on indiquera les données concernant chaque passage, mais on doit en plus effectuer la distinction entre cultures temporaires (vivriers, coton ...) pour lesquelles on renouvelle les terrains à un rythme plus ou moins rapide, et cultures permanentes (plantations de café).

C-7-3-1-1 - CULTURES TEMPORAIRES

Les superficies en fonction de l'année de défrichement et le nombre de parcelles correspondantes font l'objet du tableau ci-dessous.

TABLEAU 37

Année de défrichement	1 ^{er} passage		2 ^e passage		Superficie totale cultivée dans l'année			
	Parcelles	Sup.	Parcelles	Sup.	Parcelles	%	Superficie	%
1960	1480	80	137620	19180	139100	13.6	19260	7.4
1959	259680	80090	296670	60160	556350	54.6	140250	53.5
1958	170880	61410	5300	320	176180	17.3	61730	23.6
1957	116540	36590	1330	120	117870	11.6	36710	14.0
1956	17870	3180	440	40	18310	1.8	3220	1.2
1955 & avant	10380	770	880	80	11260	1.1	850	0.3
Ensemble	576830	182120	442240	79900	1019070	100	262020	100

Ces résultats bruts ne tiennent pas compte de la reprise des terrains lors du 2^e passage, et ne fournissent des indications qu'en rapport avec la superficie totale cultivée, et non avec la superficie réellement défrichée (ou physique).

Ils permettent cependant de faire ressortir de façon très précise que les cultures temporaires occupent pratiquement des terrains défrichés dans les trois dernières années (par rapport à la campagne agricole 59/60 pendant laquelle les enquêtes furent entreprises).

97 % des parcelles pour plus de 98 % des superficies.

C-7-3-1-2 - ANNEE DE DEFRICHEMENT DES TERRES CULTIVEES SELON LA CATEGORIE DE PARCELLE.

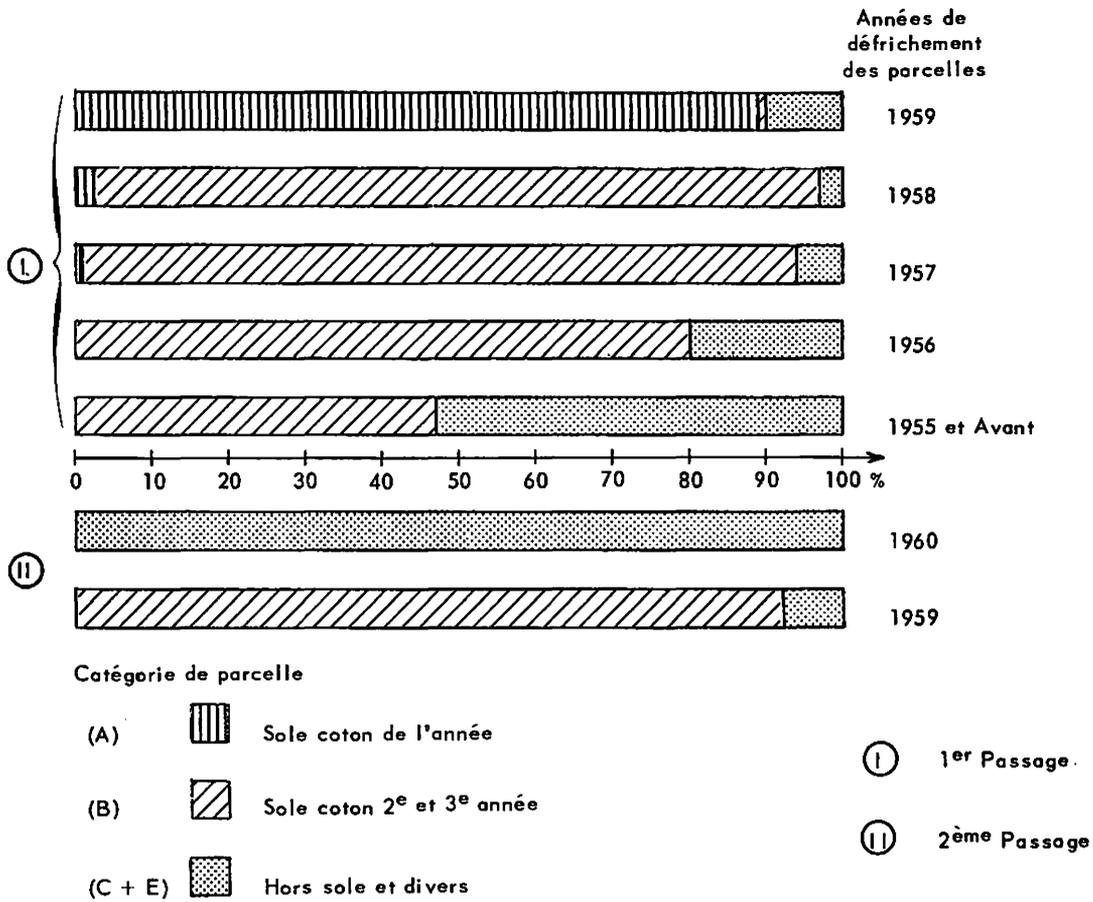
Les répartitions établies selon ces critères fournissent des précisions en ce qui concerne l'utilisation de la sole cotonnière. Rappelons que les surfaces mesurées au premier passage traduisent la situation des exploitations en début d'année (superficie en coton, vivriers 2^e cycle et manioc), alors que celles des 2^e passages se rapportent uniquement aux produits vivriers 1^{er} cycle, d'où l'interprétation différente des données obtenues, et la difficulté d'effectuer des comparaisons.

Premier passage

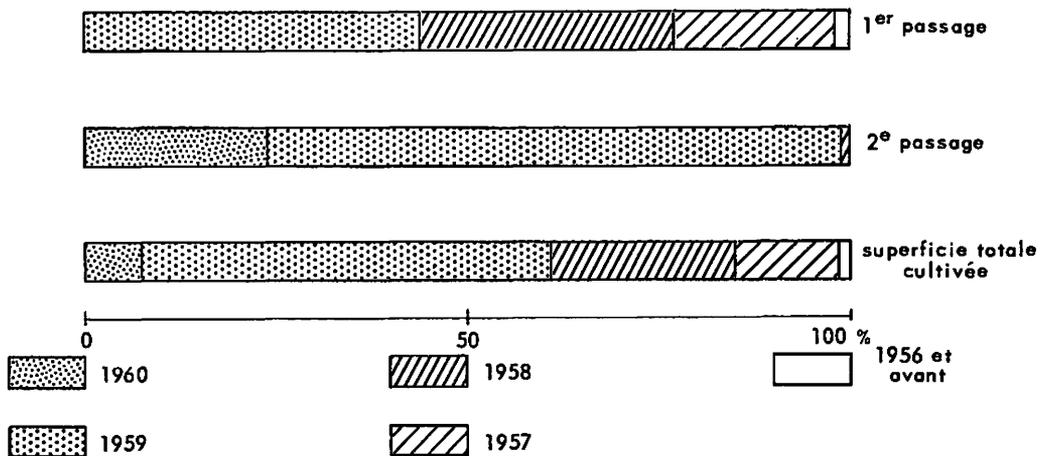
La superficie physique des exploitations en début d'année se répartit de la façon suivante :

- 44 % des surfaces ont été défrichées pour engager la campagne agricole 1959/60. Parmi elles, 89 % correspondent aux "cordes" de coton et 11 % aux besoins en terrains spécialisés "hors sole" nécessaires pour les produits vivriers de 2^e cycle.

RÉPARTITION EN % DES SUPERFICIES DÉFRICHÉES PAR ANNÉE SELON LES CATÉGORIES DE PARCELLE



REPARTITION DES SUPERFICIES CULTIVEES SUIVANT LE PASSAGE ET L'ANNEE DE DEFRICHEMENT EN %



- 34 % des superficies proviennent des défrichements de l'année précédente, 1958, avec pour la sole coton 2^e année une proportion de 95 %.
- 20 % enfin, défrichés en 1957 avec, pour la sole de coton 3^e année, une proportion de 94%.

L'utilisation des terrains hors sole se prolonge davantage, certainement en raison de la présence des bananeraies (ou cultures considérées comme fixes).

Les différences observées d'une campagne agricole à l'autre proviennent en grande partie des abandons de parcelles, mais également des variations de structure de la population des exploitations et des consignes administratives fixant la "corde de coton". Lors des dernières campagnes agricoles la parcelle de coton imposée à chaque planteur a varié de 33 ares à 50 puis à 75 ares selon les secteurs et les mesures d'application.

D'autre part, il se peut qu'une partie des superficies défrichées en 1958/59 portant des cultures de 2^e cycle ou de manioc n'aient pas fait l'objet de mesures, la récolte ayant été effectuée.

Difficulté supplémentaire pour l'interprétation des résultats, parmi les parcelles hors sole défrichées en 1959, il en existe certainement de défrichées pour les besoins de la campagne 1958/1959 et réutilisées en fin d'année.

On peut toutefois noter les écarts bruts entre les superficies totales par année, en spécifiant bien la période à laquelle ils ont été observés. En prenant pour base la superficie de l'année 1959 les taux s'établissent aux niveaux suivants :

1959	100 %	écarts d'une année à la suivante
1958	77 %	- 23
1957	45 %	- 32
1956	5 %	- 40

L'abandon des terres défrichées pour le coton ou les vivriers est effectif à partir de la 4^e année, le cycle cultural s'étale donc sur trois ans.

Deuxième passage

Les cultivateurs reprennent en grande partie la sole cotonnière de la campagne agricole en cours ou utilisent de nouveaux défrichements pour les plantes semées à ce deuxième passage. Aussi 99 % de la superficie plantée proviennent de défrichements réalisés les deux dernières années 1959 et 1960.

C-7-3-1-3 - DEFRICHEMENTS ANNUELS

A partir des données contenues dans les paragraphes précédents on peut estimer la superficie défrichée annuellement ou mieux pour les besoins de la dernière campagne agricole.

TABLEAU 38
ANNEE DE DEFRICHEMENT DES PARCELLES SELON LEUR CATEGORIE EN %
(cultures temporaires)

Année de défrichement	catégorie de parcelle								Ensemble			
	Sole coton (A)		sole coton 2è & 3è année (B)		Hors sole (C)		Divers (E)		%		Nbres absolus	
	n	s	n	s	n	s	n	s	n	s	n	s
1960	-	-	-	-	72.3	87.5	27.7	12.5	100	100	1480	80
1959	58.6	88.7	1.8	0.6	38.9	10.7	0.7	€	100	100	259680	80090
1er passage 1958	2.0	2.2	86.6	94.9	10.8	2.7	0.6	0.2	100	100	170880	61410
1957	1.1	0.7	81.6	93.8	17.3	5.5	-	-	100	100	116540	36590
1956	-	-	42.2	79.9	57.8	20.1	-	-	100	100	17870	3180
1955 & av.	-	-	9.8	46.8	90.2	53.2	-	-	100	100	10380	770
ensemble	27.2	39.8	44.4	52.8	27.9	7.3	0.5	0.1	100	100		
Nombres absolus	156770	72610	256320	95990	160660	13330	3080	190			576830	182120
1960	-	-	-	-	0.8	0.5	6.8	5.3	0.3	€		
1959	97.0	97.9	1.8	0.5	63.3	64.0	59.0	15.8	45.0	44.0		
1er passage 1958	2.1	1.8	57.7	60.7	11.4	12.4	34.2	78.9	29.6	33.7		
1957	0.9	0.3	37.1	35.8	12.6	15.2	-	-	20.2	20.1		
1956	-	-	2.9	2.7	6.1	4.8	-	-	3.1	1.8		
1955 & av.	-	-	0.5	0.3	5.8	3.1	-	-	1.8	0.4		
ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
1960			€	€	31.0	23.9	0.1	0.1	31.1	24.0	137620	19180
1959			61.1	69.3	5.9	6.0	0.1	€	67.1	75.3	296670	60160
2è passage 1958			0.3	0.1	0.9	0.3	-	-	1.2	0.4	5300	320
1957			0.1	0.1	0.2	0.1	-	-	0.3	0.2	1330	120
1956			€	€	0.1	€	-	-	0.1	€	440	40
1955 & av.			-	-	0.2	0.1	-	-	0.2	0.1	880	80
ensemble			61.5	69.5	38.3	30.4	0.2	0.1	100	100	442240	79900
Nombres absolus			271750	55750	169600	24070	890	80			442240	79900

(B) comprend les récupérations et agrandissements

(C) comprend les cultures 2^o passage sur les plantations de café.

Ces données sont les suivantes et concernent la superficie physique des exploitations.

TABLEAU 39

	Année de Défrichement	1 ^{er} passage		2 ^e passage	Ensemble		
		Coton	Vivriers	Vivriers	Coton	Vivriers	Ensemble
Superficies en hectares	1959	72610	7480 (a)	3420 (b)	72610	10900	83510
	1960	///	80	19180	///	19260	19260
	Ensemble	72 610	7560	22600	72610	30160	102770

Notons, avant leur utilisation, que :

(a) se rapporte aux superficies utilisées pour les produits vivriers 2^e cycle lors du premier passage. Il existe une forte probabilité pour que ces surfaces aient déjà servies en grande partie pour les plantes du premier cycle (arachide, maïs, ... etc) en juin-juillet 1959, c'est-à-dire aient été défrichées pour les besoins de la campagne 1958/59. Cette phytothèse s'appuie sur l'importance de la surface mise en culture "hors sole" lors du deuxième passage, ainsi que sur les habitudes culturales des cultivateurs utilisant au maximum les terres à leur disposition.

(b) correspond aux superficies récupérées sur un tiers et, de ce fait, constitue un double emploi par rapport à la sole coton (A) du premier passage.

Compte tenu de ces indications on aboutit à 80 000 hectares de terres défrichées dans l'année 1959, soit approximativement 75 ares par exploitation. Mais, en raison du calendrier agricole qui fait qu'une campagne chevauche deux années civiles cette superficie se trouve certainement sous estimée par l'élimination des surfaces défrichées en 1959 et abandonnées dans le courant de l'année.

Si l'on considère la campagne agricole 1959/60, l'estimation de la superficie défrichée pour celle-ci conduit à 92 000 hectares ((a) et (b) étant éliminés), ou une moyenne par exploitation de l'ordre de 86 ares. Cette estimation s'accompagne, à l'opposé de la précédente, d'une légère surestimation car la totalité des superficies incluses dans (a) n'appartient pas à la campagne 1958/59.

Ces deux estimations permettent de se faire une idée assez précise de l'importance des défrichements nécessaires aux cultivateurs de la zone Centre Oubangui pour leurs cultures temporaires. En tenant compte des superficies défrichées en 1959 pour les vivriers premier passage et celles défrichées en 1960 pour les vivriers deuxième passage (écart de l'ordre de 12 000 hectares), l'on peut retenir *comme superficies défrichées annuellement, ou pour la campagne agricole, le chiffre de 92 000 hectares.*

Au cours de la campagne agricole 1959/60 la part des défrichements réalisés pour cette campagne, selon la nature des cultures, coton d'une part, vivriers 1^{er} et 2^e cycles de l'autre, est la suivante :

	Au total	Par exploitation	%
Coton	73 000 ha	68 ares	79.3
Vivriers	19 000	18	20.7
Ensemble	92 000 ha	86 ares	100

Défrichement annuel selon la taille des exploitations.

Il s'agit de comparer les superficies défrichées en 1959/60 par rapport à l'ensemble des superficies.

Ce travail n'a été effectué qu'à partir des résultats du premier passage pour lequel les superficies défrichées pour le compte de la campagne agricole représentent en moyenne 44 % de la superficie totale et 45 % des parcelles.

Ces taux varient très peu selon la taille des exploitations sauf pour les très petites de moins d'un hectare, ce qui peut s'expliquer en raison même des surfaces "cotonnières" mises en culture dans ces exploitations.

TABLEAU 40
DEFRICHEMENT ANNUEL SELON LA TAILLE DE L'EXPLOITATION
(cultures temporaires)
(Résultats premier passage)

Taille des exploitations	Nombre total de parcelles défrichées en 1959/60		Nombre de parcelles cultivées au total		% du défrichage annuel par rapport à la superficie totale	
	nombre	superf. (ha)	nombre	superf. (ha)	nombre	superf. (ha)
- 50	16220	2290	32340	4190	50	55
50 à 99 ares	39310	8270	85190	16840	46	49
100 à 199 ares	79740	22140	180710	49350	44	45
200 à 299 ares	53110	18310	113620	39690	47	46
300 à 399 ares	37030	13130	84080	33010	44	40
400 à 499 ares	12060	5320	27640	12380	44	43
500 ares et plus	23690	10710	52830	26520	45	46
	261160	80170	576410	181980	45	44

Ce terme moyen de 44% se retrouve si l'on calcule la part des défrichements annuels au total par rapport à la superficie physique totale pour l'exploitation moyenne de la zone (ou sur l'ensemble) - compte non tenu des cultures permanentes -.

86 ares sur les 199 ares constituent la taille physique de l'exploitation type, soit 43.2%.

C-7-3-2 - CULTURES PERMANENTES (Pérennes)

Relativement réduites pour la zone Centre Oubangui, elles comprennent uniquement les plantations de café(1) qui sont groupées dans la Région Fleuve (Nbomou, Basse Kotto) et qui, sous l'influence de la politique menée par les Services agricoles dans toute la République en faveur de l'Excelsa, sont en plein développement.

Au moment du passage des enquêteurs, ces plantations occupaient 4 700 hectares pour 23 690 parcelles. Parmi ces parcelles se rencontrent de nombreux semis villageois destinés à alimenter les futures plantations.

Les plantations sont récentes et la plupart ne produisent pas encore. Il est cependant à noter qu'actuellement les exploitations reprennent, dans le Mbomou, d'anciennes plantations créées en 1930 et abandonnées à l'époque en raison de la trachéomycose.

La taille des parcelles égale à 20 ares, comme le montre le tableau 41, doit être progressivement augmentée dans les années à venir pour atteindre l'hectare. Ces extensions prévues se feront sous le contrôle des Services agricoles.

(1) Non compris les grandes plantations de type européen.

TABLEAU 41
PLANTATIONS DE CAFE :
REPARTITION DES PARCELLES SELON L'ANNEE DE PLANTATION

Année de plantation	Nombre de parcelles		Superficie		Taille moy. parc.
	Nombre	%	Hectares	%	ares
1960	420	1.8	20	0.4	5
1959	11610	49.0	2290	48.7	20
1958	5770	24.4	1390	29.6	22
1957	1580	6.7	290	6.2	19
1956	1470	6.2	320	6.8	22
1955 et avant	2840	11.9	390	8.3	14
Ensemble	23690	100	4700	100	20

Nous avons par ailleurs signalé la deuxième fonction de ces plantations qui sont utilisées également pour les cultures vivrières, ces dernières servant de plantes intercalaires (en particulier l'arachide).

C-7-4 - UTILISATION DE LA SOLE COTONNIERE

Quel que soit le secteur géographique, la culture cotonnière y joue un rôle primordial. En effet, cette dernière conditionne pratiquement toute la vie agricole et l'utilisation des terres en dépend étroitement.

Au cours de la campagne agricole 1959/1960, pendant laquelle se sont déroulées les enquêtes, la superficie utilisée appartenant à des soles cotonnières représente **84 % de la superficie totale exploitée.**

Premier passage

Coton	72 610	
Vivriers	95 990	90 % de la superficie premier passage

Deuxième passage

Vivriers	59 750	70 % de la superficie deuxième passage
	<u>224 350</u>	hectares sur les 266 720 de l'ensemble.

C-7-4-1 - NOMBRE ET SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS SELON L'IMPORTANCE DES CULTURES SUR SOLES COTONNIERES ET HORS SOLE.

Il s'agit uniquement des superficies couvertes par des cultures temporaires, exceptée celle des jardins de cases d'importance négligeable.

En novembre-décembre, seules les cultures vivrières de 2^e cycle et les parcelles de manioc, bananiers, sont en place et ont fait l'objet de mesures. A cette époque la superficie hors sole est assez réduite (13 000 hectares): 94 % des exploitations en utilisent moins d'un demi hectare, 5 % entre 0.5 et 1 hectare. Alors que pour ces mêmes tranches de superficie on observe respectivement 18 et 24 % pour les cultures sur soles cotonnières.

TABLEAU 42

Superficie des cultures hors sole (C)	Superficies des cultures sur soles cotonnières A et B											
	- 50 ares		50 à 99 ares		100 à 199 ares		200 à 299 ares		300 ares et +		Ensemble	
	n	s	n	s	n	s	n	s	n	s	n	s
- de 50 ares	16.9	3.6	23.3	11.3	28.1	25.7	13.3	19.1	12.7	32.4	94.3	92.1
50 à 99 ares	1.3	0.7	0.7	0.6	1.6	1.9	1.0	1.8	0.3	1.2	4.9	6.2
100 à 199 ares	0.2	0.2	0.1	0.1	-	-	0.1	0.4	0.3	0.9	0.7	1.6
200 ares et +	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.1
Ensemble	18.5	4.6	24.1	12.0	29.7	27.6	14.4	21.3	13.3	34.5	100	100

n = nombre d'exploitations

S = superficie

En moyenne, à 100 ares provenant de soles cotonnières correspondent 8 ares hors sole.

Par ailleurs au cours de la même année agricole, la sole coton de l'année (catégorie de parcelle A) est utilisée deux fois, voire trois fois dans certaines zones. Il est donc intéressant d'étudier de façon plus approfondie le devenir de cette sole coton lors des 1^{er} et 2^e cycles. Les éléments se trouvent dans les données 2^e passage.

C-7-4-2 - UTILISATION DE LA SOLE COTON DE L'ANNEE

L'arrachage du coton a lieu en mars-avril. Les parcelles libérées (pas toujours en totalité) sont semées en arachide, courge, mil, maïs, avec ou sans bouturage de manioc. Toute la sole coton n'est pas reprise lors de ce 1^{er} cycle cultural. Il reste des parties de parcelles, ou même des parcelles entières qui ne seront mises en culture qu'au mois de juillet pour les semis de mil, sésame ... dans le nord des régions Banda et Mandjia.

En combinant les résultats des deux passages sur l'année de défrichement et les catégories de parcelles, l'on peut suivre l'utilisation de cette sole coton de l'année.

- au premier passage les exploitants plantent en moyenne 68 ares de coton
- au deuxième passage la superficie issue des parcelles de "catégorie A" représente en moyenne par exploitation 53 ares (70% de la superficie moyenne deuxième passage).

Pour le premier cycle (vivriers) la reprise avoisine donc 78% de la sole coton de l'année.

En se reportant aux superficies soles cotonnières 2^e et 3^e année (catégorie B) et à l'année de défrichement, on observe que les cultivateurs utilisent en moyenne 90 ares pour ces catégories, 56 au titre de la deuxième année, 34 à celui de la troisième année. Si l'on estime que les superficies coton 1958 et 1959 sont sensiblement égales, *la reprise totale au 2^e cycle de culture (avec réutilisation de terrains cultivés en 1^{er} cycle) est de l'ordre de 82 %.*

En fait, à ce deuxième cycle cultural les cultivateurs utilisent en priorité les parcelles ou parties de parcelles non mises en culture pour le premier cycle cultural. Les renseignements selon l'aspect cultural des parcelles (relation avec l'état antérieur) et les cultures permettent de faire la part entre les superficies réutilisées et celles semées en vivriers pour la première fois. On obtient respectivement 42 ares pour 14 ares.

Finalement le schéma général de l'utilisation de la sole coton de l'année pour les cultures vivrières s'établit ainsi (en ares) pour l'exploitation moyenne de la zone centre.

UTILISATION DE LA SOLE COTONNIÈRE SCHEMA GÉNÉRAL

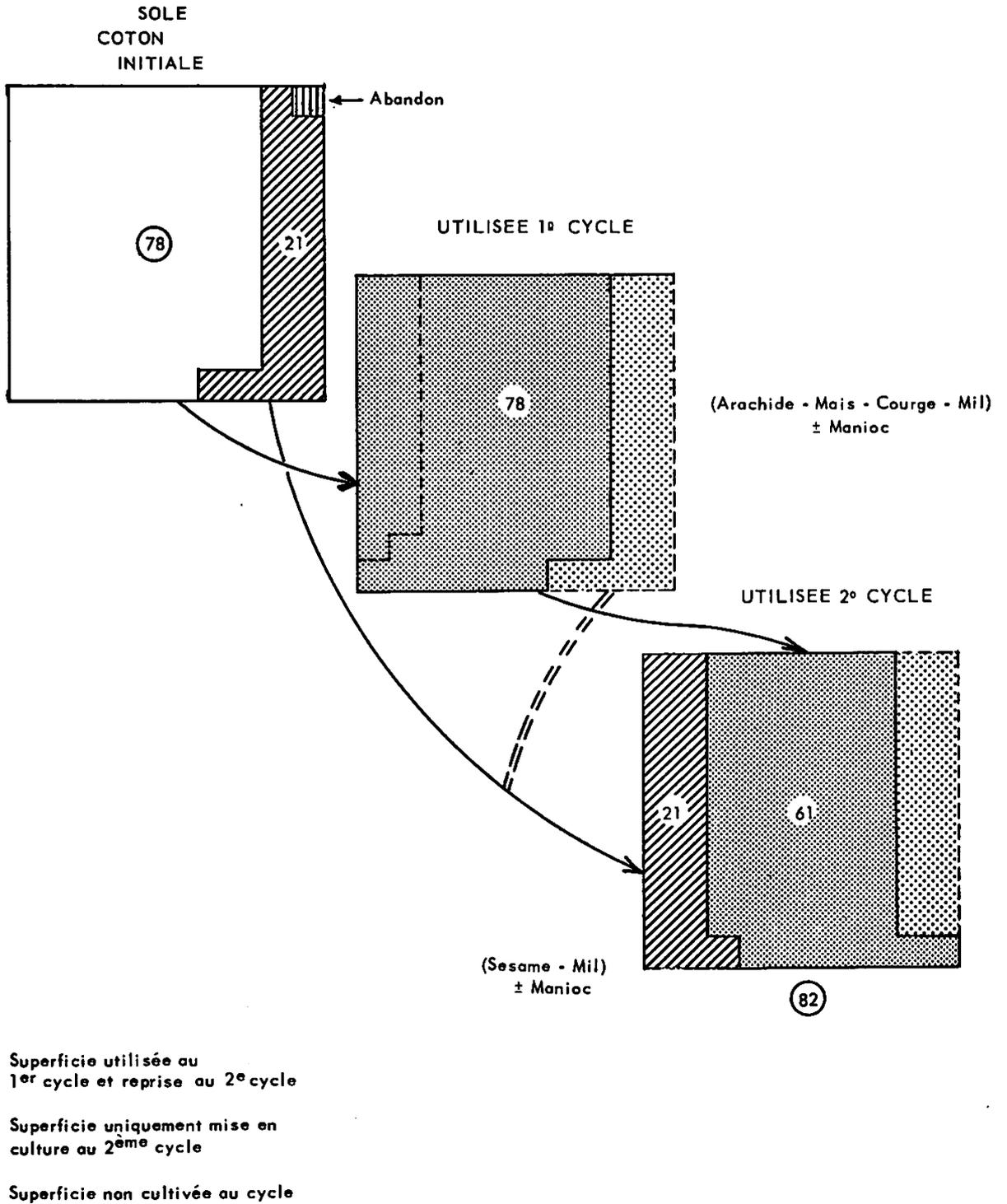
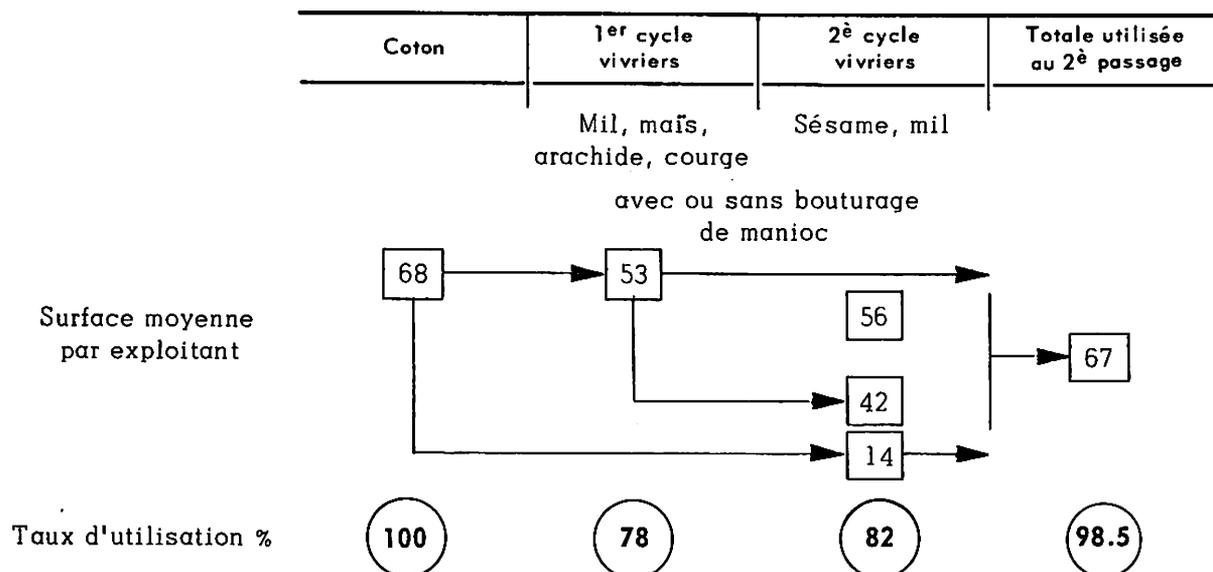


TABLEAU 43

SCHEMA D'UTILISATION DE LA SOLE COTONNIERE



Le schéma montre que près de 99 % de la sole coton de l'année sont repris pour le compte des cultures vivrières (1^{er} et 2^e cycle) le taux d'abandon reste donc insignifiant.

Mais, autre donnée importante, la réutilisation d'une partie de cette sole coton de l'année successivement pour les deux cycles de cultures vivrières, puisque sur les 53 ares 1^{er} cycle, 42 se retrouvent au 2^e cycle. Il est vrai que cette superficie est occupée le plus souvent par le manioc bouturé au premier stade de l'utilisation en vivriers (et non encore productif) associé au 2^e stade à du sésame ou du mil. *Il n'en reste pas moins que cette double utilisation porte sur 61 % de la sole de coton initiale.*

Défrichement coton 100%
 Vivriers 1^{er} cycle 78
 Vivriers 2^e cycle 21 (+ réutilisation de 61% du défrichement coton ou 79% sup. vivriers 1^{er} cycle)
 Abandon 1

L'on peut donc affirmer que *les cultivateurs font une utilisation maxima des terres défrichées pour le coton*. Elles sont utilisées au moins trois fois au cours de la campagne agricole complète, et restent en rapport pendant trois ans.

Les cultivateurs de la savane oubanguienne sont d'ailleurs très attachés à cette culture cotonnière leur permettant d'utiliser les défrichements selon des règles bien établies qui présentent l'avantage d'être parfaitement adaptées à leurs possibilités.

C'est pourquoi la connaissance annuelle des superficies plantées en coton est si importante; elle permet de calculer approximativement les superficies vivrières qui vont s'ensuivre, et par suite les productions agricoles.

L'utilisation de la sole cotonnière de l'année est naturellement fonction de la taille de l'exploitation et, par là, de l'importance du défrichement annuel pour le coton. En fait, les taux d'utilisation varient assez peu d'un groupe de taille à l'autre, bien qu'il semble que les petites exploitations utilisent la sole coton en totalité dès le début de la saison des pluies.

Par contre, on enregistre de sensibles différences d'une saison à l'autre (ou selon l'ethnie). Si les abandons sont pratiquement inexistants chez les Mandjias et les Bandas, ou compensés par des agrandissements ou des récupérations de parcelles, pour la région Fleuve 12 % de la sole coton est abandonnée.

De même la proportion de la sole coton mise en culture pour les vivriers 1^{er} cycle diffère assez nettement d'une région à l'autre. Ces modifications dans l'utilisation de la sole cotonnière de l'année sont avant tout liées à la situation géographique de ces régions et aux conditions climatiques (chutes de pluie, humidité ...).

TABLEAU 44
UTILISATION DE LA SOLE COTONNIERE SELON LES REGIONS

	Régions		
	Banda	Mandjia	Fleuve
Défrichement coton	100	100	100
Vivriers 1 ^{er} cycle	82	63	68
Vivriers 2 ^e cycle	18	36	20
Abandon	0	1	12

Le fait qu'il soit possible d'effectuer trois cultures dans l'année agricole sur le même terrain, et la présence des plantations de café étant les principales causes de l'abandon de 12% de la sole cotonnière en région Fleuve.

C-7-5 - RESPONSABLES DES CULTURES

Les exploitants ne s'occupent pas toujours de l'entretien des parcelles, de la récolte des produits et des divers travaux agricoles nécessaires à la bonne marche de leur exploitation. Ils font appel, pour assurer ces travaux, aux personnes actives vivant sur l'exploitation et en particulier aux membres de leur famille.

Parmi eux, les épouses occupent une place prépondérante et forment le plus souvent le groupe le plus actif (encore faut-il signaler que leur part reste certainement très sous-estimée).

C-7-5-1 -

Pour l'ensemble des exploitations, la répartition selon le responsable des cultures (en fait de l'entretien des parcelles) s'établit comme suit :

TABLEAU 45
EXPLOITATIONS SELON LE RESPONSABLE DE LA CULTURE ET LA CATEGORIE DE PARCELLE (1^{er} passage)

Responsables des cultures	Nombre de parcelles	Superficie correspondante	Sup. en % selon la catégorie des parcelles			
			sole coton actuelle	sole cot. 2 ^e & 3 ^e année	Hors sole	Plantations
Exploitant (1)	47.0	40.5	38.3	37.6	51.8	98.3
Epouse (s)	50.7	56.9	57.7	60.4	47.2	1.7
Autres	2.3	2.6	4.0	2.0	1.0	-
	100	100	100	100	100	100

(1) Y compris exploitants de sexe féminin.

Les exploitants s'occupent donc de 47 % des parcelles, soit approximativement de 41 % de la superficie totale cultivée lors de ce 1^{er} passage. Leurs épouses, par contre, entretiennent 51% des parcelles pour 57 % de la superficie totale.

En fait, beaucoup d'exploitants se désignaient comme responsables de la culture d'une parcelle sans pour cela participer directement aux travaux effectués sur cette parcelle. Le % obtenu pour la catégorie sole coton 2^e et 3^e année (et à un degré moindre pour les autres catégories de parcelles) se trouve ainsi fortement surestimé au profit de l'exploitant et au détriment des épouses.

Notons également que la responsabilité des cultures incombe presque uniquement à des membres du ménage de l'exploitant, ce qui confirme à nouveau le caractère très familial des exploitations du centre oubanqui.

Par sexe, on obtient les taux suivants toujours en rapport avec les résultats du premier passage.

sur 100 parcelles 55 sont entretenues par les femmes et
45 par des hommes

sur 100 ares 62 sont cultivés par les femmes et
38 par des hommes.

Les rapports conduisent à 122 pour les parcelles et 163 pour les superficies en faveur des femmes actives. C'est dire l'importance de l'activité de ces ouvrières dans les exploitations. Elle s'explique car dans l'année agricole la (ou les) épouse(s) s'occupe pratiquement de la plupart des cultures vivrières et d'une forte proportion de travaux cotonniers. Par contre, il semble que les exploitants prennent soin des plantations de café.

Les résultats du 2^e passage ne modifient que très peu ceux du premier.

TABLEAU 45 bis
RESPONSABLE DES PARCELLES

Responsable	Nombre de parcelles entretenues (%)	Ecart avec les résultats du 1 ^{er} passage
Exploitant	42.5	- 4.5
Epouse (s)	54.4	+ 3.7
Autres	3.1	+ 0.8
Femmes 59 Hommes 41	} 100	-

Les différences observées sont liées aux modifications de la population des exploitations, mais aussi au fait que le coton ayant été récolté, les hommes abandonnent la responsabilité des nouvelles parcelles vivrières à leur(s) épouse(s).

C-7-5-2 RESPONSABLES DES CULTURES SELON L'ETHNIE DU CHEF D'EXPLOITATION

Assez peu de différences par rapport aux données d'ensemble. Cependant il semblerait que les exploitants Yakomas, Nzakarar et Mandjias s'occupent davantage de suivre les cultures de leurs exploitations que les Bandas.

TABLEAU 46

RESPONSABLES DES CULTURES SELON L'ETHNIE DU CHEF D'EXPLOITATION

Responsable des cultures	Nombre de parcelles entretenues %				Superficie correspondante %			
	Yakoma	Nzakara	Mandjia	Banda	Yakoma	Nzakara	Mandjia	Banda
Exploitant	53	61	53	44	56	58	46	37
Epouses	47	37	42	54	44	41	46	62
Autres	-	2	5	2	-	1	8	1
	100	100	100	100	100	100	100	100



CULTURES

Si la détermination des cultures pratiquées ne pose aucun problème, il n'en va pas de même de celles des superficies à affecter à chaque espèce, en raison du grand nombre de champs portant des cultures associées.

Il est en effet très difficile de calculer de façon suffisamment précise la superficie occupée par une plante cultivée en association avec d'autres dans une parcelle. Les données fournies par les densités de plantation, le cycle végétatif des espèces, le type d'association, la surface nécessaire à la plante (port rampant ou non) permettent tout au plus de bâtir des hypothèses de calcul. Celles-ci seront indiquées dans les paragraphes au fur et à mesure, et serviront à calculer les estimations globales en fin de chapitre.

C-8-1 - RESULTATS D'ENSEMBLE.

Le tableau ci-après les indique, en distinguant le mode de culture (pure ou associée), les catégories de plantes (industrielles ou vivrières) et le passage.

Notons que les chiffres de ce tableau concernent la superficie totale cultivée au cours de la campagne agricole 59/60.

L'association de cultures se fait non seulement entre plantes vivrières mais également à partir des cultures industrielles coton et café. Pour l'ensemble, les parcelles portant des cultures associées représentent 55% du nombre total de parcelles ou 56% de la superficie totale cultivée. Ces taux s'élèvent si l'on ne considère que les cultures vivrières pour lesquelles ils s'établissent à 60% et 64%. En fait, l'on peut penser que parmi les vivrières 1^{er} passage en culture pure, bon nombre étaient à l'origine associés à d'autres espèces ayant disparu à la suite des récoltes.

La part des cultures industrielles (compte non tenu des associations avec des plantes vivrières) constitue 30% des superficies ou près de 79.000 hectares. Elle provient essentiellement du coton qui représente à lui seul plus de 90% de ce taux. Ces cultures industrielles n'ont été observées qu'au 1^{er} passage.

Notons enfin que la dernière colonne dans laquelle sont inscrites des "superficies théoriques" calculées en fonction de la présence ou non des cultures sur les parcelles a surtout l'avantage de mettre en relief l'importance de la culture vivrière : elle représente 73% de cette superficie théorique totale.

Dans les paragraphes suivants, on passe en revue successivement les données concernant la superficie des principales cultures industrielles (tabac, coton, café), vivrières (manioc, arachide, maïs...) mais l'on fournit également les densités de plantations observées dans des carrés de densité tirés au hasard à l'intérieur des parcelles échantillons.

C-8-2 - CULTURES INDUSTRIELLES

Elles représentent trois cultures qui ont été relevées lors du 1^{er} passage : le tabac, le café et surtout le coton. En raison de la date du 2^e passage, coton et tabac n'occupaient aucun terrain. En ce qui concerne le café, au cours de ce 2^e passage, il a été enregistré quelques nouvelles pépinières mais aucune nouvelle plantation, bien que de nombreux terrains fussent en cours de préparation.

L'estimation des superficies cultivées par produit, entraîne quelques difficultés en raison de l'existence d'associations entre le coton et le café, ou entre ces plantes et les cultures vivrières. On a dans tout les cas mentionné la totalité des superficies en indiquant le genre d'association rencontré. C'est pourquoi l'on observe des différences entre les chiffres de ce chapitre et ceux inscrits dans les autres chapitres, la superficie de certaines parcelles pouvant être totalisée plusieurs fois.

TABLEAU 47
SUPERFICIES CULTIVEES : DONNEES GLOBALES

Cultures	1 ^{er} PASSAGE			2 ^e PASSAGE			ENSEMBLE			Parcelles et superficies où se rencontrent les cultures
	Mode de culture			Mode de culture			Mode de culture			
	Pure	Assoc.	Ens.	Pure	Assoc.	Ens.	Pure	Assoc.	Ens.	
SUPERFICIES (ha)										
Industrielles										
Tabac	460	-	460	///	///	///	460	-	460	460
Coton	46820	23840 ^(a)	70660	///	///	///	46820	23840 ^(a)	70660	73550
		2890	2890					2890	2890	
Café	1560		1560	-	-	-	1560		1560	7840
		3390	3390					3390	3390	
Vivrières	53060	54800	107860	14140	65760 ^(b)	79900	67200	120560	187760	214990
TOTAL	101900	84920	186820	14140	65760	79900	116040	150680	266720	
NOMBRE DE PARCELLES										
Industrielles										
Tabac	24550	-	24550	///	///	///	24550	-	24550	24550
Coton	104380	47220 ^(a)	151600	///	///	///	104380	47220 ^(a)	151600	158690
		7090	7090					7090	7090	
Café	14170		14170	-	-	-	14170		14170	34960
		13700	13700					13700	13700	
Vivrières	233190	156220	389410	94280	347960 ^(b)	442240	327470	504180	831650	892570
TOTAL	376290	224230	600520	94280	347960	442240	470570	572190	1042760	

les chiffres dans les cadres correspondent à des superficies ou parcelles de cultures associées, les flèches indiquent ces cultures.

(a) l'association combine le coton aux vivriers

(b) comprend également les cultures vivrières entreprises sur les plantations de café au 2^e passage.

les flèches indiquent les associations. ex: 3.390 hectares du café + vivriers.

C-8-2-1 - TABAC

Le tabac, produit en petite quantité, alimente la consommation familiale ou se commercialise à l'échelon village; toute la production est utilisée, il n'y a pratiquement pas de déchet.

15% des cultivateurs seulement possèdent un carré de tabac; ils le cultivent dans des lopins de terre protégés des animaux (cabris...) situés de préférence à côté de leur case d'habitation. Pour l'ensemble de la zone étudiée *la culture du tabac occupe une superficie restreinte de l'ordre de 460 hectares se morcelant en 24.550 parcelles, soit une taille moyenne inférieure à 2 ares.*

Le tabac ne fait l'objet d'aucune association avec une autre plante, et sa culture s'effectue dans toute la zone sur des parcelles "hors sole".

Les densités varient énormément selon les cultivateurs, à titre indicatif, le nombre moyen de pieds au mètre carré s'élève à 80/85.

C-8-2-2 - CAFE

Les plantations de café se développent rapidement depuis quelques années en raison de la politique économique du gouvernement centrafricain. Cette politique prévoit l'implantation de petites plantations familiales "d'excelsa" mises en place sous le contrôle de l'agriculture et qui seront agrandies d'année en année à partir des plants fournis par les pépinières villageoises.

Actuellement, ces plantations se trouvent très localisées, du fait des conditions climatiques et des plants (Robusta...) utilisés jusqu'en 1957/58. Elles se situent pour la plupart dans le Mbomou ou en Basse Kotto, c'est à dire dans la strate "Fleuve". L'apparition de la culture du café dans les autres secteurs (à l'échelle indigène) remonte à ces dernières années, il est encore trop tôt pour affirmer qu'elle s'y développera d'une manière très satisfaisante.

Superficies cultivées.

Actuellement la situation est la suivante :

TABLEAU 48
SUPERFICIES OCCUPEES PAR LES CAFEIERS

Type de culture	Superficie en café						
	Cultures arbres épars		Cultures de plantation		Ensemble		
	N	S	N	S	N	S	%
Café pur	///	///	14.170	1.560	14.170	1.560	19,9
Café associé aux vivriers	3.930	900	9.770	2.490	13.700	3.390	43,2
Café associé au coton avec ou sans vivriers	4.640	2.040	2.450	850	7.090	2.890	36,9
Ensemble	8.570	2.940	26.390	4.900	34.960	7.840	100
%	24,6	37,5	75,4	62,5	100	100	///

N : nombre de parcelles.

S : Superficie en has.

Les caféiers se trouvent présents sur 7.800 hectares et sur 35.000 parcelles. En fait, cette superficie totale en café se partage entre les plantations effectives (cultures permanentes) et les parcelles où les caféiers sont beaucoup plus dispersés voire très dispersés. Ces dernières, classées en "cultures temporaires" et sur lesquelles coton et vivriers ont au moins autant d'importance que le café correspondent très souvent à d'anciennes plantations créées entre 1920 et 1930 et décimées par la suite par la maladie ou les feux de brousse.

La première série représente 4.900 hectares 62,5% de l'ensemble (1).

La seconde 2.940 hectares ou 37,5%.

Les planteurs ont tendance à considérer leur plantation de café comme des terrains utilisables pour les cultures vivrières et même pour le coton, ce qui paraît étonnant. Les relevés effectués au 2^o passage le prouvent. Dans le Mbomou les cultivateurs sèment entre les arbres de l'arachide, du maïs... ces plantes une fois récoltées, les plantations se trouvent nettoyées et ces plantes servent ainsi à l'entretien des plantations.

Dans les autres cas, *l'association du café à des cultures vivrières, se fait essentiellement à partir du bananier*, utilisé à la création des plantations comme plante de couverture.

Par contre, l'association café-coton est plus difficilement admissible, surtout que dans certains cas, les cultivateurs du Mbomou n'hésitent pas à semer 2 années de suite du coton dans leur plantation.

Notons enfin que peu d'arbres sont en âge de produire; actuellement parmi les plantations permanentes, à peine 400 hectares se rapportent à des arbres de plus de 4 ans.

Densité de plantation

En ce qui concerne le café, la densité calculée ne porte que sur 82 plantations groupées dans la strate Fleuve. Les plantations des strates Banda et Mandjia sont trop récentes et en trop petit nombre (2) pour permettre un calcul.

On obtient :

TABLEAU 49
DENSITE DE PLANTATION DES CAFEIERS

Nbre de pieds à l'are.	-5	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	
Nbre de carrés	2	4	5	6	9	12	17	3	12	3	2	7	= 82.

soit une moyenne de 10 pieds à l'are.

Le chiffre obtenu 1.000 pieds/hectare est légèrement inférieur à celui de l'Agriculture de 1.100. Mais cette densité se réduira certainement dans les années à venir sans une surveillance efficace (protection contre les feux de brousse).

Quoiqu'il en soit, le chiffre actuel est satisfaisant, il s'explique surtout pour les deux raisons suivantes :

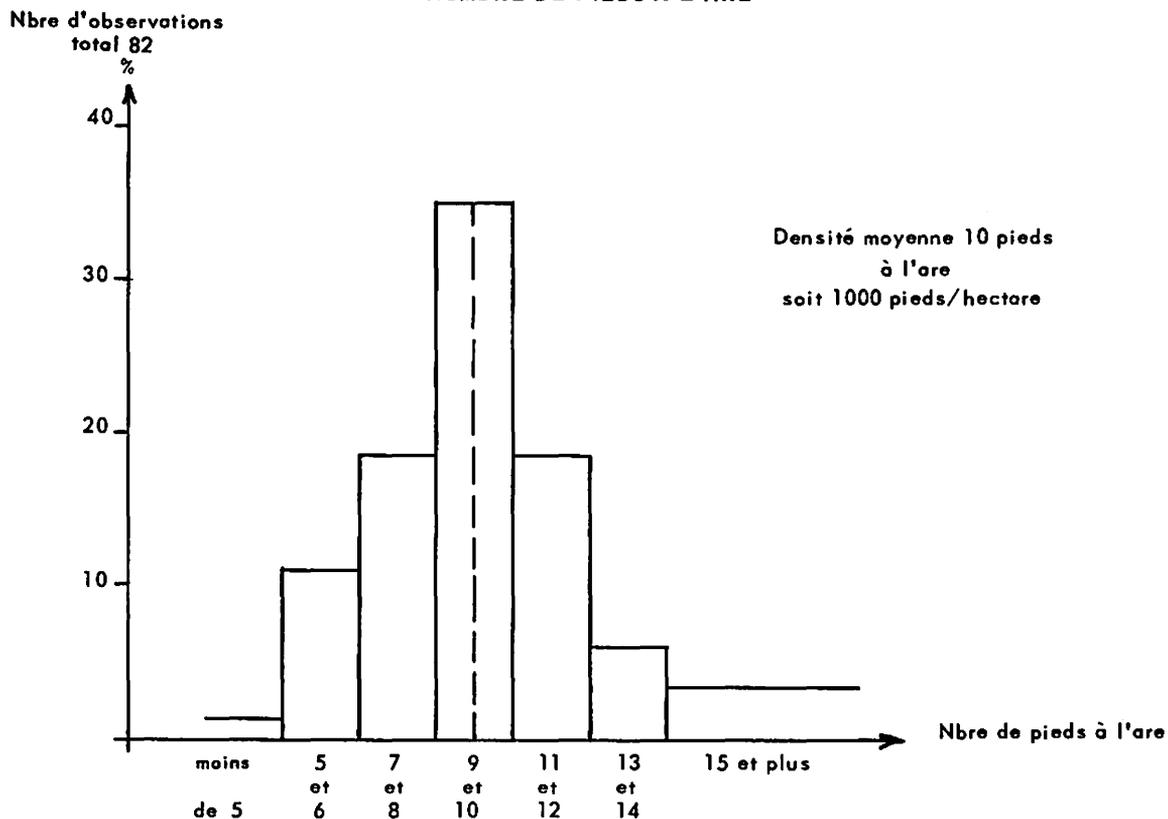
- la plupart des plantations visitées sont jeunes et non encore en production,
- le "planting" a été assuré sous le contrôle des conducteurs du Service de l'Agriculture.

(1) Dans la répartition des parcelles, selon la catégorie, on avait 4.700 hectares. Cette légère différence s'explique par les déclarations des planteurs et le classement des enquêteurs de certaines plantations où l'on notait la présence de vivriers en "parcelles hors sole".

(2) L'échantillon est malgré tout représentatif, il se rapporte à une zone relativement restreinte.

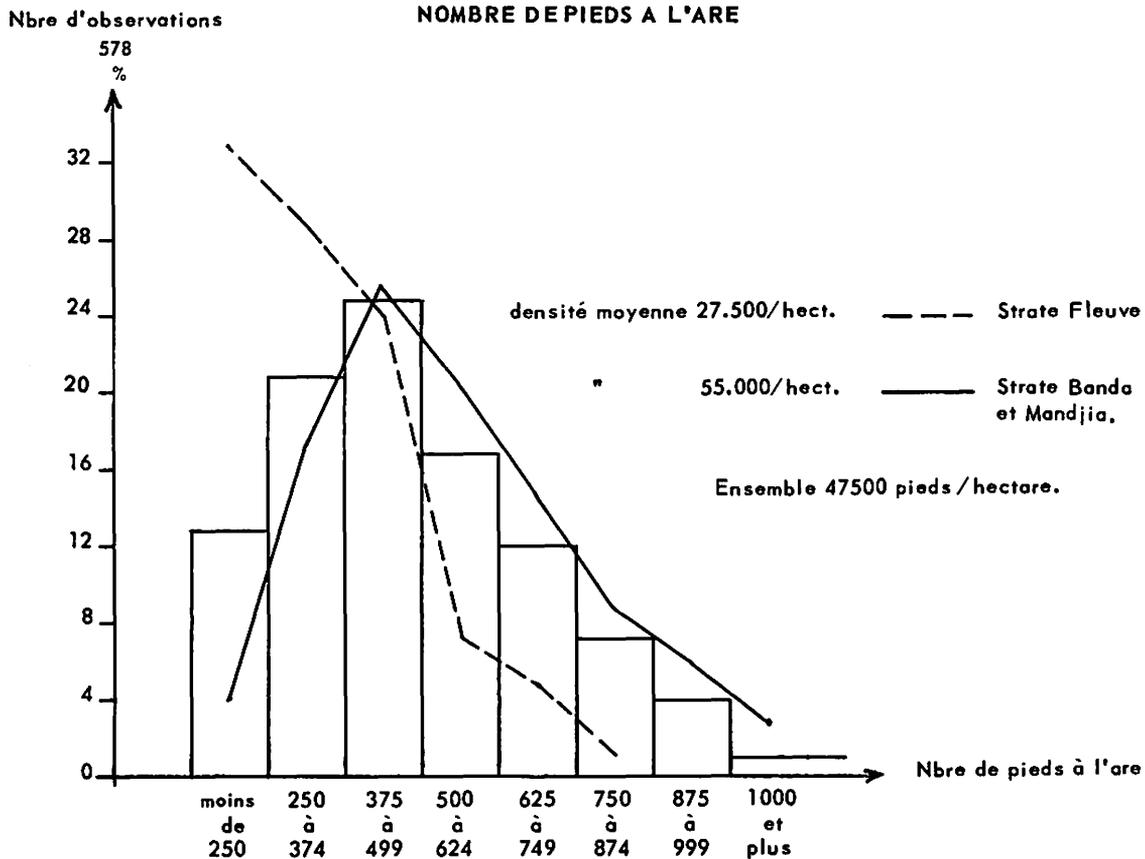
DENSITÉ CAFÉ

NOMBRE DE PIEDS A L'ARE



DENSITÉ COTON

NOMBRE DE PIEDS A L'ARE



Il est à regretter que malgré tout, l'on trouve des plantations portant des cotonniers et des cultures vivrières, ce qui ne modifie d'ailleurs en rien la densité de plantation.

C-8-2-3 - COTON.

Superficies cultivées.

Le coton constitue la culture industrielle type de la zone, pour ne pas dire la seule. Sa culture occupe 73.550 hectares et se rapporte à 158.690 parcelles, soit une superficie moyenne par parcelle de 46 ares.

Par exploitation, la superficie consacrée au coton, 68 ares, représente une fraction importante des superficies exploitées (34 % par rapport à la superficie physique moyenne des exploitations et 27 % par rapport à la superficie totale cultivée).

Dans la plupart des exploitations, le coton est cultivé pur, ou en association avec des vivriers. Mais dans ce dernier cas, l'association n'est pas homogène, les plantes vivrières étant dispersées à l'intérieur des parcelles (manioc, gombo, légumes...) les plantes vivrières des bordures n'étant pas considérées comme à l'origine d'une association.

TABLEAU 50
SUPERFICIES CONSACREES A LA CULTURE DU COTON

Catégorie de cultures	Nbre de parcelles	%	Superficie	%
Coton en culture pure	104.380	65,8	46.820	63,0
Coton en culture associée avec vivriers seuls	47.220	29,8	23.840	32,4
avec café avec vivriers ou non	7.090	4,4	2.890	4,6
Ensemble	158.690	100,0	73.550	100,0

On retrouve l'association café - coton qui, répétons-le, est le fait des cultivateurs du MBOMOU.

Il est intéressant de noter les catégories d'associations vivriers-coton. Pour l'ensemble des 47.220 parcelles, elles se répartissent ainsi :

	en %
Coton - manioc	41
Coton - banane	6
Coton - maïs - courge	12
Coton - banane - manioc	30
Coton - vivriers divers	11
	100

On voit que la part du manioc est la plus importante puisque cette plante se retrouve dans 70 % des cas.

Les associations culturales à partir des cultures industrielles sont assez rares en zone Mandjia et Banda, mais réalisées très fréquemment dans la strate Fleuve. En % on enregistre :

Strate Fleuve	66 %	du coton en culture associée
Strate Banda	10 %	" " "
Strate Mandjia	5 %	" " "

Les paysans de la Région Fleuve observent donc dans l'utilisation de leurs terrains, comme dans le groupement des plantes à l'intérieur de leurs champs des règles différentes. Elles sont essentiellement fonction de la présence des plantations de café, de la qualité des terrains qui associée aux conditions climatiques de leur région leur permettent d'utiliser au maximum les défrichements.

- Densité coton

Les observations sont les suivantes : (voir graphique page 94).

TABLEAU 51
DENSITE DE PLANTATION DE COTON (Nombre d'observations)

Nbre de pieds à l'are	Région Banda	Région Mandjia	Région Fleuve	Ensemble	%
Moins de 250	13	3	57	73	12,6
250 à 374	61	10	50	121	20,9
375 à 499	83	19	41	143	24,7
500 à 624	66	17	13	96	16,6
625 à 749	51	10	8	69	11,9
750 à 874	26	11	3	40	6,9
875 à 999	22	3	-	25	4,3
1 000 et plus	8	3	-	11	1,9
Nbre total d'observations	330	76	172	578	100,0
Moyenne à l'are	537,5	575	275	475	/
Pieds / hectares	53.750	57.500	27.500	47.500	/

On atteint donc une densité moyenne de l'ordre de 48.000 pieds à l'hectare. Notons l'influence de la Région Fleuve où la densité de coton est faible, inférieure de 50 % à celles des 2 autres secteurs; 66 % des parcelles cotonnières y sont cultivées en association (café et vivriers)

Pour les 2 premières régions, la densité moyenne de 55.000/hectare est très satisfaisante par rapport à la densité théorique donnée qui s'élève à 70.000 pieds/hectare.

Le dépouillement des carrés de densité a fait ressortir également que 39 % des planteurs de coton démarient à 1 plant. Ce mode de démarriage n'a qu'une très faible influence sur la densité/hectare. Le Service de l'Agriculture recommande le démarriage à 2 pieds.

De même, il n'existe pratiquement aucune différence selon le mode de culture pure ou associée, sauf dans le cas de l'association café-coton, spécialité du Mbomou.

C-8-3 - CULTURES VIVRIERES

Ces cultures occupent seules

108.000 hectares au premier passage

80.000 hectares au second.

De plus, elles se trouvent sur 24.000 hectares associées au coton, et sur 3.000 au café. Leur importance est d'autant plus grande, qu'elles s'effectuent dans le cadre de la culture cotonnière dont elles utilisent au mieux pendant 3 à 4 ans les soles.

Nous ne tiendrons pas compte des superficies où les vivriers sont associés à des plantes industrielles (l'association avec le coton est peu dense, et pourrait être facilement abondonnée par les cultivateurs, et celle avec le café "au premier passage" relativement peu importante.)

C-8-3-1 - SUCCESSION DES CULTURES VIVRIERES

Le calendrier agricole de la zone centre Oubangui indique dans l'année agricole l'époque à laquelle les différentes opérations, s'attachant aux plantes vivrières (semis, entretien, récolte) s'effectuent. Mais celui-ci ne fournit aucun renseignement sur l'ordre dans lequel les différentes espèces se succèdent ou s'associent sur une même parcelle, à partir de l'arrachage du coton, ou du défrichement s'il s'agit d'une parcelle hors sole.

Dans le cadre de la culture cotonnière, le schéma suivant donne les éléments

		Coton (plante d'assolement)						
1 ^{er} Stade	Arachide	-	Maïs	-	Courge	+	Manioc	= produits
								1 ^{er} cycle
2 ^e Stade	Sésame	-	Mil				Manioc	= produits
								2 ^e cycle
3 ^e Stade			Manioc					

←

Ces espèces s'associent entre elles, ou servent de base aux associations. Dans le temps, la mise en place des cultures 2^e cycle se fait presque immédiatement après la récolte de celles du 1^{er}, et elle s'accompagne le plus fréquemment d'un bouturage du manioc. De plus, les superficies cotonnières non utilisées pour les produits 1^{er} cycle sont reprises à ce 2^e stade, leur destination la plus courante étant la culture pure du sésame, celui-ci servant alors de tête d'assolement.

Dans certains secteurs, le mil accompagne les produits 1^{er} cycle.

A côté de ces cultures principales, certaines plantes secondaires viennent compliquer les associations créées. Il ne semble pas que les cultivateurs de la zone soient guidés pour ces dernières par une règle générale. Ces produits allant du gombo, ngagou, légumes (tomates, haricots, citrouilles, aubergines...) aux ignames, taros ... sont mis en terre lors des semis des plantes de base. Les pieds sont éparés à l'intérieur des parcelles, ou bien groupés en bordure pour établir les délimitations (gombo).

Il est à remarquer que le manioc bouturé dans une culture à cycle court n'a aucune influence sur la densité de cette dernière qui peut être considérée comme culture pure: le temps de reprise de la bouture correspondant à la fin du cycle végétatif de la plante à cycle court. Les cas typiques sont ceux de l'association arachide -manioc dans le 1^{er} stade et sésame -manioc dans le second.

Ceci explique pourquoi l'on retrouve le manioc à tous les échelons du cycle cultural. Il en découle sa rencontre dans

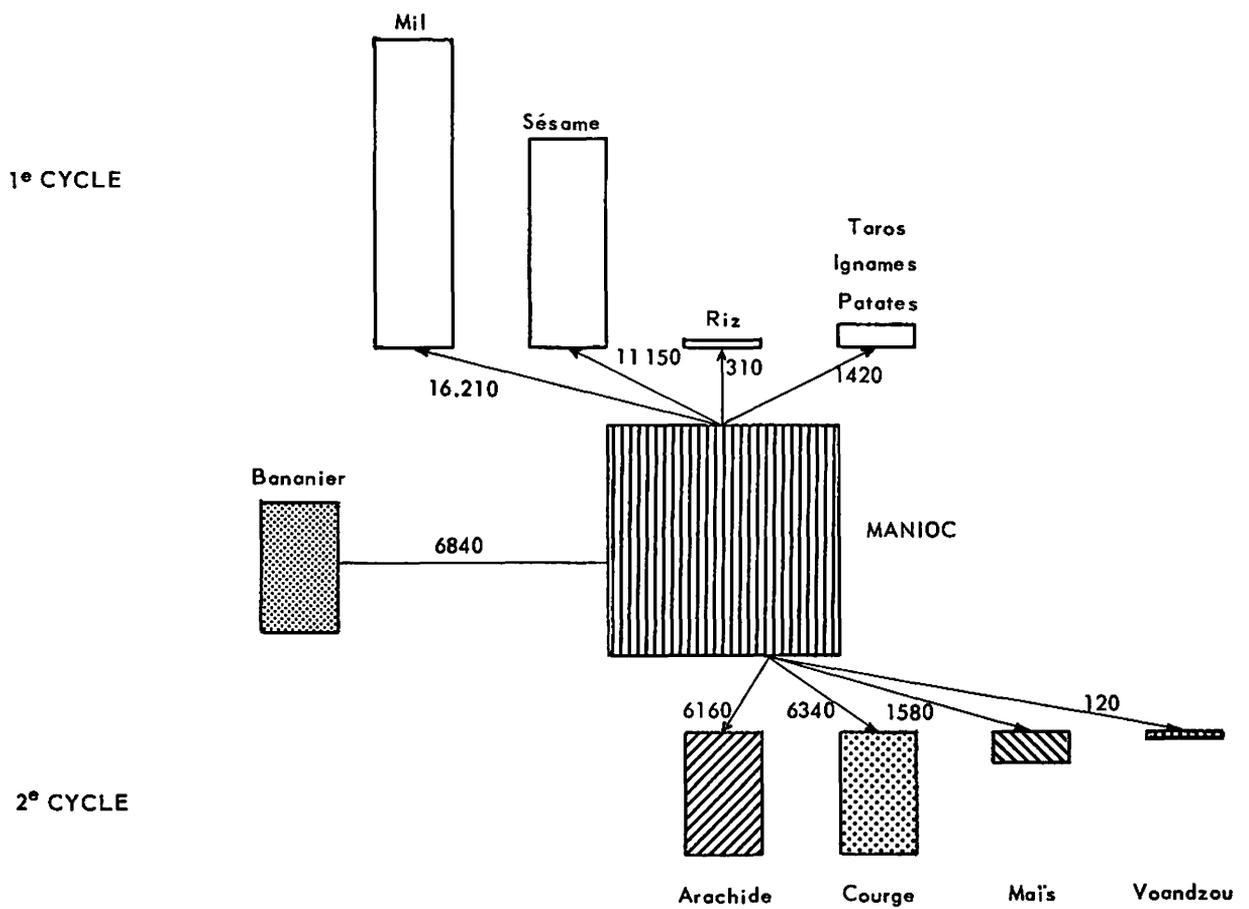
- 85 % des associations au 1^{er} passage
- 60 % des parcelles vivrières
- 58 % des associations au second passage
- 73 % des parcelles vivrières

et surtout que le *stade ultime de la vie d'un champ voire d'une sole cotonnière*, se trouve être dans la presque totalité des cas *celle de la culture pure du manioc*.

Pour l'occupation des terres "hors sole", les cultivateurs choisissent les plantes "tête d'assolement" en fonction de la situation des parcelles et de la date des défrichements dans l'année agricole.

ASSOCIATIONS A PARTIR DU MANIOC

(2 TERMES)



120 : Superficies se rapportant aux associations, en ha.

Le *Bananier* pour les parcelles défrichées en bordure des marigots ou dans les bas fonds.

Le groupe "*Arachide - Maïs*" en 1^{er} cycle.

Le *Sesame* sur les nouveaux défrichements effectués en même temps que le débroussement coton (2^e cycle).

Les exploitants associent à ces plantes toutes les espèces végétales : taros, patates, ignames..... riz (avec de préférence les bananiers), ananas, légumes et fort souvent le manioc.

Les Bananeraies, comme le Manioc occupent le sol plusieurs années, et de ce fait se trouvent en culture pure au bout de 3 à 4 ans, les cultures qui leur étaient associées ayant disparu.

Pour les autres parcelles, la succession des cultures s'effectue comme sur la sole cotonnière : aux produits du 1^{er} cycle font suite ceux du 2^e avec un bouturage de manioc. Seules les parcelles "hors sole" utilisées en tête d'assolement pour le sésame font l'objet d'une utilisation différente qui tient essentiellement aux besoins des exploitants (reprise pour l'arachide, maïs, courge, complantation de manioc... ou plus simplement abandon).

C-8-3-2 - CONSTITUTION DES ASSOCIATIONS.

Lorsque le planteur réalise une culture associée, il est guidé par certaines considérations. Dans chaque zone, *il y a une plante de l'association qui représente la base de la culture*, les autres plantes ne sont là que pour réaliser une utilisation maxima du terrain tout en apportant des produits nécessaires, mais ont pour le planteur une importance moindre.

Ainsi pour les cultivateurs installés en bordure des grands axes routiers (Bangui, Bambari, Bambari Alindao....) et qui vendent du manioc aux camionneurs, la base de la culture est le manioc. Ailleurs, ce rôle est joué par l'arachide en premier cycle et par le sésame en 2^e cycle, avec cependant une exception pour la région de Mobaye où le maïs prend le pas sur l'arachide.

De toute façon, quel que soit le secteur, le manioc, aliment de base des ménages, et dont la culture s'accommode fort bien de la pratique des associations (en raison de son cycle végétatif et de sa récolte étalée sur plus d'un an) constitue la plante dominante des associations.

TABLEAU 52
ASSOCIATIONS PRINCIPALES SELON LE NBRE DE PLANTES
ENTRANT DANS LEUR COMPOSITION

Nbre de plantes	2	3	4	5	6 et +
Nbre d'associations	47	28	22	11	16

C-8-3-3 - TERRAINS UTILISES (ORIGINE DES PARCELLES ET MODE DE CULTURE)

Le chapitre "utilisation des terres" fournit les renseignements à ce sujet.

80 % des superficies en vivriers proviennent d'anciennes parcelles de coton. Cela revient à dire que pour *1 are en culture hors sole l'on en compte 4 sur sole cotonnière*. Ce rapport varie selon 2 éléments : l'espèce de la plante et le mode de culture (pure ou associée).

C'est ainsi que les exploitants utilisent des parcelles cotonnières pour les courges, probablement en raison du port rampant de cette plante qui nécessite une assez vaste superficie de friches. De même pour l'arachide qu'ils considèrent comme peu productive en tête d'assolement.

Cependant, il semble qu'il existe *une règle générale qui veut que la culture pure se pratique de préférence sur des parcelles hors sole, alors que les soles cotonnières sont réservées pour les associations vivrières.*

TABLEAU 53
TERRAINS UTILISES POUR LES CULTURES VIVRIERES
(en %)

Catégorie	1 ^{er} Passage		2 ^e Passage		Ensemble	
	N	S	N	S	N	S
	en %					
(1) Vivriers sole cotonnière	53	88	62	70	61	80
(2) Vivriers hors sole	47	12	38 ^(a)	30 ^(a)	39	20
Rapport (1/2)	1,12	7,33	1,63	2,33	1,56	4,00

(a) y compris les vivriers cultivés en cultures intercalaires dans les plantations de café de la région Fleuve.

Mis à part le manioc pour lequel il est difficile de savoir si sa culture pure ne correspond pas au stade ultime de la vie du champ sur lequel il se trouve, les exceptions concernent le sésame, qui se sème à l'état pur approximativement dans 50% des cas sur une ancienne parcelle coton, la courge et à un degré moindre l'arachide.

TABLEAU 54
REPARTITION PAR CULTURE PURE DES PARCELLES SUIVANT LEUR CATEGORIE
(en %) (cultures vivrières seulement)

Plantes	Parcelles	
	sur sole cotonnière	Hors sole
Riz	-	100
Bananier	3	97
Patate	8	92
Igname - Taro	9	91
Maïs	13	87
Voandzou	38	62
Sesame	50	50
Arachide	62	38
Courge	91	9

C-8-3-4 - CULTURES PURES

36 % des superficies en vivriers portent des espèces en culture pure, cela correspond à 67.200 hectares pour l'ensemble de la campagne agricole.

Le classement des plantes selon la superficie occupée fait apparaître une forte proportion de surfaces en manioc pur (72% de l'ensemble, 85% au 1^{er} passage, 22% au second).

Les autres plantes s'inscrivent dans l'ordre suivant

Arachide	7 %	} par rapport à l'ensemble	}	4.800 hectares
Sesame	6 %			4.100 hectares
Courge	6 %			3.900 hectares
Maïs	4 %			2.500 hectares
Bananiers	4 %			2.300 hectares

Les autres espèces accaparent des superficies relativement négligeables inférieures dans tous les cas à 1 %.

En fait, nous l'avons signalé, le manioc et les bananiers se trouvent en culture pure en raison de l'élimination progressive des espèces avec lesquelles ces plantes s'associaient. En outre, il conviendrait de rapprocher ces résultats de ceux ayant trait aux données sur les associations Manioc + plantes principales (arachide, maïs, courge, ... sesame); dans ce cas, en effet le manioc ne fait pratiquement pas varier la densité de la plante principale et ne gêne que fort peu sa croissance.

C'est pourquoi les résultats concernant le 2^e passage (vivriers 1^{er} cycle) demeurent plus significatifs puisqu'ils se rapportent à l' "ouverture" des cultures vivrières. Le manioc en culture pure voit son importance diminuer très sensiblement (elle se divise par quatre) au profit des plantes de base 1^{er} cycle et en particulier de l'Arachide. Ce manioc en culture pure et tête d'assolement vivrière ne se rencontre que dans les régions minières (BRIA), autour des centres administratifs (Bambari, Alindao, Fort Sibut, Ippy, Mobaye, Bangassou) et le long des axes routiers importants. Il alimente les marchés.

Les observations à partir du nombre de parcelles cultivées fournissent des résultats parallèles, avec cependant une importance accrue pour les plantes secondaires semées sur des parcelles de taille réduite ou dans les jardins de case.

TABLEAU 55
REPARTITION DES CULTURES PURES PAR PLANTE

(cultures vivrières seulement)

Plantes	1 ^{er} Passage				2 ^e Passage				TOTAL CAMPAGNE AGRICOLE															
	Parcelles		Superficies		Parcelles		Superficies		Parcelles		Superficies													
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%												
Manioc	138.420	59,2	44.990	84,7	14.180	15,0	3.040	21,5	152.600	46,5	48.030	71,5												
Sesame	30.740	13,2	4.120	7,8	///	///	///	///	30.740	9,4	4.120	6,1												
Bananier	39.570	17,0	2.200	4,1	1.860	2,0	120	0,9	41.430	12,7	2.320	3,5												
Mil	1.600	0,7	490	0,9	1.390	1,5	140	1,0	2.990	0,9	630	0,9												
Maïs	3.630	1,6	440	0,8	18.830	20,0	2.010	14,2	22.460	6,9	2.450	3,6												
Riz	2.850	1,2	440	0,8	460	0,5	10	0,1	3.310	1,0	450	0,7												
Patates Ignames Taros	11.580	5,0	240	0,5	4.650	4,9	30	0,2	16.230	5,0	270	0,4												
Arachide													630	0,3	30	0,1	32.530	34,5	4.780	33,8	33.160	10,1	4.810	7,2
Courge													420	0,2	30	0,1	12.250	13,0	3.820	27,0	12.670	3,9	3.850	5,7
Voandzou	///	///	///		8.130	8,6	190	1,3	8.130	2,5	190	0,3												
Divers	3.750	1,6	80	0,2	///	///	///		3.750	1,1	80	0,1												
ENSEMBLE	233.190	100	53.060	100	94.280	100	14.140	100	327.470	100	67.200	100												

C-8-3-5 - CULTURES ASSOCIEES

Les cultures vivrières en association représentent approximativement 121.000 hectares pendant la campagne agricole 1959/60. Elles groupent plus de 500.000 parcelles.

Les types d'associations rencontrés sont nombreux, en se limitant aux principales plantes (arachide, maïs, courge, sesame, mil, manioc, bananier, riz, voandzou, patate, igname, taro ...); on en dénombre 64 au 1^{er} passage et 122 au second. Encore faut-il noter que les 3 derniers produits ne forment qu'un seul groupe.

Ces associations allaient selon les cas de 2 à 7 ou 8 termes, les plus simples associent une culture de 1^{er} ou 2^e cycle au manioc, les plus complexes groupent pratiquement toutes les plantes et se situent en général sur les jardins de case.

Le tableau N° 56 donne la répartition des principaux types d'associations végétales, ainsi que les superficies qui leur sont consacrées, selon le passage des enquêteurs. Celui-ci a une grande importance, les associations pratiquées par les cultivateurs le démontrent.

1^{er} Passage (situation en début d'année)

Les plantes bases d'association Mil et Sesame caractérisent la période agricole Novembre à Mars; elles se retrouvent dans la plupart des associations vivrières de cette époque en compagnie du Manioc.

L'association végétale la plus fréquente Sesame-Manioc pousse sur plus de 35.000 parcelles soit avec une fréquence de 23%. Celle *Mil-Manioc* se retrouve sur 31.000 parcelles (fréquence de l'ordre de 20%) mais par contre elle occupe une superficie plus importante que la 1^{ère} association avec 29% de la superficie totale cultivée en association au 1^{er} passage.

C'est dire qu'approximativement 2 parcelles sur 5 portent l'un ou l'autre de ces types d'associations.

Les fréquences se réduisent ensuite très rapidement puisque la 3^e association *Banane-Manioc* ne pousse que sur 17.000 parcelles (fréquence égale à 11%) et la 4^e *Mil-Manioc-Ignames - Taros - Patates* sur 6.000 parcelles (fréquence de 4%)

2^e Passage

Les plantes de base sont à cette période l'Arachide, le Maïs et les Courges.

L'association la plus fréquente "*Arachide-Manioc*" concerne environ 37.000 parcelles (fréquence 11%). Puis viennent ensuite les associations Arachide-Maïs-Manioc (10%), Maïs-Courge-Manioc (8%), Courge-Manioc (7%), Arachide-Maïs (6%), Arachide-Courge-Maïs-Manioc (6% également).

En superficie, le classement se modifie légèrement, les groupements Arachide-Maïs-Manioc et Maïs-Courge-Manioc viennent en tête et occupent respectivement 12% et 10% des superficies vivrières en association au 2^e passage.

(Voir en annexe le tableau détaillé des associations de cultures vivrières rencontrées.)

Les associations les plus fréquentes ou occupant les plus grandes superficies se limitent à 2 ou 3 termes au plus et dans presque tous les cas comprennent du manioc. Il y a certainement une raison à ce phénomène. Si l'on excepte le manioc dont la présence dans les associations a fait l'objet d'une explication, on peut remarquer que les cultivateurs associent entre elles des plantes que l'on pourrait appeler "complémentaires" et qui ne se gênent nullement au cours de leur croissance.

Les têtes de série étant:

Sesame ou Mil + Courge

Arachide + Mil

Arachide + Maïs

Maïs + Courge.

TABLEAU 56
PRINCIPALES ASSOCIATIONS RENCONTREES

(cultures vivrières seulement)

Associations	Nombre de Parcelles	Superficies en Hectares	% (1)		
			Parcelles	Superficies	
- Mil- <i>Manioc</i>	31.040	15.990	19,9	29,2	1 ^{er} Passage
- Sesame- <i>Manioc</i>	35.470	11.150	22,7	20,3	
- Banane- <i>Manioc</i>	17.410	6.440	11,1	11,8	
- Mil-Patates-Ignames Taros- <i>Manioc</i>	5.880	3.090	3,8	5,6	
- Mil-courge	4.540	2.420	2,9	4,4	
- Sesame-Mil- <i>Manioc</i>	5.090	2.340	3,3	4,3	
- Sesame-Banane	2.890	1.270	1,8	2,3	
- Courge- <i>Manioc</i>	2.380	1.000	1,5	1,8	
- Arachide-Maïs- <i>Manioc</i>	33.090	7.550	9,5	11,5	2 ^e Passage
- Maïs-Courge- <i>Manioc</i>	28.200	6.540	8,1	9,9	
- Arachide- <i>Manioc</i>	36.930	6.150	10,6	9,4	
- Arachide-Maïs-Courge- <i>Manioc</i>	19.110	5.620	5,5	8,5	
- Courge- <i>Manioc</i>	23.310	5.340	6,7	8,1	
- Arachide-Maïs	20.280	3.450	5,8	5,2	
- Arachide-Mil-Maïs- Courge- <i>Manioc</i>	14.590	2.740	4,2	4,2	
- Maïs-Courge	12.590	2.140	3,6	3,3	
- Maïs-Courge-Mil- <i>Manioc</i>	8.390	2.020	2,4	3,1	
- Arachide-Maïs- Banane- <i>Manioc</i>	8.620	1.890	2,5	2,9	

(1) par rapport à la superficie ou au nombre de parcelles, en cultures associées, de chacun des passages.

La présence des Bananiers venant souvent compléter ces groupes au même titre que le Manioc.

Notons enfin que dans l'ensemble de la zone, 43 % des parcelles et 40 % des superficies en association comportaient des légumes.

Les associations très diverses et les densités de plantation des espèces les composant étant irrégulières, il est difficile d'affecter à chaque plante une superficie. En effectuant des regroupements, on peut toutefois dresser le tableau ci-après :

TABLEAU 57
SUPERFICIES SELON LES ESPECES
(NBRE ET SUPERFICIES DES PARCELLES OU SE RENCONTRENT CES ESPECES)

(cultures vivrières seulement)

Plantes	Nbre d'associations ou la plante a été rencontrée		Nbre de Parcelles dans lesquelles la plante a été rencontrée		Superficies correspondantes (hectares)		Ensemble campagne agricole	
	1 ^{er} Pass.	2 ^e Pass.	1 ^{er} Pass.	2 ^e Pass.	1 ^{er} Pass.	2 ^e Pass.	Parcelles	Superf.
Manioc	44	78	121.530	254.110	47.710	50.640	375.640	98.350
	69	64	78	73	87	77	74	82
Mil	22	31	51.940	44.380	26.410	8.890	96.320	35.300
	34	25	33	13	48	14	19	29
Sesame	19	///	41.680	///	14.840	///	41.680	14.840
	30		27	-	27	-	8	12
Bananier	19	39	31.740	48.700	9.990	8.550	80.440	18.540
	90	32	20	14	18	13	16	15
Arachide	7	57	2.370	182.720	850	36.830	185.090	37.680
	11	47	2	53	2	56	37	31
Maïs	15	77	7.630	229.600	1.410	45.370	237.230	46.780
	23	63	5	66	3	69	47	39
Courge	21	61	13.860	169.180	6.220	38.140	183.040	44.360
	33	50	9	49	11	58	36	97
Riz	14	4	6.510	1.630	1.130	210	8.140	1.340
	22	3	4	0,5	2	0,3	2	1
Patate-Igname-Taros	21	41	24.010	38.280	6.940	7.230	62.290	14.170
	33	34	15	11	13	11	12	12
Voandzou	-	30	-	20.880	-	1.970	20.880	1.970
		25	-	6		3	4	2
Total des associa- tions rencontrées	64	122	156.220	347.960	54.800	65.760	504.180	120.560
	100	100	100	100	100	100	100	100

Reste à savoir quelle est la part de chaque plante dans ces superficies totales et théoriques.

C-8-3-6 - DENSITE DE PLANTATION

Les chiffres de densité proviennent des comptages réalisés dans les " carrés de densité " placés au hasard à l'intérieur des parcelles. Ces carrés de taille différente selon les cultures considérées ou le mode de culture (association ou non) ont permis le calcul des densités pour les principaux produits.

Le nombre de carrés varie sensiblement d'une série à l'autre et traduit en partie la fréquence non seulement du produit, mais aussi pour celui-ci du mode de culture. De ce fait, pour certaines plantes, le nombre d'observations trop restreint ne permet pas d'attacher aux résultats obtenus une grande précision. C'est le cas du riz, du mil, du maïs et du voandzou en culture pure.

D'une façon générale, les densités quelle que soit la culture varient sensiblement d'une parcelle à l'autre. La taille de la parcelle et le type d'association en sont les principales causes : la densité pour une plante donnée augmente quand la superficie diminue et quand l'association se simplifie.

Manioc

61 pieds à l'are en culture pure, 55 en culture associée. La différence provient le plus souvent d'un bouturage complémentaire après la récolte des plantes associées. La densité moyenne de 55 pieds en culture associée se retrouve au 1^{er} et 2^e passage. Ce n'est pas l'effet du hasard car d'une année à l'autre, les techniques culturales ne varient pas et le manioc relevé au 1^{er} passage bien qu'associé à des produits du 2^e cycle avait été dans la majorité des cas bouturé lors des travaux culturaux du 1^{er} cycle.

Par Région, les densités moyennes sont les suivantes,

	à l'are	
	culture pure	associée
Mandjia	61	59
Banda	62	57
Fleuve	58	44
Ensemble	61	55

Mil

Les observations ne portent que sur la strate Mandjia. On enregistre une différence du simple au double outre les 2 modes de culture

770	pieds à l'are en culture pure
310	" " " " associée

Les résultats du 2^e passage ont confirmé ceux du 1^{er} en tenant compte du démariage à 2 ou 3 plants effectué par les exploitants après la levée. En effet, à celui-ci la moyenne de poquets à l'are avoisine 111. Notons toutefois la répartition assez capricieuse des observations de densité. Cela provient du fait que les semis sont effectués soit à la volée avec éclaircissage après la levée lors des semis des plantes associées, soit en poquets après démariage; parfois le mil occupe le sol pendant 2 ans, un recépage ayant lieu à la première récolte donnant des repousses à la 2^e année.

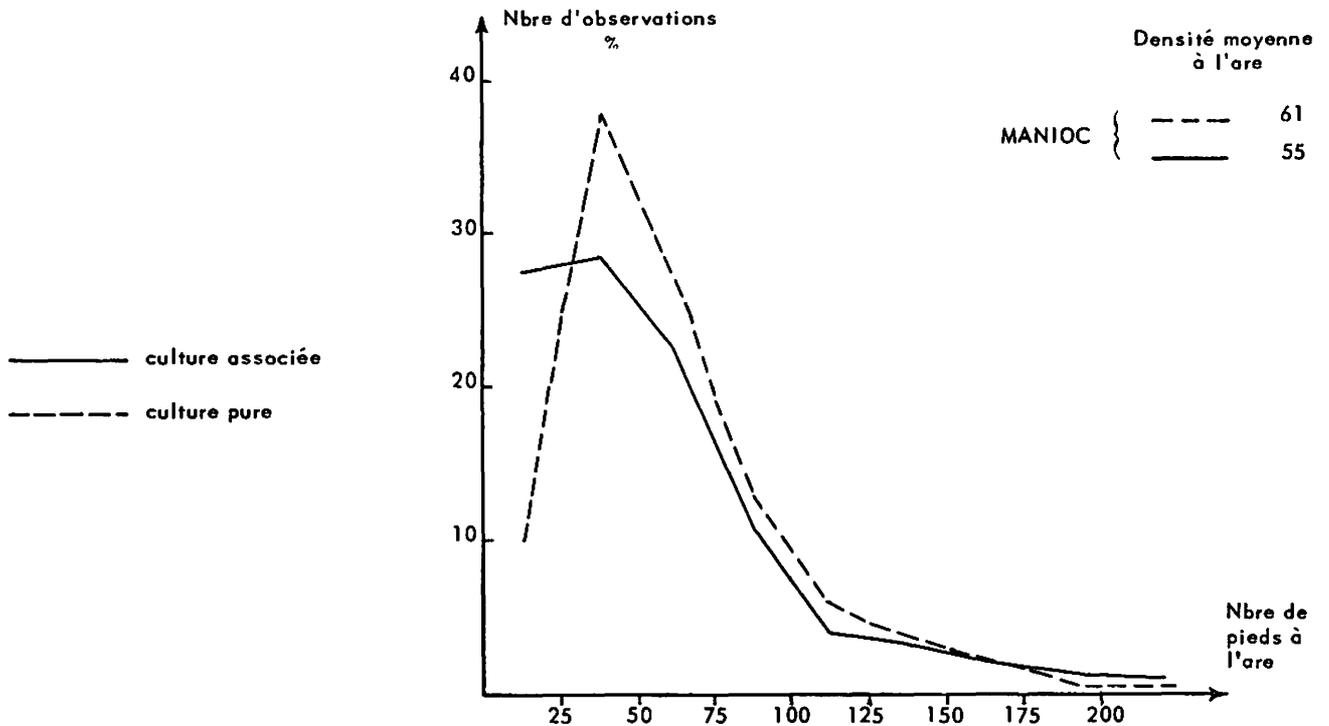
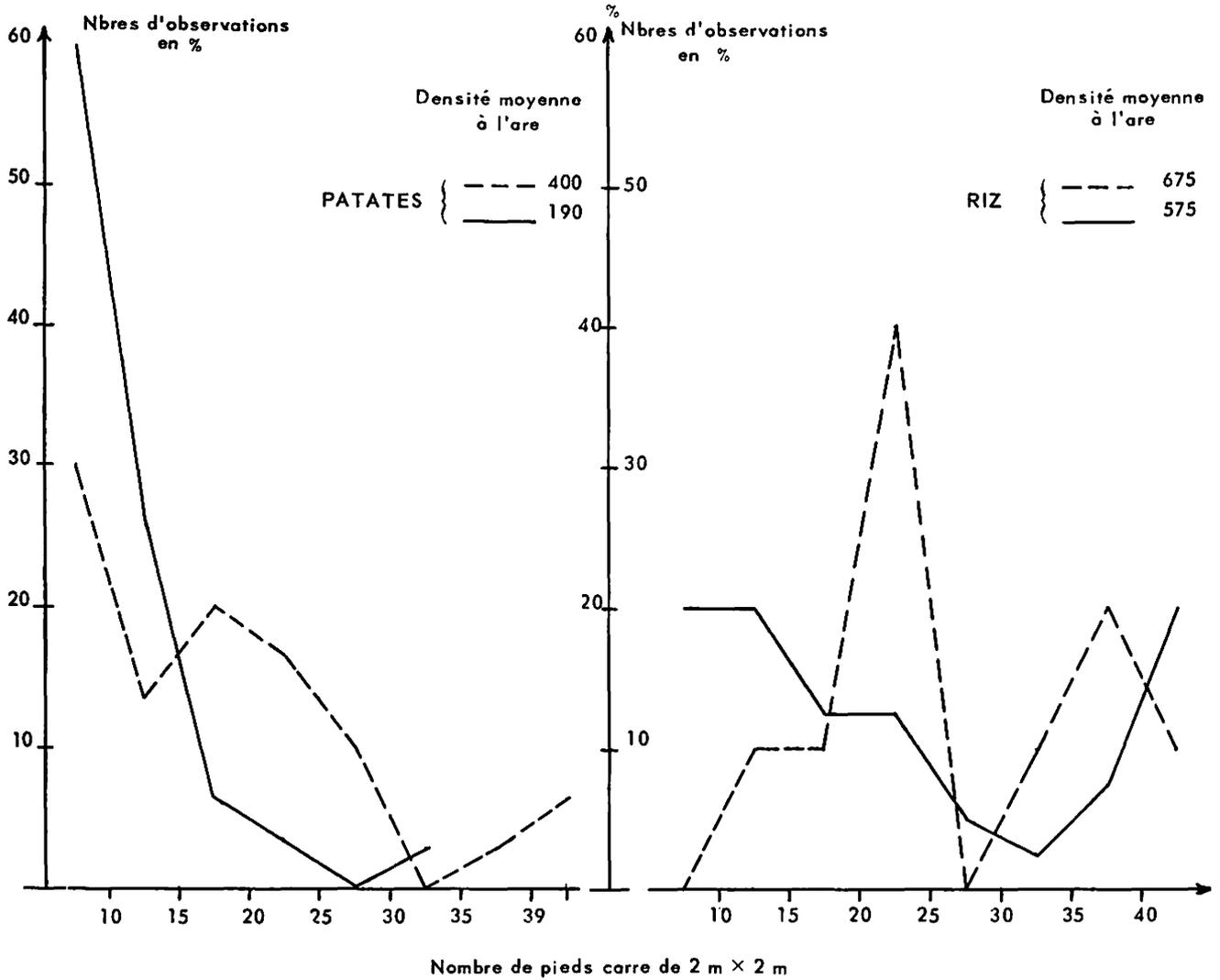
Sesame

Les observations concernent uniquement le 1^{er} passage, en raison des dates de culture de ce produit. On a enregistré une densité moyenne à l'are de **2900 pieds en culture pure** contre **1.700 en culture associée**. Soit un rapport voisin de 2.

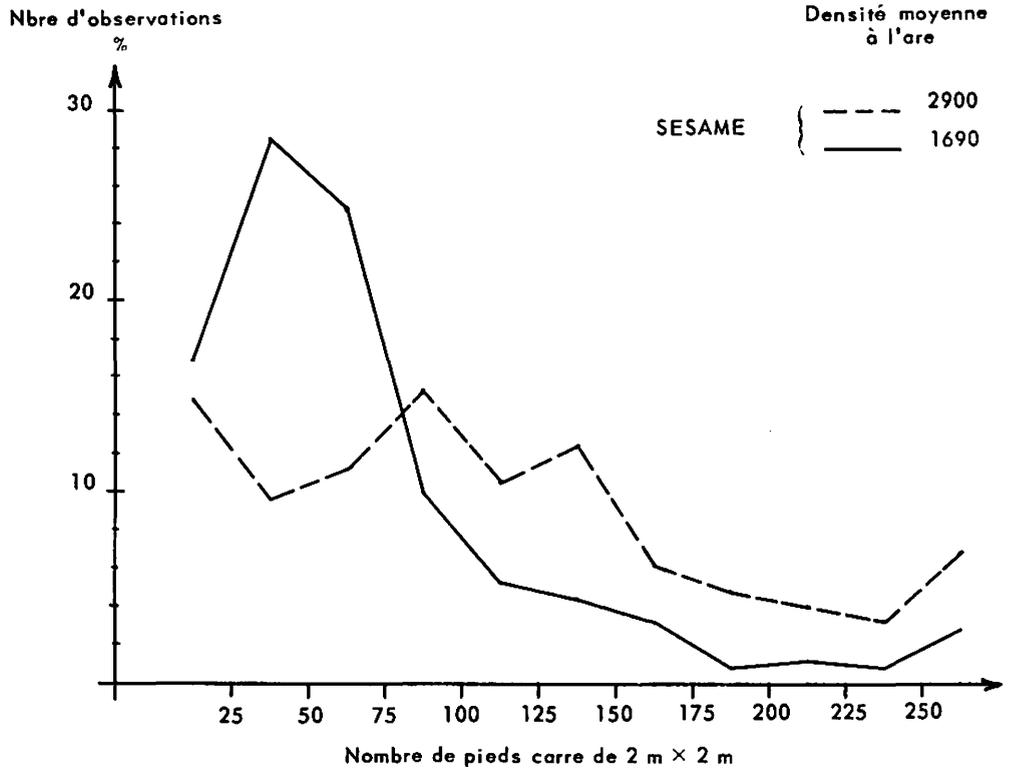
Courges

Il existe une assez faible différence entre les densités moyennes, cultures pures et associées. Elles s'établissent à **46 pieds à l'are** dans le premier cas contre **37 dans le second**.

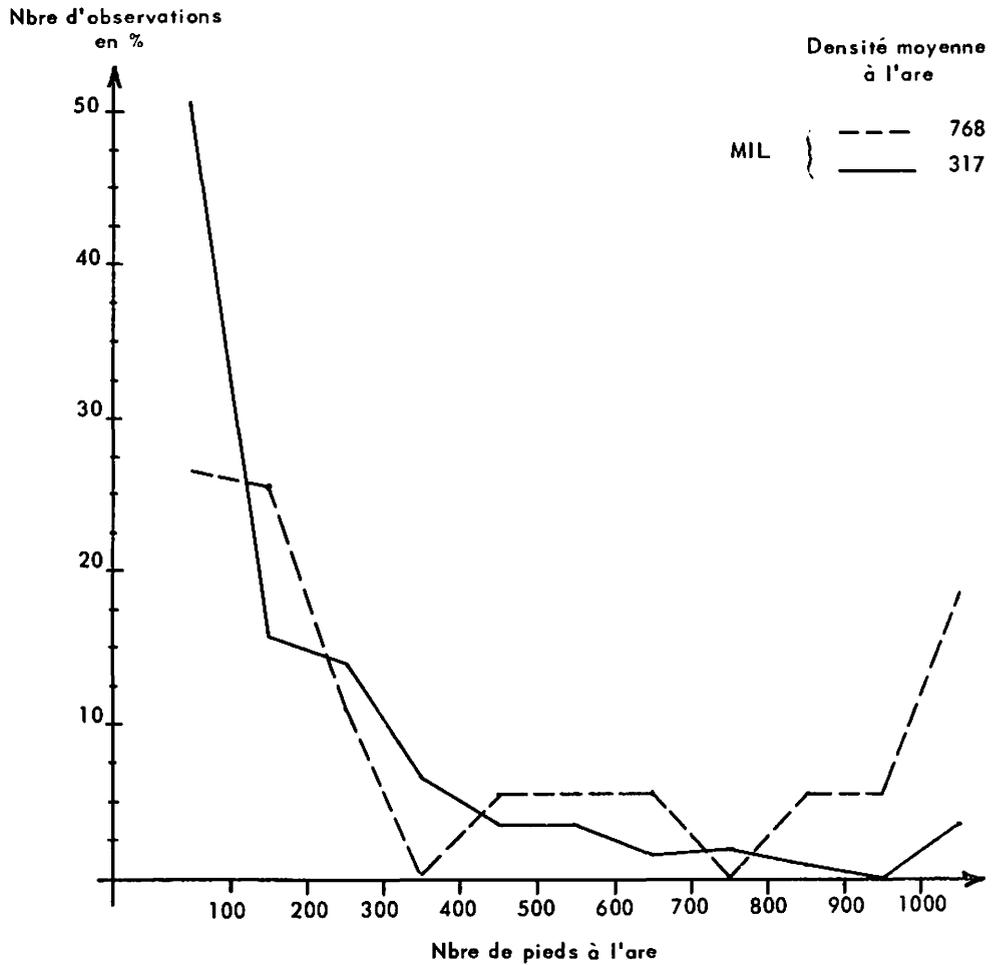
DENSITES CULTURES VIVRIERES



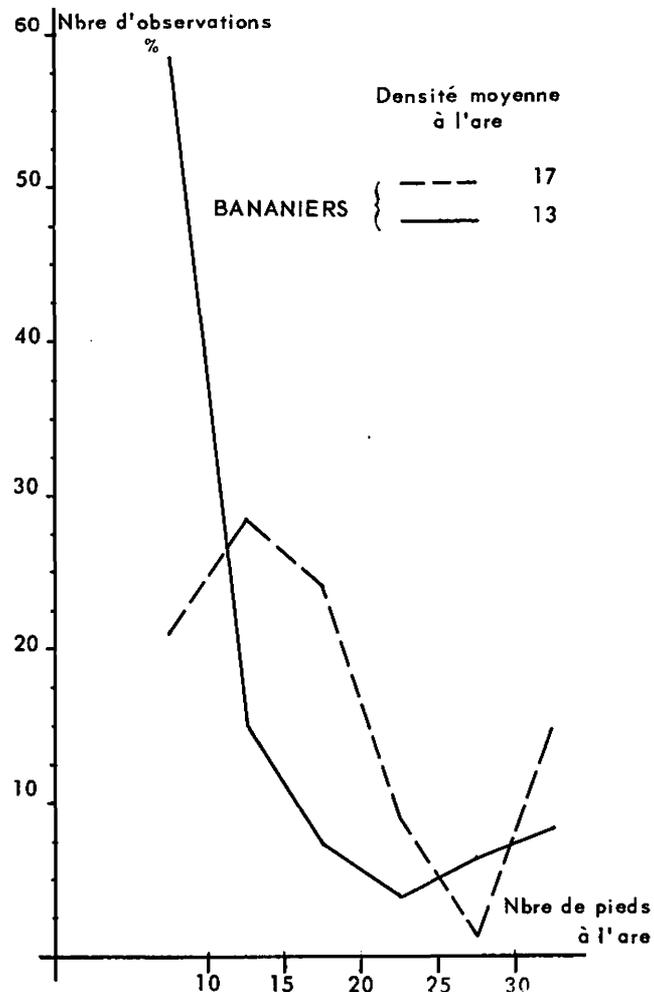
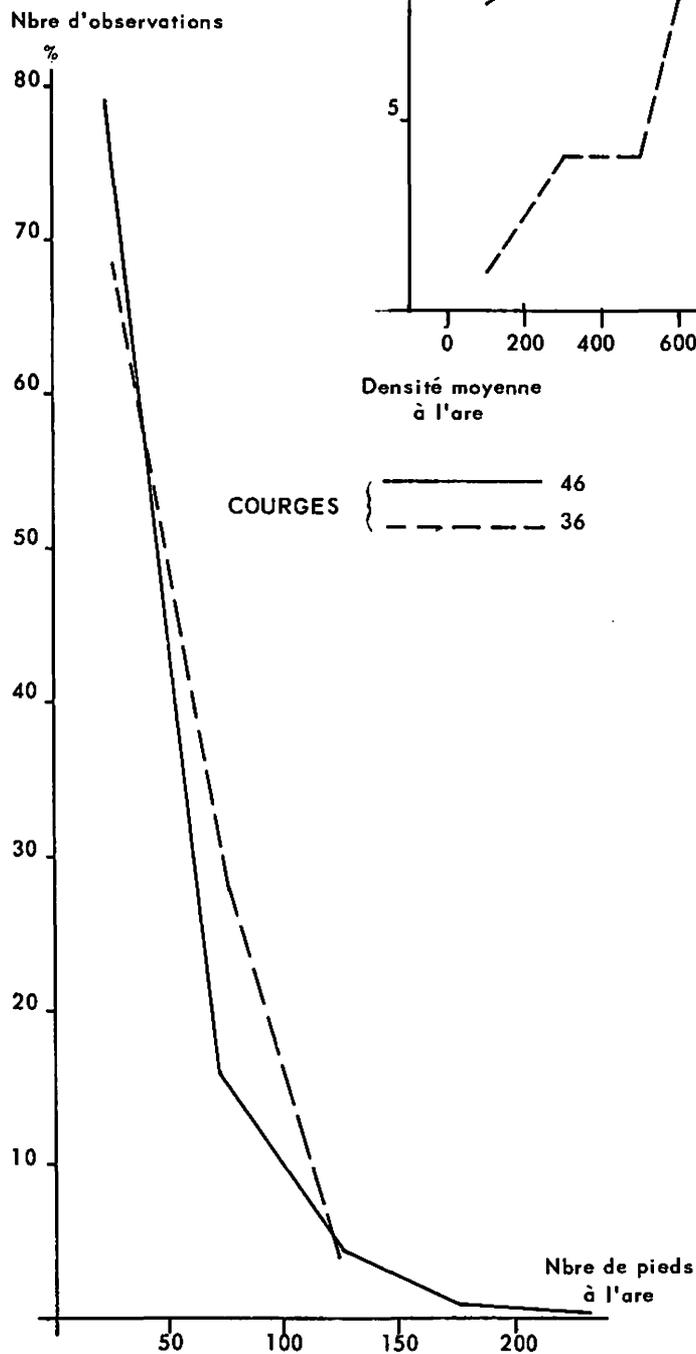
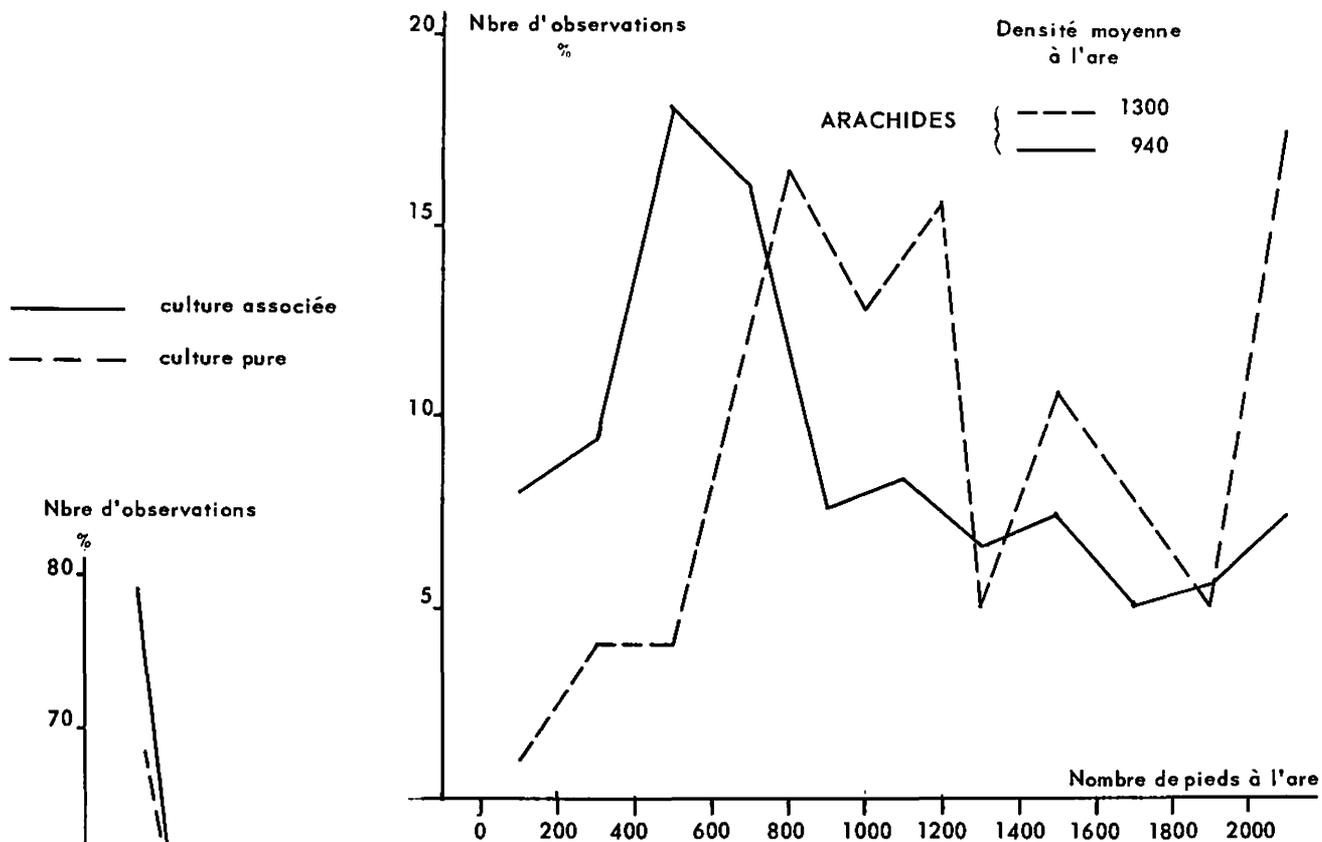
DENSITES CULTURES VIVRIERES (SUITE)



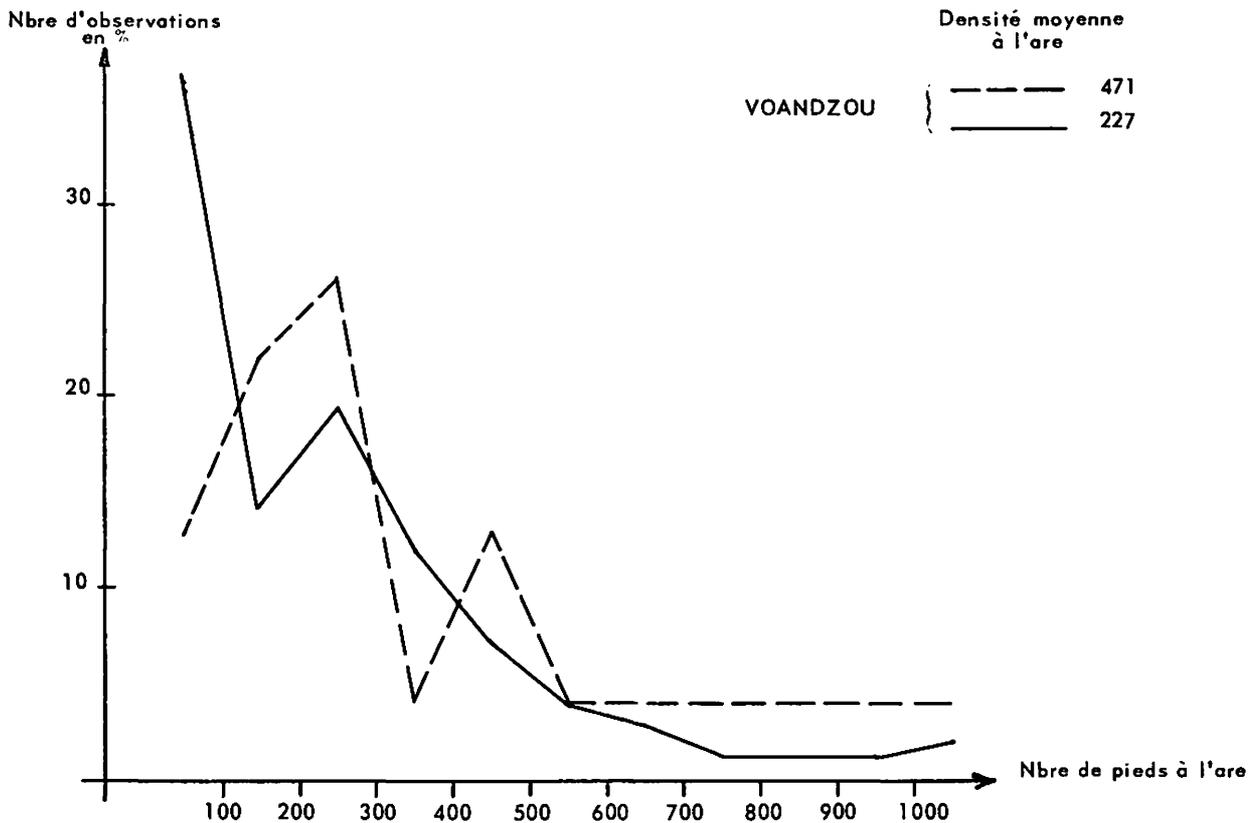
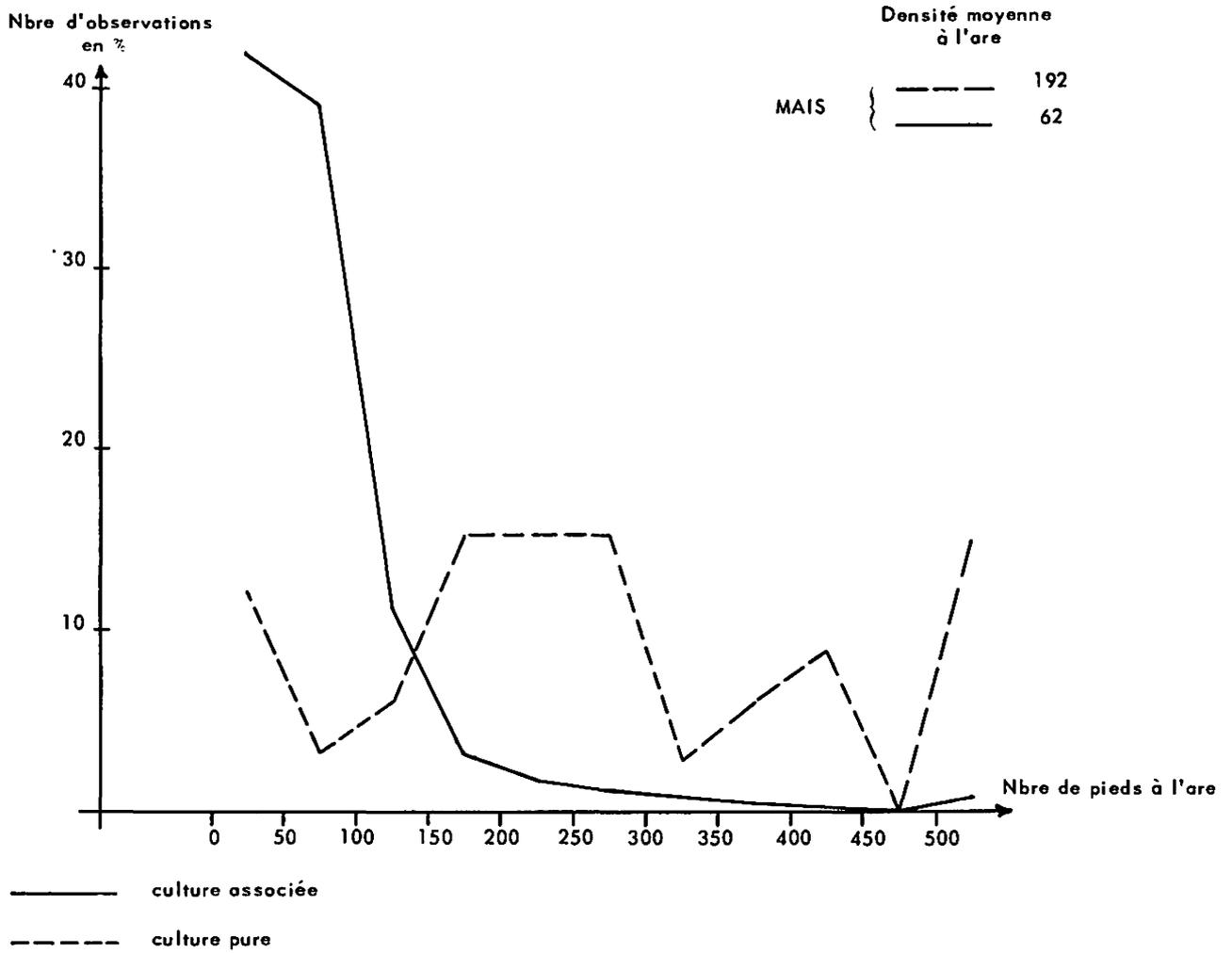
— culture associée
--- culture pure



DENSITES CULTURES VIVRIERES (SUITE)



DENSITES CULTURES VIVRIERES (SUITE)



Arachide

Les densités de plantations s'établissent à **1.300 pieds à l'are en culture pure, et 900 en culture associée**. Les plus faibles sont notées en Région Mandjia, les plus fortes en région Fleuve (700 et 1.900 en culture pure). Elles croissent au fur et à mesure que l'on va du Nord vers le Sud. Il faut voir là l'influence des techniques culturales en rapport avec la répartition de la pluviométrie (multiplication des plantes dans les associations entraînant une diminution de densité pour chaque plante).

Voandzou (pois de terre)

470 pieds à l'are en culture pure, 230 en culture associée. Le faible nombre d'observations ne permet pas d'attacher une précision suffisante à ces données.

Maïs

La plupart des observations en culture pure se rapportent à des parcelles hors sole très petites ou à des jardins de case, d'où le peu de signification de la valeur obtenue pour ce mode de culture, 192 pieds à l'are, ce qui est très élevé.

En culture associée, la densité moyenne à l'are approche 62 pieds.

Il existe peu de différences selon les zones, 65 pieds à l'are pour la région Fleuve, 63 pour la région Banda et 59 pour celle des Mandjias.

Riz

La culture du riz est très localisée et se trouve dans 1 cas sur 5 en culture pure. En raison du nombre d'observations, les densités ne sont données qu'à titre indicatif.

Culture pure 680 pieds à l'are
" associée 580 " "

Patates

Comme pour le riz, le nombre de relevés très restreints donne lieu à des réserves :

Culture pure 400 pieds à l'are
" associée 190 pieds à "

Bananiers

La culture pure est le terme des associations à base de bananier. Cette plante voit sa densité augmenter du Sud au Nord car elle passe de la culture de plein champ à la culture de jardin et de marigots (humidité nécessaire).

En culture pure, la densité est de l'ordre de 17 pieds à l'are.

En culture associée, de 13 pieds à l'are.

Si l'on calcule la densité selon la catégorie de parcelles, on obtient les résultats suivants :

autour des cases 23 pieds à l'are.
autres lieux 12 pieds à l'are.

En annexe figurent les différentes répartitions, bases des calculs de densité et ayant permis l'établissement des graphiques.

Le tableau ci-après regroupe pour l'ensemble du domaine d'étude, les densités moyennes à l'are des différentes plantes.

Les rapports peuvent s'utiliser pour le calcul des superficies par plante. Malheureusement les densités moyennes ne portent d'une part que sur un nombre relativement restreint d'observations et d'autre part sur l'ensemble des associations pour chacun des produits considérés. Les densités réelles dans ces conditions peuvent et doivent certainement varier dans de larges proportions autour de ces densités moyennes.

La seule certitude concerne le manioc pour lequel il apparaît des densités voisines que la culture soit pure ou associée.

TABLEAU 58

DENSITE DE PLANTATION : TABLEAU RESUME POUR LES PRODUITS VIVRIERS

Cultures Produits	pure		associée		Rapports (1) / (2)
	Nbre d'observations	(1) Densité moyenne à l'are	Nbre d'observations	(2) Densité moyenne à l'are	
Manioc	272	61	1.272	55	1,1
Sesame	146	2.900	195	1.700	1,7
Mil	19	770	280	310	2,5
Riz	10	675	40	575	1,2
Bananier	116	17	105	13	1,3
Arachide	102	1.300	588	940	1,4
Maïs	33	190	717	62	3,1
Courge	47	46	600	37	1,3
Voandzou	23	470	101	227	2,1
Patate - Taro ...	30	400	30	190	2,1

Les densités selon les types d'association mettent en évidence de nombreuses variations pour chacune des plantes sauf pour les Bananiers et le Manioc. Dans le cas du Maïs, la densité la plus élevée se situe à 150 pieds à l'are (association Maïs-Voandzou-Courge) et la plus faible à 7 pieds à l'are dans une parcelle comportant du Riz-Maïs et du Manioc.

Cependant d'une façon générale, les densités les plus élevées sont le fait des associations à 2 plantes, l'une des deux étant le Manioc.

C-8-3-7 - SUPERFICIES PAR ESPECES

Il s'agit de calculer pour chaque espèce, la superficie qu'elle utilise pour l'ensemble des superficies en cultures vivrières associées.

Une première estimation correspond à celle du calcul d'une *surface fictive* obtenue en imaginant la transformation des associations de cultures en cultures pures portées par une superficie correspondant à la même densité de plants que dans leur association originale. Cela revient à l'application de la formule ci-dessous pour chaque culture considérée :

$$S_f = S_a \times \frac{D_a}{D_p}$$

S_f = Superficie fictive

S_a = Superficie où la culture est associée

D_a = densité de la culture en association

D_p = densité de la culture pure

Ce calcul s'effectue à partir des tableaux n° 57 et 58 et se trouve simplifié car l'on a pris la densité moyenne de toutes les associations où la plante considérée est présente.

La deuxième approche consiste à grouper les cultures associées par type d'association et de calculer la superficie correspondante à chaque espèce par type d'association, en donnant à chacune d'elle une valeur relative. Cette valeur étant fonction non seulement de la densité de plantation (comme dans le premier cas) mais également du nombre d'espèces composant l'association, de la nature de la plante et de la catégorie de parcelle, où se situe en général ce type d'association.

(voir au § 12-3 le calcul des coefficients).

On obtient selon ces 2 méthodes

TABLEAU 59
SUPERFICIES OCCUPEES PAR LES PRODUITS VIVRIERS (Estimations)

Produits	Superficies (hectares)		
	1 ^{ère} Estimation	2 ^è Estimation	Culture présente
Manioc	88.600	78.500	98.350
Mil	19.300	14.800	35.300
Sesame	6.500	8.000	14.840
Bananier	14.100	7.100	18.540
Arachide	27.100	19.100	37.680
Maïs	15.000	14.000	46.780
Courge	36.000	19.400	44.360
Riz	1.100	900	1.340
P.I.T.	5.400	5.900	14.170
Voandzou	1.000	700	1.970
	214.100	168.400	///
Superficie réelle	120.560 hectares.		

Les résultats " 2^e estimation" sont certainement les plus corrects, puisqu'ils proviennent d'un calcul association par association. De toute façon, la superficie obtenue reste largement supérieure à la superficie réelle voisine de 121.000 hectares, soit une plus value de l'ordre de 40%. *Autrement dit, à 1.000 hectares de superficies en cultures associées correspond 1.400 hectares de superficies "productives"* (nécessaires si les plantes avaient été semées en culture pure).

En raison des associations, l'occupation du sol est donc optima. Il faut voir là, la raison principale de la pratique des associations végétales par les cultivateurs, celles-ci étant facilitées par la nature des plantes utilisées et plus particulièrement du *Manioc*.

C-8-4 - ESTIMATIONS D'ENSEMBLE PAR PRODUIT

Il ne s'agit pas de la superficie physique ou même de la superficie totale cultivée dans l'année, mais de la superficie fictive base de la production agricole.

Pour comprendre ce tableau, il est nécessaire de rappeler les points suivants :

- La superficie coton-café a été prise en compte 2 fois, une pour chaque culture. Les plants de coton constituant dans la plupart des cas une culture intercalaire (2.890 hectares).
- Les superficies vivrières associées aux cultures industrielles par contre n'ont pas fait l'objet d'un double compte. Les vivriers dispersés à l'intérieur des parcelles de coton ne constituant pas en fait une véritable association (pieds trop dispersés et sans aucune influence sur la densité coton en général).

Les vivriers associés au café n'ont été comptés qu'au titre du 2^e passage.

- Les superficies vivrières provenant de cultures associées de par leur calcul ne sont que des estimations (admettant le principe de la transformation des superficies en cultures

associées en superficies fictives de cultures pures) avec toutes les réserves que cela comporte : en particulier sur la valeur des densités par plante.

Le résultat final s'élève à 318.000 hectares, 82.000 pour les cultures industrielles et 236.000 hectares pour les vivriers, soit respectivement 26 % et 74 % de la superficie totale de production.

Une fraction de cette superficie s'attache aux campagnes agricoles précédentes (Manioc et Bananier qui occupent le terrain pendant plusieurs années et n'exigent pratiquement aucun travail d'entretien). Les données par année de défrichement fournissent une estimation qui se contrôle en partie par les résultats par catégorie de parcelles. Elle s'élève à 41.000 hectares, 39.000 pour le manioc, 2.000 pour les bananiers.

L'on doit donc réduire la valeur obtenue pour ces produits pour avoir **une estimation de la superficie mise en culture au cours de la campagne agricole 1959/60**. (Il s'agit toujours de la superficie fictive "de production". On obtient 88.000 hectares de manioc et 7.400 de bananiers pour un total qui **s'élève à 277.000 hectares**.

Le tableau 60 indique les résultats. On y remarque :

- le coton occupe 23 % de la superficie
- le manioc " 40 % " "
- les vivriers 1^{er} cycle 20 % de la superficie
- les vivriers 2^e cycle 9 % " "
- les Bananiers 3 % " "

Le rapport vivriers 1^{er} cycle/coton (les premiers utilisent les défrichements cotonniers) avoisine 86 % .

Localisation régionale des cultures

La zone centre constitue le domaine de la culture du coton, celui-ci se retrouve dans toutes les régions et ouvre le cycle cultural. Cependant dans certaines zones les cultivateurs ont abandonné sa production, il s'agit du Nord de la Strate Banda vers Bria, et dans le Mbomou ou en bordure du fleuve Oubangui (strate fleuve) en raison de la création de plantations de café.

TABLEAU 61
SUPERFICIES TOTALES CULTIVEES PAR GROUPE DE PLANTE AU COURS DE LA
CAMPAGNE AGRICOLE 1959/60 SELON LES 3 GRANDES REGIONS
(HECTARES)

Cultures	Région			Total
	Banda	Mandjia	Fleuve	
Café	3.000	-	4.800	7.800
Coton	38.500	13.500	21.500	73.500
Manioc (C pure)	27.000	7.000	14.000	48.000
Vivrier 1 ^{er} cycle (a)	42.300	18.000	20.800	81.100
Vivrier 2 ^e cycle (a)	30.000	9.300	15.000	54.300
Bananier (C pure)	1.200	200	900	2.300
Total	142.000	48.000	77.000	267.000

(a) y compris les associations à partir de ces plantes avec le manioc, les bananiers...
non compris 2.000 hectares en cultures intercalaires dans les plantations de café.

D'autres produits font l'objet d'une culture localisée : le riz, le mil en vivriers; le café en culture industrielle. La culture du mil se situe approximativement au Nord d'une ligne Bangui - Bambari, et se trouve absente dans la zone Fleuve; le riz dont la culture reste peu répandue se rencontre dans les districts de Grimari, Bambari, Kouango et vers Kembé et Bangassou.

Dans la Strate Fleuve on doit également signaler la présence d'immenses palmeraies naturelles (Ouango-Kembe) qui n'ont pas fait l'objet de mesures. Mais la production de ces palmeraies est loin d'être négligeable et fait l'objet d'une commercialisation importante (une partie en direction de l'ex-Congo Belge).

Finalement les principales différences d'une région à l'autre portent non pas sur les produits semés à l'intérieur des parcelles, mais sur les associations de cultures pratiquées. Les Mandjias se distinguent en créant des associations très complexes (au 2^e passage la plus fréquente était Manioc - Courge - Maïs, Mil - Arachide.



OUTILLAGE

La gamme d'outils agricoles reste limitée et ne comporte pratiquement que

- la houe
- la matchette
- la hache.

Il est inutile de souligner l'impossibilité qu'il y a de réaliser une bonne préparation des terres de cultures avec ces seuls instruments. D'autant plus que leurs caractéristiques ne sont pas toujours bien adaptées aux opérations effectuées avec. En particulier pour la houe dont le manche trop court oblige les femmes à travailler dans une position fatigante.

L'introduction d'outils mieux adaptés aux travaux agricoles amènerait un meilleur emploi des terres et faciliterait certainement la vulgarisation de méthodes culturales plus rationnelles. De toute façon cette opération doit nécessairement précéder les essais de mécanisation des travaux agricoles préculturaux (mécanisation impensable sans une bonne préparation des terrains).

Le nombre d'outils dépend étroitement du nombre d'actifs par exploitation. Chaque actif possède sa houe, sa matchette, et un sur deux une hache. En fait, la répartition à l'intérieur des exploitations reste fonction du sexe. On considère la houe comme *l'instrument féminin type*, la matchette étant utilisée par les hommes. Ce qui explique la répartition croissante du nombre de houes en fonction de la superficie des exploitations et par suite du nombre de femmes.

Par rapport à la superficie 1^{er} passage qui correspond à une période de pointe, on obtient les chiffres suivants :

- 1 houe pour 58 ares
- 1 matchette pour 78 ares
- 1 hache pour 174 ares

Ce qui paraît insuffisant pour un entretien correct des cultures, et se trouve peut-être à l'origine du maintien de l'entraide villageoise au moment des gros travaux.

On remarquera les données par actifs qui varient assez peu selon l'étendue des exploitations. L'outillage traditionnel d'une exploitation comprend :

- 3 houes
- 2 matchettes
- 1 hache

et se complète assez souvent par une sorte d'herminette utilisée pour tailler le bois appelée "*lapa*" chez les bandas. Il est assez étonnant de voir que les exploitants connaissant les "outils dits européens" - pour les avoir vus dans les plantations, ou même utilisés lors de travaux administratifs - n'aient dans aucun cas essayé de les employer à leurs propres cultures.

Pour l'ensemble de la zone d'étude les estimations globales fournissent les chiffres suivants :

- 320.000 houes
- 214.000 matchettes
- 130.000 haches.

TABLEAU 62
TAILLE DES EXPLOITATIONS ET OUTILLAGE

Taille de l'exploitation 1 ^{er} passage	Nombres moyens					
	Par exploitation			Par actif		
	Houes	Matchettes	Haches	Houes	Matchettes	Haches
- 50 ares	2,0	1,6	0,9	1,2	1,0	0,5
50 à 99 ares	2,6	1,8	1,1	1,3	0,9	0,6
100 ares	3,1	2,0	1,3	1,4	0,9	0,5
200 ares	3,7	2,1	1,3	1,4	0,8	0,5
300 ares	3,9	2,1	1,4	1,4	0,8	0,5
400 ares	4,2	2,2	1,2	1,2	0,6	0,4
500 ares et plus	5,7	2,8	1,8	1,3	0,6	0,4
Ensemble	3,0	2,0	1,2	1,3	0,8	0,5



ELEVAGE ET BASSE-COUR

L'élevage ne semble pas intéresser les exploitants de la zone centre Oubangui, malgré les efforts de l'Administration qui désire voir cette activité se propager (1). L'existence des éleveurs nomades Bororos (2) et surtout le tempérament de chasseur des bandas... ou autres races constituant les principaux obstacles à l'extension de cette activité.

A l'intérieur des exploitations pas de gros bétail, quelques porcins et surtout des caprins. Encore faut-il noter que l'élevage de ces derniers n'est pas systématique, on ne s'en occupe pas, on en mange qu'en de rares occasions. Ce qui paraît pour le moins étonnant dans cette région où les ressources en aliments carnés sont minimes. Avant ils servaient de monnaie pour la dot, maintenant bien que leur valeur ait augmenté (un caprin vaut environ 1.000 F CFA) ils ne semblent plus intervenir dans les dons. A tel point que certains affirment que les cabris figurent à titre décoratif dans les villages.

La répartition des animaux de petit cheptel et de basse-cour dans les exploitations confirme le peu d'intérêt que suscite l'élevage; fait plus grave, le nombre d'exploitations possédant des animaux semble diminuer progressivement d'une année à l'autre. Actuellement :

- 33 % des exploitations élèvent des caprins
- 3 % " possèdent des porcins
- 1 % seulement des ovins

et 54 % quelques poules et coqs seuls animaux de basse-cour rencontrés dans les diverses exploitations.

TABLEAU 63

NBRE DES EXPLOITATIONS SELON LE BETAIL, LA BASSE-COUR ET LA SUPERFICIE

Groupe de taille des exploit. (1 ^{er} passage)	Répartition des exploitations en % Nbre d'expl. possédant... en % pour l'ensemble					
	Pour chaque tranche de superficie				pour 100 expl. posséd.	
	Caprins	Ovins	porcins	Volaille	Caprins	Volaille
- 50 ares	16	1	1	36	7	9
50 à 99 ares	23	1	2	33	15	13
100 ares	37	1	5	50	37	36
200 ares	37	-	3	63	18	19
300 ares	35	3	3	76	10	14
400 ares	47	10	5	58	4	3
500 ares et +	66	-	-	72	9	6
Ensemble	33	1	3	54	100	100

(1) Le Sce de l'élevage confié à des volontaires des troupeaux de 5 à 6 têtes de bovins (races Mdama et Baoulé). Une quinzaine de ces troupeaux sont implantés dans le centre Oubangui.

(2) Ils évoluent selon un circuit qui traverse les districts d'Ippy, d'Alindao et Mobaye. Leur cheptel compte approximativement 100.000 têtes de zébus.

Cette répartition dépend du nombre d'exploitations par tranche de superficie, mais on observe malgré tout une progression au fur et à mesure que l'étendue de l'exploitation augmente. Cette progression se retrouve si l'on considère la taille du ménage de l'exploitant.

TABLEAU 64

NBRES MOYENS DE TETES SELON LA TAILLE DU MENAGE DE L'EXPLOITANT

Taille du ménage de l'exploitant	Toutes exploitations		Exploitations possédant du bétail ou de la B. cour	
	Caprins	animaux de basse cour	Caprins	animaux de basse cour
	Nombre moyen de têtes			
1	0,5	0,9	2,4	3,1
2	0,7	1,7	2,6	3,2
3	0,9	2,4	2,8	4,1
4	2,0	3,0	3,6	5,0
5	1,6	3,0	3,0	4,3
6 et +	2,4	6,0	5,4	6,0
Ensemble	1,0	2,0	3,0	3,9

L'effectif par exploitation reste malgré tout limité, 3 caprins et 4 coqs ou poules par exploitation en moyenne. Ce qui conduit pour l'ensemble du domaine d'étude aux estimations suivantes, étant bien entendu, que celles-ci ne sont pas très significatives en ce qui concerne les porcins, en raison de l'échantillon restreint :

210.000 coqs et poules
 110.000 caprins
 10.000 porcins } pour le petit cheptel
 2.000 ovins }

TABLEAU 65

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE BETAIL, LA BASSE-COUR ET L'ETHNIE DE L'EXPLOITANT

Ethnie de l'exploitant	Nbre d'exploitations possédant des				Nbre moyen de têtes à l'intérieur des exploitations	
	Caprins	Ovins	Porcins	Coqs et poules	Caprins	Coqs et poules
	en %					
Yakoma	10	-	-	45	2,5	3,3
Nzakara	23	5	-	64	1,8	3,2
Mandjia	31	-	-	67	4,3	4,6
Banda	35	1	4	52	2,9	3,8
dont	48	-	-	48	2,9	3,5
langbassi	25	-	-	59	2,9	3,8
langba	38	-	4	64	2,2	9,7
yacpa	45	1	4	20	2,3	4,1
mbougou	41	2	12	53	3,4	3,6
linda						
Ensemble	33	1	3	54	3,0	3,9

La répartition à l'intérieur des régions de cet élevage sédentaire fort réduit est loin d'être homogène comme le montre le tableau 65 qui retient comme critère l'ethnie. Il ressort que *l'élevage dépend étroitement des ressources alimentaires à la disposition des exploitants et également des habitudes coutumières.*

L'exemple des Yakomas (comme les races riveraines du fleuve) confirme cette relation. Leur alimentation basée sur la pêche explique les % obtenus : 1 exploitation agricole sur 10 possède des cabris.

L'élevage des porcs se limite à quelques tribus Yacpa, Mbougou, Linda. Sur le terrain cette localisation est encore plus nette, l'on rencontre des porcs uniquement aux environs d'Alindao et Ippy.

Enfin, l'élevage des moutons reste le fait des musulmans, d'où la répartition obtenue due à la présence d'arabisés dans les districts d'Yppy, Bambari, et Bangassou.



En conclusion élevage réduit à l'entretien d'un petit cheptel, et nécessité absolue d'implanter un élevage sédentaire dans les prochaines années si l'on veut améliorer l'alimentation de la population ou plus simplement maintenir les rations actuelles en aliments carnés, et résoudre les problèmes agricoles. L'Administration a d'ailleurs parfaitement réalisé l'importance de ce problème et tente d'intéresser les cultivateurs à cette activité.



COMMERCIALISATION

C-11-1 - PRODUITS COMMERCIALISES

Le coton ne constitue pas l'unique ressource des cultivateurs. La commercialisation des produits vivriers loin d'être négligeable, constitue un apport sérieux dans les budgets des exploitations agricoles, d'autant plus qu'elle s'effectue de façon permanente.

Pratiquement tous les produits vivriers font l'objet de commerce, la vente s'intensifie autour des centres ou près des grandes plantations ou entreprises utilisant une main d'œuvre importante. Il existe des marchés officiels concernant l'arachide, le sésame, le mil. Mais ces marchés n'absorbent qu'une partie de la production, le reste non autoconsommé est acheté par les "Haoussas" ou vendu à l'intérieur des villages où, d'une façon générale, la pratique du troc n'existe pas.

Parmi les exploitants ayant répondu au questionnaire sur la commercialisation,

- 85 % déclarèrent avoir vendu du manioc
- 69 % de l'arachide
- 55 % des bananes
- 31 % des légumes
- 93 % du coton.

Il est à noter le % obtenu par les légumes : 31%.

Ces % se rapportent à la saison 1958-59 et doivent être sujets à des variations importantes dues aux récoltes différentes d'une année sur l'autre.

Notons également que ces indications sur les ventes ne permettent en aucune façon de tirer des renseignements sur la production vivrière commercialisée.

Produits commercialisés

TABLEAU 66
NOMBRE D'EXPLOITATIONS AYANT VENDU

Produits	Région Banda	Région Mandjia	Région Fleuve	Ensemble
	%	%	%	%
Manioc	83	89	86	85
Banane	50	52	66	56
Arachide	71	71	64	69
Maïs	31	32	41	34
Mil	15	43	1	14
Courge	13	9	5	10
Sésame	29	7	16	22
Riz	9	5	10	9
Légume	25	35	38	31
Tabac	16	39	12	18
Coton	94	90	92	93

11-2 - LIEUX DE VENTE

La commercialisation des produits vivriers s'effectue quel que soit le lieu par petites quantités et porte sur un nombre considérable d'opérations. Il est donc difficile pour un cultivateur d'indiquer la répartition exacte selon le lieu de vente. Aussi les déclarations faites par les exploitants correspondent-elles aux lieux où les produits sont le plus souvent vendus.

Cette notion donne malgré tout des indications sur les déplacements occasionnés et permet de se faire une idée sur les principaux points de vente selon la nature du produit.

TABLEAU 67
REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LE LIEU DE VENTE DECLARE

Produits	Lieu de vente				Total
	Village	C. Achat	C. Urbain	Autres lieux	
Manioc	43	-	25	32	100
Arachide	34	22	20	24	100
Maïs	46	-	28	26	100
Riz	47	-	31	22	100
Légumes	38	-	39	23	100
Bananes	56	-	18	26	100
Mil	67	8	14	11	100
Sésame	72	9	9	10	100
Courge	53	-	26	21	100
Tabac	81	-	4	15	100
Coton	35	63	-	2	100

D'une manière générale, on a considéré le déplacement effectué par les exploitants, c'est ainsi que sont enregistrés comme ventes au village :

Celles effectuées dans un centre urbain par les exploitants habitant ce centre

Celles effectuées dans un centre d'achat par les cultivateurs résidant au lieu de ce centre d'achat.

Dans d'autres lieux, sont comprises toutes les autres répartitions possibles, mais dans la majorité des cas, cet autre lieu correspond à un village du même canton.

65 % des planteurs de coton se déplacent obligatoirement pour vendre leur production. Ce qui représente, si l'on tient compte des 3 marchés officiels une perte de temps assez sensible.

Par ailleurs, ces planteurs n'hésitent pas à se déplacer pour écouler leurs produits vivriers.

57 % déclarent vendre leur manioc hors du village

66 % d'arachide

54 % de maïs

28 % seulement pour le sésame

Une remarque intéressante ressort de ce tableau : le % d'exploitants se déplaçant pour vendre leur production vivrière au Centre Urbain. Ce % est supérieur à 20 % dans la majorité des cas, exception faite pour les ventes de bananes, du mil et du sésame.

Ce mouvement particulièrement marqué accompagne probablement la migration de population vers les centres. Il est également provoqué par la nécessité pour les exploitants de se rendre au Chef lieu de District pour y régler leurs affaires administratives. La vente des produits réalisée alors sert le plus souvent à payer les frais de séjour.

C-11-3 - REPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE

Les réponses fournies ne permettent pas de tirer de conclusion. Il semble que la répartition des bénéfices ne suive pas de règle définie. Le chef d'exploitation récupère les gains pour les partager ensuite à l'intérieur du ménage selon les besoins. Souvent ce partage se fait sur le terrain même. Cependant 2 exceptions ressortent des déclarations des exploitants.

Aucune épouse ne perçoit d'argent provenant de la vente du tabac et à l'inverse, les gains acquis par la commercialisation des légumes divers sont conservés par les femmes.



ANNEXES

C-12-1 - ASSOCIATIONS DE CULTURES VIVRIERES SEULEMENT

PRODUITS

A	=	Arachide
B	=	Banane
C	=	Courge
I	=	Igname
Ml	=	Mil
Mn	=	Manioc
Ms	=	Maïs
P	=	Patate
R	=	Riz
S	=	Sesame
T	=	Taro
V	=	Voandzou

Les types d'associations sont donnés en parcelles et superficies en hectares. La nature étant indiquée par les symboles :

{ + avec
- sans

Nature des Associations	1 ^{er} Passage		2 ^e Passage		Ensemble campagne agricole	
	Parcelles	Superficie	Parcelles	Superficie	Parcelles	Superficie
● ML + Mn	31.040	15.990	1.630	220	32.670	16.210
● Ml + C	4.540	2.420	2.360	780	7.100	3.200
Ml + C + Mn	-	-	5.130	900	5.130	900
Ml + Ms ± Mn	-	-	1.400	350	1.400	350
Ml + C + Ms ± Mn	420	30	8.390	2.020	8.810	2.050
Ml + A ± Mn	910	480	2.800	540	3.710	1.020
Ml + B ± Mn	210	50	-	-	210	50
● Ml + P.I.T. ± Mn	5.880	3.090	-	-	5.880	3.090
Ml + C + P.I.T. ± Mn	920	490	-	-	920	490
Ml + C + A + Mn	400	270	-	-	400	270
● S + Mn	35.470	11.150	-	-	35.470	11.150
● S + Ml ± Mn	5.090	2.340	-	-	5.090	2.340
S + C ± Mn	1.360	390	-	-	1.360	390
S + Ml + C + Mn	170	110	-	-	170	110
S + Ms + Mn	340	40	-	-	340	40
● S + B ± Mn	2.890	1.270	-	-	2.890	1.270
S + B + Ml + Mn	420	380	-	-	420	380
S + B + C + Mn	210	120	-	-	210	120
S + B + C + Ml + Mn	300	100	-	-	300	100
S + P.I.T. + Mn	770	240	-	-	770	240
S + P.I.T. + Ml ± Mn	470	330	-	-	470	330
S + P.I.T. + B ± Mn	680	440	-	-	680	440
S + P.I.T.	340	70	-	-	340	70
● B + Mn	17.410	6.440	1.860	400	19.270	6.840
B + P.I.T. ± Mn	6.150	730	-	-	6.150	730
B + Ms ± Mn	790	140	-	-	790	140
● R + Mn	2.210	310	-	-	2.210	310
R + S ± Mn	390	140	-	-	390	140
R + B	3.370	270	-	-	3.370	270
R + B + Mn	360	50	-	-	360	50
R + Ms ± Mn	740	130	-	-	740	130
R + B + Ms ± Mn	510	60	1.630	210	2.140	270
R + P.I.T.	170	30	-	-	170	30
● R + P.I.T. + Ml + Mn	170	120	-	-	170	120
P.I.T. + Mn	7.050	900	810	520	7.860	1.420

Nature des Associations	1 ^{er} Passage		2 ^e Passage		Ensemble campagne agricole	
	Parcelles	Superficie	Parcelles	Superficie	Parcelles	Superficie
A + Mn	540	10	36.930	6.150	37.470	6.160
A + Ml + Ms ± Mn	-	-	4.430	820	4.430	820
A + Ml + C ± Mn	-	-	3.450	520	3.450	520
A + Ml + Ms + C ± Mn	-	-	14.590	2.740	14.590	2.740
A + Ms	-	-	20.280	3.450	20.280	3.450
A + Ms + Mn	-	-	33.090	7.550	33.090	7.550
A + Ms + C	-	-	8.160	1.430	8.160	1.430
A + Ms + C + Mn	-	-	19.110	5.620	19.110	5.620
A + Ms + B ± Mn	-	-	8.620	1.890	8.620	1.890
A + Ms + I + T ± Mn	-	-	3.030	420	3.030	420
A + Ms + B + I ± Mn	-	-	3.500	640	3.500	640
A + Ms + V ± Mn	-	-	2.330	290	2.330	290
A + C	-	-	4.660	540	4.660	540
A + C + Mn	210	40	6.530	1.410	6.740	1.450
A + C + B + Mn	-	-	730	300	730	300
A + B ± Mn	-	-	3.960	1.150	3.960	1.150
A + T.I. + P ± Mn	-	-	3.960	330	3.960	330
A + V ± Mn	-	-	2.560	200	2.560	200
Ms + Mn	3.060	550	10.250	1.030	13.310	1.580
Ms + C	-	-	12.590	2.140	12.590	2.140
Ms + C + Mn	1.000	220	28.200	6.540	29.200	6.760
Ms ± C + B ± Mn	-	-	9.090	1.370	9.090	1.370
Ms + T + I + P ± B ± Mn	-	-	6.060	440	6.060	440
Ms + C + T + I ± Mn	-	-	7.060	1.520	7.060	1.520
Ms + V ± C ± Mn	-	-	7.460	400	7.460	400
C + Mn	2.380	1.000	23.310	5.340	25.690	6.340
C + B ± Mn	420	200	2.800	510	3.220	710
C + I + T + P ± Mn	680	470	3.500	730	4.180	1.200
C + V ± Mn	-	-	1.860	160	1.860	160
V + Mn	-	-	4.430	120	4.430	120
Autres et N.D.	15.780	3.190	25.220	4.070	41.000	7.260
Ensemble cultures associées	156.220	54.800	347.960	65.760	504.180	120.560

C-12-2 - DENSITES MOYENNES

Manioc

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée		
		1 Pas.	2 Pas.	Ens.
- 25	28	146	216	362
25 - 49	103	152	155	307
50 - 74	73	119	140	259
75 - 99	35	58	82	140
100 - 124	15	18	68	86
125 - 149	9	15	30	45
150 - 174	5	9	23	32
175 - 199	2	7	12	19
200 et +	2	6	16	22
Nbre total d'observations	272	530	742	1.272
Nbre moyen de pieds à l'are	61	55	55	55

Densité par région

	Mandjia	Banda	Fleuve
Culture pure	61	62	58
Culture associée	59	57	44

Bananiers

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée		
		1 Pas.	2 Pas.	Ens.
5 - 9	24		61	
10 - 14	33		16	
15 - 19	28		8	
20 - 24	11		4	
25 - 29	2		7	
30 et +	18		9	
Nbre total d'observations	116		105	
Nbre moyen à l'are	17		13	

Densité par région

	Mandjia	Banda	Fleuve
Culture pure	16	18	13
Culture associée	18	13	11

Courges

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée		
		1 Pas.	2 Pas.	Ens.
- 10	-		170	
10 - 19	-	30	42	457
20 - 49	32		215	
50 - 99	13	8	92	100
100 - 149	2	6	24	30
150 - 199	-	4	4	8
200 et +	-	-	5	5
Nbre total d'observations	47	48	552	600
Nbre moyen à l'are	46	52	36	37

Densité par région

	Mandjia	Banda	Fleuve
Culture pure	36	48	34
Culture associée	26	40	38

Mil

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée		
		1 Pas(a)	2 Pas(a)	
- 100	5	68	79	
100 - 199	3	21	51	
200 - 299	2	19	6	
300 - 399	-	9	5	
400 - 499	1	4	-	
500 - 599	1	4	3	
600 - 699	1	2	-	
700 - 799	-	3	-	
800 - 899	1	1	1	
900 - 999	1	-	-	
1000 et +	4	4	-	
Nbre total d'observations	19	135	145	///
Nbre moyen de pieds à l'are (b)	770	310	118	///

Densité par région

	Mandjia	Banda	Fleuve
Culture pure	770	///	///
Culture associée	310	120	///

(a) Nbre de paquets et non de pieds : démariage à 2 ou 3 plants après la levée.

(b) Les densités indiquées concernent la strate MANDJIA, vu le faible nombre d'observation pour les autres strates.

Arachide

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée		
		1 P	2 P	Ens.
- 200	1		47	
200 - 399	4		55	
400 - 499	4		106	
600 - 799	17		95	
800 - 999	13		45	
1000 - 1199	16		50	
1200 - 1399	5		40	
1400 - 1599	11		45	
1600 - 1799	8		30	
1800 - 1999	5		32	
2000 et +	18		43	
Nbre total d'observations	102	///	588	///
Nbre total de pieds	132.825	///	550.708	///
Nbre moyen de pieds à l'are	1.302	///	940	///

Densité par région

	Mandjia	Banda	Fleuve
Culture pure	680	1.100	1.880
Culture associée	460	1.050	940

Maïs

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée
2^e passage		
- 10	2	104
10 - 49	7	202
50 - 99	1	279
100 - 149	2	81
150 - 199	5	27
200 - 249	5	12
250 - 299	5	5
300 - 349	1	3
350 - 399	2	1
400 - 449	3	1
450 - 499	-	-
500 et +	-	2
	33	717
Nbre total de pieds	6.341	44.530
Nbre moyen à l'are	197	62

Densité par région

	Mandjia	Banda	Fleuve
Culture pure	200	157	223
Culture associée	59	63	65

Voandzou

Nbre de pieds à l'are	Culture pure	Culture associée
- 100	-	37
100 - 149	-	8
150 - 199	3	6
200 - 299	5	19
300 - 399	6	12
400 - 499	1	7
500 - 599	3	4
600 - 699	1	3
700 - 799	1	1
800 - 899	1	1
900 - 999	1	1
1000 et +	1	2
Nbre d'observations	23	101
Nbre total de pieds	10.843	22.897
Nbre moyen à l'are	471	227

Riz

Nbre de pieds carré 2 m x 2 m	Culture pure	Culture associée
1^{er} passage		
- 10	-	8
10 - 14	1	8
15 - 19	1	5
20 - 24	4	5
25 - 29	-	2
30 - 34	1	1
35 - 39	2	3
40 et +	1	8
Total observations	10	40
Densité pour un carré de 2 m x 2 m	27	23
Densité à l'are	675	575

Sesame

Nbre de pieds carré de 2m x 2m	Culture pure	Culture associée
- 25	21	32
25 - 49	14	57
50 - 74	17	49
75 - 99	23	20
100 - 124	15	11
125 - 149	18	9
150 - 174	9	7
175 - 199	8	1
200 - 224	6	2
225 - 249	4	1
250 et +	11	6
Total observations	146	195
Densité avec 2 x 2m	116	68
Densité à l'are	2.900	1.690

Patates

Nbre de pieds carré de 2m x 2m	Culture pure	Culture associée
- 10	9	18
10 - 14	4	8
15 - 19	6	2
20 - 24	5	1
25 - 29	3	-
30 - 34	-	1
35 - 39	1	-
40 et +	2	-
Total observations	30	30
Densité pour un carré de 2m x 2m	16	7,5
Densité à l'are	400	190

C-12-3 · DENSITE PAR ESPECE (Nbre à l'are) DANS LE CADRE DES PRINCIPALES ASSOCIATIONS.

Associations	Manioc	Banane	Mil	Maïs	Sésame	Courge	Arachide	Riz	Patate
Manioc-Bananes	32	9	-	-	-	-	-	-	-
Manioc-Mil	53	-	382	-	-	-	-	-	-
Manioc-Maïs	54	-	-	89	-	-	-	-	-
Manioc-Sésame	53	-	-	-	1.677	-	-	-	-
Manioc-Courge	56	-	-	-	-	27	-	-	-
Manioc-Arachide	55	-	-	-	-	-	816	-	-
Manioc-Riz	57	-	-	-	-	-	-	460	-
Manioc-Patates	38	-	-	-	-	-	-	-	208
Maïs-Arachide	-	-	-	116	-	-	950	-	-
Maïs-Courge	-	-	-	112	-	35	-	-	-
Mil-courge	-	-	502	-	-	33	-	-	-
Sésame-courge	-	-	-	-	1.980	34	-	-	-
Mil-arachide	-	-	417	-	-	-	884	-	-
Banane-maïs	-	12	-	83	-	-	-	-	-
Banane-mil	-	13	330	-	-	-	-	-	-
Banane-arachide	-	14	-	-	-	-	768	-	-
Banane-courge	-	14	-	-	-	16	-	-	-
Manioc-sésame-mil	53	-	215	-	1.054	-	-	-	-
Manioc-maïs-arachide	56	-	-	61	-	-	562	-	-
Manioc-mil-arachide	55	-	255	-	-	-	591	-	-
Arachide-maïs-courge	-	-	-	116	-	15	533	-	-
Arachide-banane-manioc	30	7	-	-	-	-	415	-	-
Maïs-courge-manioc	55	-	-	56	-	20	-	-	-
Courge-banane-manioc	29	8	-	-	-	16	-	-	-
Riz-sésame-manioc	48	-	-	-	1.010	-	-	294	-
Riz-banane-manioc	32	7	-	-	-	-	-	249	-
Banane-maïs-manioc	28	7	-	64	-	-	-	-	-

C-12-4 - SUPERFICIE PAR ESPECE A PARTIR DES CULTURES ASSOCIEES

Les superficies à affecter à chaque espèce sont fonction :

- de la catégorie de parcelle et de la taille de cette dernière
- de la nature de la plante
- de l'association (groupe de plantes et nbre de celles-ci)

Pour chaque type d'association un bon coefficient de mesure se trouve dans la densité de plantation pour chaque espèce rapportée à celle de ces plantes en culture pure.

On a donc essayé de calculer pour une série type d'associations ces coefficients (rapport des densités) afin de les utiliser pour l'ensemble des calculs.

Dans un premier temps les différentes espèces ont été groupées en 5 classes tenant compte de la nature de la plante (port rampant ou non...) et des techniques culturales. Ces groupes sont :

- I Le Manioc
- II Le Bananier
- III Mil - Maïs - Sésame
- IV Arachide - Courge - Riz - Voandzou
- V Taro - Igbame - Patate

Ceci afin de limiter les types d'associations trop nombreux à partir de 12 espèces.

Ensuite, on a déterminé à partir de ces divers groupes les associations principales et calculé pour celles-ci les densités propres à chacune des espèces selon le nombre de termes composant les associations.

Associations à 2 termes

Les types d'associations étant :

- I + II II + III
- I + III II + IV . . . etc
- I + IV II + V
- I + V

Ces densités rapportées à celles obtenues pour les cultures pures nous ont fourni les coefficients.

C'est ainsi que dans le cadre de l'association I + III deux espèces - manioc-maïs - la densité de manioc atteint 54 pieds à l'are contre 61 en culture pure. Le rapport de ces deux chiffres nous a fourni le coefficient manioc à utiliser dans le cadre de cette association pour calculer la superficie occupée par cette plante 0,9. Pour le maïs on a obtenu 89 pieds à l'are, soit par rapport à la densité en culture pure, 192, un taux voisin de 0,5; c'est le coefficient maïs.

Dans le cas de l'association manioc-bananiers I + II on est conduit à partager la parcelle en deux...

Dans le cas manioc-courge on obtient pour les courges 27 pieds à l'are soit 0,6 et pour le manioc 56 pieds à l'are soit 0,9. Pour l'ensemble des associations à 2 termes (plantes) on aboutit aux données suivantes :

I (manioc)	+	II (bananier)	- manioc = 0,5 bananier = 0,5
I (manioc)	+	un produit groupe III (mil-sésame-maïs)	- manioc = 0,9 autre produit = 0,5
I (manioc)	+	un produit groupe IV (arachide, courge, riz, voandzou)	- manioc = 0,9 autre produit = 0,6

un produit groupe III + un produit groupe IV	- produit groupe III = 0,6 produit groupe IV = 0,7
un produit groupe III + un produit groupe II (mil-sésame-maïs) Bananier	- produit groupe III = 0,4 bananier = 0,7
un produit groupe IV + bananier II	- bananier = 0,8 produit groupe IV = 0,3
I + V Manioc = 0,6	
II + V Bananier = 0,5	groupe V = 0,5
...	

Dans le cas où l'on rencontre dans la même association 2 plantes du même groupe, on partage en deux la superficie correspondante (maïs-mil) (sésame-mil)... ce qui naturellement n'est qu'une très large approximation. Une amélioration consisterait à faire un calcul de coefficient de la même façon que dans le principe général.

Associations à 3 termes.

Si l'une des plantes est le manioc I et les 2 autres appartiennent au même groupe on se reporte aux coefficients à 2 termes. Les plantes du même groupe se partageant la superficie correspondante au 2^e coefficient. De même si l'association ne fait appel qu'à 2 groupes.

ex. Manioc - sésame - mil
 0,9 0,25 0,25

Si les 2 autres plantes appartiennent à des groupes différents

I + III + IV	I Mn = 0,9 produit III = 0,3 produit IV = 0,4
I + III + II ou V	I Mn = 0,4 produit III = 0,3 II bananiers ou produits V = 0,4
I + IV + II ou V	I Mn = 0,5 produit IV = 0,3 produit II ou produit V = 0,4
III + IV + II ou V	produit III = 0,3 produit IV = 0,3 produit II ou V = 0,5
I + II + V	I manioc = 0,4 II bananier = 0,4 produit V = 0,4

Associations à 4 termes.

En se reportant au groupe de plantes à 2 termes ou trois si sur les 4 espèces composant l'association

- 3 appartiennent au même groupe
- 2 appartiennent au même groupe

Si les 4 appartiennent au même groupe, la superficie correspondante est divisée par quatre.

Si les 4 termes proviennent de groupes différents on a

I + III + IV + II	manioc = 0,4
manioc bananier	bananier = 0,3
	produit groupe III = 0,2
	produit IV = 0,3

Associations à 5 termes.

Se ramènent le plus souvent aux cas précédents. Sinon on divise simplement la superficie de la parcelle en 5 parties égales, une pour chaque espèce. En général, ces associations portent sur de très petites superficies et correspondent aux cultures hors sole et jardins de case.

Il va sans dire que ces coefficients ne sont que des approximations, et leur valeur dépend en grande partie des relevés effectués dans les carrés de densité. Il se peut que la présence d'une espèce dans le champ signalée pour l'association n'a pas été mentionnée dans le relevé effectué sur le carré de densité par le chiffre 0. Ce qui provoque une surestimation des densités cultures associées et par là des superficies en découlant.

Par ailleurs le faible nombre d'observations pour certaines cultures pures, entraîne également des approximations.

Cette méthode peut certainement être améliorée et demande des modifications selon les enquêtes agricoles, les cultures pratiquées... Elle n'a été mentionnée dans cette étude que pour indiquer dans quelles conditions nous avons transformé les superficies de cultures associées en une superficie rectifiée correspondant à des cultures pures et ceci pour chaque plante.

Si on voulait donner une expression mathématique du modèle utilisé on pourrait le représenter par la formule ci-dessous

$$S_r = \sum S_{ia} \times \frac{D_{ia}}{D_p}$$

où S_r est la surface rectifiée cherchée,

S_{ia} est la surface où la plante est associée à une plante du groupe i

D_{ia} est la densité correspondante en association

D_p est la densité de la plante en culture pure.



4^{ème} PARTIE

D. RESULTATS DE L'ENQUETE AGRICOLE OUEST OUBANGUI

SOMMAIRE

D-1 - GENERALITES

D-2 - RESULTATS D'ENSEMBLE

Résultats du 1^{er} passage (ensemble de la zone Ouest)

D-3 - CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

D-3-1 - Taille des exploitations

D-3-2 - Morcellement et parcellement

D-4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES CHEFS D'EXPLOITATION

D-4-1 - Présence et activité principale

D-4-2 - Répartition des exploitations selon le sexe et l'ethnie de l'exploitant

D-4-3 - Répartition des exploitations selon le sexe et l'âge de l'exploitant

D-4-4 - Répartition des exploitations selon la superficie et le nombre d'épouses de l'exploitant

D-5 - POPULATION AGRICOLE

D-5-1 - Estimation globale

D-5-2 - Menage des exploitants

D-5-3 - Répartition des exploitations selon la population totale

D-5-4 - Répartition des exploitations selon le nombre d'actifs

D-5-5 - Population totale et active par région

D-5-6 - Rapports entre la population et les superficies cultivées

D-6 - MAIN D'OEUVRE ET ENTRAIDE

D-6-1 - Main d'œuvre

D-6-2 - Entraide

D-7 - UTILISATION DES TERRES

D-7-1 - Itinérance des cultures

D-7-2 - Utilisation des terres

D-7-3 - Années de défrichement

D-7-4 - Utilisation de la sole cotonnière

D-7-5 - Responsables des cultures

D-8 - CULTURES

D-8-1 - Résultats d'ensemble

D-8-2 - Cultures industrielles

D-8-3 - Cultures vivrières

D-9 - OUTILLAGE

D-10 - BETAÏL ET BASSE-COUR

- Répartition des exploitations possédant des animaux de basse-cour et du bétail selon la superficie
- Nombres moyens par exploitation
- Variation du nombre moyen de caprins et d'animaux de basse-cour, selon la taille du ménage de l'exploitant
- Répartition des exploitations selon l'ethnie des exploitants, le bétail et le nombre d'animaux de basse-cour

D-11 - COMMERCIALISATION

- D-11-1 - Proportion troc et vente
- D-11-2 - Produits commercialisés
- D-11-3 - Lieux de vente

Résultats particuliers du 2^e passage (zone cotonnière uniquement)

D-12 - SUPERFICIE 2^{ème} PASSAGE

- D-12-1 - Répartition de la superficie par strate
- D-12-2 - Répartition des exploitations selon la superficie cultivée au 2^e passage
- D-12-3 - Morcellement et parcellement

D-13 - UTILISATION DES TERRES

- D-13-1 - Origine des terres cultivées au 2^e passage
- D-13-2 - Catégories de parcelles
- D-13-3 - Année de défrichement
- D-13-4 - Utilisation des soles cotonnières

D-14 - CULTURES 2^e PASSAGE

- D-14-1 - Données d'ensemble
- D-14-2 - Cultures industrielles
- D-14-3 - Cultures vivrières

D-15 - ANNEXES - (DENSITES DE PLANTATION)

- D-15-1 - Manioc
- D-15-2 - Mil
- D-15-3 - Sésame
- D-15-4 - Courge
- D-15-5 - Arachide
- D-15-6 - Voandzou
- D-15-7 - Maïs
- D-15-8 - Patate
- D-15-9 - Banane
- D-15-10 - Coton



GENERALITES

Comme pour la première opération les données numériques proviennent d'interrogatoires et mesures effectués en deux temps à l'intérieur des exploitations agricoles échantillon.

Le premier passage des enquêteurs sur l'ensemble des districts de la zone Ouest Oubani qui s'est déroulé du 15 Avril au 20 Juillet 1960, il a permis de relever les données suivantes :

- a) Les cultures perennes industrielles plantées en 1959 et antérieurement. Il s'agit essentiellement des caféiers, pour lesquels les résultats concernant les plantations de 1960 n'ont qu'une valeur relative le planting en était à peine à ses débuts lors du passage des enquêteurs.
- b) Les cultures vivrières 1^o cycle : maïs-arachide-mil-courges-taros-patate-voandzou (pois de terre)..
- c) Les cultures vivrières occupant le sol pendant plusieurs années : manioc et bananiers

Le deuxième passage n'a été effectué que sur les strates Banda, Mandjia, Sara Nord, Baya Centre et sur une partie de Baya Sud (celle où la culture cotonnière est entreprise). Il a eu lieu du 5 Octobre au 15 Janvier 1961 et a permis de rassembler des renseignements sur :

- a) Les plantations de coton (campagne 1960/61) nouveaux défrichements
- b) Les parcelles déjà cultivées au premier passage mais portant de nouvelles cultures (sésame, ignames, voandzou...)
- c) Les nouveaux défrichements portant des vivriers ainsi que les parcelles coton de 1959 remises en culture après le premier passage.

Pour la zone cotonnière (strates Banda, Mandjia, Sara Nord et Baya Centre), on possède donc des renseignements couvrant une année agricole complète, bien que se rapportant à deux campagnes différentes 1959/60 et 1960/61. Les opérations sur le terrain se sont déroulées dans le même ordre de passage. Un intervalle de 6 mois séparait les visites de l'enquêteur chez l'exploitant agricole ; cet intervalle s'est avéré un peu long pour certaines cultures secondaires à cycle court (Voandzou, Tabac, Ignames) qui de ce fait ont échappé en partie au recensement, car mises en place au premier passage elles étaient récoltées au second. Mais leur importance est faible.

*
* * *

A l'inverse de la zone centrale de la République Centrafricaine, l'Ouest est assez peu homogène. La grande étendue de ce secteur ainsi que la présence au Nord-Ouest d'un massif montagneux entraînent, du fait des conditions climatiques différentes, beaucoup plus qu'à cause des différentes ethnies, l'existence de 3 zones de cultures qui ne correspondent pas exactement à la stratification retenue.

Première zone : se situe la plus au sud avec une saison sèche qui ne dure pas plus de 2 mois. Il s'agit de la **zone forestière** où la culture se pratique de façon presque continue et porte essentiellement sur le maïs, l'arachide, les bananiers, les patates, les taros et le manioc avec un assolement

maïs arachide
maïs manioc
manioc

Elle correspond par ailleurs au domaine de la culture du caféier et du tabac. Elle groupe les strates Forêt, zone suburbaine de Bangui et la partie sud de Baya Sud.

Deuxième zone : comprend le massif montagneux de l'Ouest jusqu'à Bocaranga, Bozoum et se limite ensuite au nord par la rivière de l'Ouham et la route Bossangoa à Bouca. La saison sèche y dure 3 à 4 mois d'où la possibilité de faire deux cycles de cultures dans l'année agricole. L'assolement type a pour base le coton et s'effectue de la manière suivante

Coton
arachide, maïs, courges, mil et manioc
sésame, mil, manioc
manioc

Cette zone intermédiaire correspond à une partie de la strate Baya Centre et à un îlot de la Strate Sara Nord (celle face Nord des Monts Karès)

Troisième zone : la plus septentrionale, avec une saison sèche durant 5 mois ce qui rend impossible 2 cycles culturaux. Le manioc fait place au mil, les exploitations sont plus étendues, les associations de plantes nombreuses et complexes. L'assolement de base s'effectue également à partir du coton

Coton
Mil, courges, arachide, maïs † manioc
Manioc ou mil ou parfois répétition de la 2^e année

Le manioc cultivé par les exploitants de cette zone est à cycle relativement court (16 mois environ), peu productif il sert d'aliment de soudure en cas de mauvaise récolte de mil. Le sésame par contre est semé tous les ans sur de nouveaux défrichements.

Cette zone correspond au bassin de l'Ouham : strates Baya Centre et Sara Nord

Ces deux dernières zones forment le secteur cotonnier de l'Ouest qui prolonge celui des régions centrales et pour lequel deux passages ont eu lieu.

*
* * *

Le problème de la présentation des résultats s'avère difficile, non seulement en raison de zones de cultures très dissemblables et d'un nombre élevé de strates (7) mais également du fait que le 2^e passage ne porte que sur une partie du domaine d'étude et concerne une campagne agricole - 1960/61 - autre que celle saisie au premier passage.

Afin de conserver une unité d'ensemble à cette étude, on a repris pour la présentation des résultats, le plan suivi pour l'analyse des données des enquêtes agricoles du Centre Oubangui en mentionnant dans chaque chapitre les renseignements par strate et ethnie. Cependant on a séparé très nettement les données se rapportant à chacun des passages.



<p style="text-align: center;">RESULTATS D'ENSEMBLE</p>
--

124 500 exploitations agricoles se répartissent sur les districts de la zone ouest de la RCA, **parmi elles 90 000 appartiennent au secteur cotonnier de cette zone.**

Les superficies cultivées par ces exploitations ont fait l'objet de deux mesures à des époques bien déterminées de l'année agricole.

La première, effectuée au **début de la saison des pluies**, porte sur l'ensemble des exploitations agricoles et conduit à une superficie physique en culture de **162 000 hectares**, soit une surface moyenne de 130 ares par exploitation.

La deuxième, réalisée à la **fin de la saison des pluies** (octobre à janvier), ne concerne par contre que la zone cotonnière de l'ouest et, pour celle-ci, uniquement les nouvelles cultures mises en terre après le premier passage. Elle indique une superficie de **86.000 hectares** ce qui correspond à une moyenne de 95 ares par exploitation : soit sur des nouveaux défrichements (76 000 ha), soit sur d'anciennes parcelles premier passage (10 000 ha).

Les exploitations des strates Forêt sud, Baya sud et zone suburbaine de Bangui, éliminées pour le deuxième passage, se situent dans une région où la culture se pratique tout au long de l'année de façon continue. La superficie physique mise en culture varie assez peu dans l'année et provient de défrichements effectués avant la saison des pluies. On peut donc penser que le premier passage donne une bonne estimation de la superficie physique d'une année agricole pour ces strates.

Dans ces conditions, pour l'ensemble d'une année agricole, les exploitants de l'ouest utilisent une **superficie physique voisine de 240 000 hectares**, soit 192 ares en moyenne par exploitation (compte non tenu des nouveaux défrichements possibles en zone forêt).

La population agricole de la zone ouest s'élève à 523 000 personnes, soit 81 % de la population totale de l'ensemble des districts compris dans cette zone. Ce taux, nettement plus faible que celui obtenu sur le centre du territoire, s'explique uniquement par la présence de centres urbains plus nombreux et plus importants (Bangui, Bossangoa,...) et de zones à caractères agricoles plus limités (entreprises forestières, minières, camps militaires,...).

La population active agricole comprend 285 000 personnes et représente 54 % de la population agricole. Ces actifs appartiennent pour plus de 98 %, aux ménages des exploitants.

Comme pour le Centre, **le caractère familial de l'agriculture oubanguienne** apparaît.

L'élément féminin conserve une légère prédominance sur le masculin parmi cette population.

L'exploitation moyenne de l'ouest se caractérise par un nombre total de personnes égal à 4,2 et un nombre d'actifs voisin de 2,3. Ces moyennes varient assez peu d'une région à l'autre.

L'analyse des structures des exploitations fait surtout ressortir l'influence des critères géographiques et physiques (climat, pluies, sols,...).

En effet, les exploitations agricoles voient leurs surfaces augmenter du sud au nord en même temps que la durée de culture du sol diminue. 5 ans en zone forestière, 3 ans dans la strate Sara à la limite du Tchad, où en outre le manioc fait place au mil qui, pour une production équivalente, demande beaucoup plus d'espace.

Entre ces deux extrêmes **apparaît une zone immense relativement homogène et proche, au point de vue des caractéristiques, de celle définie pour le centre Oubangui.** Cette zone groupe les strates Baya Centre, Mandjia et Banda ; ces deux dernières étant le prolongement direct de strates délimitées sur le centre du territoire.

Le tableau suivant fait ressortir cette situation.

TABLEAU 1
SUPERFICIE MOYENNE DES EXPLOITATIONS SUIVANT LES STRATES

STRATES	Superficie moyenne par exploitation	
	Année agricole	1 ^{er} passage seulement (début saison des pluies)
	ares	
Sara Nord	303	177
Baya Centre	235	141
Mandjia	215	144
Banda	198	143
Baya Sud	156	88
Forêt	///	92
Z. suburbaine de Bangui	///	82

Les exploitations installées dans la zone suburbaine de Bangui, possèdent évidemment des caractères particuliers, toute la production de ces exploitations étant orientée vers le marché de la capitale et les terres disponibles se rétrécissant d'année en année devant l'afflux de migrants ruraux vers Bangui.

Cependant, quelle que soit la strate, les défrichements et superficies sont exploités au maximum et les techniques culturales tiennent compte de ce souci permanent des exploitants.

Les terrains défrichés portent des cultures pendant trois années consécutives pour la zone forestière. Dans les autres zones, selon les conditions climatiques (chute des pluies), les cultures se succèdent à un rythme plus ou moins trapide sur les champs. En forêt, la culture s'effectue de façon continue. tout au long de l'année.

Chaque année, 91 000 hectares de terres nouvelles sont récupérés sur la brousse, parmi eux 65 000 hectares sont destinés à la production du coton, soit près de 71 % des défrichements de l'ensemble du domaine d'étude.

Cette surface cotonnière est rapidement reprise pour le compte des cultures vivrières. En effet, au cours de l'année agricole, *la sole cotonnière se trouve reprise à 92 % pour les vivriers de 1^{er} cycle et à 11 % pour ceux du 2^e cycle.* C'est dire qu'elle sert dans son entier à la production vivrière.

Ce taux d'utilisation de la sole cotonnière (reprise en mars pour les vivriers 1^{er} cycle : arachide, maïs, mil) dépend essentiellement de la pratique de 2 cycles culturaux dans l'année, sur le même terrain, donc de la répartition des pluies. *Autrement dit, ce taux d'utilisation augmente du Nord au Sud.*

Il existe donc, en raison de ces techniques culturales, une *sorte d'équilibre entre les cultures industrielles (coton) et les cultures destinées à la production de vivriers pour les ménages des exploitants.* Les premières représentent approximativement 30 % de la superficie totale.

Pour l'ensemble du domaine d'étude, les résultats conduisent à :

Unité : hectares

TYPE DE CULTURE	1er passage	2e passage	Total	%
Cultures industrielles	9 220	64 170	73 390	30
Cultures vivrières	152 670	21 930	174 600	70
Ensemble	161 890	86 100	247 990	100

Par ailleurs, comme sur le centre du Territoire *les cultivateurs pratiquent les associations de cultures à tous les stades*, la culture d'un produit vivrier à l'état pur (sauf dans le cas particulier du sésame) correspond soit au stade ultime de la vie des champs (manioc, bananier), soit à la première culture mise en place pour servir de tête d'assolement (maïs, arachide, mil).

Ces associations de cultures occupent, pour l'ensemble de l'année, 101 000 hectares, soit 41 % de la superficie totale cultivée. Encore faut-il noter que parmi les produits à l'état pur à l'intérieur des parcelles figurent le manioc, qui couvre 66 000 hectares, et les Bananiers 2 000 hectares, ces deux espèces appartenant certainement, à l'origine, à des associations de plantes.

Unité : hectares

TYPE DE CULTURE	cultures pures	cultures associées
Cultures industrielles	57 110	16 280
Cultures vivrières	90 040	84 560
	147 150	100 840

L'habitude d'associer sur une même parcelle plusieurs espèces est générale ; tous les chefs d'exploitation ont recours à cette solution. Il est vrai que dans le cadre de la culture cotonnière elle permet une utilisation complète des soles et, en zone forestière, d'éviter des défrichements supplémentaires longs et difficiles.

Les cultures pratiquées dépendent des secteurs. La culture du café est impossible au Nord, celle du coton au Sud, en zone de forêt. On a défini dans les généralités trois grandes zones culturelles, les résultats les confirment.

En ce qui concerne *les cultures industrielles : café et coton*, le premier occupe 8 100 hectares (1), le second 63 500 ha, soit respectivement 11 et 86% des superficies totales consacrées aux produits dits industriels. Parmi ceux-ci figure également le tabac qui fait l'objet d'une culture contrôlée sur le district de Berberati. Cette plante occupe 1 500 hectares environ. Mais plus des 2/3 se rapportent à du tabac associé aux produits vivriers et destiné à la consommation familiale.

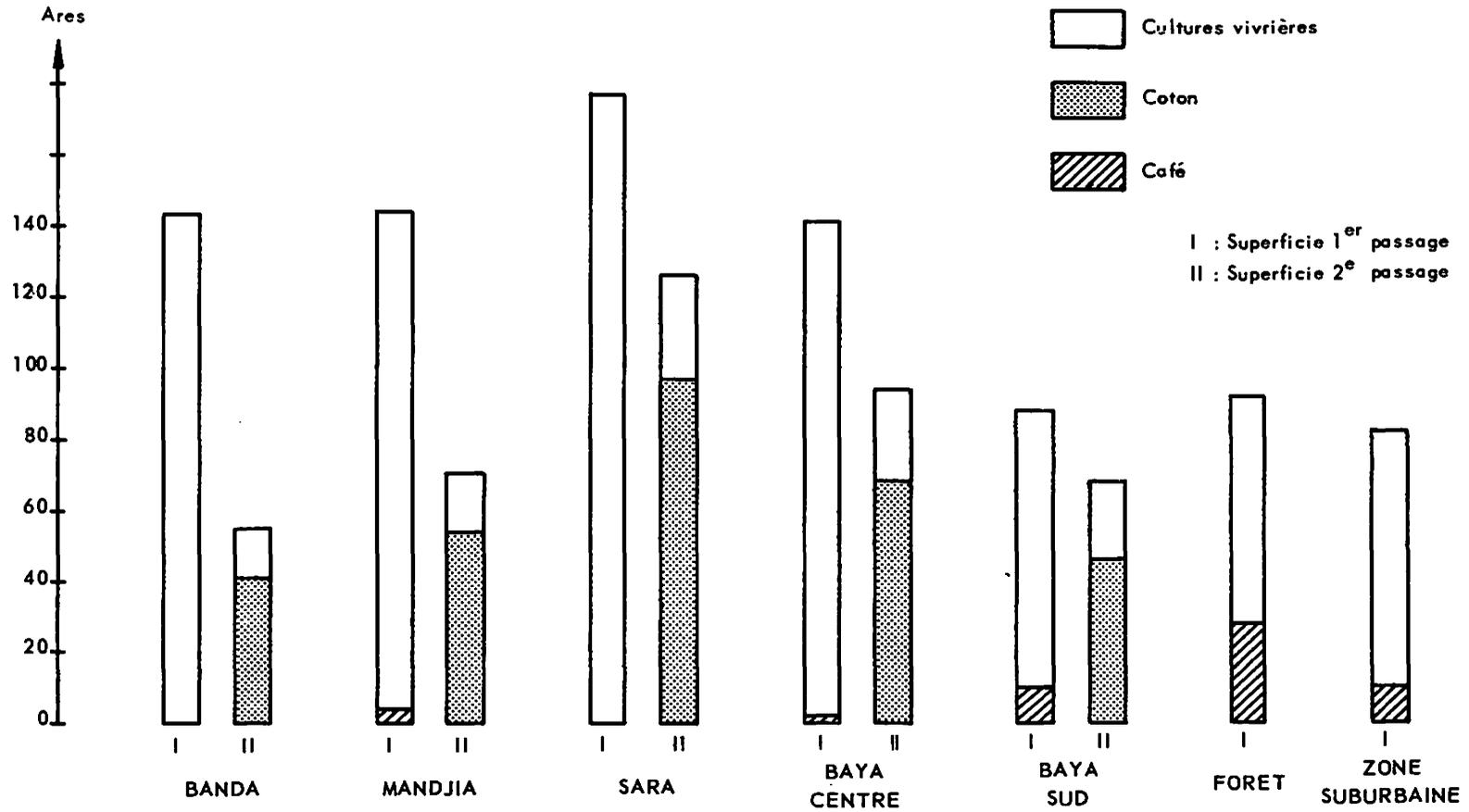
Notons également la présence de plantations de cacaoyers en bordure du Cameroun.

(1) Plantations de type européen non comprises

TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS SUIVANT LES STRATES ET LE PASSAGE

(en ares)

142



Les cultures vivrières couvrent 175 000 hectares, non compris les parcelles de cultures industrielles associées à des produits vivriers. 85 000 hectares se rapportent aux parcelles portant des cultures associées, 90 000 des cultures pures.

Les principaux produits vivriers peuvent se classer de la façon suivante :

Le maïs, l'arachide, le mil, (les courges à un degré moindre)	plantes de base des associations dans le cadre du premier cycle
Le sésame	plante de base du deuxième cycle
Le manioc	plante qui s'associe avec toutes les espèces à n'importe quel moment de la campagne agricole
Voandzou, patates, ignames, taros bananiers	plantes de complément

Les superficies par espèces ont été calculées, comme pour la région Centre, en transformant les cultures associées en cultures pures pour chacune des espèces, en tenant compte des densités observées selon le mode de culture. Il ne s'agit que d'estimations et les superficies indiquées sont théoriques ; on pourrait les désigner sous le terme de "superficies estimées de production". Aux 175 000 hectares de surfaces réelles correspondent 251 000 hectares de cultures théoriques de production (1).

Le manioc occupe, dans ces conditions	119 000 hectares
Le mil	30 000 hectares
Les arachides	26 000 hectares
Les courges	24 000 hectares
Le maïs	23 000 hectares
Le sésame	19 000 hectares
Les patates, ignames, taros.	5 000 hectares
Les bananiers	3 000 hectares

L'importance de la culture du manioc apparaît de manière frappante. La culture de cette espèce se développe en outre sur le Nord du Territoire au détriment de celle du mil. Il est à remarquer qu'une forte proportion de cette superficie en manioc n'est pas récoltée, les exploitants laissent retourner à la brousse les parcelles de manioc en 4^e et 5^e année.

Les données concernant les superficies par produits sont regroupées dans le tableau ci-après.

TABLEAU 2
SUPERFICIES CULTIVEES PAR PRODUIT

Unité : hectares

CULTURES	1 ^{er} passage	2 ^e passage	Ensemble
	Superficies physiques mises en culture.		
Café	7 980	120	8 100
Coton	///	63 520	63 520
Tabac	950	530	1 480
Autres	290	-	290
total cultures industrielles	9 220	64 170	73 390
Cultures vivrières	152 670	21 930	174 600

(1) ou plus simplement à 100 ha de cultures réelles correspondent 144 ha de cultures productives.

TABLEAU 2 (suite)

Unité : hectares

CULTURES	1 ^{er} passage	2 ^e passage	Ensemble
	Superficies théoriques de production		
Manioc	113 400	5 440	118 840
Mil	29 300	1 100	30 400
Bananier	2 700	670	3 370
Arachide	25 500	///	25 500
Sésame	///	19 280	19 280
Maïs	23 400	///	23 400
Courge	23 300	630	23 930
P.I.T.	4 100	750	4 850
Voandzou	640	140	780
Divers	560	410	970
ENSEMBLE	222 900	28 420	251 320

Comme dans le Centre de la RCA, les cultivateurs utilisent uniquement l'outillage traditionnel comprenant la houe et la machette, de plus ils ne semblent pas s'intéresser à l'élevage.

Celui-ci consiste, dans les exploitations, en l'entretien d'un petit cheptel (caprins) et d'une basse-cour des plus limitée. La présence des Bororos qui possèdent des troupeaux importants et circulent sur les districts de Bouar, Baboua, Bocaranga... permet cependant aux cultivateurs de s'approvisionner en viande, souvent en pratiquant le *troc*.

En effet, ce mode d'échange est fréquent sur l'Ouest du Territoire et constitue une des caractéristiques de cette zone. Les exploitants pratiquent le troc pour échanger entre eux du mil, du manioc, de l'arachide, ou pour acquérir des produits de traite auprès des marchands ambulants contre du mil ou du sésame. Le troc se pratique toujours à partir des produits vivriers.

L'existence du troc n'empêche en aucune façon la commercialisation normale des produits. Tous les produits non destinés à l'auto-consommation, sont commercialisés dans la mesure du possible (en totalité pour les produits industriels pour lesquels il existe des marchés, au fur et à mesure des occasions pour les vivriers).

Les tableaux 3 et 4 ci-après présentent les données moyennes et d'ensemble selon les différentes strates du domaine d'étude.

Les exploitations agricoles de l'Ouest du Territoire présentent bien des caractères communs entre elles et également avec celles implantées sur le Centre du Territoire. On peut noter :

- leur aspect familial
- l'adaptation du travail des exploitants à leurs besoins (superficies cultivées)
- le respect des techniques culturelles liées à la production du coton ou, en zone forestière, du café
- l'utilisation des défrichements au maximum
- la pratique généralisée des associations de cultures de produits vivriers ou industriels
- la concentration marquée des petites et moyennes exploitations.

Les seules différences notables à signaler proviennent de l'influence des climats qui obligent certains cultivateurs à effectuer un seul cycle de cultures vivrières par an (nord) et de ce fait à augmenter la surface de leur exploitation pour couvrir leurs besoins, ou permettent la culture d'espèces particulières (pomme de terre à Berberati, café en forêt, cacao sur les districts de Nola et Berberati...).

En fait, on peut scinder l'ensemble de la zone agricole étudiée lors des enquêtes 1959/1961, en trois grands secteurs :

- celui du café : zone forestière, rives de l'Oubangui sur le centre
- celui du coton avec, selon le cas, culture du manioc ou du mil, qui englobe pratiquement tout le reste du domaine d'étude
- celui de Bangui où l'agriculture est orientée vers la production vivrière nécessaire à l'approvisionnement de la ville.

TABLEAU 3

CARACTERISTIQUES GENERALES MOYENNES DES EXPLOITATIONS DE L'OUEST OUBANGUI

Désignation	zone cotonnière					Forêt	Zone sub-urbaine	Ensemble région Ouest
	BANDA	MANDJIA	SARA	BAYA centre	BAYA sud			
Nombre de personnes par exploitation	4.1	4.8	4.3	3.9	4.2	4.5	5.4	4.2
Nombre d'actifs par exploitation	2.5	2.6	2.2	2.1	2.3	2.5	3.1	2.3
	en ares							
Superficie 1 ^{er} passage	143	144	177	141	88	92	82	130
" 2 ^e "	55	71	126	94	68	///	///	95+
Superficie cultivée dans l'année agricole, au total	198	215	303	235	156	///	///	225+
Superficie en coton	43	54	97	67	44	///	///	70+
Superficie en café	-	3	-	1	10	28	9	7
Superficie en vivriers au total	153	157	206	167	97	62	72	147+
dont: 1 ^{er} cycle	141	140	177	142	78	82	72	123
2 ^e cycle	12	17	29	25	19	///	///	24+
Superficie défrichée annuellement	63	82	119	76	49	45	40	73
Nombre de parcelles :								
1 ^{er} passage	5.3	5.4	6.0	4.5	4.7	5.1	4.1	4.9
2 ^e passage	1.3	1.9	2.6	2.5	2.2	///	///	2.4+
cotonnières	0.8	1.2	1.7	1.3	1.0	///	///	1.4+

(+) concerne uniquement la zone cotonnière du domaine d'étude

TABEAU 4
CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST OUBANGUI

Désignation	zone cotonnière					Forêt	Zone sub-urbaine	Ensemble Région Ouest
	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya Sud			
Nombre d'exploitations	3400	7200	20800	50800	22200	17400	2700	124500
Population agricole totale	14000	34600	88500	198400	94400	77600	14700	523100
Population active agricole	8500	18500	46600	107800	52000	43000	8300	284700
Superficies 1 ^{er} passage	4860	10370	36920	71840	19620	16080	2200	161890
2 ^e passage	1870	5100	26200	46620	6310	///	///	86100
Superficies cultivées dans l'année agricole, au total	6730	15470	63120	118460	25930	16080	2200	247990
Superficie en coton	1450	3850	20200	33900	4100	///	///	63500
Superficie en café	-	200	-	600	2200	4850	250	8100
Superficie en vivriers au total	5200	11350	42820	83360	19170	10750	1920	174570
dont : 1 ^{er} cycle (y.c. manioc)	4780	10100	36870	70880	17370	10750	1920	152670
2 ^e cycle	420	1250	5950	12480	1800	///	///	21900
Superficie défrichée annuellement	2140	5900	24750	38600	10800	7830	1080	91100
Nombre de parcelles cultivées :								
1 ^{er} passage	18020	38880	123840	228600	104340	88740	11700	614120
2 ^e passage	4440	13380	54800	127430	20740	///	///	220790
Nombre de parcelles en coton	2690	8750	35450	67800	9110	///	///	123800

Superficies en hectares



CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

(D'après le 1^{er} passage)

Il s'agit, rappelons le, uniquement de *la situation des exploitations en Mai 1960 lors du 1^{er} passage* des enquêteurs sur la zone ouest. A cette époque les 124 510 exploitations agricoles occupaient une superficie en cultures de 161 890 hectares soit approximativement 130 ares pour chacune d'elle.

D-3-1 - TAILLE DES EXPLOITATIONS

D-3-1.1 - SUPERFICIE MOYENNE PAR EXPLOITATION

Elle dépend avant tout des zones de cultures considérées et par suite de l'ethnie. *La dimension de l'exploitation agricole augmente du Sud au Nord* en même temps que la durée de culture du sol diminue, 5 ans en zone forestière, 3 ans au Nord des districts de Bossangoa, Paoua, Bozoum... à la limite du Tchad où le manioc fait place au mil, qui pour une production équivalente, demande beaucoup plus de surface. La saison sèche fixe en principe dans l'année les temps de cultures.

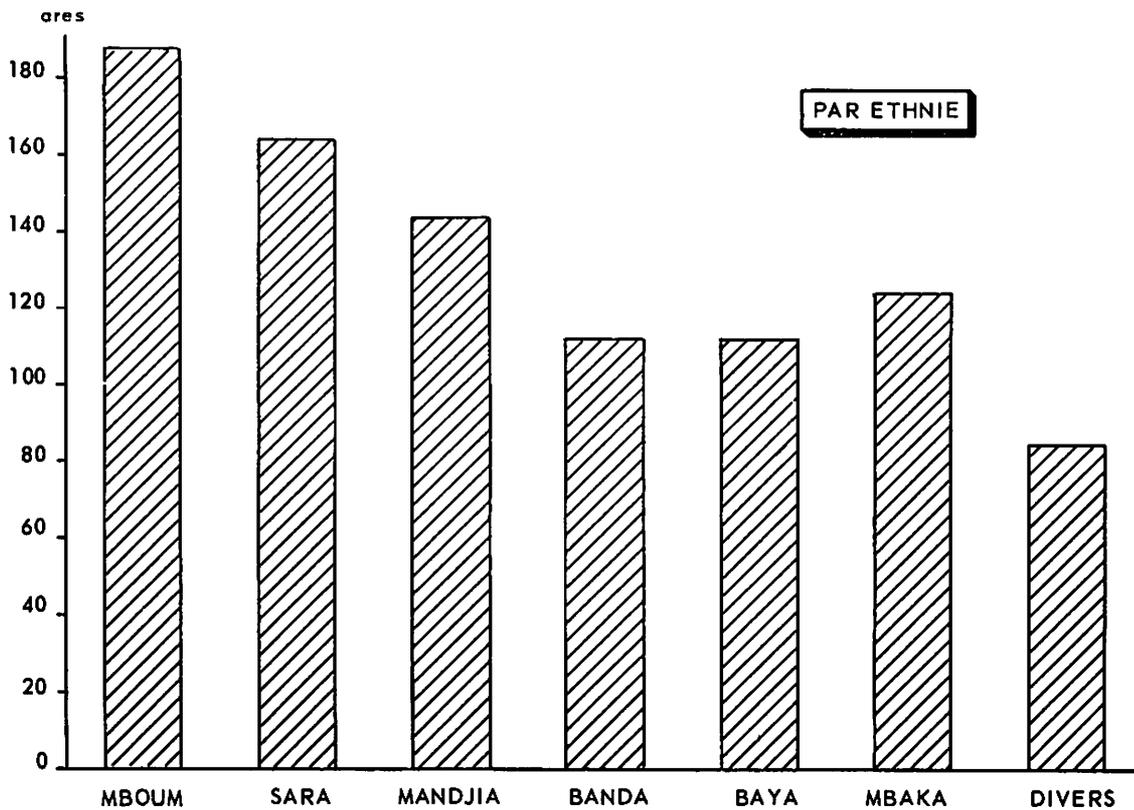
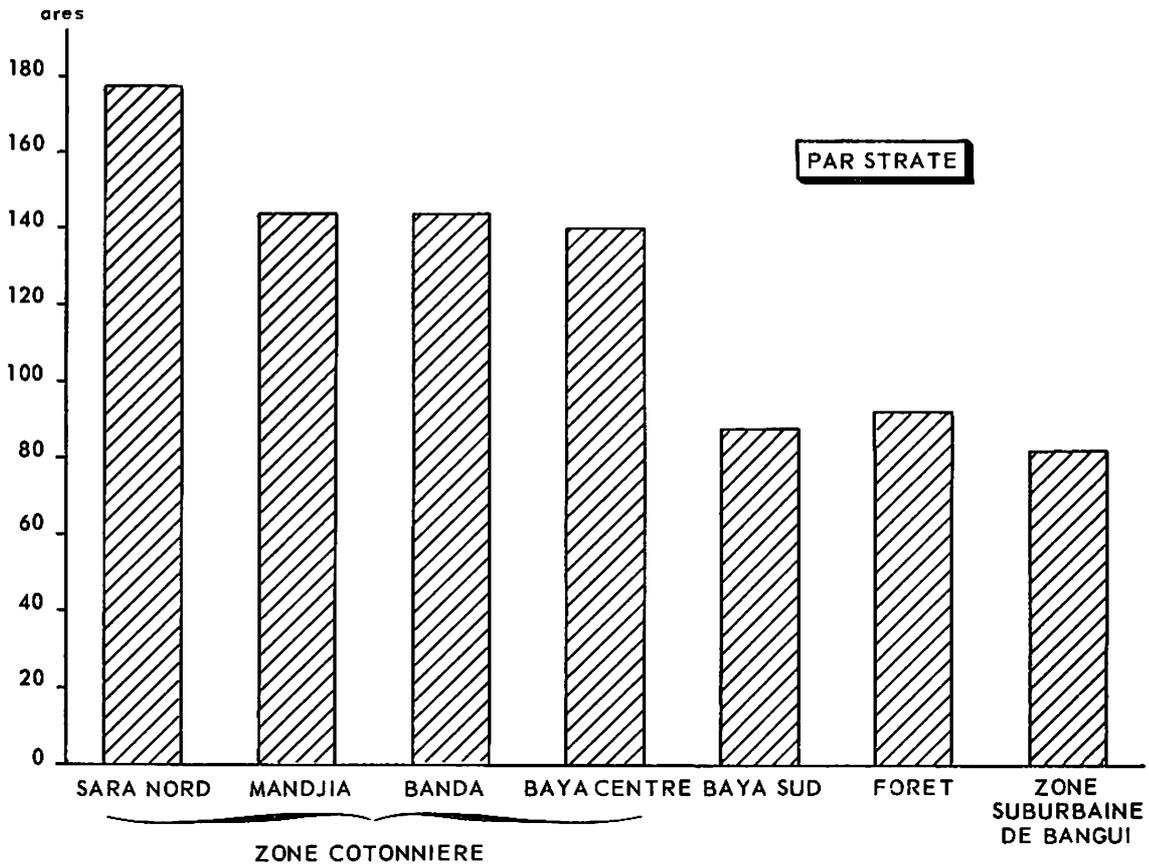
TABLEAU 5
TAILLE DES EXPLOITATIONS OUEST OUBANGUI SUIVANT
LA STRATE ET SUIVANT L'ETHNIE

STRATES	Taille des exploitations (ares)	Ethnies	Taille des Exploitations (ares)
SARA - NORD	177	Mboum	188
MANDJIA	144	Sara	165
BANDA	143	Mandjia	144
BAYA CENTRE	141	Mbaka	123
BAYA SUD	88	Baya	112
FORET	92	Banda	111
ZONE SUBURBAINE DE BANGUI	82	Autres ethnies	85
Toutes Strates	130	Toutes ethnies	130

L'observation liant cette taille relativement faible des exploitations à la population vivant à l'intérieur de celles-ci demeure valable. Dans l'ouest comme dans le Centre, les exploitants limitent le nombre de parcelles en culture en fonction de leurs besoins, ils n'ont aucun intérêt à produire en plus grande quantité des vivriers pour lesquels ils ne possèdent aucune utilisation directe en dehors de l'auto-consommation et qu'ils peuvent difficilement vendre.

Selon l'ethnie, l'étendue des exploitations varie dans le même sens que pour les strates, les Mboums et Saras les plus au Nord possèdent les plus grandes exploitations, les Mandjias viennent ensuite, les Mbakas en quatrième position.

TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'OUEST OUBANGUI EN MAI JUIN 1960



La taille observée pour l'exploitation moyenne des Bandas ou des Bayas provient de l'implantation de ces ethnies sur plusieurs zones de cultures.

- Les Bandas forment de petits îlots en Savane (Bouca, Batangafo, Bossangoa...) mais comptent également un noyau important en Forêt (Boda, Mbaïki). Le chiffre obtenu se rapporte à une moyenne; par contre celui mentionné pour la strate s'accorde uniquement avec les exploitations bandas de la zone cotonnière et peut-être directement comparé à celui obtenu pour la même ethnie sur le centre.

- Les Bayas vivent sur les 3 zones définies dans les généralités. L'étendue de leur exploitation est, pour ceux du Centre, voisine de 140 ares, de 90 ares pour ceux vivant en Forêt, et dans la zone intermédiaire elle varie entre 70 et 140 ares selon que la culture du coton est pratiquée ou non. Dans cette zone intermédiaire la présence de concessions minières (Berberati, Boda...) crée d'ailleurs une situation particulière, les cultivateurs abandonnent leur exploitation pour se consacrer à la recherche du diamant; les cultures y sont réduites au minimum et dans la plupart des villages entourant les concessions minières, seule la culture du Manioc a été conservée.

Cela confirme que lors d'une enquête agricole, le critère "ethnie" ne doit pas être retenu comme caractère de stratification, s'il ne se confond pas avec une région agricole bien déterminée. *Les exploitants s'adaptent avant tout aux lieux où ils se trouvent et transforment si c'est nécessaire, leurs habitudes culturelles.*

Dans "autres ethnies" sont incorporées toutes les races de la Forêt, autres que Mbaka (Lissongo, Kaka) ainsi que celles (Banou, Ali, Mbakamandjia) dont les effectifs sont peu importants.

TABLEAU 6
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET SUPERFICIES SUIVANT LA STRATE

	Nombre Exploitations		Superficie		Ethnies rencontrées sur la Strate
		%	ha	%	
Banda	3 400	2.7	4 860	3.0	Banda, Mandjia, Divers
Mandjia	7 200	5.8	10 370	6.4	Mandjia, Banda, Sara, Baya
Sara Nord	20 800	16.7	36 920	22.8	Sara, Mboums
Baya Centre	50 830	40.9	71 840	44.4	Baya, Sara, Mboums, Karé
Baya Sud	22 200	17.8	19 620	12.1	Baya, MBakamandjia
Forêt	17 400	14.0	16 080	9.9	Mbaka, Banda, Baya, Ali, Banou, MBakamandjia
Zone et Forêt suburbaine Bangui	2 670	2.1	2 200	1.4	Divers
	124 500	100	161 890	100	

Remarquons pour terminer que *les 3 strates Mandjia, Banda et Baya Centre semblent très proches l'une de l'autre. Elles correspondent à la partie centrale de la zone ouest, domaine de la culture du coton.*

Dans les chapitres suivants, on verra des différences selon que l'on considère comme critère l'ethnie ou la strate. Le tableau ci-dessus en fournit la raison: l'existence de nombreuses ethnies à l'intérieur des Strates, avec des ethnies chevauchant plusieurs strates.

D-3-1.2 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS ET DES SUPERFICIES CORRESPONDANTES SUIVANT LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

L'on retrouve la concentration nettement marquée des petites et moyennes exploitations :

50 % cultivent moins d'un hectare

93 % moins de 3 hectares

Le fait de n'avoir saisi qu'un cycle cultural ne modifie en rien cette situation, excepté peut-être, pour la Strate Nord groupant les Saras et les Mboums. En effet la superficie consacrée annuellement au coton (on le notera dans les résultats 2^e passage) ne dépasse guère un demi-hectare par exploitation.

La présence d'exploitations "sans terre" peut paraître anormale, mais ces dernières correspondent aux exploitants qui ne vivent que de la cueillette et de l'exploitation des jardins de case (inférieur à 1 ou 2 ares). Ils trouvent dans la chasse, la pêche... des ressources complémentaires, et se rencontrent dans la zone forestière.

TABLEAU 7

REPARTITION DES EXPLOITATIONS ET LEURS SUPERFICIES SUIVANT LA TAILLE

Taille des exploitations (ares)	Nombre d'exploitations			Superficies		
	Nombre	%	% cumulés	Hectares	%	% cumulés
Sans terre	740	0.6	0.6	-	///	///
Moins de 20	8 180	6.5	7.1	720	0.5	0.5
20 - 49	19 130	15.3	22.4	6 880	4.2	4.7
50 - 99	34 650	27.8	50.2	26 440	16.4	21.1
100 - 199	38 210	30.8	81.0	54 930	34.0	55.1
200 - 299	15 020	12.1	93.1	36 680	22.7	77.8
300 - 399	5 560	4.5	97.6	19 410	11.9	89.7
400 - 499	1 580	1.3	98.9	7 030	4.3	94.0
500 - 599	500	0.4	99.3	2 820	1.7	95.7
600 - 699	170	0.1	99.4	1 120	0.7	96.4
700 et +	770	0.6	100	5 860	3.6	100
Ensemble	124 510	100	/	161 890	100	/

Si l'on se reporte à la courbe de concentration on y remarque que :

50 % des exploitations occupent 21 % de la superficie

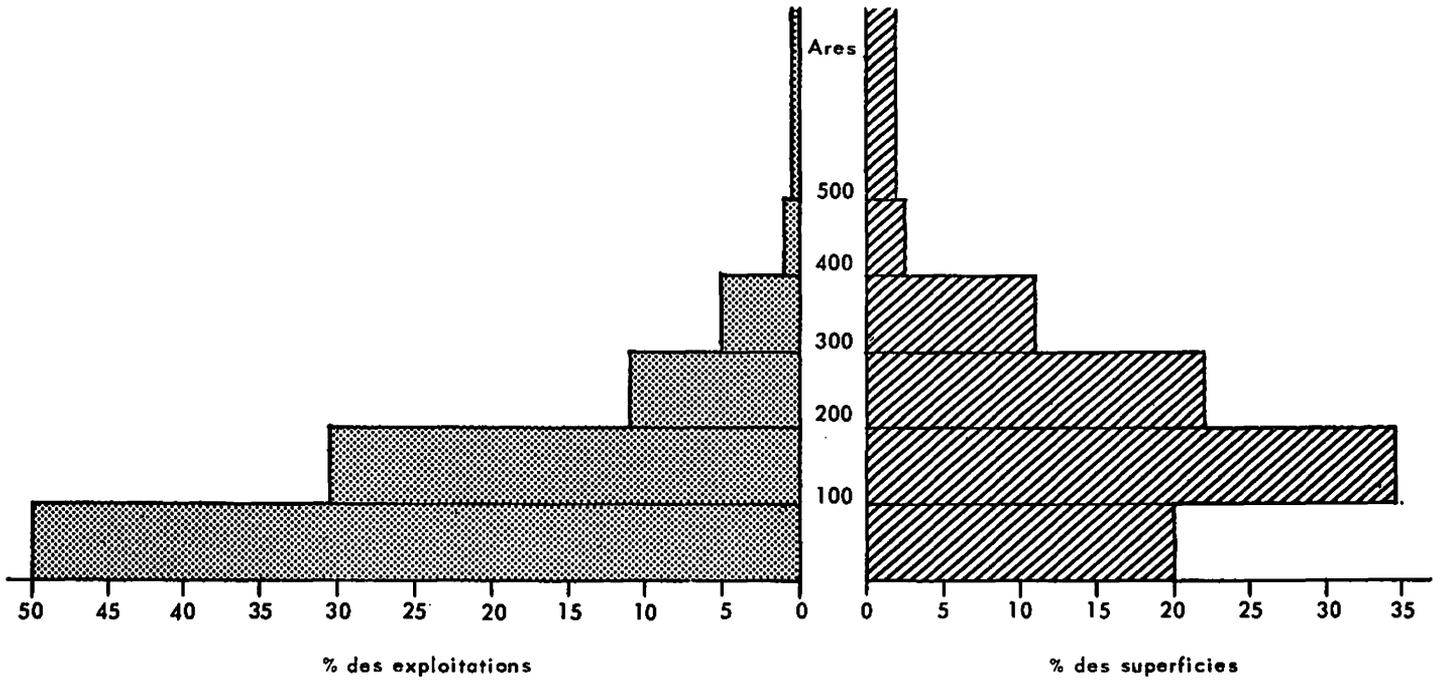
50 % de la superficie est occupée par 78 % des exploitations

Il est indéniable que la culture du coton n'est pas étrangère à cette situation. Notons toutefois la proportion de très petites exploitations inférieures à 20 ares de cultures ou même inférieures au demi-hectare (respectivement 7,1 % et 22,4 %). Ces exploitations se situent essentiellement en zone forestière où les cultures se pratiquent de façon continue dans l'année, ce qui permet de réduire au maximum la superficie physique, et dans la zone suburbaine de BANGUI où les cultivateurs faute de terres disponibles se contentent de très petites parcelles, ou de jardins de case.

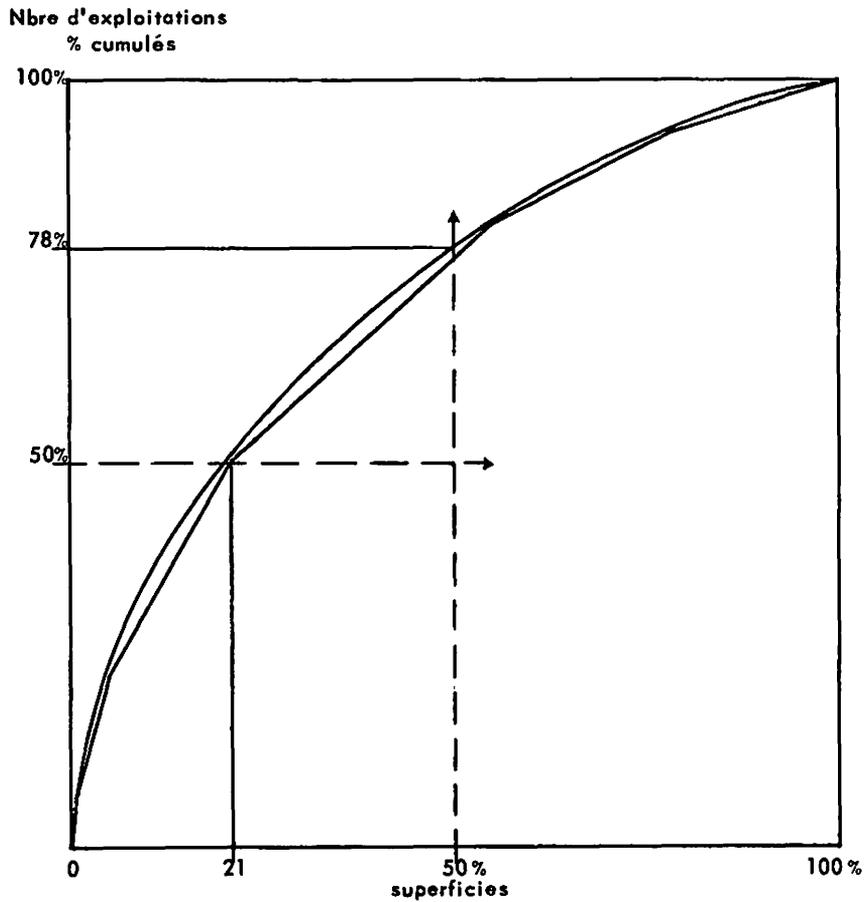
D-3-1.3 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR ETENDUE ET L'ETHNIE DE L'EXPLOITANT

Il s'agit pour chaque ethnie du nombre total d'exploitants, sans distinction de Strate. Le tableau N° 8 indique la répartition en nombre et superficie de ces exploitations ainsi que les pourcentages correspondants.

EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE



COURBE DE CONCENTRATION



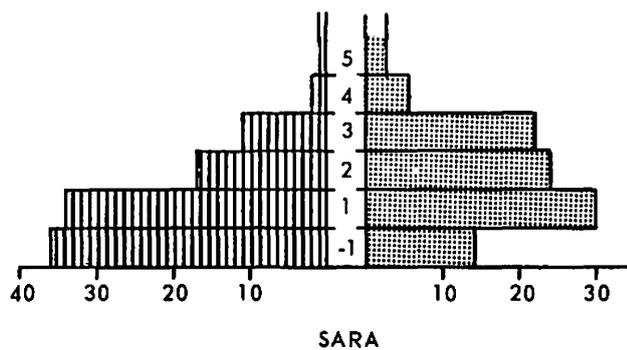
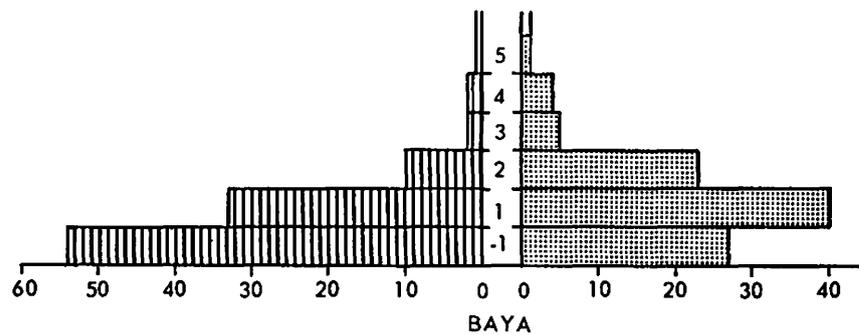
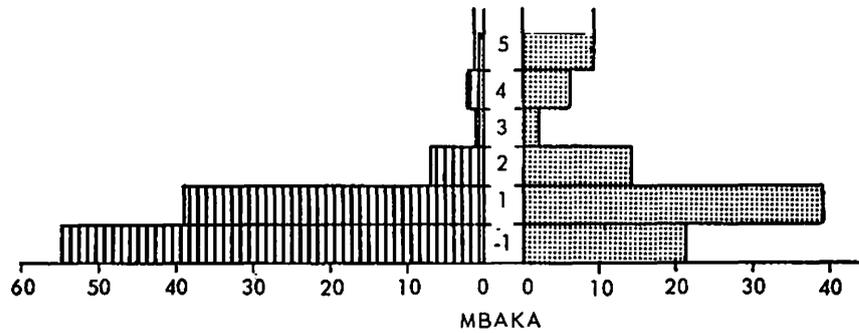
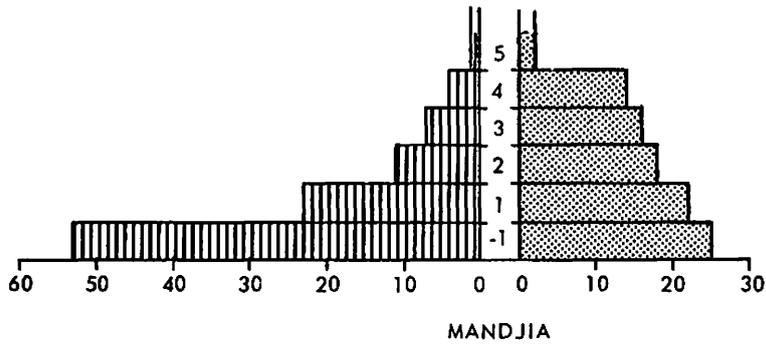
TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON L'ETHNIE

en %

Nombre
superficies



- 1 0 à 99 ares
- 1 100 à 199 ares
- 2 200 à 299 ares
- 3 300 à 399 ares
- 4 400 à 499 ares
- 5 500 et plus



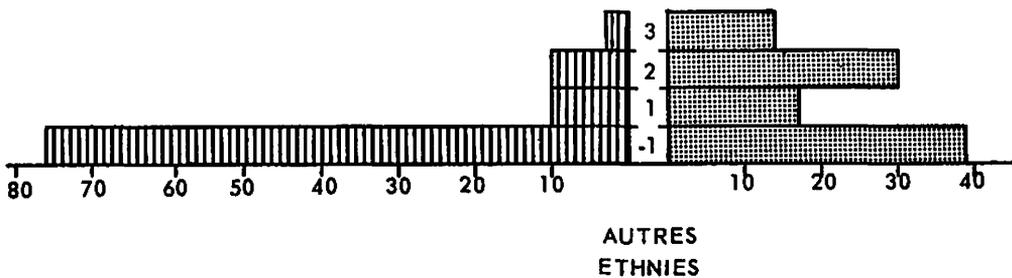
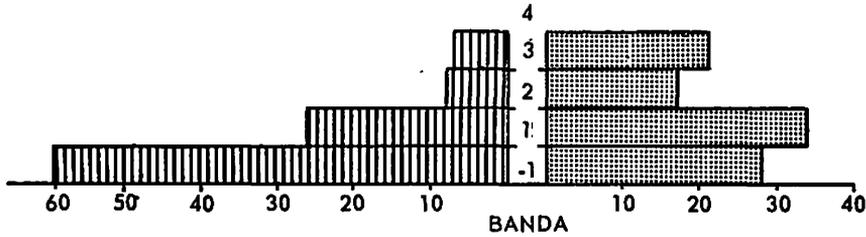
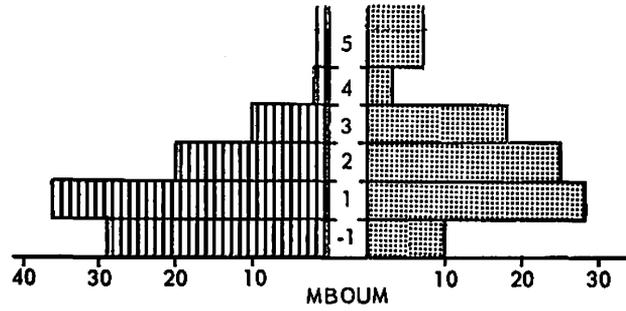
TAILLE DES EXPLOITATIONS SELON L'ETHNIE (Suite)

en %

Nombre
superficies



- 1 0 à 99 ares
- 1 100 à 199 ares
- 2 200 à 299 ares
- 3 300 à 399 ares
- 4 400 à 499 ares
- 5 500 et plus



Quelle que soit l'ethnie, le nombre de très petites exploitations reste important, mais il s'accroît dans de fortes proportions pour les races vivant en forêt ou dans le périmètre de BANGUI. Les exploitations inférieures au demi-hectare varient de 7 % pour le groupe Mboum à 45 % pour autres ethnies et elles représentent respectivement :

31 % pour les Bandas
29 % pour les Mbakas

25 % pour les Bayas

Les ethnies vivant au Nord de la zone (Mboums et Saras) se distinguent des autres, elles groupent 28 % des exploitations mais occupent 38 % des terres exploitées.

Si l'on considère les différences de taille selon l'ethnie de l'exploitant on obtient les données suivantes par rapport à la moyenne prise comme base égale à 100

Mboums	145	Baya	86
Sara	127	Banda	85
Mandjia	111	Autres	65
Mbaka	95	Ensemble	100

Les écarts sont importants, mais ne représentent pas exactement la situation car les différentes ethnies se retrouveront à l'intérieur des diverses zones de culture surtout en ce qui concerne les Bayas et les Bandas (voir taille moyenne). Il se peut également que lors du 2^e cycle cultural ces écarts s'atténuent quoique cela soit peu probable.

TABLEAU 8
NOMBRE ET SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS
Selon le groupe de taille de l'exploitation et l'ethnie de l'exploitant

Taille de l'exploitation (ares)	MANDJIA		MBAKA		BAYA		SARA		BANDA		MBOUM		AUTRES		TOTAL		
	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S	
- de 50	430	100	2 830	790	14 320	3 870	2 360	750	2 790	800	1 320	340	4 000	950	28 050	7 600	
50 - 99	1 650	1 210	2 550	1 770	17 610	13 380	3 520	2 960	2 580	2 050	3 920	3 090	2 820	1 980	34 650	26 440	
100 - 199	900	1 220	3 280	4 710	18 610	26 300	5 560	8 040	2 360	3 430	6 600	9 940	900	1 290	38 210	54 930	
200 - 299	420	1 020	650	1 690	5 930	14 590	2 700	6 490	730	1 710	3 690	8 890	900	2 290	15 020	36 680	
300 - 399	280	910	50	170	800	2 920	1 770	5 980	590	2 060	1 770	6 300	300	1 070	5 560	19 410	
400 - 499	170	810	150	700	680	2 920	330	1 500	-	-	250	1 100	-	-	1 580	7 030	
500 et +	50	360	300	2 280	170	990	170	1 350	-	-	750	4 820	-	-	1 440	9 800	
Ensemble	3 900	5 630	9 810	12 110	58 120	64 970	16 410	27 070	9 050	10 050	18 300	34 480	8 920	7 580	124 510	161 890	
% cumulés - 50	N	3.1	///	7.8	///	46.7	///	13.2	///	7.3	///	14.7	///	7.2	///	100.0	///
	S	///	3.5	///	7.5	///	40.1	///	16.7	///	6.2	///	21.3	///	4.7	///	100.0
50 à 99	53.3	23.3	54.9	21.1	54.4	26.6	35.8	13.7	59.3	28.4	28.6	9.9	76.5	38.7	50.2	21.1	
100 à 199	76.3	45.0	88.3	60.0	86.9	67.0	69.7	43.4	85.4	62.5	64.7	38.8	86.5	55.7	81.0	55.1	
200 à 299	87.1	63.1	94.9	74.0	97.1	89.5	86.1	67.4	93.5	79.5	84.9	64.5	96.6	85.9	93.1	77.8	
300 à 399	94.2	79.2	95.4	75.4	98.5	94.0	96.9	89.5	100.0	100.0	94.5	82.8	100.0	100.0	97.6	89.7	
400 à 499	98.6	93.6	97.0	81.2	99.7	98.5	98.9	95.0	-	-	95.9	86.0	-	-	98.9	94.0	
500 et +	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	

N : Nombre d'Exploitations

S : Superficie en Hectares

D-3-2. - MORCELLEMENT ET PARCELLEMENT

(voir définitions et observations Région Centre)

Pour l'ensemble des exploitations de la zone ouest, les superficies cultivées se partagent en 253 810 blocs, eux mêmes scindés en 614 120 parcelles. Cela conduit, aux chiffres moyens par exploitation de 2 blocs et 5 parcelles. La taille du bloc approchant 64 ares et celle de la parcelle 26 ares.

D-3-2.1 - MORCELLEMENT

Il se mesure par le nombre de blocs, qui en fait, ne traduit pas le morcellement réel puisque, répétons-le, on a assimilé le plus souvent le lieu dit ou se situait la parcelle (ou les) à un bloc. Il s'agit du morcellement à l'échelon village, chaque bloc représentant la zone défrichée d'une année.

La moyenne de 2 blocs, obtenue pour les terres cultivées d'une exploitation signifie qu'à l'intérieur des villages de l'ouest Centrafricain, au moment du passage des enquêteurs, les champs cultivés se groupent en 2 secteurs correspondant aux soles de l'année 1960 et 1959 en principe.

D-3-2.1.1 - NOMBRE MOYEN DE BLOCS PAR EXPLOITATION

Ce nombre moyen varie peu, de 1,6 pour les exploitations de moins d'un demi-hectare, il s'élève à 2,5 pour celles comptant 4 hectares.

Par contre, si l'on retient le critère strate (ou région) ce nombre moyen se modifie davantage d'une zone à l'autre. L'on retrouve à l'inverse de l'observation faite sur la taille des exploitations une augmentation du nombre moyen de blocs par exploitation du Nord au Sud. Ce nombre de blocs par exploitation plus important en zone forestière qui s'explique par l'utilisation plus prolongée des parcelles de cultures liée aux difficultés de défrichement. Pour l'ensemble de la zone cotonnière - Strate Sara, Mandjia, Banda et Baya Centre - l'on observe des écarts plus limités.

Les tableaux ci-après N° 9 et 10 fournissent les indications pour l'ensemble du domaine d'étude ouest.

Le nombre moyen de parcelles par bloc est également indiqué.

TABLEAU 9
NOMBRE MOYEN DE BLOCS PAR EXPLOITATIONS SELON L'ETENDUE DE CELLES-CI

Taille des exploitations en ares	Nombre d'exploitations		Nombre moyen blocs	Nombre moyen parcelles	Nombre de parcelles par blocs
	Effectif	%			
1 - 49 ares	28 050	22.4	1.6	3.1	1.9
50 - 99 ares	34 650	27.8	2.0	4.0	2.0
100 - 199 ares	38 210	30.8	2.2	5.2	2.4
200 - 299 ares	15 020	12.1	2.2	7.3	3.3
300 - 399 ares	5 560	4.5	2.3	8.4	3.6
400 - 499 ares	1 580	1.3	2.5	8.8	3.5
500 et + ares	1 440	1.1	3.0	13.1	4.4
	124 510	100	2.0	4.9	2.5

TABLEAU 10
NOMBRES MOYENS DE BLOCS PAR EXPLOITATION SELON LES STRATES

STRATES	NOMBRE de BLOCS	TAILLE moyenne du bloc (ares)
Nord Sara et Mboum	1.9	93
Mandjia.	1.7	84
Banda	2.0	72
Baya Centre	2.0	70
Baya Sud	2.2	40
Forêt	3.1	30
Zone Suburbaine de Bangui	2.8	29
Ensemble	2.0	64

D-3-2.1-2 - DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE BLOCS

34 % des exploitants groupent leurs cultures dans un seul lieu

59 % les partagent entre 2 et 3 blocs

7 % les dispersent dans 4 ou 5 blocs différents

La majeure partie des exploitations de ce dernier groupe appartient aux strates Sud du domaine d'étude.

La taille des exploitations influence naturellement cette distribution, cependant l'on remarquera que de grandes exploitations groupent au maximum leurs terres cultivées : 16 % des exploitations de 4 hectares ne comptent qu'un seul bloc. L'explication fournie pour le Centre s'applique également à leur cas "isolement dans de très petits villages".

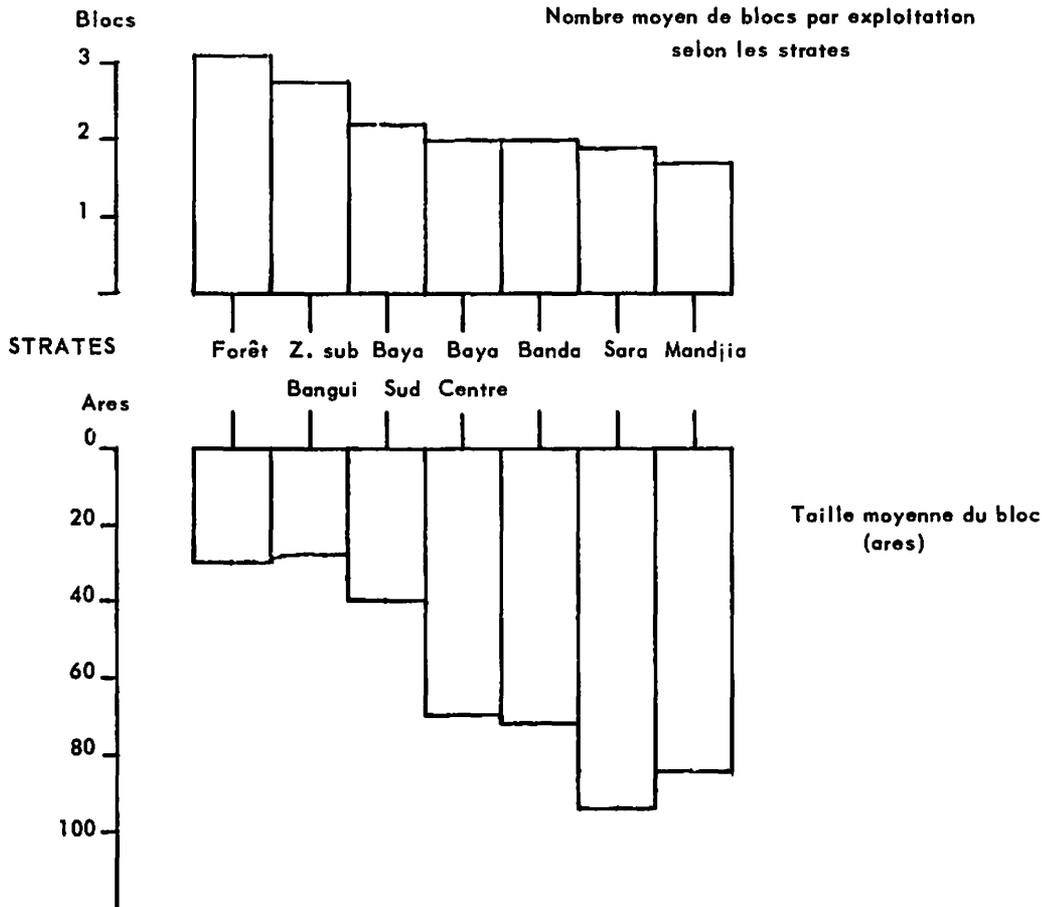
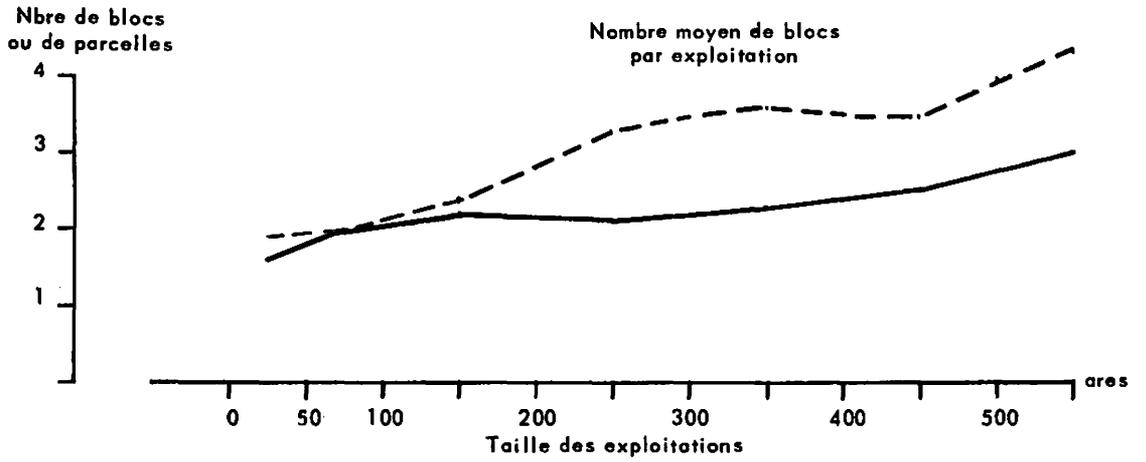
La distribution s'établit comme suit :

TABLEAU 11
REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE BLOCS ET LEUR TAILLE

Nombre de blocs par exploitation	Taille des exploitations (en ares)							Ensemble
	1 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 et plus	
1	12.3	10.2	7.5	2.1	1.3	0.2	€	33.6
2 et 3	9.6	15.5	20.4	9.1	2.4	1.0	0.8	58.8
4 et 5	0.5	2.0	2.8	0.9	0.8	0.1	0.3	7.4
6 et +	€	0.1	0.1	-	-	-	-	0.2
Total	22.4	27.8	30.8	12.1	4.5	1.3	1.1	100

MORCELLEMENT

Nbre de blocs ————
 Nbre de parcelles par blocs - - - -



D-3-2.1-3 - TAILLE DES BLOCS

La taille moyenne des blocs approche 64 ares, et varie selon l'étendue des exploitations dans les conditions suivantes :

Taille des exploitations	Taille moyenne des blocs
	en ares
Moins de 50 ares	17
50 à 99 ares	37
100 à 199 ares	65
200 à 299 ares	106
300 à 399 ares	153
400 à 499 ares	180
500 ares et plus	229
Ensemble	64

La progression est très rapide, cela provient dans le cas des grandes exploitations du groupement des parcelles entretenues par les adultes du ménage des exploitants ; en particulier lorsqu'un exploitant possède plusieurs épouses celles-ci travaillent des parcelles contiguës.

La moyenne générale demeure inférieure à celle obtenue pour la Région Centre, le fait que l'Ouest ne comprenne pas uniquement des régions cotonnières et surtout que les parcelles de coton de l'année ne soient pas comprises dans les relevés se trouve à l'origine de cet écart d'une quinzaine d'ares.

Par région (voir tableau n° 10) la superficie moyenne du bloc varie en décroissant du Nord au Sud, elle passe de 93 ares en strate Sara à 30 dans celle de la Forêt.

D-3-2.2 - PARCELLEMENT

D-3-2.2-1 - NOMBRE MOYEN DE PARCELLES PAR EXPLOITATION

L'exploitation moyenne de la zone comporte 5 parcelles de culture, ce qui correspond à un nombre de parcelles par bloc égal à 2.5. Les termes mis en évidence pour le Centre se retrouvent, ils correspondent à l'utilisation des soles cotonnières.

Le nombre moyen de parcelles par exploitation croît rapidement avec l'étendue de cette dernière, la progression est indiquée au tableau N° 9 en même temps que celle du nombre de blocs. De 3 parcelles pour les exploitations de moins d'un demi-hectare on s'élève à 8 pour celles de 3 hectares.

D-3-2.2-2 - NOMBRE DE PARCELLES SELON LA TAILLE DU MENAGE DE L'EXPLOITANT

De 2 à 7 personnes l'augmentation du nombre de champs reste relativement lente, elle ne s'accélère qu'ensuite. Il est vrai que la taille du ménage de l'exploitant varie beaucoup plus rapidement que le nombre d'adultes qui se chargent de l'entretien et des semis.

Taille du ménage de l'exploitant	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	Ensemble
Nombre moyen de parcelles	2.9	4.2	4.7	4.8	5.2	5.5	6.3	6.7	7.1	8.7	

D-3-2.2-3 - TAILLE DES PARCELLES

Cette taille varie selon de nombreux critères: l'ethnie, la culture, le type de parcelle, l'étendue de l'exploitation.

D-3-2.2-3.1 - VARIATION SELON L'ETHNIE

L'on retrouve l'évolution du Nord au Sud déjà observée pour la superficie cultivée les Mboums et Saras entretiennent des parcelles plus grandes que les Mbakas ou Banda de la zone Forestière. Encore faut-il noter que les soles cotonnières de l'année ne rentrent pas en ligne de compte, ce qui rétrécit certainement, la marge observée.

Ethnies	Taille moyenne des parcelles (ares)	Nombre moyen de parcelles par exploitation
Sara	31	5.4
Mboum	34	5.6
Mandjia	27	5.4
Baya	24	4.7
Banda	24	4.7
Mbaka	24	5.1
Autres	21	4.0
Ensemble	26	4.9

La taille moyenne pour l'ensemble se situe à 26 ares.

D-3-2.3-3-2 - SELON LA CATEGORIE DE PARCELLES

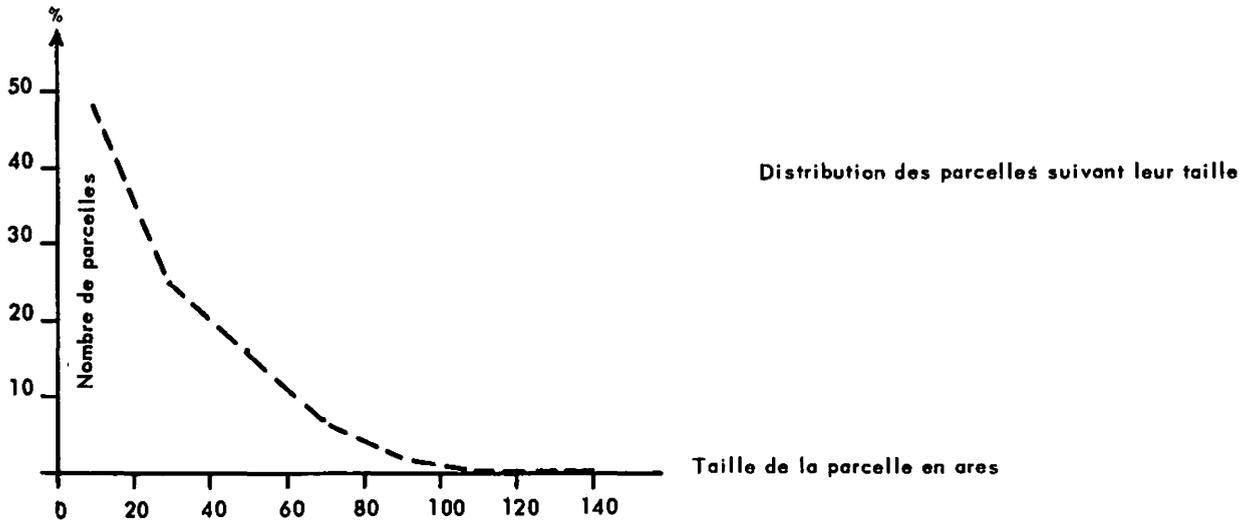
Le tableau ci-dessous fournit les données concernant la taille moyenne des parcelles selon la catégorie des parcelles :

TABLEAU 12
TAILLE MOYENNE DES PARCELLES SELON LA CATEGORIE DE PARCELLE

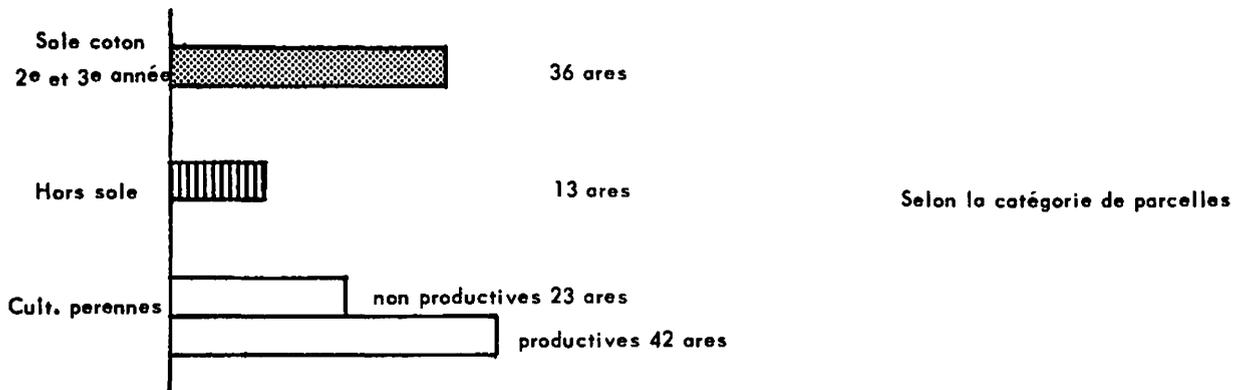
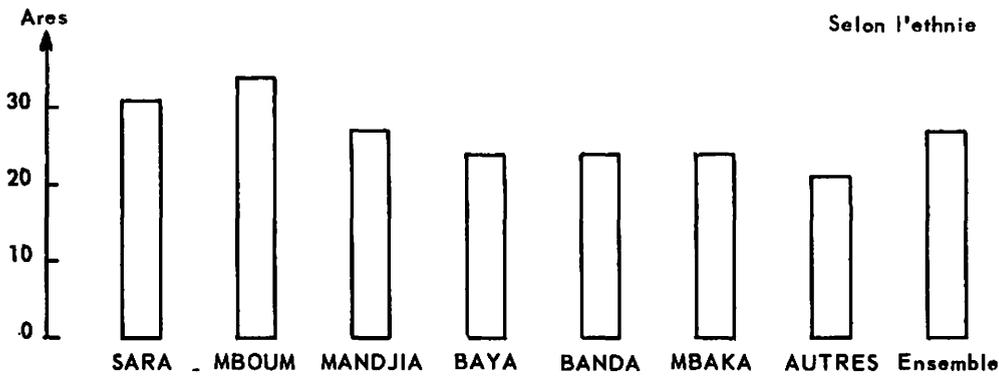
Catégorie	Taille moyenne (en ares) selon les Strates							
	Ensemble	Banda	Mandjia	Sara Nord	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	S. Bangui
Sole cotonnière 2 ^e et 3 ^e année	36.4	34	37	44	34	29	-	-
Hors Sole	12.5	13	19	10	8	12	17	29
Plantations non productives	22.7	///	16	///	30	29	32	55
Plantations productives	41.8	///						

On retrouve les superficies moyennes déjà obtenues pour le Centre en ce qui concerne la Sole cotonnière 2^e et 3^e année (36 ares contre 37) et les parcelles hors soles 13 ares contre 14

PARCELLEMENT



TAILLE MOYENNE DES PARCELLES



sur le Centre pour la période correspondante). Si l'on élimine les strates non cotonnières (Forêt, Zone suburbaine de Bangui et Baya Sud) on obtient des données identiques. L'on peut donc affirmer que *dans toute la zone cotonnière de la République Centrafricaine, l'utilisation du sol est soumise aux mêmes règles.*

En ce qui concerne la taille des plantations de caféiers, elle dépend essentiellement de l'ancienneté des plantations, parmi les non productives figurent des Semis.

Le tableau ci-après indique la répartition en nombre et superficies des parcelles selon leur catégorie.

TABLEAU 13
NOMBRE ET SUPERFICIE DES PARCELLES PAR CATEGORIE

Groupe de taille des parcelles - ares -	Ensemble		Catégorie des parcelles			
	Nombre	%	Sole cotonnière 2 ^e et 3 ^e année	Hors sole	Plantations de café et cultures perennes	Divers
Moins d'un are	50 310	8.2	0.9	17.3	13.5	-
1 à 9	144 360	23.5	10.2	42.5	15.4	100.0
10 - 19	103 440	16.8	13.8	20.5	22.1	-
20 - 39	158 220	25.8	35.0	12.6	31.8	-
40 - 59	97 160	15.8	25.3	4.1	6.6	-
60 - 79	42 690	7.0	11.1	1.7	3.2	-
80 - 99	11 250	1.8	2.6	0.7	2.4	-
100 - 119	3 710	0.6	0.7	0.4	1.4	-
120 - 139	1 650	0.3	0.3	0.1	1.1	-
140 - 159	340	-	-	-	-	-
160 - 179	230	-	-	-	-	-
180 - 199	170	0.2	0.1	0.1	2.5	-
200 et +	590	-	-	-	-	-
	-	100	100	100	100	100
Ensemble	614 120	-	336 340	249 040	28 570	170
Superficie correspondante (Ha)	161 890	/	122 500	31 110	8 230	10
Taille moyenne (ares)	26.4	/	36,4	12.5	28,8	6,0
moins de 20 ares	298 110	/	83 570	199 800	14 570	170
	48.5		24.9	80.3	51.0	100
de 20 à 59 ares	255 380	/	202 690	41 720	10 970	-
	41.6		60.3	16.7	38.4	
60 ares et +	60 630	/	50 080	7 520	3 030	-
	9.9		14.8	3.0	10.6	

CARACTERISTIQUES GENERALES DES CHEFS D'EXPLOITATION

Les tendances déjà signalées pour le Centre se retrouvent. Les chefs d'exploitation s'occupent directement de la conduite de leur exploitation dont l'importance croît avec leur âge et surtout en fonction du nombre d'épouses. Ils sont généralement présents toute l'année.

D-4.1 - PRESENCE ET ACTIVITE PRINCIPALE

7 % des exploitants ne sont généralement pas présents sur leur exploitation, ils exploitent 4 % de la superficie totale et se recrutent essentiellement parmi ceux qui dirigent une petite exploitation. Sur les 8 160 cultivateurs appartenant à cette catégorie 3 800 sont à la tête d'exploitations de moins de 50 ares.

La répartition selon le caractère de l'activité principale ou non est très voisine: 8 % des cultivateurs se consacrent à une activité autre que l'agriculture. Leurs exploitations occupent 5 % de la superficie totale cultivée.

Les tableaux ci-après concernent les répartitions des exploitations selon leur taille, la présence de l'exploitant ou le caractère de son activité principale.

TABLEAU 14
DISTRIBUTION DES EXPLOITANTS SUIVANT LA TAILLE DE L'EXPLOITATION ET LA PRESENCE DU CHEF D'EXPLOITATION

Taille des exploitations	Généralement présent %		Non généralement présent %		
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	% des exploit.
moins de 50	19.2	4.4	3.2	0.3	14
50 à 99 ares	26.5	15.6	1.3	0.8	5
100 à 199 ares	29.2	32.3	1.6	1.7	5
200 à 299 ares	11.8	22.2	0.3	0.5	3
300 à 399 ares	4.2	11.0	0.3	0.9	7
400 et plus	2.4	10.3	-	-	-
Ensemble	93.3	95.8	6.7	4.2	7
Nbres absolus	116.350	155.070 ha	8 160	6.820 ha	

La présence de manœuvres de plantation ou d'entreprises européennes dont les femmes cultivent les champs, surtout en forêt (Mbaiki, Nola, Boda..) et dans la zone d'influence de Bangui et Bouar, explique la répartition par strates.

Strates	% d'exploitants non généralement présents	Strates	% d'exploitants non généralement présents
Banda	2	Baya Sud	9
Mandjia	4	Forêt	12
Sara	5	zône sub.	17
Baya centre	6		

TABLEAU 15
DISTRIBUTION DES EXPLOITANTS SUIVANT LA TAILLE DE L'EXPLOITATION ET
L'ACTIVITE AGRICOLE DU CHEF D'EXPLOITATION
 (répartition en %)

Taille de l'Exploitation	Caractère de l'activité de l'exploitant			
	Agricole principale		Agricole non principale	
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
Moins de 50 ares	18.1	4.1	4.3	0.6
De 50 à 99 ares	26.2	15.5	1.6	0.9
De 100 à 199 ares	29.2	32.2	1.6	1.8
De 200 à 299 ares	11.9	22.2	0.2	0.5
De 300 à 399 ares	4.3	11.5	0.2	0.4
De 400 à 499 ares	1.1	3.9	0.2	0.4
500 ares et plus	1.1	6.0	-	-
Total	91.9	95.4	8.1	4.6
Nombres absolus	114.470	154.370	10.040	7.520

D-4.2 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE SEXE ET L'ETHNIE DE L'EXPLOITANT

La proportion de femmes "exploitant" varie dans une large mesure selon l'ethnie puisqu'elle passe d'un % pour les Mandjias à 14 % pour les Saras. Il est vrai que ces taux sont assez peu significatifs en raison du faible échantillon de départ. L'on peut toutefois noter que *sur l'ensemble, les femmes "chef d'exploitation" représentent 7 %.*

Ethnies	%	
-	-	
Mboums	5	
Saras	14	
Mbakas	2	
Mandjias	1	Proportions d'exploitants féminins dans chaque groupe ethnique.
Bayas	6	
Banda	12	
Autres	7	
Ensemble	7	

La taille des exploitations dirigées par des femmes reste toujours inférieure à celle des exploitations conduites par des hommes. Le rapport entre les 2 tailles varie selon l'ethnie et s'établit autour de 62 % pour l'ensemble. Autrement dit, une femme, dès qu'elle se trouve à la tête d'une exploitation en réduit la superficie en culture. Seule exception les Mandjias, mais l'on peut considérer que le résultat obtenu n'est pas représentatif.

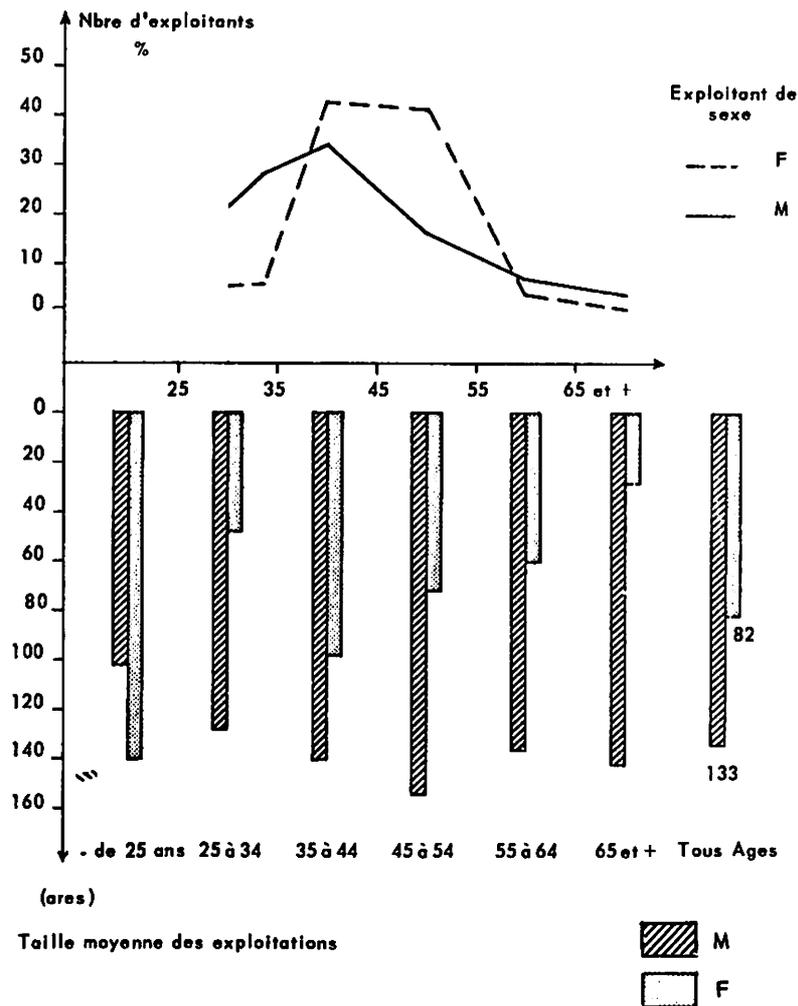
TABLEAU 16
EXPLOITATIONS SUIVANT LE SEXE DE L'EXPLOITANT

Ethnies	SEXE DE L'EXPLOITANT						Rapport des tailles moyennes SF/SM
	S. Masculin			S. Féminin			
	N	S	taille moyenne	N	S	taille moyenne	
Mboums	17 380	33 490	192	920	990	108	56
Saras	14 070	25 100	178	2 340	1 970	84	47
Mandjia	3 510	5 020	143	390	610	156	109
Mbaka	9 600	12 010	125	210	100	48	39
Baya	54 910	62 690	114	3 210	2 280	71	62
Banda	7 970	9 030	113	1 080	1 020	94	83
Autres	8 340	7 410	86	580	170	29	34
Ensemble	115 780	154 750	133	8 730	7 140	82	62

N = Nombre d'exploitations S = Superficie en hectares taille moyenne en ares.

On retrouve dans ce tableau les résultats déjà mentionnés dans les données de structure, la taille des exploitations variant selon les ethnies en progressant du Sud au Nord si l'on considère les zones d'implantation des divers groupes ethniques.

REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LEUR SEXE ET L'AGE



D.4.3 - REPARTITION SELON L'ETENDUE DE L'EXPLOITATION, LE SEXE ET L'AGE DE L'EXPLOITANT

Le nombre de très petites exploitations diminue très rapidement avec l'âge pour atteindre son minimum à la classe d'âge 45-54 pour les exploitants hommes et 35-44 ans pour les exploitants féminins. L'on retrouve donc les mêmes seuils que pour la zone centre.

Cependant la structure par âge semble différente puisque le nombre de jeunes chefs d'exploitation se situe à un niveau beaucoup plus élevé: 39 % de moins de 35 ans dans l'Ouest contre 30 % pour la zone centre.

L'âge moyen des exploitants de sexe masculin s'élève à 39 ans, celui des exploitants de sexe féminin plus élevé se situe approximativement à 44 ans.

TABLEAU 17

Age des Exploitants	Groupe taille des exploitations (1 ^{er} passage en ares)							Nombre absolus		
	moins 50	50 99	100 199	200 299	300 399	400 499	500 et +	Ensemble	Nombre	%
	en %									
Sexe masculin										
moins de 25 ans	32	30	31	4	1	-	2	100	12880	11.1
25 - 34	28	28	21	14	7	1	1	100	32530	28.1
35 - 44	18	27	33	15	4	1	2	100	39550	34.3
45 - 54	15	23	38	13	4	6	1	100	18680	16.2
55 - 64	18	18	48	12	2	-	2	100	7520	6.5
65 et +	11	39	29	8	13	-	-	100	4450	3.8
Ensemble	22	27	31	13	5	1	1	100	115610	100
Sexe féminin										
moins de 25 ans	-	-	100	-	-	-	-	100	330	3.8
25 - 24	58	42	-	-	-	-	-	100	550	6.4
35 - 44	25	35	75	-	4	-	-	100	3690	43.2
45 - 54	36	46	18	-	-	-	-	100	3530	41.3
55 - 64	26	74	-	-	-	-	-	100	380	4.4
65 et +	100	-	-	-	-	-	-	100	80	0.9
Ensemble	32	40	26	-	2	-	-	100	8560	100

Groupe de taille en ares

Les exploitants dont l'âge est non déclaré ne sont pas compris dans ce tableau.

La répartition concernant ces chefs d'exploitations féminins n'est significative que pour les tranches d'âge 35-44 et 45-54 ans. Pour les autres, le nombre d'observations est trop faible pour y attacher une valeur quelconque. Cependant cette répartition peut signifier que les jeunes femmes comme les vieilles (plus de 55 ans) ne restent pas isolées et s'intègrent rapidement dans une autre exploitation (soit par mariage, soit par regroupement avec les enfants).

Les superficies moyennes des exploitations selon le sexe et l'âge des exploitants sont les suivantes :

TABLEAU 18
SUPERFICIE MOYENNE DES EXPLOITATIONS SUIVANT L'AGE ET LE SEXE
DE L'EXPLOITANT

Age de l'exploitant	1 ^{er} passage Superficie moyenne (ares) cultivée par un Exploitant de sexe	
	Masculin	Féminin
- 25 ans	102	144 (a)
25 - 34	127 "	48 "
35 - 44	138 "	96 "
45 - 54	153 "	71 "
55 - 64	134 "	59 "
65 et +	142 "	28 (a)
Tous âges	133 "	82 "

(a) effectifs de l'échantillon trop restreint.

On peut calculer les rapports d'un groupe d'âge au suivant. On s'aperçoit que la progression à partir de la tranche des moins de 25 ans est respectivement de 25 %, 9 % et 11 % pour les 3 premières classes.

D-4.4 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS, SELON LEUR TAILLE ET LE NOMBRE D'EPOUSES DE L'EXPLOITANT

29 % des exploitants possèdent plusieurs épouses, chaque épouse supplémentaire entraîne une augmentation de la superficie de l'exploitation. Les taux d'accroissement calculés à partir de la taille moyenne de l'exploitation du célibataire montre le rythme de cette progression.

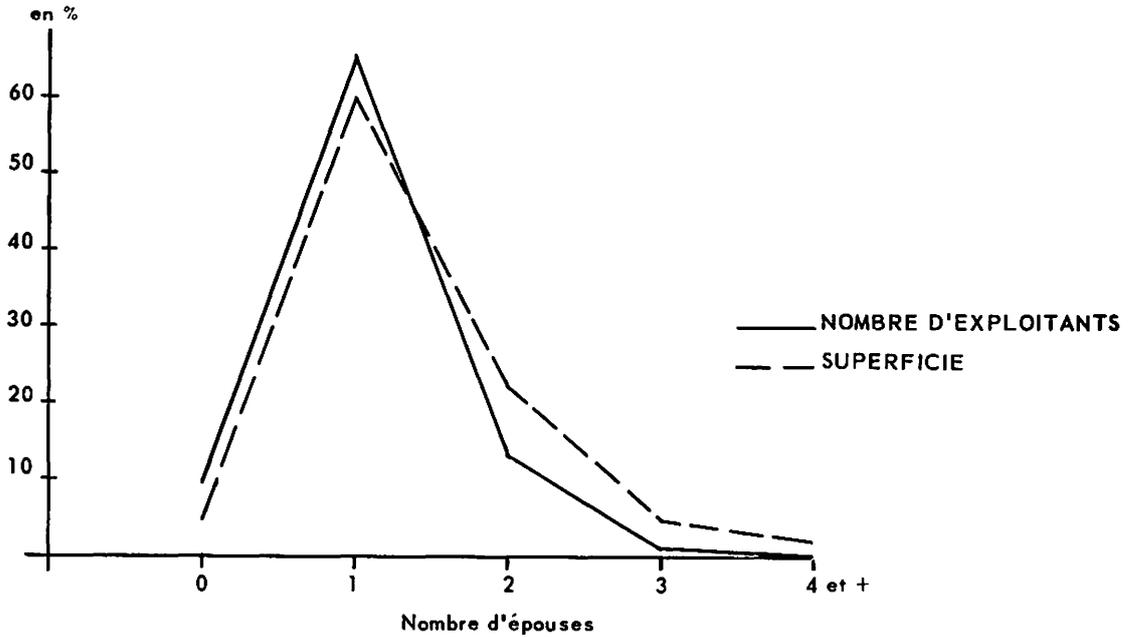
Un exploitant monogame dirige une exploitation supérieure de 54 % en taille à celle d'un célibataire mais inférieure de 40 % à celle d'un cultivateur ayant 2 épouses...

L'accroissement n'est cependant pas proportionnel au nombre d'épouses comme le montre l'écart entre la taille des exploitations des polygames; 99 ares, 86 ares et 5 ares, entre les polygames 2 épouses, 3 épouses et 4 ou plus.

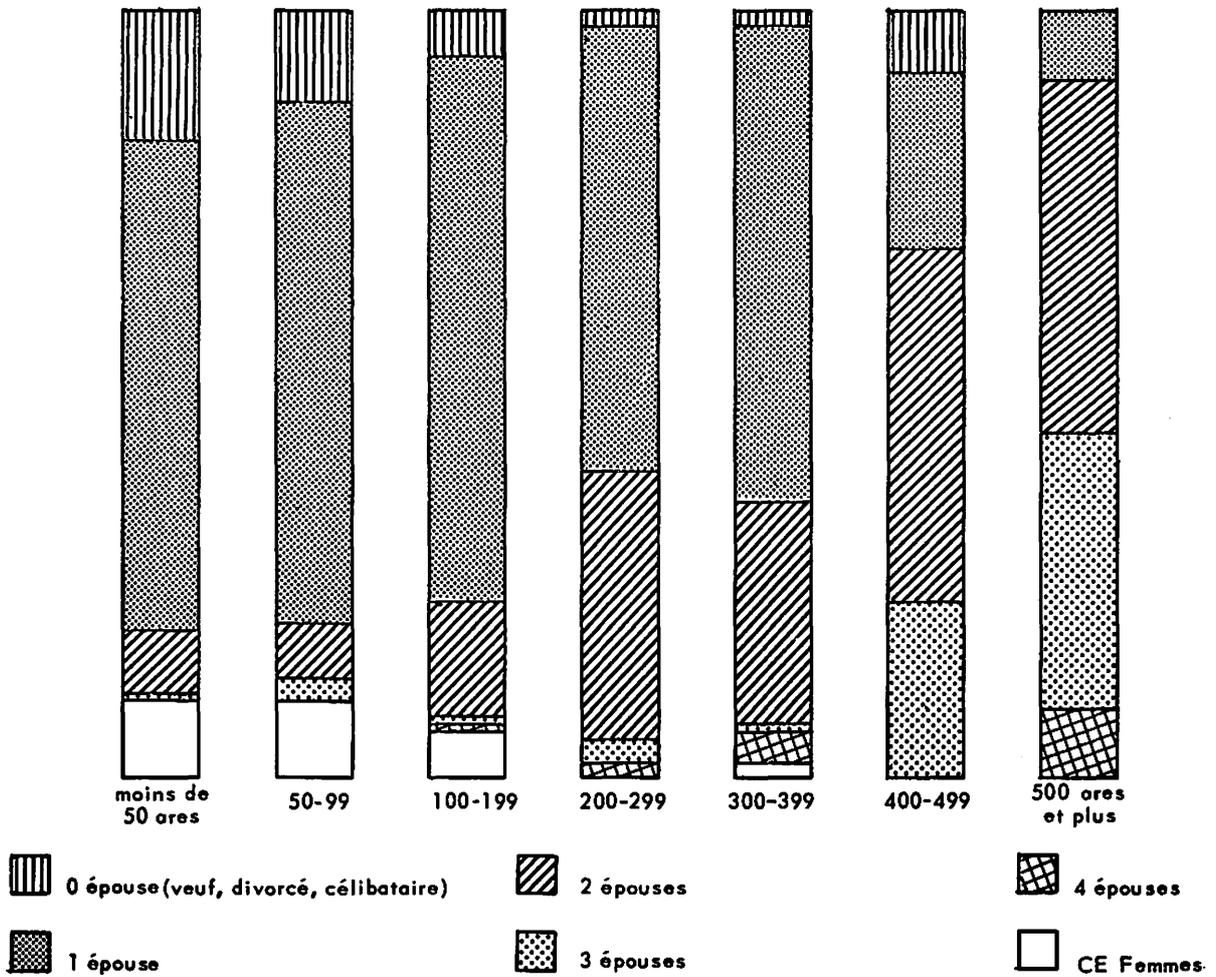
Remarquons enfin que l'étendue d'une exploitation tenue par un homme isolé (veuf, célibataire ou divorcé) est légèrement inférieure à celle obtenue pour la moyenne des exploitants féminins.

Signalons également que l'activité de la main d'œuvre féminine se trouve réduite en zone de forêt en raison des travaux d'abattage et de défrichement nécessaires pour la mise en culture des sols.

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE D'ÉPOUSES DE L'EXPLOITANT



TRANCHES DE SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS



La répartition des exploitations selon l'état matrimonial de l'exploitant s'établit comme suit :

TABLEAU 19

Nombre d'épouses de l'exploitant	NOMBRE		SUPERFICIE		Superficie par catégorie d'exploitation	Variations
	Effectif	%	hectares	%		
0	11 230	9.0	8 740	5.4	ares 78	100
1	81 650	65.6	98 010	60.6	120	154
2	18 680	15.0	36 800	22.7	197	253
3	3 150	2.5	8 330	5.1	264	339
4 et +	1 070	0.9	2 870	1.8	268	344
N.D. (a)	8 730	7.0	7 140	4.4	82	105
	124 510	100	161 890	100	130	-

(a) Les non déclarés comprennent uniquement les exploitants féminins.

Autre répartition concernant l'influence du nombre d'épouses sur la taille de l'exploitation, donnée ci-dessous où l'on remarquera que les polygames dirigent :

91 % des exploitations de 5 hectares ou plus

69 % des exploitations de 4 hectares

34 % des exploitations de 3 hectares

et surtout 10 % des petites exploitations de moins d'un hectare alors que les exploitants masculins isolés (veufs, célibataires et divorcés) groupent 80 % de ces petites exploitations

TABLEAU 20

Taille de l'exploitation (ares)	Nombre d'épouses de l'exploitant						Ensemble
	0	1	2	3	4 et +	ND	
1 - 49	17	64	8	1	-	10	100
50 - 99	11	69	7	3	-	10	100
100 - 199	6	71	15	1	1	6	100
200 - 299	2	58	35	3	2	-	100
300 - 399	2	62	28	2	4	2	100
400 - 499	8	23	46	23	-	-	100
500 et +	-	9	46	36	9	-	100

ND étant toujours la répartition des exploitants féminins. -

POPULATION AGRICOLE

D-5.1 - ESTIMATIONS GLOBALES

L'ensemble de la zone Ouest non compris l'agglomération de Bangui abrite une population agricole de 523 000 personnes pour 124 500 exploitations, soit 4,2 personnes par exploitation.

Parmi cette population 285 000 personnes se sont déclarées "actives dans l'agriculture" et 4 000 "actives non agricoles" soit 2,3 actifs agricoles par exploitation.

TABLEAU 21

CATEGORIES	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Population active agricole %	125 370 44	49.9 ///	159 360 56	58.6 ///	284 730 100	54.4 ///
Population active non agricole %	3 950 94	1.6 ///	250 6	0.1 ///	4 200 100	0.8 ///
Population non active %	121 890 52	48.5 ///	112 320 48	41.3 ///	234 210 100	44.8 ///
Ensemble %	251 210 48	100 ///	271 930 52	100 ///	523 140 100	100 ///

Ces chiffres comparés aux résultats de l'enquête démographique donnent une proportion de 81,3 % pour la population agricole vis à vis de l'ensemble des habitants de la zone Ouest, taux très nettement inférieur à celui obtenu pour le Centre. Cela provient de l'existence de centres urbains plus nombreux, de l'influence de BANGUI sur les habitants des districts entourant cette capitale, de la zone minière de Boda-Berberati, des camps militaires de Bouar...

Par contre la proportion de personnes actives dans l'agriculture correspond très exactement à celle obtenue par les personnes de plus de 14 ans en brousse, 54 %, et la répartition par sexe demeure identique.

Notons encore une fois *l'importance de la population active féminine 56 % de l'ensemble des actifs*. En général les filles participent aux travaux agricoles de façon efficace à partir de 14 ans, les garçons attendent 17 ans. La tranche d'âge de 15 à 19 ans renferme d'ailleurs la plus forte proportion d'inactifs agricoles masculins. Les jeunes garçons de cette catégorie fréquentent ou ont fréquenté les écoles et de ce fait répuent à travailler aux champs.

7 % des adultes masculins ne peuvent justifier d'aucune activité, et pour beaucoup l'interrogatoire ne permet pas de déterminer le degré exact d'activité agricole. Bien souvent un homme revendique la responsabilité d'une parcelle alors qu'il n'effectue pas la plupart des opérations culturales, ce taux de 7 % ne s'applique qu'aux oisifs. à certaines périodes de la campagne agricole, ce pourcentage doit s'élever de façon particulièrement sensible.

D-5.2 - MENAGE DES EXPLOITANTS

On a établi en cours d'enquête, une différence entre la population du ménage des exploitants et celle qui, bien que vivant sur les exploitations, s'en sépare. Sur les 523 000 personnes recencées 10 000 environ ne sont pas membre du ménage des chefs d'exploitation ; C'est-à-dire que les enquêteurs ont rencontré un étranger au ménage de l'exploitation chaque 13 exploitations, encore doit-on noter que 3 fois sur quatre celui-ci reste inactif.

Cela *confirme nettement le caractère purement familial de la culture* en République Centrafricaine, (quelle que soit la zone considérée).

La taille moyenne du ménage d'un exploitant approcherait 4.1 personnes.

TABLEAU 22

POPULATION	Masculin	Féminin	Ensemble	%
	Population du ménage des Exploitants			
Active agricole	124 870	157 550	282 420	54.0
Active non agricole	3 950	250	4 200	0.8
Non active	117 990	108 640	226 630	43.3
Ensemble	246 810	266 440	513 250	98.1
	<i>Reste de l'exploitation</i>			
Active (1)	500	1 810	2 310	0.4
Non active	3 900	3 680	7 580	1.5
Ensemble	4 400	5 490	9 890	1.9

(1) A laquelle s'ajoutent 9 900 visiteurs actifs.

D-5.3 - NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PAR EXPLOITATION

Parmi cette population totale la part des ménages des exploitants s'élève à 98 %. La répartition de ces ménages selon leur taille fait ressortir un nombre relativement important de personnes isolées - 11 % environ-.

Par ailleurs,

51 % des ménages comptent 3 personnes ou moins

74 % se composent de 5 personnes ou moins

La population totale des exploitations se répartit de manière à peu près identique et le nombre total de personnes par exploitation croît avec l'étendue de cette dernière de façon très régulière. Ce nombre de personnes s'élève de 3,6 à 6,5 des exploitations de moins d'un hectare à celles de 4 hectares.

TABLEAU 23
REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LE NOMBRE DE PERSONNES
DU MENAGE DE L'EXPLOITANT.

Nombre de personnes par ménage	Exploitations		
	Nombre	%	% cumulés
1	13 310	10.7	10.7
2	28 670	23.0	33.7
3	21 960	17.6	51.3
4	13 790	11.0	62.3
5	14 480	11.6	73.9
6	11 800	9.5	83.4
7	8 190	6.6	90.0
8	4 060	3.3	93.3
9	2 600	2.1	95.4
10 et +	5 650	4.6	100
Ensemble	124 510	100	///

Taille des exploitations	Nombre moyen de personnes au total par exploitation	Population totale
moins de 50 ares	3.4	95 420
50 à 99 ares	3.6	124 020
100 à 199 ares	4.3	163 400
200 à 299 ares	5.5	82 450
300 à 399 ares	6.4	35 430
400 à 499 ares	6.5	10 380
500 ares et plus	8.3	12 040
Ensemble	4.2	523 140

D-5.4 - POPULATION ACTIVE DES EXPLOITATIONS

Le nombre de personnes actives par exploitation s'élève à 2,3 et découle de la population totale par exploitation relativement faible. Dans 16,5 % des exploitations, l'entretien des superficies dépend d'une seule personne, dans 55 % de 2 personnes dans 18 % de 3... et seulement dans 1 % cet entretien se trouve assuré par 6 personnes ou plus.

Dans la majorité des exploitations cette population active correspond aux éléments de base du ménage, l'homme et sa (ou ses) femmes(s).

Le maximum d'actifs rencontré pour une exploitation se situe à 9 personnes.

TABLEAU 24

Nombre de personnes actives de l'exploitation	Nombre d'exploitations			Superficies		
	Nombre	%	Cumul	Hectares	%	Cumul
1	20 590	16.5	16.5	14 060	8.7	8.7
2	68 230	54.8	71.3	80 230	49.6	58.3
3	22 500	18.1	89.4	38 510	23.8	82.1
4	8 330	6.7	96.1	17 470	10.8	92.9
5	3 450	2.8	98.9	7 490	4.6	97.5
6 et +	1 410	1.1	100	4 130	2.5	100
	124 510	100	/	161 890	100	/

Variation du nombre de personnes actives de l'exploitation selon la superficie cultivée.

La superficie cultivée dépend des possibilités en main d'œuvre des exploitations, de ce fait elle croit rapidement dès que le nombre de personnes actives de l'exploitation augmente, ou, ce qui revient au même, quand la taille du ménage de l'exploitant s'élève.

Les répartitions ci-après fournissent des indications à ce sujet à partir des superficies cultivées lors du premier passage des enquêteurs. On y remarquera que :

- 80 % des exploitants isolés cultivent moins d'un hectare,
- 49 % moins d'un demi-hectare.

TABLEAU 25

Personnes actives	Taille des Exploitations - 1 ^{er} Passage (ares)							
	1/49	50/99	100/199	200/299	300/399	399/400	500 et +	Total
1	49	31	17	3	-	-	-	100
2	18	20	19	16	14	7	6	100
3	6	8	12	17	14	24	19	100
4	2	4	8	11	22	23	30	100
5	3	5	5	18	15	39	15	100
6 et +	10	10	26	16	22	-	16	100
Ensemble	22.4	27.8	30.8	12.1	4.5	1.3	1.1	100
1	32	20	11	2	-	-	-	16.5
2	55	61	57	48	43	20	17	54.8
3	10	13	21	30	25	42	33	18.1
4	2	4	8	11	21	22	29	6.7
5	1	2	2	7	6	16	6	2.8
6 et +	€	€	1	2	5	-	15	1.1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen d'actifs	1,8	2.1	2.4	2.8	3.1	3.4	3.9	2.3

D-5.5 - POPULATION TOTALE ET ACTIVE PAR REGION

Le tableau ci-après fournit les indications concernant la population de chaque strate du domaine d'étude.

TABLEAU 26

STRATES	Nombre Exploitations	Population agricole		Nombre moyen de personnes par exploitation		Proportion P. active
		Totale	active	au total	d'actifs	P. totale
Banda	3 400	14 000	8 500	4.1	2.5	60
Mandjia	7 200	34 600	18 500	4.8	2.6	53
Sara Nord	20 800	88 500	46 600	4.3	2.2	51
Baya Centre	50 800	199 300	107 800	3.9	2.1	54
Baya Sud	22 200	94 400	52 000	4.2	2.3	55
Forêt	17 400	77 600	43 000	4.5	2.5	55
Z. sub. Bangui	2 700	14 700	8 300	5.4	3.1	56
Ensemble Ouest	124 500	523 100	284 700	4.2	2.3	54

Les nombres moyens varient relativement peu d'une région à l'autre, sauf pour la zone de Bangui, où l'on observe des moyennes plus importantes. Le voisinage de la capitale ne doit pas être étranger à ce phénomène.

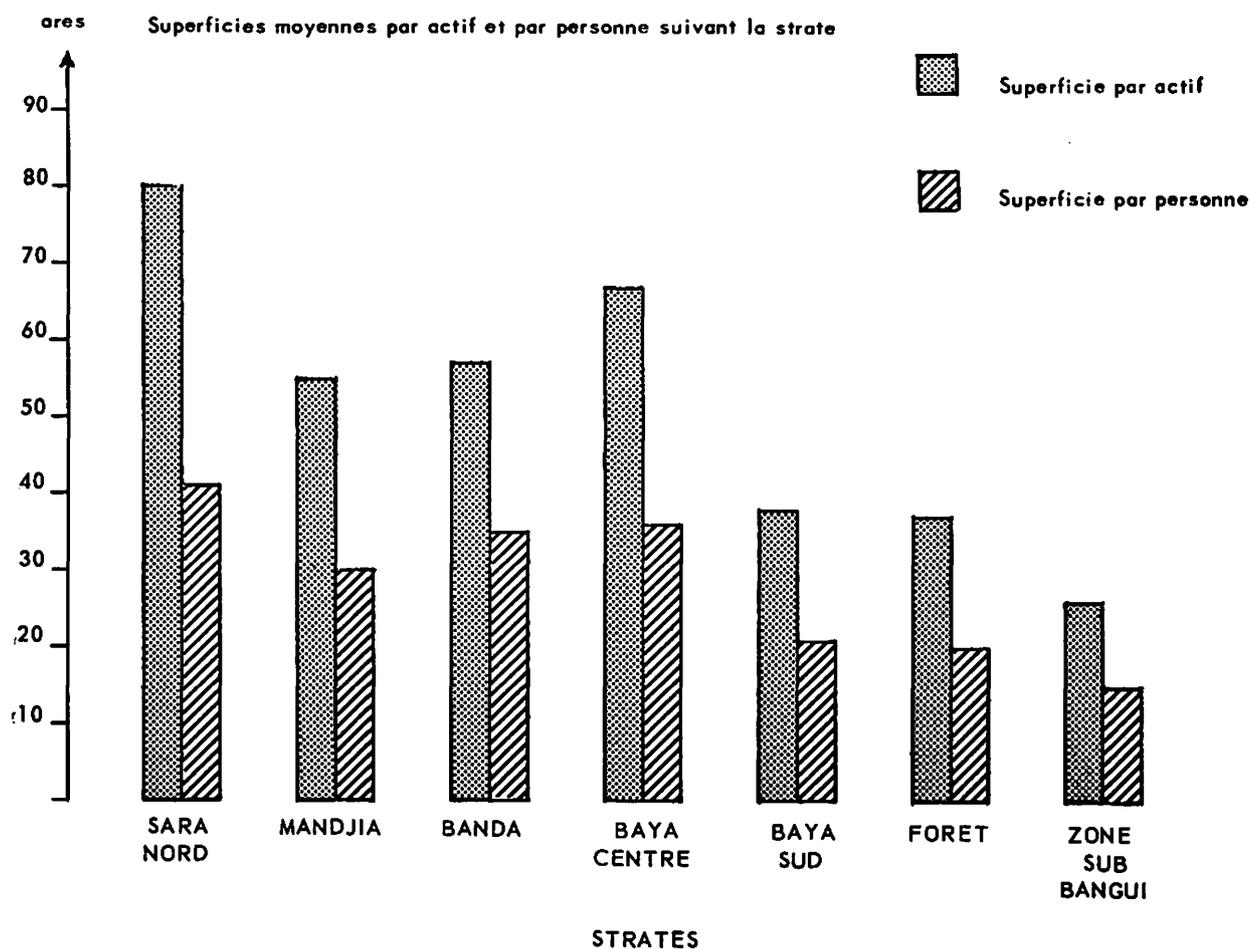
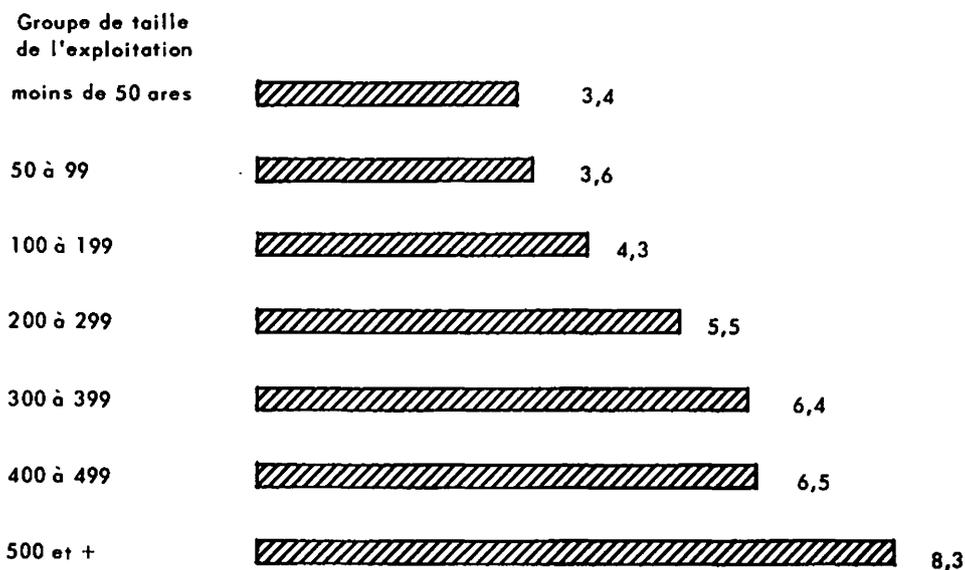
D-5.6 - RAPPORTS ENTRE LA POPULATION ET LES SUPERFICIES CULTIVEES

Au moment du premier passage les superficies moyennes cultivées par personne ou par actif étaient les suivantes :

TABLEAU 27

STRATES	par actif - ares -	par personne - ares -
Sara Nord	80	41
Mandjia	55	30
Banda	57	35
Baya Centre	67	36
Baya Sud	38	21
Forêt	37	20
Zone suburbaine Bangui	26	15
Ensemble	56	31

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES (au total) PAR EXPLOITATION



En Mai 1960 un actif de la zone d'étude s'occupait de 56 ares en moyenne. Les écarts d'un groupe ethnique à l'autre, ou entre les Régions restent très importants.

Si on considère uniquement la zone cotonnière on obtient une moyenne de 60 ares environ. Si on admet que dans cette zone un actif s'occupe en moyenne d'environ 25 ares de coton (1) on obtient un chiffre très voisin de celui obtenu sur la zone centre du pays pour le travail d'un actif au cours d'une campagne agricole (83 ares).

Variation de la superficie entretenue par un actif selon le nombre d'actifs de l'exploitation.

Nombre d'actifs de l'exploitation	Superficie exploitée par actif
	(ares)
1	68
2	59
3	57
4	52
5	43
6 et +	43
Ensemble	56

La superficie exploitée par actif diminue au fur et à mesure que le nombre d'actifs croît à l'intérieur de l'exploitation.



(1) Voir résultat 2^e passage Zone Ouest.-

MAIN D'ŒUVRE ET ENTRAIDE

D-6-1 - MAIN D'ŒUVRE

Se limite dans la majorité des cas aux seuls membres de la famille des exploitants comme le démontrent les données concernant la population active. A côté de ces *actifs familiaux qui constituent la main d'œuvre permanente*, on doit noter l'activité des visiteurs, qui durant leur séjour sur l'exploitation participent aux divers travaux culturaux. Les résultats les concernant conduisent à une estimation de l'ordre de 10 000 personnes, 4 000 hommes pour 6 000 femmes. Remarquons que ces visiteurs qui aident leurs hôtes ne représentent qu'une partie de la totalité des personnes de passage.

65 % des visiteuses en âge de travailler

50 % des visiteurs

TABLEAU 28

Taille de l'exploitation (1 ^o Passage)	Actifs familiaux			Visiteurs Actifs		
	Masculin	Féminin	2 sexes	Masculin	Féminin	2 sexes
Moins de 50 ares	24 190	28 220	52 410	1 290	800	2 090
50 à 99	33 790	38 090	71 880	290	930	1 220
100 à 199	39 550	51 020	90 570	1 580	2 270	3 850
200 à 299	17 070	24 930	42 000	730	940	1 670
300 à 399	7 040	10 210	17 250	-	810	810
400 à 499	2 240	3 020	5 260	-	130	130
500 et +	1 490	3 870	5 360	140	-	140
Ensemble	125 370	159 360	284 730	4 030	5 880	9 910

Les observations notées pour les résultats du Centre demeurent applicables à la zone Ouest, avec pour la zone cotonnière, une répartition de l'activité des actifs masculins dans l'année laissant la possibilité d'utiliser ces derniers à d'autres travaux.

D-6-2 - ENTRAIDE

Au moment des défrichements ou de la récolte du coton pour la zone de savane, lors de l'abattage des arbres pour la zone forestière, la masse des travaux nécessaires est souvent accomplie avec une aide extérieure. Il s'agit de l'entraide que *pratiquent 46 % des exploitants de la zone Ouest*.

La fréquence de l'entraide diminue du Nord au Sud, le minimum est observé pour les Strates Bayas Sud et Forêt (23% et 19%). Les superficies exploitées chaque année sont plus importantes au Nord, et la durée de la campagne agricole s'y trouve réduite du fait d'une pluviométrie moins bien répartie.

Aussi il se crée pour certaines opérations culturales (semis et débroussement en particulier) des goulots d'étranglement dans ces régions.

D-6-2-1

TABLEAU 29
REPARTITION DE L'ENTRAIDE PAR STRATE ET PAR CULTURE

Strate	Coton	Cultures vivrières	Cultures arbustives	Ensemble des exploitations pratiquant l'entraide
Banda	43 %	14 %	///	43 %
Mandjia	56 %	36 %	///	62 %
Sara	77 %	24 %	///	77 %
Baya Centre	51 %	28 %	///	52 %
Baya Sud	17 %	11 %	10 %	23 %
Forêt	///	17 %	11 %	19 %
Zone Suburbaine	///	26 %	10 %	31 %
Totaux	40 %	22 %	3.5 %	46 %

On remarquera qu'en région cotonnière (4 premières strates) l'entraide porte surtout sur le coton qui ouvre le cycle cultural et nécessite le défrichement de parcelles nouvelles.

D-6-2-2

TABLEAU 30
NATURE DE L'ENTRAIDE PAR OPERATION CULTURALE ET PAR STRATE

Strate	Débroussement Abattage	Semis Planting	Sarclages Entretien	Récoltes
Banda	43 %	22 %	14 %	///
Mandjia	57 %	28 %	22 %	8 %
Sara	77 %	43 %	15 %	26 %
Baya Centre	48 %	26 %	10 %	3 %
Baya Sud	13 %	9 %	10 %	1 %
Forêt	17 %	3 %	3 %	1 %
Zone Suburbaine	31 %	10 %	10 %	///
Total	41 %	21 %	11 %	6 %

Les pourcentages obtenus sont très significatifs, l'entraide se pratique essentiellement pour les gros travaux agricoles.

UTILISATION DES TERRES

Les catégories de parcelles rencontrées sont les suivantes, en raison de la date des relevés effectués au début de la saison des pluies :

Catégories	Années de défrichement
B = soles cotonnières 2 ^è et 3 ^è années	1958-1959
C = cultures vivrières sur terrains hors sole	1960
D = cultures perennes = plantations de caféier	-
D1 productives	1956 et avant
D2 non productives	1960 à 1957
E = cultures diverses (jardins de cases...)	1958-1960

La catégorie A, sole cotonnière de l'année, n'apparaît pas : en effet, au moment du passage des enquêteurs les parcelles de cette catégorie avaient été transformées en cultures vivrières de 1^{er} cycle et, de ce fait, s'incorporaient dans la catégorie B.

Les catégories B, C, et E, correspondent à des cultures temporaires, les catégories D (ou D1+D2) à des cultures fixes.

Dans les chapitres qui suivent on examinera les caractéristiques de ces divers groupes de parcelles en fonction de leur importance, de l'année de défrichement, des responsables de l'entretien ...

Les données concernant la sole cotonnière de l'année 1960/61 figurent dans le chapitre résumant les résultats du 2^e passage.

Les cultures temporaires occupent 153 660 hectares et se répartissent entre 585 550 parcelles.

Les cultures fixes se rencontrent dans 28 570 plantations pour une superficie de 8 230 hectares.

Les rapports entre les deux catégories conduisent à :

1 hectare de cultures fixes pour 19 hectares de cultures temporaires

1 parcelle en culture fixe pour 21 parcelles " "

D.7.1 - ITINERANCE DES CULTURES

L'itinérance des cultures reste, comme pour le Centre, une règle générale, quel que soit le lieu. Les seules cultures fixes correspondent aux plantations de caféiers et à quelques cultures spécialisées. Aucune exploitation ne possède uniquement des cultures fixes.

Le tableau ci-après fournit, par ethnie, le nombre d'exploitations appartenant à chacune des catégories.

87 % des exploitations ne pratiquent que des cultures itinérantes. Cette proportion varie d'une ethnie à l'autre selon les régions. Les Mbakas et la majorité des ethnies "Autres" situées les plus au sud et en forêt fournissent le plus grand nombre des exploitations possédant des cultures fixes.

TABLEAU 31

Superficies en hectares

Ethnie	Cultures itinérantes		Cultures itinérantes plus fixées		Ensemble	
	Nombre d'exploitations	Superficies	Nombre d'exploitations	Superficies	Nombre d'exploitations	Superficies
Mandjia	3480	4970	420	660	3900	5630
%	89.2	88.3	10.8	11.7	100	100
Mbaka	4910	4200	4900	7910	9810	12110
%	50.0	34.7	50.0	65.3	100	100
Baya	52800	59310	5320	5660	58120	64970
%	90.8	91.3	9.2	8.7	100	100
Sara	16240	26800	170	270	16410	27070
%	99.0	99.0	1.0	1.0	100	100
Banda	8860	7920	190	2130	9050	10050
%	97.9	78.8	2.1	21.2	100	100
Mboom	17900	33670	400	810	18300	34480
%	97.8	97.7	2.2	2.3	100	100
Autres	4120	3230	4800	4350	8920	7580
%	46.2	42.6	53.8	57.4	100	100
Total	108310	140100	16200	21790	124510	161890
%	87.0	86.5	13.0	13.5	100	100

D-7-2 - UTILISATION DES SUPERFICIES

Le tableau n° 32 montre la répartition des superficies et du nombre de parcelles selon les catégories de parcelles et suivant la taille des exploitations agricoles.

D-7-2-1 UTILISATION DES TERRES SELON LA CATEGORIE DES PARCELLES

Pour l'ensemble de la zone ouest on note que :

- les soles cotonnières utilisées pour la production de vivriers occupent 76 % de la superficie totale ce qui correspond à près de 55 % des parcelles cultivées.

Au fur et à mesure que la taille des exploitations croît, le pourcentage d'utilisation augmente et passe de 44 % des superficies et 27 % des parcelles pour les exploitations inférieures au demi hectare, à 86 % et 78 % pour celles de 4 hectares.

- les cultures hors soles n'accaparent que 19 % de la superficie totale pour 40 % du nombre de parcelles. A l'inverse de la catégorie précédente, les superficies hors soles diminuent au fur et à mesure que les exploitations augmentent leur étendue.

Il existe une corrélation étroite entre ces catégories de terres et l'utilisation de l'une dépend de l'importance de l'autre. Remarquons toutefois que la part de ces cultures hors sole se trouve, pour la zone ouest, gonflée en raison de l'existence de zones non cotonnières (Baya sud, forêt).

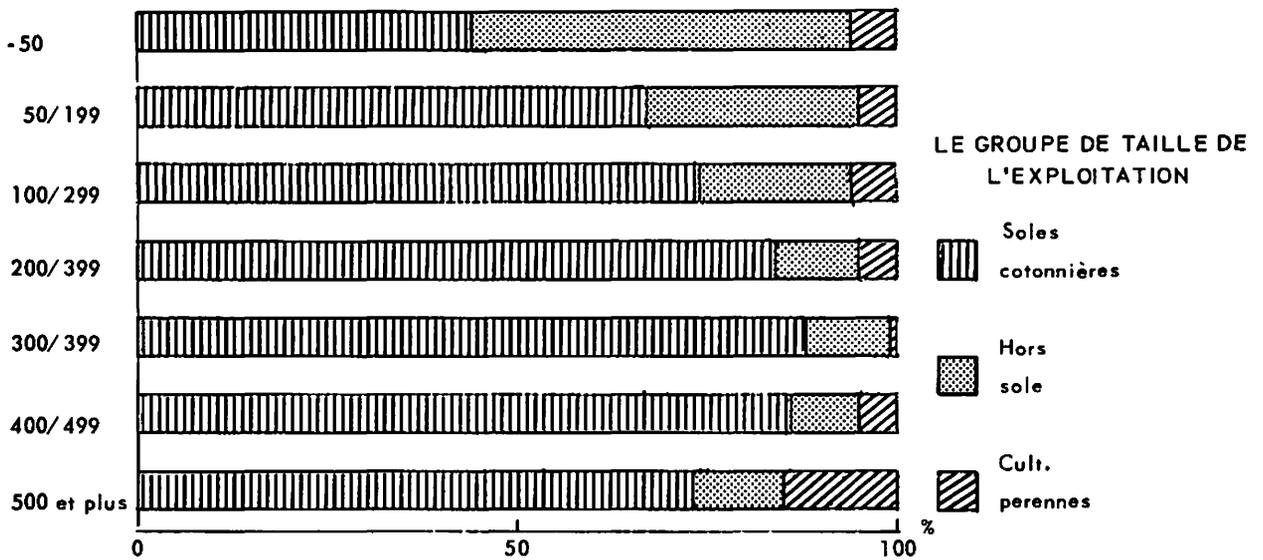
- Enfin, les cultures perennes occupent 5 % de la superficie (8 230 ha) pour 5 % du nombre de parcelles.

D-7-2-2 UTILISATION DES TERRES PAR STRATE

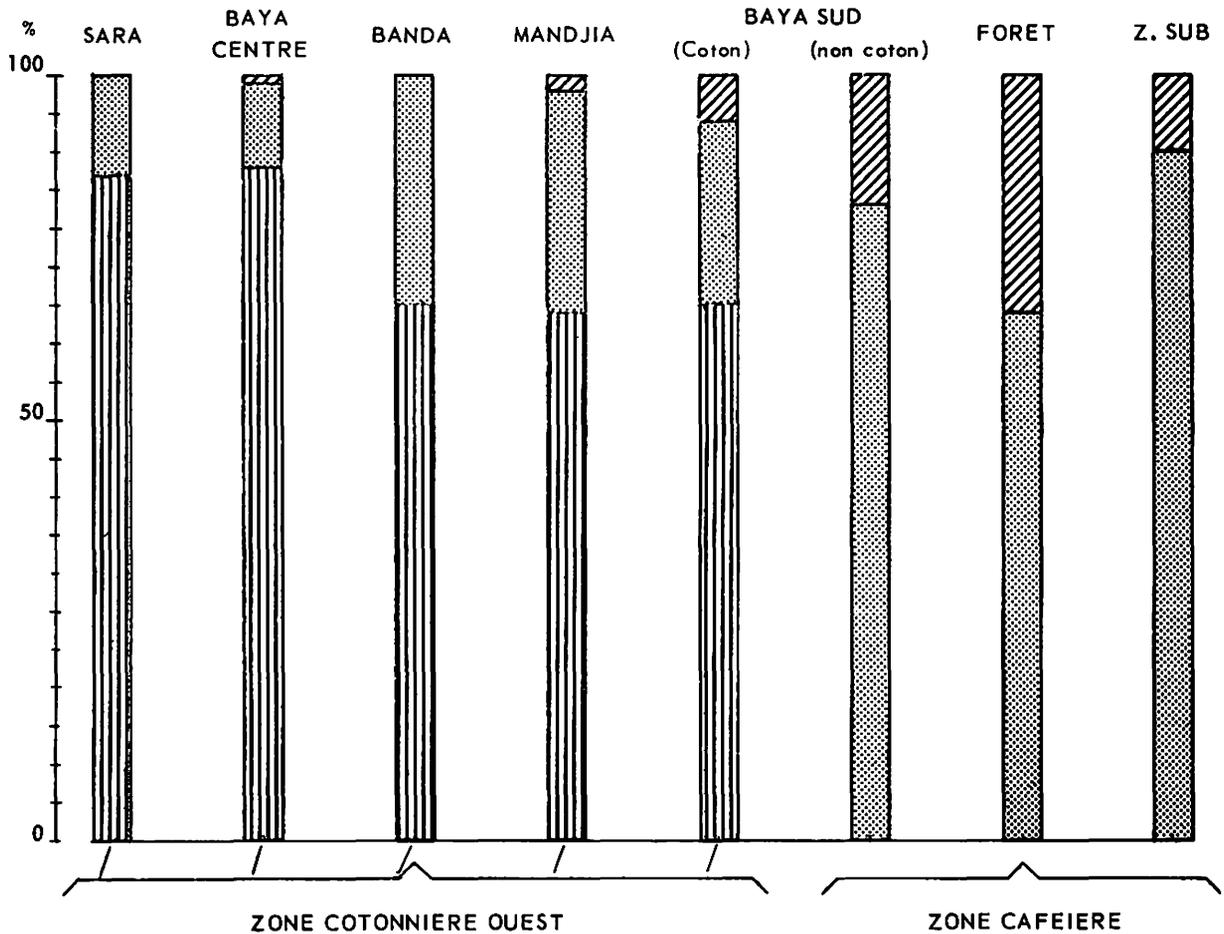
Si on examine l'utilisation des terres par zone on s'aperçoit que pratiquement il n'existe pas de différences sensibles entre la zone cotonnière de l'ouest vis à vis des résultats 2^e passage obtenus sur le centre, pour une même époque.

RÉPARTITION DES SUPERFICIES PAR CATÉGORIE DE PARCELLES ET

Taille exploitation
(ares)



LES STRATES



Par contre, au niveau des strates, on remarque des écarts notables entre les exploitations des strates Saras Nord et Baya Centre et les exploitations des autres strates. 87 ou 88% des vivriers sont cultivés sur des soles cotonnières pour celles du 1^{er} groupe, 70% ou moins pour les autres.

TABLEAU 32
UTILISATION DES TERRES SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

	TAILLE DES EXPLOITATIONS (ares)							Ensemble
	moins de 50	50 à 99	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 et plus	
VALEURS ABSOLUES								
SOLE COTONNIERE 2^e et 3^e Année								
Nombre de parcelles	23910	68000	115100	73250	33020	10920	12140	336340
Superficies (ha)	3330	17890	40350	30660	17060	6070	7180	122540
HORS SOLE								
Nombre de parcelles	59090	62500	73760	32370	12990	2900	5600	249210
Superficies (ha)	3790	7260	11770	4420	2090	650	1140	31120
PLANTATIONS (CULTURES PERENNES) PRODUCTIVES								
Nombre de parcelles	4690	4730	6530	2400	500	-	600	19450
Superficies (ha)	420	760	1800	830	210	-	400	4420
NON PRODUCTIVES								
Nombre de parcelles	350	2860	3160	1850	150	150	600	9120
Superficies (ha)	60	530	1010	770	50	310	1080	3810
ENSEMBLE DES PLANTATIONS								
Nombre de parcelles	5040	7590	9690	4250	650	150	1200	28570
Superficies (ha)	480	1290	2810	1600	260	310	1480	8230
ENSEMBLE								
Nombre de parcelles	88040	138090	198550	109870	46660	13970	18940	614120
Superficies (ha)	7600	26440	54930	36680	19410	7030	9800	161890
Nombre d'exploitants	28050	34650	38210	15020	5560	1580	1440	124510
EN POURCENTAGE DE CHAQUE GROUPE DE TAILLE								
SOLE COTONNIERE								
Nombre de parcelles	27.2	49.2	58.0	66.6	70.8	78.2	64.1	54.8
Superficies	43.9	67.6	73.5	83.6	87.9	86.3	73.3	75.7
HORS SOLE								
Nombre de parcelles	67.1	45.3	37.1	29.5	27.8	20.8	29.6	40.6
Superficies	49.9	27.5	21.4	12.0	10.8	9.3	11.6	19.2
CULTURES PERENNES								
Nombre de parcelles	5.7	5.5	4.9	3.9	1.4	1.0	6.3	4.6
Superficies	6.2	4.9	5.1	4.4	1.3	4.4	15.1	5.1
ENSEMBLE								
Nombre de parcelles	100	100	100	100	100	100	100	100
Superficies	100	100	100	100	100	100	100	100

L'explication de cette différence réside dans le fait que la superficie cultivée en coton, chaque année par les Saras, Mboums et Bayas du Centre est nettement supérieure à celle cultivée par les Bandas ou Mbakas... Les assolements jouent également un rôle déterminant dans l'utilisation de la sole cotonnière.

Pour la zone caféière (forêt, Baya sud...) on peut noter l'importance des cultures perennes : 31 % de la superficie cultivée pour la strate forêt.

TABEAU 33
SUPERFICIE PAR CATEGORIES DE TERRE ET PAR STRATES

Strates		Sole cotonnière 2 ^e et 3 ^e année	Hors sole	Cultures perennes	Total
Zone cotonnière	Sara Nord	87	13	-	100
	Mandjia	68	30	2	100
	Banda	69	31	-	100
	Baya Centre	88	11	1	100
	Baya Sud (coton)	70	24	6	100
Total		78	21	1	100
Zone caféière	Baya Sud (non cotonnière)	///	83	17	100
	Forêt	///	69	31	100
	Z. suburbaine Bangui	///	90	10	100
	Total	///	80	20	100
Ensemble		75.7	19.2	5.1	100

TABEAU 34
SUPERFICIES MOYENNES PAR EXPLOITATION SELON LA CATEGORIE DE TERRE ET PAR STRATES

Strates		Sole cotonnière 2 ^e et 3 ^e année	Hors sole	Cultures perennes	Total
Zone cotonnière	Sara Nord	154	23	-	177
	Mandjia	98	43	3	144
	Banda	99	44	-	143
	Baya Centre	124	16	1	141
	Baya Sud (coton)	62	21	6	89
Zone caféière	Baya sud (non cotonnière)	///	73	15	88
	Forêt	///	63	29	92
	Z. suburbaine Bangui	///	74	8	82

D-7-3 - ANNEES DE DEFRICHEMENT

Rappelons qu'il ne s'agit que des résultats du 1^{er} passage, c'est-à-dire de la situation des exploitations en mai-juin 1960.

D-7-3-1 - CULTURES TEMPORAIRES

Ces cultures temporaires (parcelles B, C et E) occupent 153 660 hectares et se divisent en 585 330 parcelles.

D-7-3-1-1 - SUPERFICIE SELON L'ANNEE DE DEFRICHEMENT DES PARCELLES

- 19 % (soit 7 % de la superficie) proviennent de défrichements effectués en 1960
- 38 % (44 % de la superficie) se rapportent à des défrichements de l'année 1959
- 27 % (33 % de la superficie) correspondent à des terrains mis en culture en 1958
- 14 % (15 % de la superficie) datent de 1957
- 2 % (1 % de la superficie) occupent des sols défrichés avant 1957

Ces cultures n'occupent donc que des terrains défrichés pendant les trois dernières campagnes agricoles.

Si on tient compte du décalage de date d'enquête entre les 1^{ers} passages dans le Centre et dans l'Ouest on obtient des données très voisines pour ces deux zones.

D-7-3-1-2 - ANNEE DE DEFRICHEMENT DES TERRES CULTIVEES SELON LA CATEGORIE DE PARCELLE

Le tableau n° 35 donne la répartition des parcelles et de la superficie selon l'année de défrichement et la catégorie des parcelles.

L'importance des soles cotonnières apparaît très nettement. Leur utilisation est continue puisqu'elles constituent :

- 86 % de la superficie défrichée en 1959
- 82 % de celle mise en culture en 1958
- 91 % de celle mise en culture en 1957
- 75 % de la superficie défrichée en 1956

pour former au total 80 % de la superficie cultivée.

L'importance des cultures hors sole se trouve évidemment accrue sur la zone ouest, ne serait-ce que par l'existence de zone de cultures non cotonnières (strates Baya sud et Forêt). Toutefois il ne semble pas que dans ces secteurs particuliers le cycle cultural se prolonge au-delà de 4 ans. 120 hectares seulement pour l'ensemble de la zone ouest remontent à des défrichements entrepris en 1955 ou avant.

Par ailleurs, les terres appartenant aux soles cotonnières fournissent une estimation de la sole cotonnière de l'année 1959 ou 1958.

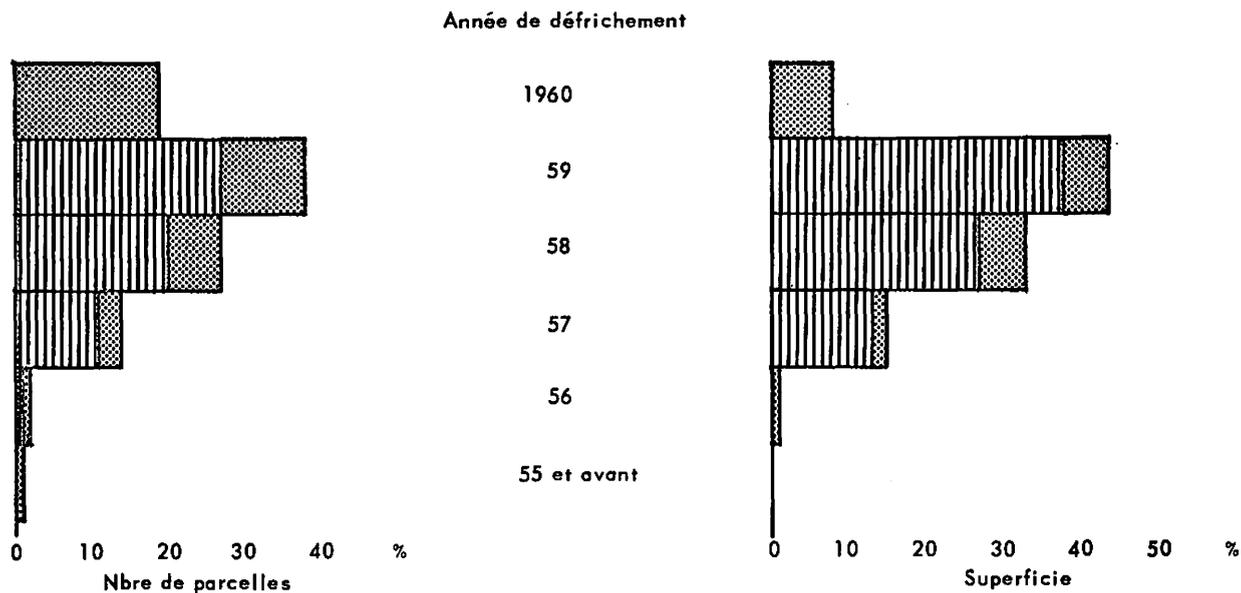
Au titre de la campagne agricole 1959-1960, 60 000 hectares ont été défrichés pour la culture du coton. Il s'agit là d'une estimation approchée.

Part des soles cotonnières selon l'année de défrichement

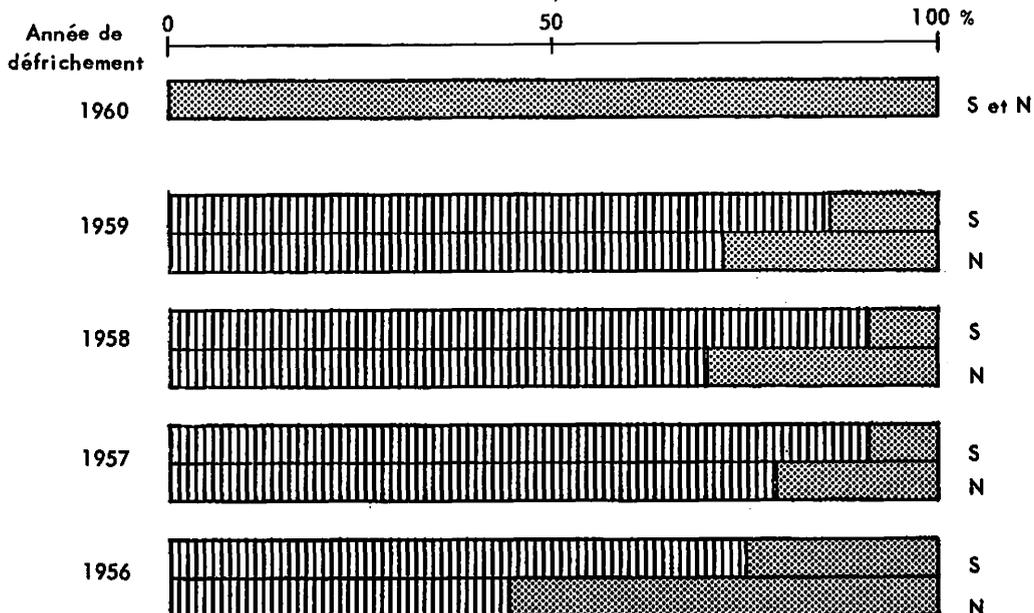
1960	///	
1959	86 %	58 440 hectares
1958	82 %	41 540
1957	91 %	21 080
1956	75 %	1 370

CULTURES TEMPORAIRES

REPARTITION DES TERRES SUIVANT L'ANNEE DE DEFRIQUEMENT ET LA CATEGORIE DE PARCELLE



REPARTITION DES DEFRIQUEMENTS ANNUELS SUIVANT LA CATEGORIE DE PARCELLE



Soles cotonnières 2^e et 3^e année

Hors soles cotonnières

S % en superficie

N % en nombre de parcelles

TABLEAU 35

ANNEE DE DEFRICHEMENT

Année de défrichement	Catégories de parcelles en cultures temporaires					
	Soles cotonnières 2 ^e et 3 ^e année		Terrains hors sole		Ensemble	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
1960	810 0.1	70 €	110990 19.0	10120 6.6	111800 19.1	10190 6.7
1959	157710 26.9	58440 38.0	63000 10.8	9480 6.2	220710 37.7	67920 44.2
1958	110360 18.8	41540 27.0	48030 8.2	8790 5.7	158390 27.0	50330 32.7
1957	62400 10.7	21080 13.7	17220 2.9	2190 1.4	79620 13.6	23270 15.1
1956	4740 0.8	1370 0.9	5970 1.0	460 0.3	10710 1.8	1830 1.2
1955	320 0.1	40 €	4000 0.7	80 €	4320 0.8	120 0.1
Totaux	336340	122540	249210	31120	585550	153660
	57.4	79.7	42.6	20.3	100	100

On peut, comme pour le Centre, noter les écarts entre les superficies totales défrichées chaque année, et encore utilisées au moment du passage des enquêteurs. Naturellement, le fait que nous prenions une année civile et non une campagne agricole complète fausse les résultats. Toutefois les taux obtenus restent significatifs :

Années de défrichement	Proportion utilisation/ défrichements	Ecart d'une année à l'autre
1959	100 %	///
1958	74 %	- 26 %
1957	34 %	- 40 %
1956	3 %	- 31 %

Le rythme d'abandon des terres défrichées est pratiquement identique à celui observé pour le Centre. Le fait que l'Ouest comprend une forte proportion de "districts cotonniers" explique cette similitude.

D-7-3-1-3 • DEFRICHEMENTS ANNUELS

Parmi les terres portant des cultures temporaires 10 190 ha ont été défrichés en 1960 et 67 920 hectares en 1959

Il est à peu près certain qu'au début 1959 une superficie voisine de celle observée pour 1960 a été défrichée et mise en culture pour les cultures vivrières hors sole de 1^{er} cycle (arachide, maïs...) et que, par ailleurs, une partie de la sole cotonnière 1959/60 n'a pas été trans-

formée pour les cultures vivrières, mais sera reprise pour les produits vivriers de 2^e cycle (1). Dans ces conditions on obtient *une première estimation par défaut de la superficie défrichée en 1959 qui s'élèverait à 78 110 hectares soit approximativement 63 ares par exploitation.*

Si on se reporte à la superficie moyenne de l'exploitation type de la zone (130 ares) la part du défrichement annuel représente 48 %.

Faute d'éléments, il s'avère plus difficile d'établir une estimation pour l'ensemble de la campagne agricole 1959/60, les résultats du 2^e passage étant liés à une autre campagne agricole, celle de 1960/61. On peut toutefois obtenir une estimation en se basant sur les habitudes culturelles, les résultats mis en évidence pour le Centre et les données fragmentaires obtenues lors du 2^e passage. On aboutit à une *superficie défrichée pour la campagne agricole 1959/60 de 91 000 hectares, soit 73 ares par exploitation*

Naturellement, ces défrichements annuels varient selon les strates et sont beaucoup plus importants dans les exploitations pratiquant les cultures cotonnières (Sara, Mboum, Mandjia) que pour les exploitations situées dans les strates sud (Fôrêt, Baya sud, zone suburbaine de Bangui...).

La comparaison des superficies défrichées en 1959/60 par rapport à l'ensemble des superficies fait l'objet du tableau ci-après.

TABLEAU 36
DEFRICHEMENTS ANNUELS SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

Taille de l'exploitation (en ares)	Parcelles défrichées en 1959/1960		Ensemble des par- celles cultivées		Pourcentage des défrichements 59/60 par rapport à l'ensemble	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie
- de 50	58080	4750	83000	7120	70	67
50 à 99	79760	14760	130500	25150	61	59
100 à 199	103670	27170	188860	52120	55	52
200 à 299	51290	16040	105620	35080	49	46
300 à 399	24570	9130	46010	19150	53	48
400 à 499	6210	3230	13820	6720	45	48
500 et plus	8930	3030	17740	8320	50	36
Ensemble	332510	78110	585550	153660	57	51

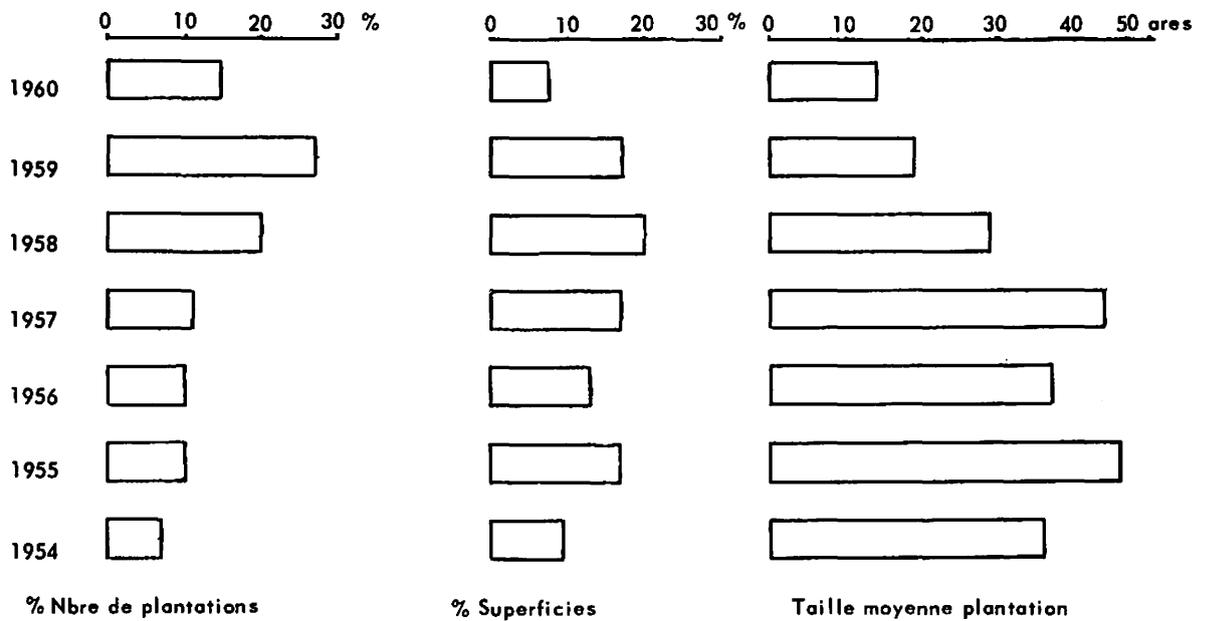
Les taux moyens obtenus (51 % pour les superficies et 57 % pour le nombre de parcelles) varient en fonction de la taille des exploitations.

Ils se situent à un niveau élevé pour les très petites exploitations, ce qui paraît normal le renouvellement des terres étant beaucoup plus rapide à l'intérieur de celles-ci. Ensuite, ils diminuent au fur et à mesure que la taille de l'exploitation croît.

Remarquons que l'estimation pour la campagne agricole 1959/60 conduit à un défrichement annuel par exploitation de 56 % en superficie.

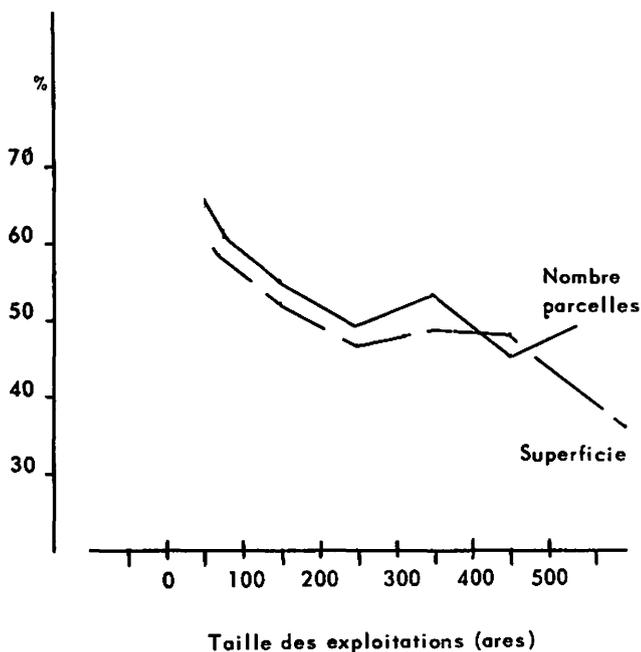
(1) En outre les superficies défrichées en 1959 et abandonnées au cours de l'année se trouvent éliminées.

ANNÉE DE DÉFRICHEMENT (CULTURES PERMANENTES)

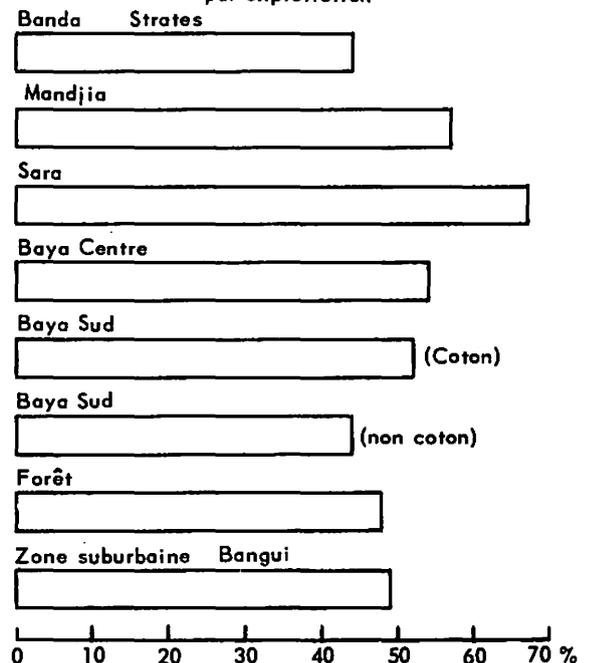


DÉFRICHEMENTS ANNUELS (CULTURES TEMPORAIRES)

Variation en % des défrichements 59/60 par rapport à l'ensemble des superficies cultivées selon la taille des exploitations



Importance des Défrichements annuels Selon la Strate % par rapport à la superficie moyenne par exploitation



DEFRICHEMENTS MOYENS ANNUELS PAR STRATE ET PAR EXPLOITATION

Strate	Défrichements annuels (ares)	% par rapport à la superficie totale de l'exploitation
Banda	63	44
Mandjia	82	57
Sara	119	67
Baya Centre	76	54
Baya sud (coton)	62	52
Baya sud (non coton)	39	44
Forêt	46	48
Zone suburbaine de Bangui	40	49

On retrouve la gradation du sud au nord, les défrichements annuels étant liés aux dimensions des exploitations.

ESTIMATION DES DEFRICTIONS ANNUELS PAR STRATE (ANNEE AGRICOLE)

Unité : hectare

Strate	Superficies défrichées annuellement
Banda	2 140
Mandjia	5 900
Sara	24 750
Baya centre	38 600
Baya sud	10 800
Forêt	7 830
Zone suburbaine Bangui	1 080
Ensemble	91 100

D-7-3-2 - CULTURES PERMANENTES

Ces cultures occupent 8 230 hectares, sous forme de cultures arbustives : cette superficie se rapporte dans sa presque totalité à des caféiers, à l'exception de quelques plantations de cacaoyers visitées dans le district de Nola. Les plantations européennes ne sont pas comprises.

Les cultures sont réparties en 28 370 parcelles parmi lesquelles 68 % sont encore improductives en raison de l'année de plantation récente. Ces années de plantations correspondent à peu près à l'année de défrichement.

TABLEAU 37

Année de défrichement	Cultures permanentes						Taille moyenne des parcelles (en ares)	
	Non productives		Productives		Ensemble			
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)		
1960	Val. abs.	4400	620	///	///	4400	620	14
	%	15.4	7.5			15.4	7.5	
1959	Val. abs.	7590	1430	///	///	7590	1430	19
	%	26.7	17.3			26.7	17.3	
1958	Val. abs.	5520	1600	///	///	5520	1600	29
	%	19.3	19.5			19.3	19.5	
1957	Val. abs.	1790	770	1500	670	3290	1440	44
	%	6.2	9.4	5.2	8.1	11.4	17.5	
1956	Val. abs.	-	-	2840	1040	2840	1040	37
	%	-	-	9.9	12.6	9.9	12.6	
1955	Val. abs.	-	-	2930	1370	2930	1370	46
	%	-	-	10.3	16.7	10.3	16.7	
1954 & avant	Val. abs.	150	-	1850	730	2000	730	36
	%	0.5	-	6.5	8.9	7.0	8.9	
Ensemble	Val. abs.	19450	4420	9120	3810	28570	8230	29
	%	68.1	53.7	31.9	46.3	100	100	
Taille moyenne des plantations (ares)		23		42		29		29

La taille moyenne des parcelles s'établit vers 29 ares; de 23 pour les jeunes plantations, cette moyenne passe à 42 pour celles de plus de 3 ans. Il s'agit, pour ces dernières, de plantations qui, bien souvent, à l'origine, avoisinaient le demi hectare.

Signalons également que dans ces plantations on trouve quelquefois des productions vivrières, soit comme plantes de couverture (bananiers essentiellement) lorsque ces plantations sont jeunes, soit comme plantes intercalaires (arachide).

D-7-4 - UTILISATION DE LA SOLE COTONNIERE

Pour l'ensemble de la zone ouest les soles cotonnières 2^è et 3^è années correspondent à 122 540 hectares et constituent 336 340 parcelles représentant respectivement 80 % de la superficie cultivée sur l'ensemble de la zone en mai et juin 1960, et 57 % du nombre de parcelles en culture à cette même époque.

C'est dire l'importance de cette catégorie, lorsque l'on sait que sur la zone ouest 3 strates ont une vocation caféière et non cotonnière (Forêt, zone suburbaine et sud de la strate Baya).

D-7-4-1 - NOMBRE ET SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS SELON L'IMPORTANCE DES CULTURES SUR SOLES COTONNIERES ET HORS SOLES.

Les résultats concernent l'ensemble de la zone ouest (1^{er} passage). Les exploitations ne possédant pas de cultures cotonnières sont classées dans le 1^{er} groupe - 0 à 49 ares-, c'est pourquoi ce premier groupe est si important.

Pour l'ensemble de la zone, à 100 ares de cultures sur sole cotonnière correspondent en moyenne 39 ares de cultures sur terrains hors soles.

TABLEAU 38
REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LES SUPERFICIES CULTIVEES SUR SOLES COTONNIERES ET EN HORS SOLE.

Superficies cultures hors soles (ares)	Superficies des cultures sur soles cotonnières										Ensemble	
	0 à 49 ares		50 à 99 ares		100 à 199 ares		200 à 299 ares		300 et plus		N	S
	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S		
- de 50	27.4	7.6	20.0	12.7	22.1	25.8	9.7	18.7	4.3	14.1	83.5	78.9
50 à 99	7.8	5.2	0.4	0.6	0.8	1.3	0.5	1.3	0.5	1.7	10.0	10.1
100 à 199	4.9	6.2	0.2	0.2	-	-	0.1	0.4	0.1	0.6	5.3	7.4
200 à 299	1.0	3.0	-	-	0.1	0.3	-	-	-	-	1.1	3.3
300 et +	0.1	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.3
Ensemble	41.2	22.3	20.6	13.5	23.0	27.4	10.3	20.4	4.9	16.4	100	100

N = nombre d'exploitations S = superficie

84 % des exploitations utilisent moins d'un demi hectare en hors solé

41 % " ne pratiquent pas la culture cotonnière ou exploitent moins d'un demi hectare sur sole cotonnière.

D-7-4-2 - UTILISATION DE LA SOLE COTON DE L'ANNEE 1959-1960

Nous ne possédons comme renseignements que la superficie appartenant à cette sole reprise pour les besoins en vivriers 1^{er} cycle. Cette superficie classée en sole cotonnière 2^e année et défrichée en 1959 s'élève à 58 440 hectares. Elle représente 36 % de la superficie totale cultivée sur l'ensemble de la zone ouest à cette période.

Lors du 2^e passage on remarquera que près de 7 000 hectares provenant de la sole cotonnière 59/60 sont repris pour la production vivrière 2^e cycle, c'est-à-dire que dans une année agricole la sole cotonnière représente approximativement 65 000 hectares.

58 000 sont immédiatement repris pour les vivriers 1^{er} cycle, soit 89 %.

7 000 sont repris pour les besoins vivriers 2^e cycle soit 11 %.

D-7-5 - RESPONSABLES DES CULTURES

La responsabilité des cultures (de l'entretien des parcelles) se partage uniquement entre les membres adultes du ménage de l'exploitant, de la façon suivante :

TABLEAU 39

Responsable	Nombre de parcelles	Superficie (ha)	Nombre de parcelles suivant la catégorie		
			Soles cotonnières 2 ^e et 3 ^e années	Hors sole	Plantations cultures pérennes
Exploitant	Val. abs.	382170	100750	189990	28570
	%	62.1	62.2	56.5	100
Epouse	Val. abs.	226980	59780	143810	-
	%	37.0	36.9	42.8	-
Autres	Val. abs.	4970	1360	2540	-
	%	0.9	0.9	0.7	-
Ensemble	Val. abs.	614120	161890	336340	28570
	%	100.0	100.0	100	100

Les exploitants s'occupent de 62 % des parcelles, leurs épouses de 37 % seulement. Ces taux s'inversent par rapport au Centre. Même si la part des exploitants est surestimée il semblerait que dans l'ouest les chefs d'exploitation se préoccupent davantage de leurs cultures.

C'est surtout pour le nord de la zone (Sara, Mboum) que cette observation est valable, comme le montre le tableau ci-après

Ethnie	% de chefs d'exploitation responsables des cultures
Mboums	72 %
Sara	67
Mandjia	63
Mbaka	59
Baya	48
Banda	45
Autres	63

Une certitude : c'est toujours l'exploitant qui s'occupe directement des plantations de café.



CULTURES

D-8-1 - RESULTATS D'ENSEMBLE

En mai-juin 1960, 614 000 parcelles de cultures occupant une superficie de l'ordre de 162 000 hectares furent dénombrées.

Le tableau ci-après indique la répartition de ces parcelles selon la catégorie des plantes (industrielles ou vivrières) et le mode de culture (pure ou associée). Il concerne la superficie physique utilisée à cette période bien déterminée.

TABLEAU 40

Unité : Superficie en hectares

Cultures	en cultures pures		en cultures associées		Total	
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
<i>Industrielles</i>						
Café	23040	6530	4780	1450	27820	7980
Tabac	7720	360	2680	590	10400	950
Autres	1050	290	-	-	1050	290
Total	31810	7180	7460	2040	39270	9220
%	81.0	77.8	19.0	22.2	100	100
Total	309160	76210	265690	76460	574850	152670
%	53.4	49.9	46.6	50.1	100	100
<i>Vivrières</i>						
Total	340970	83390	273150	78500	614120	161890
%	55.5	51.5	44.5	48.5	100	100
<i>Ensemble</i>						
Total	340970	83390	273150	78500	614120	161890
%	55.5	51.5	44.5	48.5	100	100

La part des cultures industrielles se trouve à cette époque réduite aux plantations de café, aux parcelles de tabac et à quelques parcelles de cacaoyers recensées dans les districts de Nola et Berberati. Les résultats du 2^e passage fournissent des indications sur le coton.

Ces cultures industrielles occupent 9 200 hectares pour 39 000 parcelles, soit approximativement 5,7 % de la superficie totale et 6,3 % du nombre total de parcelles.

Elles sont légèrement surestimées car parmi elles 2 040 ha sont associés à des plantes vivrières. Si l'on peut estimer que dans le cas du café la complantation avec les vivriers ne gêne en rien, il n'en va pas de même pour le tabac. Pour cette dernière plante la plus grande partie des 590 hectares est occupée par des produits vivriers.

Les cultures vivrières accaparent 153 000 hectares pour 575 000 parcelles. Cette superficie se sépare en parties égales si l'on considère le mode de culture (pures ou associées). Mais ces chiffres bruts ne traduisent pas la réalité, car on peut penser qu'à l'origine la majeure partie des vivriers relevés en cultures pures se trouvaient associés à des plantes récoltées entre temps.

Par strate, la répartition s'établit comme suit :

TABEAU 41

Superficie en ha

Strate	Superficie au total	Cultures industrielles café, tabac, autres (1)	Cultures vivrières		
			Pures	Associées	Total
Banda	4860	80	2720	2060	4780
Mandjia	10370	270 (200)	5150	4950	10100
Sara	36920	50	10320	26550	36870
Baya Centre	71840	960 (600)	38850	32030	70880
Baya Sud	19620	2250 (2100)	10420	6950	17370
Forêt	16080	5330 (4850)	7520	3230	10750
Zone suburbaine de Bangui	2200	280 (250)	1230	690	1920
Total	161890	9220	76210	76460	152670

(1) entre parenthèse les superficies concernant les plantations de café

D-8-2 - CULTURES INDUSTRIELLES

D-8-2-1 - TABAC

Cette plante fait l'objet d'une culture industrielle dans la région de Berberati comprise entre les strates Baya sud et Forêt. Partout ailleurs le tabac est présent sur de très petites surfaces, réservé à la consommation familiale ou à des ventes réduites à l'intérieur des villages.

Les parcelles de tabac se situent le plus souvent autour des cases sur des terrains qui servent tous les ans et qui, parfois, sont également utilisés pour le maïs. C'est le cas dans 19 % des exploitations.

Au total, *950 hectares de tabac pour 10 400 parcelles, soit des parcelles dont la taille moyenne s'élève à 9 ares.*

Sur cette superficie, 590 hectares (62%) portent du tabac associé à des vivriers. Mais en fait il ne s'agit pas d'une véritable association de plantes. Les pieds de tabac étant très dispersés à l'intérieur des champs. Aussi les superficies en tabac et la taille des parcelles sont surestimées.

Les densités ne sont pas très significatives. Certaines ont été relevées dans des planches de semis non éclaircies, d'autres sur des parcelles repiquées...

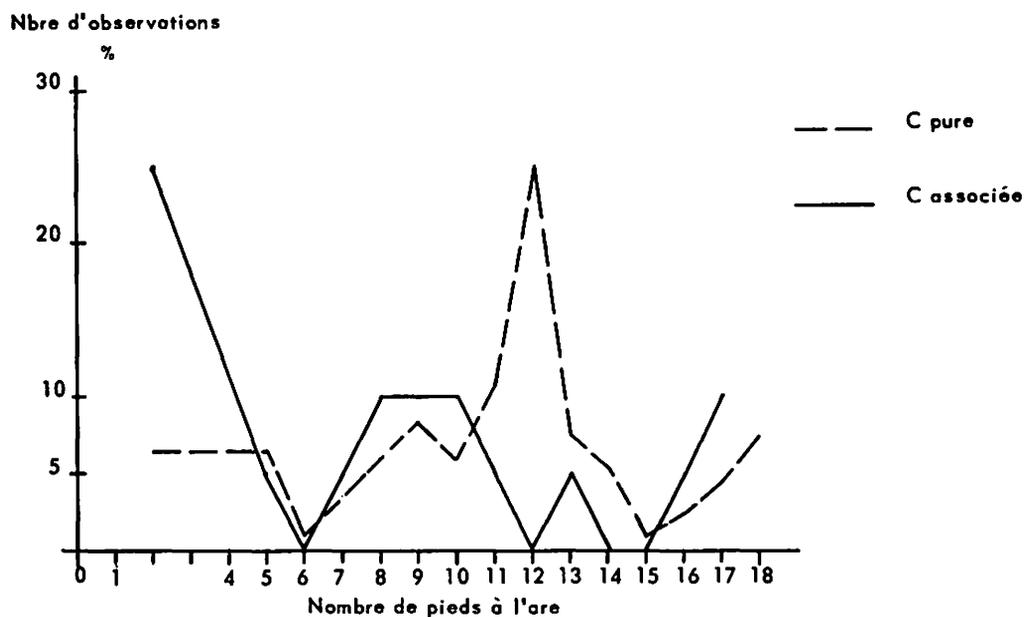
La densité moyenne à l'are est de

1 000 pieds pour la culture pure
175 pour la culture associée.

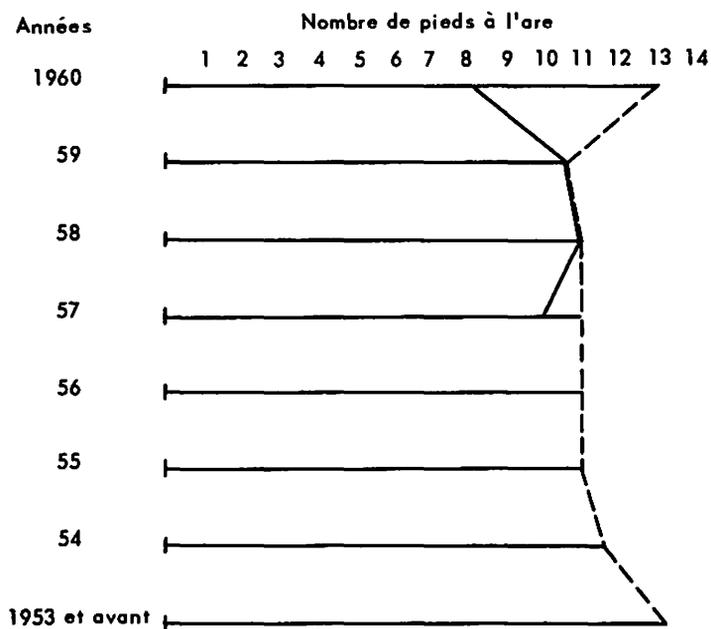
D-8-2-2 - CAFE

Cette culture s'accroît chaque année surtout en Lobaye et Haute Sangha. Sur les strates Baya sud et la zone suburbaine de Bangui elle représente 17 % des parcelles et 10 % de la superficie totale des cultures.

DENSITÉ CAFÉ



VARIATION DENSITE DE PLANTATION SELON L'ANNEE DE PLANTATION



Sur la strate Forêt elle atteint 31 % de la superficie cultivée.

Le café représente au total 8.000 hectares pour 27 800 parcelles ou plantations, alors qu'au moment du passage des enquêteurs une partie seulement de la mise en place des nouvelles plantations de 1960 étant terminée.

Cette superficie se répartit ainsi dans les strates :

Strate	Surface de café (hectares)	%
Mandjia	200	2.5
Baya Centre	600	7.5
Baya Sud	2100	26.5
Forêt	4850	60.5
Zone suburbaine de Bangui	250	3.0
	8000	100

La culture du café progresse et s'effectue maintenant également en savane.

Parmi ces 8 000 hectares, 39 % seulement (soit 3 140 hectares) portent des arbres en âge de produire, c'est-à-dire de plus de 4 ans.

Les plantations de café servent également en association à la production vivrière. C'est une habitude prise par les planteurs qui se généralise. Les plantes les plus fréquemment cultivées sont les taros, l'arachide, les bananiers. Dans la Lobaye on rencontre également du tabac, des pommes de terre et même du maïs et du manioc.

Ces plantes ne gênent en rien la croissance des arbustes, par contre elles permettent de nettoyer périodiquement les plantations au moment des récoltes. A la date des relevés 1 450 hectares portaient des cafés associés à des plantes vivrières.

Densité de plantation

Le calcul des densités moyennes porte sur 127 relevés dans des parcelles d'un are tirées au sort dans les plantations. *On obtient une moyenne générale de 11 pieds à l'are ou 1100 à l'hectare.*

Ceci correspond à la densité théorique recommandée par les Services agricoles. Il est vrai que les agents de ces services participent aux travaux de planting et les contrôlent.

Nombre de pieds à l'are	Plantations en	
	culture pure	culture associée
moins de 5	7	5
5	7	1
6	1	-
7	4	1
8	7	2
9	9	2
10	7	2
11	12	1
12	22	-
13	8	1
14	6	-
15	1	-
16	3	1
17	5	2
18 & plus	8	2
Ensemble	107	20
Moyennes	11	9.5

Cette densité ne se modifie pas selon l'année de plantation seule l'association la diminue et encore dans de faibles proportions.

Cela prouve que les remplacements sont assurés par les planteurs; le fait que les plantations soient de taille réduite facilite cet entretien. Il faut souhaiter que cette situation se prolonge

TABLEAU 42

Année de plantation	Plantation en cultures pures		Plantation en cultures associées	
	Nombre d'observations	Densité moyenne	Nombre d'observations	Densité moyenne
1960	4	13	4	8
1959	24	10.5	11	10.5
1958	29	11	3	11
1957	18	11	1	10
1956	12	11	-	-
1955	10	11	1	21
1954	4	11.5	-	-
53 et avant	6	13	-	-
Ensemble	107	11	20	9.5

D-8-2-3 - CACAO

La culture du cacao ne se rencontre, en République Centrafricaine qu'en forêt, dans les districts de Berberati et de Nola. Le voisinage du Cameroun n'est certainement pas étranger à cette situation.

Pour l'ensemble du domaine d'étude on aboutit à une estimation de 290 hectares pour un millier de parcelles. Ce qui correspond à des cacaoyères très petites de l'ordre de 25 ares en moyenne.

Ces plantations de cacaoyers non suivies et dont la production reste encore commercialisée sur le Lom et Kadeï, au Cameroun, remontent aux années 1955-1956.

Les densités relevées sont peu significatives, 3 ont été notées :

5, 6, 8 pieds à l'are.

Ces chiffres prouvent malgré tout que les plantations sont peu denses.

D-8-3 - CULTURES VIVRIERES

Ces cultures, réparties entre 574 850 parcelles, occupent 152 670 hectares, soit 94% de la superficie totale exploitée sur l'Ouest en mai-juin 1960 (non compris les vivriers associés aux plantes industrielles).

D-6-3-1 - SUCCESSION DES CULTURES

On a donné en détail les éléments concernant la zone cotonnière du Centre. On peut les reprendre sur l'ouest pour les districts cotonniers (strates Sara nord, Mandjia, Banda, Baya centre). Cependant on doit noter qu'en zone frontière du Tchad le manioc est remplacé par le mil comme nourriture de base, bien que la culture du manioc y soit en extension (1). Le mil y intervient donc dans les assolements et les associations.

Pour la zone forestière où la culture s'effectue de façon presque continue, l'assolement de base se trouve dans le groupe maïs-arachide

1 ^{er} cycle	maïs - arachide
2 ^e cycle	maïs - manioc manioc

A ces plantes s'associent les taros, ignames ... légumes et bien entendu les bananiers.

L'utilisation des parcelles varie naturellement du Nord au Sud en même temps que la durée de culture du sol diminue. Le rythme de rotation des cultures est commandé par cette durée d'occupation du sol. Le cultivateur Sara doit, en cinq mois de saison de pluies, produire tout ce qui lui est nécessaire alors que le cultivateur de la zone forestière dispose de 10 mois de pluies. C'est d'ailleurs pour cela que les superficies cultivées par exploitation diminuent du nord au sud, et que les associations de plantes sont plus complexes au nord qu'au sud.

De toute façon, quel que soit le lieu où se situent les exploitations agricoles, le manioc (ou les bananiers au sud) en culture pure correspond, le plus souvent au stade ultime de la vie d'un champ.

D-8-3-2 - CONSTITUTION DES ASSOCIATIONS DE PLANTES VIVRIERES.

On peut faire les mêmes observations que pour le Centre. Dans chaque région il y a une plante de l'association qui représente la base de la culture, les autres plantes n'étant là que pour réaliser une utilisation maxima du terrain.

Au moment du passage des enquêteurs les plantes de base se trouvaient être :

Le manioc	sur la strate Banda et Mandjia
le mil	chez les Saras
l'arachide	sur le sud de la strate "Baya centre" et au nord de la strate "Baya sud"
le maïs	en zone forestière

Ceci se traduit, pour chaque zone, par une importante superficie consacrée à la plante de base et surtout par des densités voisines de la culture pure.

Par ailleurs, les associations culturales deviennent de plus en plus complexes vers le nord (en raison de la durée de culture du sol dans l'année). Selon les trois zones culturales déterminées en début d'étude, on peut indiquer 3 types d'associations qui dominent.

en zone forestière	<i>maïs</i> + manioc + arachide
en zone intermédiaire	<i>manioc</i> + <i>arachide</i> + <i>maïs</i> + courge avec ou sans mil
en zone nord	<i>mil</i> + manioc + courges + arachide + maïs

Une autre règle semble guider les cultivateurs : *les associations les plus simples occupent les plus grandes superficies.*

TABLEAU 43
ASSOCIATIONS PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PLANTES ENTRANT DANS LEUR COMPOSITION

Nombre de plantes	Nombre d'associations
2	28
3	38
4	31
5	20
6 & +	9

(1) à partir de variétés plus précoces récoltées dans le 14^e mois

D-8-3-3 - FREQUENCE DES CULTURES PURES ET DES CULTURES ASSOCIEES SELON LES STRATES

Les résultats d'ensemble font ressortir, selon le mode de culture, une part égale pour chaque catégorie : cultures pures ou cultures associées.

Le tableau ci-dessous fournit par strates, la fréquence de chaque type de culture.

Il est à remarquer que la fréquence des superficies cultivées en vivriers associés diminue régulièrement du nord au sud : 72 % chez les Saras, 30 % en Forêt.

Si on tient compte du manioc (car dans la plupart des parcelles il provient d'une ancienne association) le résultat se modifie sensiblement et fait apparaître nettement les deux zones de l'ouest :

la zone cotonnière où 90 % des vivriers proviennent d'associations

la zone frontrière où 73 % seulement des vivriers sont cultivés en association.

TABLEAU 44

Strates	Vivriers purs		Vivriers associés (3)	(1) + (3)	Ensemble vivriers
	Manioc (1)	Autres (2)			
Sara	22	6	72	94	100
Mandjia	41	10	49	90	100
Baya Centre	45	7	48	93	100
Banda	51	6	43	94	100
Baya sud (coton)	45	10	45	90	100
Baya sud (café)	48	12	40	88	100
Forêt	43	27	30	73	100
Zone suburbaine de Bangui	29	35	36	65	100
Toutes strates	43	7	50	93	100

Donc, très peu de plantes vivrières en cultures pures : *la rencontre d'une espèce à l'état pur signifie le plus souvent que la parcelle où elle se trouve est au début ou à la fin d'une association*, car :

- le manioc et les bananiers indiquent le stade ultime de la vie d'un champ
- le maïs cultivé à l'état pur, surtout en zone forestière, est une plante tête d'assolement
- le mil à l'état pur est rare ; il constitue, comme le maïs, une base d'association; l'état pur de cette plante n'est que temporaire.

Seule l'arachide à l'état pur se rencontre dans toutes les strates mais sur de petites superficies généralement prises sur une sole cotonnière.

D-8-3-4 - CULTURES PURES

50 % des superficies en vivriers portent des espèces en culture pure, ce qui correspond à 76 000 hectares.

La part du manioc reste prépondérante : cette plante accapare 86,5 % de la superficie totale des vivriers en culture pure et 70 % des parcelles de cette catégorie soit 66 000 hectares pour près de 218 000 parcelles.

Les autres plantes se classent ensuite dans l'ordre suivant :

Arachide	4,2 %	soit 3 170 hectares
Maïs	3,9	2 980
Bananier	3,1	2 330
Mil	1,6	1 240
Courge	0,4	310
Autres espèces	0,3	200

Il est intéressant de dresser la répartition par strate. On peut remarquer :

- que le manioc est toujours représenté par un pourcentage de 80 à 90 % pour les strates appartenant à la zone cotonnière,
- que parmi les autres espèces (en superficies):

Le *mil* domine pour les strates les plus au nord

l'*arachide* pour celles de la partie centrale

le *maïs* et les *bananiers* pour les strates du secteur sud (forêt)

Dans le poste "divers" figurent *la pomme de terre qui fait l'objet d'une culture très localisée sur la strate Baya sud (district de Beberati), sur la strate Baya centre (au chef lieu de district de Bozoum)*. les légumes (tomates, gombos, aubergines, haricots...), le riz...

Notons également que le sésame, culture de 2^e cycle, qui fait l'objet d'une culture pure bien définie, n'était pas en terre au moment du passage des enquêteurs.

TABEAU 45
REPARTITION, PAR PLANTE, DES PARCELLES ET SUPERFICIES EN CULTURE PURE
POUR CHAQUE STRATE

Plantes	STRATES								Valeurs absolues
	Bando	Mandjio	Sara	Baya Centre	Baya sud	Forêt	Zone sub-urboine	Toutes strates	
	% nombre de parcelles								Nombre
Manioc	70	74	73	73	67	60	42	70.4	217610
Arachide	3	2	4	6	16	8	24	8.1	25090
Maïs	11	7	8	7	9	17	14	8.7	26920
Mil	3	2	4	1	-	-	-	1.1	26570
Bananiers	3	11	1	9	6	13	20	8.6	3330
Courges	-	2	1	1	2	-	-	0.9	2770
Voandzou	3	1	6	1	€	-	-	0.3	1030
Patates, ignames taros	-	1	3	2	-	€	-	1.1	3350
Divers	7	-	€	€	-	2	€	0.8	2490
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	309160
	% superficies								hectares
Manioc	90	87	88	92	83	63	45	86.5	65980
Arachide	2	1	1	5	8	3	9	4.2	3170
Maïs	1	3	1	1	5	19	26	3.9	2980
Mil	€	4	9	1	-	-	-	1.6	2330
Bananiers	1	2	€	€	1	14	20	3.1	1240
Courges	-	€	€	1	3	-	-	0.4	310
Voandzou.	1	€	1	€	€	-	-	0.1	40
Patates, ignames taros	-	€	€	€	-	€	-	0.1	100
Divers	5	3	€	€	-	€	€	0.1	60
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	76210
Superficies (ha)	2 720	5 150	10320	38850	10420	7 520	1 230	76210	76210
%	3.6	6.8	13.5	51.0	13.6	9.9	1.6	100	

D-8-3-5 CULTURES ASSOCIEES

Les cultures associées représentent 76 460 hectares pour 265 690 parcelles.

Les types d'association de plantes vivrières sont très nombreux; on a relevé pour les 265 690 parcelles, *137 types différents à partir des plantes principales*. Ces associations allient, selon les cas, de 2 à 8 espèces végétales.

La remarque faite à partir des résultats du Centre Oubangui s'applique également à cette zone. *Les différentes espèces se complètent pour donner une occupation maxima au sol*. En général, à une plante à port rampant les cultivateurs associent une espèce qui "pousse en hauteur".

Le tableau n° 46 donne la répartition par principaux types, des associations rencontrées, et indique pour chacun d'eux la superficie occupée et le nombre de parcelles s'y rapportant.

L'association végétale la plus fréquente ARACHIDE + COURGE + MIL + MANIOC occupe 11 110 hectares répartis en 26 290 parcelles. Ce qui représente 10 % du nombre total de parcelles de vivriers associés et 14,5 % de la superficie.

L'association ARACHIDE + MANIOC se trouve dans 20 360 parcelles (soit 7,7 %) et couvre 4 380 hectares (5,7 %).

Ensuite se classe une série de trois associations qui, pour un nombre de parcelles moins important, représente malgré tout des superficies plus grandes.

CÔURGE + MIL + MANIOC	18 000 parcelles (6,7 %)	7980 hectares (10 %)
ARACHIDE + MIL + MANIOC	15 800 parcelles (6,0 %)	6190 hectares (8 %)
MIL + MANIOC	13 300 parcelles (5 %)	5500 hectares (7,2 %)

TABLEAU 46
PRINCIPALES ASSOCIATIONS RENCONTREES

Associations	Nombre de parcelles	Superficie	% par rapports au nombre de parcelles de culture associée	% par rapport aux superficies en culture associée
A + C + Mil + Mn	26 290	11 110	9.9	14.5
A + Mn	20 360	4 380	7.7	5.7
C + Mil + Mn	17 780	7 980	6.7	10.4
A + Mil + Mn	15 810	6 190	6.0	8.1
Mil + Mn	13 340	5 500	5.0	7.2
C + Ms	11 450	930	4.3	1.2
A + Ms + C + Mil + Mn	8 640	3 800	3.3	5.0
A + V + Mil + Mn	8 400	350	3.2	0.5
C + Mil	8 070	3 660	3.0	4.8
A + Ms + C + Mn	6 960	2 450	2.6	3.2
A + Ms + Mn	6 900	1 560	2.6	2.0
A + Ms	6 440	530	2.4	0.7
A + C + Mn	5 410	1 570	2.0	2.1
A + C + Mil	5 360	2 570	2.0	3.4
C + Ms + PIT	4 630	190	1.7	0.2
C + Ms + Mn	4 490	890	1.7	1.2
Ms + Mn	3 860	550	1.5	0.7
A + Ms + C	3 580	530	1.3	0.7
Ms + B	3 320	280	1.2	0.4
C + Ms + Mil + Mn	3 280	1 520	1.2	2.0
C + Ms + Mil	3 210	950	1.2	1.2
B + Mn	3 130	570	1.2	0.7

A : Arachides - C : Courges - Mn : Manioc - Ms : Maïs - V : Voandzou - P.I.T : Potates, ignames, taros - B : Bananiers.

Notons que ces associations, qui sont les plus importantes, comprennent le MANIOC ou le MIL comme composant sinon les deux à la fois. Elles représentent 46 % de la surface cultivée en vivriers associés et 35 % des parcelles portant des associations.

Rappelons que le manioc bouturé dans une culture à cycle court n'a aucune influence sur la densité de cette dernière, le temps de reprise de la bouture correspond à la fin du cycle végétatif de la plante à cycle court. D'où l'utilisation du manioc dans la plupart des associations.

Les légumes, partout en culture de plein champ : gombos, oseille, oignons, tomates, haricots... n'ont pas été retenus dans les associations. Pourtant plus de 40 % des parcelles en contenaient. Les pieds de légumes sont disséminés dans les parcelles ou servent pour tracer les bordures.

Le tableau ci-après fournit les fréquences des différentes plantes dans les associations et les parcelles cultivées en vivriers associés.

TABLEAU 47

Espèces	Nombre d'associations comprenant la plante		Nombre de parcelles où la plante a été rencontrée		Superficie sur laquelle la plante a été rencontrée	
	Nombre	%	Nombre	%	hectares	%
Manioc	70	55	187 800	71	61 620	81
Arachide	58	46	148 750	56	44 550	58
Maïs	67	53	152 500	57	22 390	29
Mil	49	39	140 240	53	49 080	64
Courge	56	44	140 030	53	36 830	48
Bananier	26	20	20 460	8	3 600	5
Patate	41	32	39 420	15	8 420	11
Igname						
Taro						
Voandzou	31	24	21 050	8	3 150	4
Total réel	127	100	265 690	100	76 460	100

Première remarque- On retrouve bien les proportions obtenues pour le manioc en culture pure : 71% des parcelles, 81% de la superficie. Ce qui confirme que le manioc rencontré dans des parcelles à l'état pur provient d'une association où les plantes associées ont été éliminées pour la récolte. Dans un an ces 62 000 hectares se retrouveront en manioc pur.

Deuxième remarque - Le maïs, l'arachide, le mil et les courges associés à d'autres espèces se rencontrent sur un nombre de parcelles à peu près égal (53% à 57% du nombre total) mais qui occupent des superficies très différentes.

Si on calcule les fréquences par strate on peut déterminer pour celles-ci les plantes têtes d'assolement ou considérées comme les plus importantes par les cultivateurs.

Les trois tableaux ci-après indiquent les pourcentages obtenus par strates et par plantes.

TABLEAU 48

FREQUENCE PAR STRATE DES DIFFERENTES PLANTES DANS LES SUPERFICIES CULTIVEES EN ASSOCIATIONS

en % des superficies

Plantes	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya sud	Forêt	Zone suburbaine
Manioc	86	66	77	86	80	64	73
Arachide	83	53	55	67	65	22	9
Mil	69	51	95	68	12	.	.
Maïs	70	61	14	32	38	78	80
Courge	49	65	65	61	42	22	.
Taro	34	37	3	14	15	35	31
Voandzou	28	16	2	1	16	10	2
Bananier	1	8	1	.	7	50	77
Superficie portant des vivriers associés (hectares)	2 060	4 950	26 550	32 030	6 950	3 230	690
Nombre moyen de plantes cultivées en vivriers associés	4.2	3.6	3.5	3.3	2.7	2.8	2.7

TABLEAU 49

FREQUENCE PAR STRATE DES DIFFERENTES PLANTES DANS LES ASSOCIATIONS

en % des associations

Plantes	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya sud	Forêt	Zone suburbaine
Manioc	79	69	50	52	68	45	45
Arachide	79	55	46	47	45	33	18
Mil	58	43	50	42	15	-	-
Maïs	68	59	58	50	40	64	72
Courge	42	61	52	49	36	27	-
Taro , Igname	26	39	41	48	28	30	45
Bananier	5	6	22	7	17	42	55
Voandzou	26	28	10	5	25	3	-
Nombre d'associations par strate	19	49	68	93	49	33	12
Nbre moyen de plantes par association.	3.9	3.6	3.5	3.0	2.7	2.7	2.8

TABLEAU 50

FREQUENCE PAR STRATE DES DIFFERENTES PLANTES DANS LES PARCELLES

en % des parcelles

Plantes	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya sud	Forêt	Zone suburbaine
Manioc	77	67	64	71	74	64	47
Arachide	77	52	49	60	61	29	17
Mil	64	38	82	50	10	-	-
Maïs	64	58	29	38	42	68	74
Courge	32	64	64	54	30	37	-
Taro , Igname	22	34	9	17	12	30	47
Voandzou	35	21	2	1	13	1	5
Bananiers	3	3	4	1	13	21	63
Nbre moyen de plantes par parcelle en association	3.7	3.4	3.3	2.9	2.6	2.7	2.5

Les trois tableaux ci-dessus font ressortir que :

- les associations les plus complexes se rencontrent dans les strates les plus au nord : Banda, Mandjia et Sara

- le nombre de termes des associations restent dans la plupart des cas très voisin du nombre 3 (plantes principales).

- les plantes de base des associations sont :

l'*arachide* et le *maïs* pour la strate Banda

le groupe *arachide* - *maïs* - *courge* pour la strate Mandjia

le *mil* pour la strate Sara

l'ensemble *mil* - *arachide* - *courge* pour la strate Baya Centre

l'*arachide* pour la strate Baya sud

le *maïs* pour la zone Forêt et suburbaine de Bangui

D-8-3-6 - DENSITE DE PLANTATION DES CULTURES VIVRIERES

Les densités des cultures ont été déterminées à partir de comptages dans des carrés tirés au hasard dans les parcelles.

- Fréquence des carrés :

Pour chaque exploitation, il a été tiré un carré de densité par type de culture ou d'association de culture.

- Dimension des carrés de densité :

2 m × 2 m : arachide, mil, sésame, maïs, pommes de terre en culture pure et dans les associations où ces plantes dominent

5 m × 5 m : manioc, bananiers, courges et dans les associations où ces plantes dominent.

Pour chaque plante, les densités ont été groupées par mode de culture et par strate.

Dans les associations, chaque plante représente une densité minimum voisine de 0.

Les relevés des deux passages ont été groupés pour le manioc, les courges, le voandzou, l'igname, le taro, la patate, le mil. Les densités concernant le sésame provenant des données 2^e passage ont également été indiquées dans ce chapitre pour permettre une meilleure compréhension.

TABLEAU 51
MANIOC - DENSITES MOYENNES A L'ARE PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds
Banda	11	51	17	52
Mandjia	27	65	66	40
Sara	57	53	271	37
Baya Centre	201	56	544	50
Baya sud	87	74	131	58
Forêt	73	70	68	48
Zone suburbaine	7	77	5	23
Ensemble	463	62	1102	47

- Le manioc :

Le manioc est l'aliment de base sur tout le domaine d'étude, sauf sur la zone nord où la culture se développe cependant.

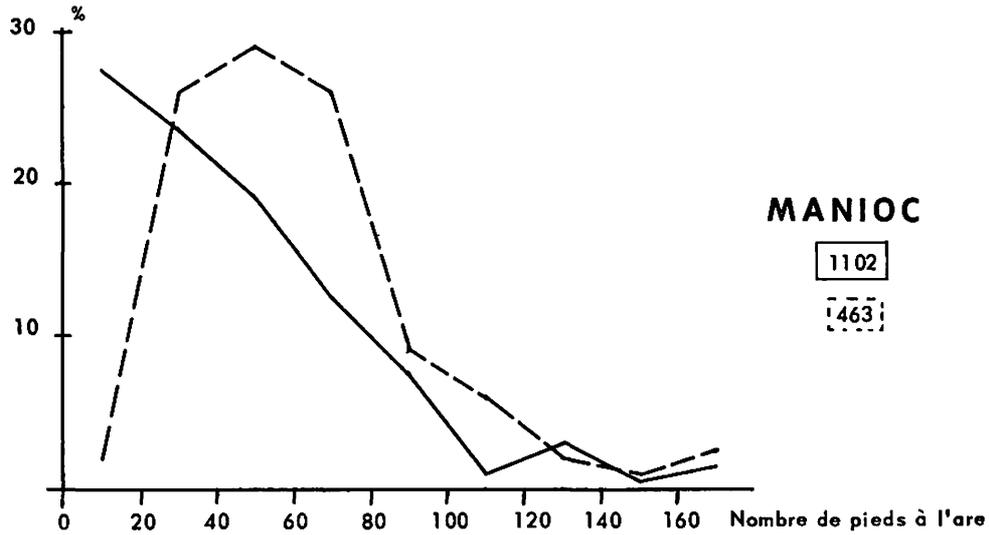
Il est bouturé en général en début saison des pluies dans une culture vivrière ; un bouturage complémentaire a lieu en début de saison des pluies. A ce moment, les cultures associées sont en cours de récolte et il y a un regroupement de parcelles de manioc pur.

Ceci explique la différence de densité entre la culture pure et la culture associée ainsi que la dimension moyenne supérieure des parcelles en culture pure.

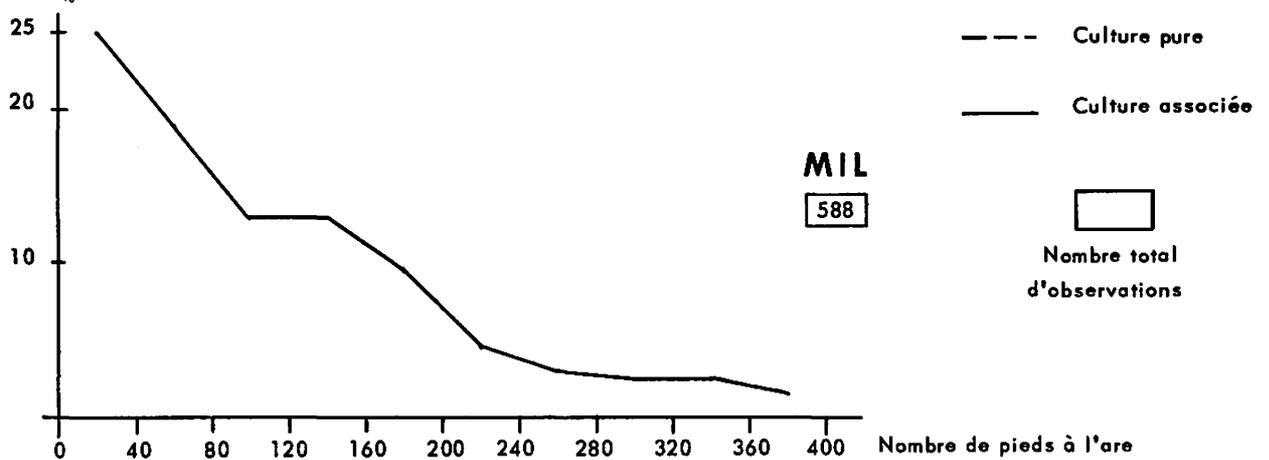
Les densités du manioc en culture pure croissent régulièrement du nord au sud. Ce phénomène est en liaison avec la répartition de la pluviométrie dans le temps. Plus étendue vers le sud, elle autorise des cultures plus denses.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'OBSERVATIONS SUIVANT LES DENSITÉS A L'ARE

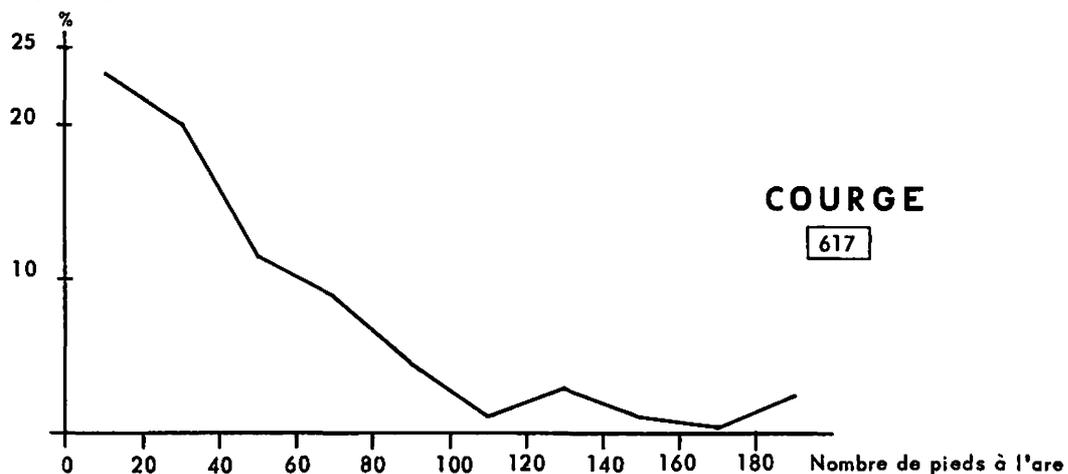
Nbre d'observations



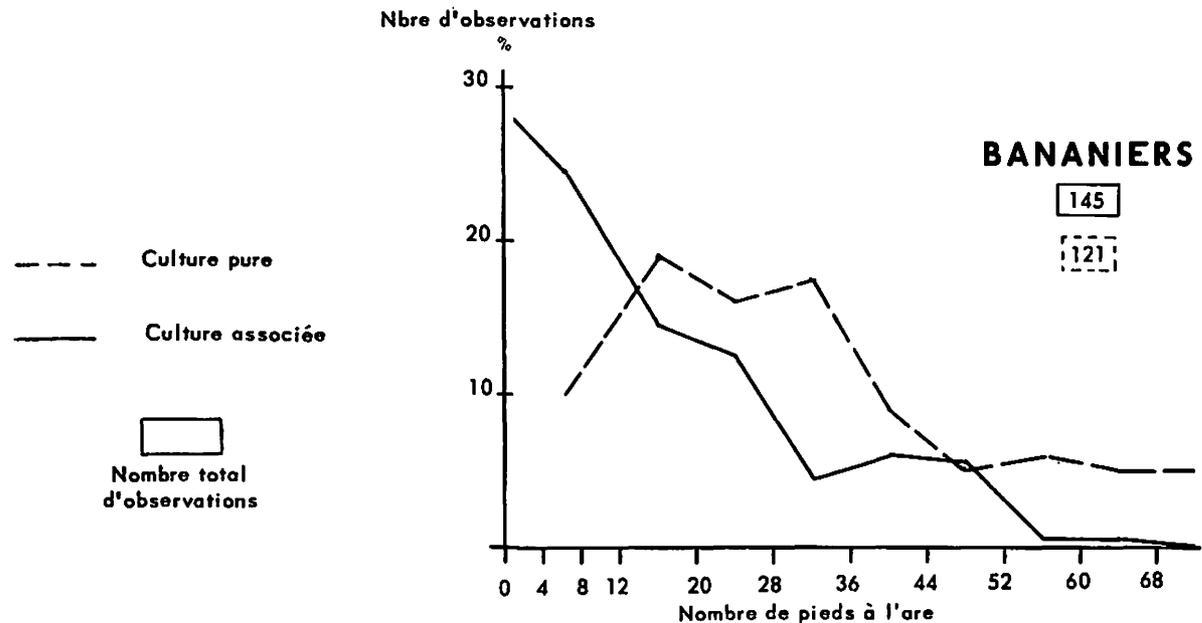
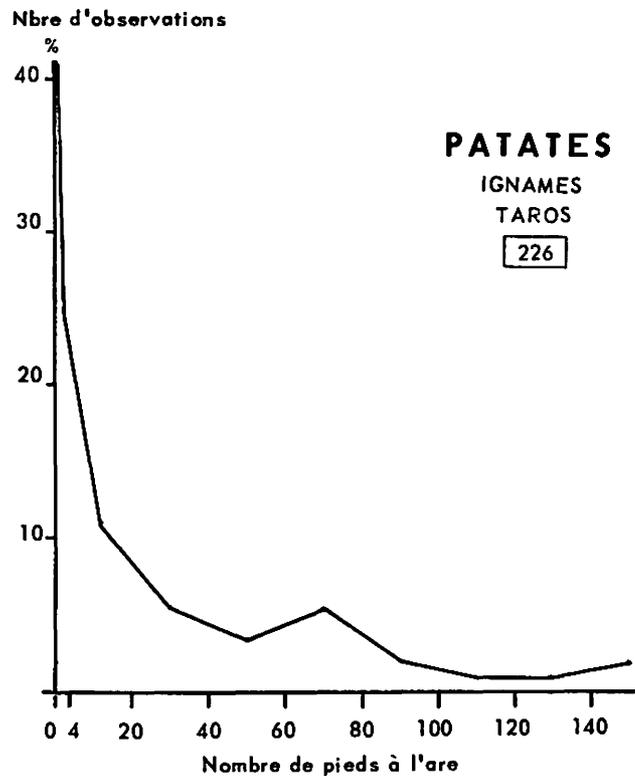
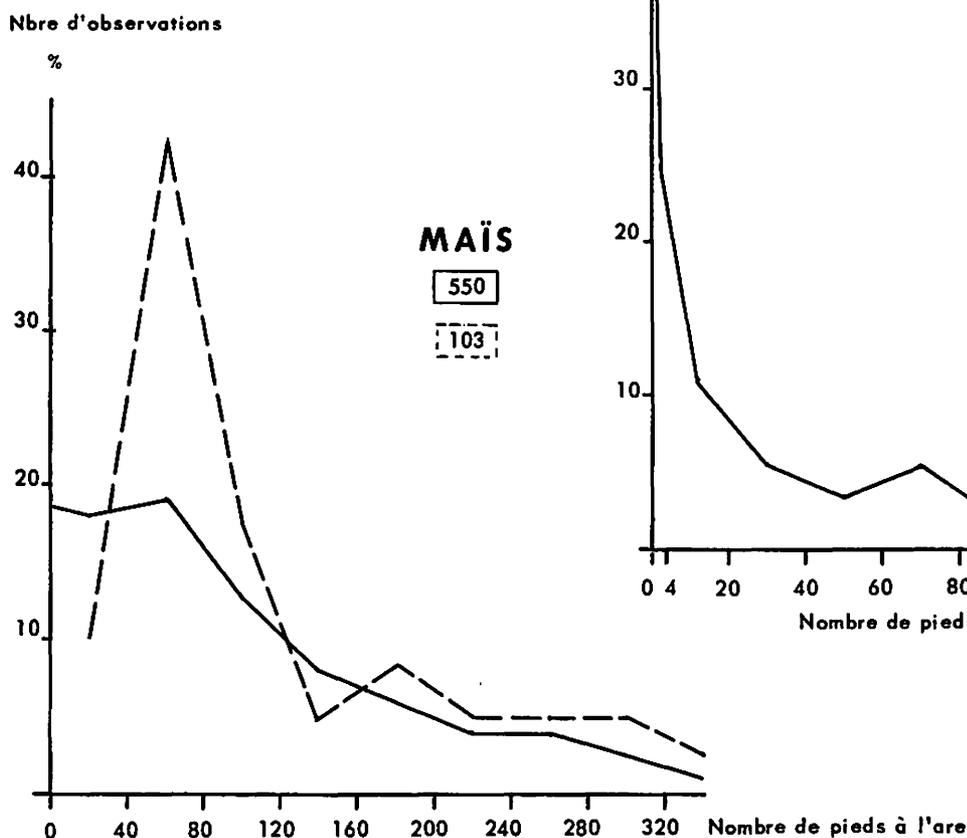
Nbre d'observations



Nbre d'observations



DENSITÉS (SUITE)



Les densités "manioc associé" ne varient pas dans le même sens; elles sont en relation avec la plante qui représente la base de la culture.

Avec le sésame ou l'arachide, plantes basses à cycle court, le bouturage du manioc est fait à sa densité définitive. C'est le cas de la strate Banda où 79% des associations portent arachide-manioc, ainsi que pour une partie de la strate Baya sud.

Associé à une grande céréale, maïs ou mil, le manioc est bouturé à une densité inférieure à sa densité définitive et complété après la récolte de la céréale par un bouturage complémentaire, Ceci est surtout sensible chez les Mandjia, en Forêt et en zone suburbaine avec maïs-manioc, chez les Sara Nord avec mil-manioc.

TABLEAU 52
MIL - DENSITE A L'ARE PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de poquets	Nombre d'observations	Nombre moyen de poquets
Banda	-	///	9	122
Mandjia	-	///	28	178
Sara	2	84	266	139
Baya Centre	1	40	278	147
Baya Sud	1	72	7	29
Forêt	-	///	-	///
Ensemble	4	71	588	143

N.B. La densité maximum observée a été de 480 poquets à l'are.

- Le mil (*sorghum*)

Le mil est la nourriture de base de toute la zone nord; vers le sud il disparaît peu à peu pour laisser la place au manioc. Il n'est qu'exceptionnellement cultivé à l'état pur et cet état, comme pour le maïs, est temporaire.

La strate Sara nord peut être qualifiée de strate à mil; le manioc y est cultivé, mais simplement à titre d'aliment de soudure.

La strate Baya Centre est une zone de transition entre la zone mil et la zone manioc.

La culture du mil se pratique de différentes façons. Les semis ont lieu soit à la volée avec un éclaircissage après la levée lors du semis des plantes associées (arachides, courges), soit en poquets avec démariage; parfois le mil occupe le sol pendant deux ans, un recépage ayant lieu à la première récolte donnant des repousses à la deuxième année.

Ceci explique la répartition capricieuse des observations de densité qui ont été faites partout où cela était possible en comptant le nombre de poquets et non de pieds. Le démariage des poquets se fait à 1, 2 ou 3 plants.

Les semis ont lieu, en règle générale, aux premières grosses pluies en mai,

Les densités par strate sont très voisines ce qui s'explique par la présence du mil dans les mêmes types d'association (Strates Sara et Baya Centre).

TABLEAU 53
SESAME (1) DENSITE MOYENNE A L'ARE ET PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds
Banda	7	3675	3	2900
Mandjia	18	4750	7	3350
Sara	56	5875	29	5800
Baya Centre	105	6050	127	5325
Baya sud	28	5550	17	3975
Ensemble	214	5750	183	5159

(1) Résultats 2^e passage

- Le Sésame

Les densités en culture pure et en culture associée sont très voisines. Ceci est dû à la fréquence de l'association sésame - manioc où le manioc nouvellement bouturé n'a aucune influence sur la densité du sésame.

TABLEAU 54
COURGES - DENSITE MOYENNE A L'ARE ET PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds
Banda	-	///	12	16
Mandjia	1	28	50	25
Sara	-	///	191	41
Baya Centre	2	14	276	32
Baya sud	8	90	65	72
Forêt	2	16	23	29
Zone suburbaine	-	///	///	-
Ensemble	13	62	617	39

- Les Courges

Sous le vocable de "courges" ont été réunies de nombreuses cucurbitacées cultivées le plus souvent pour leurs graines mais aussi pour leur chair ou même leur écorce. Ces variétés diffèrent par la longueur de leur cycle végétatif, par l'encombrement de leur système aérien et par leur port (rampantes ou grimpantes).

Elles ne sont que très rarement en culture pure excepté quelques pieds autour des cases. Elles font l'objet d'une culture de plein champ en association avec les arachides, le maïs, le mil et le manioc. Leur importance est surtout considérable dans les strates à mil où elles figurent dans 50 % des associations.

DENSITÉS (SUITE)

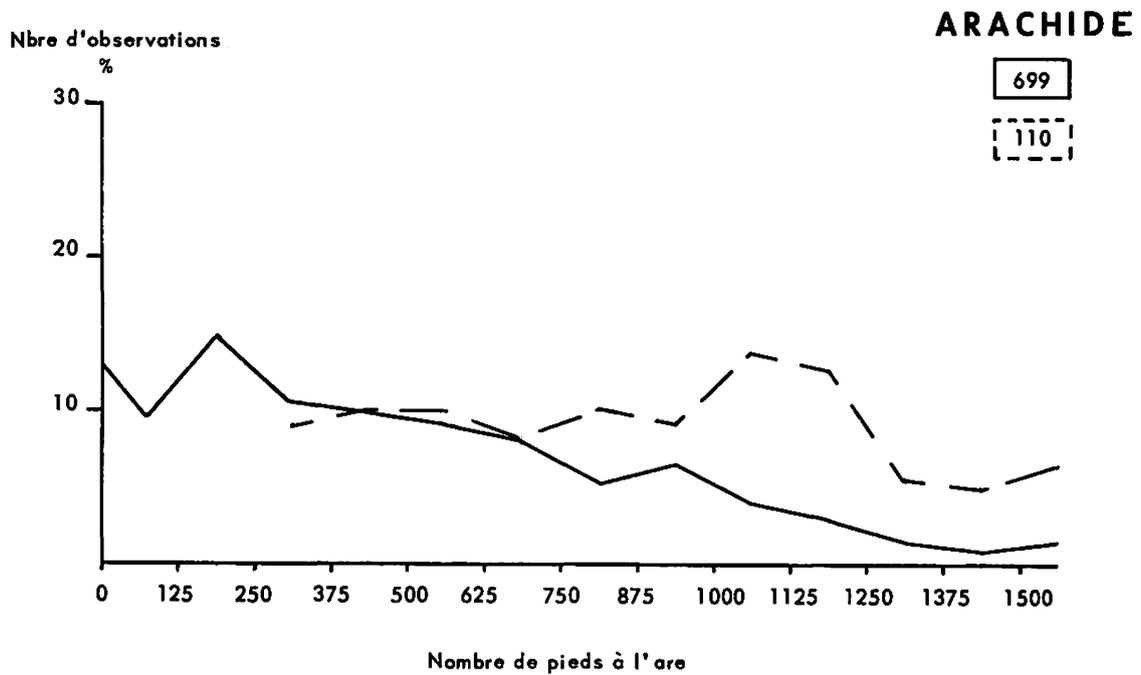
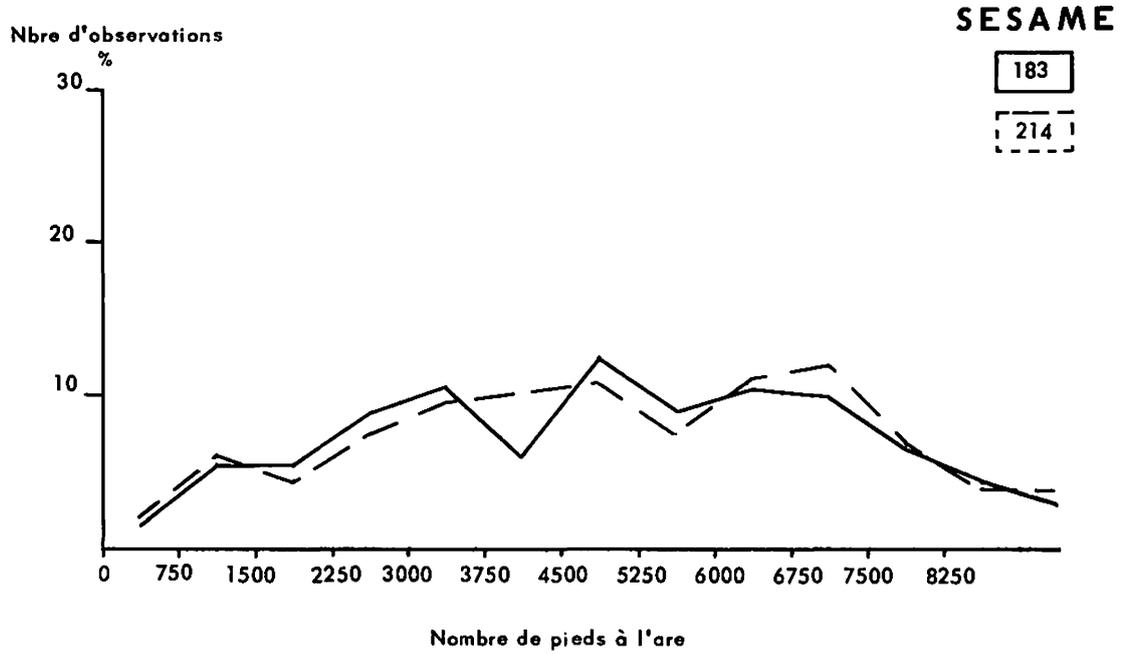


TABLEAU 55
ARACHIDES - DENSITE MOYENNE A L'ARE ET PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds
Banda	-	///	16	287
Mandjia	1	375	42	286
Sara	6	754	157	317
Baya Centre	40	768	322	484
Baya sud	44	1080	96	712
Forêt	16	931	31	531
Zone suburbaine	3	792	5	630
Ensemble	110	910	669	464

- L'Arachide :

La culture de l'arachide à l'état pur est peu répandue. Elle ne se trouve de façon régulière que dans la zone sud de la strate Baya Centre (district de Bozoum) et dans la zone de la strate Baya sud qui lui est contiguë (région de Yaloke, Gautikiri, Bossemptele).

L'arachide en culture associée est présente dans toutes les strates avec une fréquence de 48 % dans les associations. Le maximum de fréquence de 79 % se rencontre dans la strate Banda; le minimum est en zone forestière et zone suburbaine : 33 et 18 %.

Les densités "culture pure" sont relativement faibles et croissent du nord au sud.

Les densités "cultures associées" suivent la même règle; vers le nord la complexité des associations augmente et la superficie réservée à chaque plante diminue.

La strate Baya sud présente les deux maxima de densité moyenne. Un dépouillement partiel de la zone sud de la strate "Baya-Centre" aurait apporté des chiffres sensiblement voisins. Cette région pratique la culture de l'arachide aux fins de commercialisation sur une échelle importante. Cette culture retient particulièrement l'attention du cultivateur et les associations sont simplifiées.

- Le Voandzou :

Le voandzou ou pois de terre est cultivé essentiellement sur la strate Baya; le plus souvent hors sole coton, mais à des densités très faibles.

Les densités sont voisines de celles obtenues pour l'arachide, le mode de culture et l'encombrement végétatif étant semblables.

en culture pure 1 150 à l'are
en culture associée 215 à l'are

TABLEAU 56
MAIS - DENSITE MOYENNE A L'ARE ET PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds	Nombre d'observations	Nombre moyen de pieds
Banda	-	///	16	28
Mandjia	2	144	46	98
Sara	4	493	96	167
Baya Centre	22	148	239	115
Baya sud	30	84	71	71
Forêt	42	80	70	59
Zone suburbaine de Bangui	3	215	12	109
Ensemble	103	116	550	107

- Le Maïs

Le maïs est cultivé partout mais c'est la culture type de la zone forestière. Sur les strates Forêt et zone suburbaine ainsi que dans la zone caféière de la strate Baya sud, sa fréquence dans les associations est de 65 % supérieure à celle du manioc.

La culture pure du maïs n'est qu'un stade du cycle cultural. Semé le premier sur un défrichement, il sert de base à des associations; la plupart des parcelles de maïs rencontrées en avril par les enquêteurs à l'état pur devaient recevoir quelques mois après des graines d'arachides ou des boutures de manioc. Ceci explique la faible différence des densités entre culture pure et culture associée.

Contrairement aux autres plantes, le maïs voit sa densité augmenter du sud au nord. Ayant besoin de beaucoup d'humidité (il est fréquemment associé aux bananiers) il passe peu à peu de la culture de plein champ aux jardins de case et jardins en bordure de marigots.

TABLEAU 57
PATATES, IGNAME, TAROS - DENSITE A L'ARE ET PAR STRATE

Strates	Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de touffes
Banda	5	30
Mandjia	25	23
Sara	30	28
Baya Centre	115	23
Baya sud	21	34
Forêt	22	29
Zone suburbaine	8	44
Ensemble	226	26

- *Patates, ignames, taros:*

Ces trois plantes, pourtant très différentes, ont été groupées pour des commodités de dépouillement.

Les patates et les taros prédominent en zone forestière. L'igname est cultivé partout. Elles se rencontrent presque uniquement en association ou sous forme de quelques touffes ou buttes autour des cases.

TABLEAU 58
BANANIERS - DENSITE A L'ARE ET PAR STRATE

Strates	Culture pure		Culture associée	
	Nombre d'observations	Nombre moyen de touffes	Nombre d'observations	Nombre moyen de touffes
Banda	1	12	-	///
Mandjia	12	34	7	3
Sara	2	40	22	15
Boya Centre	67	47	36	19
Baya sud	19	25	23	14
Forêt	17	21	47	13
Zone suburbaine	3	24	10	16
Ensemble	121	36	145	15

- *Le Bananier:*

La culture pure est le terme des associations à base de bananiers.

Cette plante demandant beaucoup d'humidité voit sa densité augmenter, comme le maïs, en allant du sud au nord; elle passe de la culture de plein champ à la culture de jardin et de bordure de marigot.

En annexe figurent les différentes répartitions ayant servi au calcul des densités et permis l'établissement des graphiques.

Le tableau ci-après regroupe les résultats.

TABLEAU 59

Produits	Culture pure		Culture en Association		Rapport (1)/(2)
	Nombre d'observations	Densité moyenne (1)	Nombre d'observations	Densité moyenne (2)	
Manioc	463	62	1102	47	1.3
Sésame	214	5750	183	5150	1.1
Mil (a)	4	71	588	143	0.5 (c)
Bananier	121	36	145	15	2.4
Arachide	110	910	669	464	2.0
Maïs	103	116	550	107	1.1
Courge	13	62	617	39	1.6
Voandzou	15	1150	90	215	5.4
Patate, Igname, Taro (b)	-	-	226	26	///

(a) Nombre de poquets, démarrage à 3 pieds en moyenne. (b) Nombre de touffes. (c) Voir texte ci-dessous

Comme pour le Centre, les rapports peuvent servir de base aux calculs des superficies par plante (ce calcul s'accompagne des mêmes restrictions :

- densité portant sur un nombre restreint d'observations
- densité pour l'ensemble des associations où se rencontre l'espèce).

C'est ainsi que les résultats concernant le mil semblent aberrants : la densité en culture pure reste inférieure à celle en culture associée (71 poquets contre 143), alors que pour le Centre on aboutissait à un rapport de l'ordre de 2,5.

Remarquons d'une façon générale que les densités obtenues sur l'ouest font apparaître des écarts plus importants entre les modes de culture que sur le Centre .

D-8-3-7 - SUPERFICIE PAR ESPECE

Il s'agit de calculer, par espèce, la superficie utilisée dans l'ensemble.

D-8-3-7-1 - ENSEMBLE

Dans le cas des associations de cultures on doit donc effectuer l'estimation d'une superficie théorique obtenue en transformant les associations de cultures en cultures pures pour chacune des espèces et en tenant compte des densités observées selon le mode de culture . (voir Centre § 8.37).

En ce qui concerne le mil, on a effectué ces calculs en modifiant les données de densité (le rapport permettant la transformation a été calculé à partir de la densité telle qu'elle ressort des résultats Centre Oubangui : 770 pieds à l'are et en prenant comme nombre moyen de pieds par poquet : 3 . Le rapport se situe ainsi à 1,8)

Il n'a pas été possible de donner une deuxième estimation pour cette catégorie en rapport avec les densités à l'intérieur des différentes associations, le dépouillement manuel permettant ce travail n'ayant pas été entrepris.

TABLEAU 60
SUPERFICIES THEORIQUES EQUIVALENTES DES CULTURES VIVRIERES

Produits	Cultures associées	Cultures pures	Ensemble
Manioc	47 400	66 000	113 400
Mil	27 000	2 300	29 300
Bananier	1 500	1 200	2 700
Arachide	22 300	3 200	25 500
Maïs	20 400	3 000	23 400
Courge	23 000	300	23 300
Patate, Igname, Taro	4 000	100	4 100
Voandzou	600	40	640
Divers	500	60	560
Ensemble	146 700 (1)	76 200	222 900

(1) on peut cependant admettre que les écarts observés entre les deux méthodes d'estimation concernant les cultures associées sur le Centre Oubangui sont également valables pour l'Ouest du territoire. Ce qui réduirait la superficie de 146 000 hectares à 115 500 et le total général de 222 900 hectares à 192 000.

OUTILLAGE

Comme ceux du centre, les cultivateurs de l'Ouest Oubangui utilisent uniquement l'outillage traditionnel comprenant la houe, la matchette. Cet outillage se complète dans le sud forestier (Nola, Mbaiki, Boda) par la hache et les sécateurs.

La répartition ci-dessous indique l'outillage moyen par exploitation selon l'étendue de l'exploitation au premier passage (mai 1960).

TABLEAU 61

Taille de l'exploitation en ares	Nombres Moyens					
	par exploitation			par actif		
	Houe	Matchette	Hache	Houe	Matchette	Hache
moins de 50 ares	1.8	1.4	0.7	1.0	0.7	0.4
de 50 à 99 ares	2.6	1.4	1.0	1.2	0.7	0.5
de 100 à 199 ares	2.9	1.5	1.2	1.2	0.6	0.5
de 200 à 299 ares	3.5	1.6	1.4	1.3	0.6	0.5
de 300 à 399 ares	4.3	1.7	1.7	1.4	0.5	0.5
de 400 à 499 ares	5.3	2.0	2.2	1.6	0.6	0.7
500 ares et plus	5.3	2.0	2.2	1.6	0.6	0.7
Ensemble	2.8	1.5	1.1	1.2	0.6	0.5

Si les nombres moyens par exploitation augmentent légèrement avec la taille, ceux par actif restent remarquablement constants pour les haches et les matchettes. Il est vrai que ces outils traditionnels servent à de multiples travaux et de ce fait leur nombre dépend avant tout de la population des exploitations.

Le nombre moyen de personnes actives par exploitation variant assez peu d'une strate à l'autre, on n'observe que de très légères différences dans l'outillage moyen des exploitations des diverses zones. La seule différence notable concerne la strate Sara où le nombre de haches se trouve réduit et compensé par une augmentation de celui des houes.

Pour le reste, les écarts portent surtout sur la superficie moyenne cultivée par outil, en raison des tailles moyennes plus ou moins grandes du Sud au Nord. Cette superficie par outil (qui naturellement ne possède qu'une valeur théorique) s'établit comme suit pour l'ensemble par rapport aux superficies 1^{er} passage.

1 houe pour 47 ares

1 matchette pour 85 ares

1 hache pour 113 ares

et pour la zone forestière 1 sécateur par planteur de café.

Pour l'ensemble du domaine d'étude Ouest les estimations conduisent à :

341 000 houes

178 000 matchettes

137 000 haches

3 000 sécateurs

Remarquons pour terminer que les données obtenues restent très voisines de celles mises en évidence pour la zone Centre aussi les observations faites à leur propos peuvent être reprises.

BETAIL ET BASSE-COUR

On aboutit aux mêmes conclusions que sur le Centre du Pays, l'élevage se réduit à l'entretien d'un petit cheptel (essentiellement de caprins) et d'animaux de basse-cour ; il n'existe pas d'élevage de bovins.

D-10-1 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS POSSEDANT DES ANIMAUX DE BASSE-COUR ET DU BETAIL SELON LEUR SUPERFICIE

L'élevage de porcins ou d'ovins, très limité, se trouve localisé autour des grands centres urbains Bangui et Bouar, et dans le cas des ovins dépend souvent de la présence de musulmans.

Pour l'ensemble des exploitations de la zone Ouest :

- 45 % possèdent des caprins
- 3 % possèdent des ovins
- 3 % possèdent des porcins
- 51 % élèvent des coqs et poules
- 12 % élèvent des canards.

La proportion des exploitations possédant des caprins ou des animaux de basse-cour augmente au fur et à mesure que la taille des exploitations croît. Elle dépasse 50 % à partir des exploitations cultivant plus d'un hectare (superficie au 1^{er} passage)

TABLEAU 62

Taille des Exploitations	Pour chaque tranche de superficie Proportion d'exploitations possédant :					Proportion par rapport à l'ensemble (1)	
	Caprins	Ovins	Porcins	Animaux de basse-cour		Caprins	Animaux basse-cour
				Coqs et poules	Canards		
Moins de 50 ares	30	4	5	39	10	16	19
50 à 99 ares	39	2	-	45	11	25	25
100 à 199 ares	51	5	4	57	17	33	33
200 à 299 ares	64	5	2	62	10	17	14
300 à 399 ares	53	-	2	75	15	5	6
400 à 499 ares	73	-	-	64	-	2	2
500 ares et +	73	9	9	55	27	2	1
Ensemble	45	3	3	51	12	100	100

(1) ensemble des exploitations possédant des caprins ou animaux de basse-cour.

L'importance du nombre d'exploitations pratiquant l'"élevage" des canards est à noter, surtout en zone forestière et au voisinage de la capitale Bangui. Signalons également que les Saras du Nord des districts de Paoua et Bossangoa pratiquent l'élevage de pigeons à partir du mil.

D-10-2 - NOMBRES MOYENS DE TETES DE BETAIL ET D'ANIMAUX DE BASSE-COUR PAR EXPLOITATION

Ces nombres restent peu élevés quelle que soit la catégorie considérée.

TABLEAU 63
NOMBRE MOYEN DE TETES PAR EXPLOITATION

Désignation	Ensemble des Exploitations	Exploitations possédant du Bétail et des animaux de Basse-cour uniquement
Caprins	1.7	3.9
Ovins	0.1	3.0
Porcins	0.1	3.2
Coqs et poules	2,4	4.8
Canards	0.4	4.0

Les estimations globales qui accompagnent des données moyennes sont les suivantes pour l'ensemble de la zone Ouest

Caprins	214 000 têtes
Ovins	11 700 têtes
Porcins	10 500 têtes
Coqs et poules	306 000 têtes
Canards	55 000 têtes

Le cheptel est donc peu important, il est vrai que les bororos qui nomadisent dans les districts de Bouar, Baboua et Bocaranga, ainsi que les ressources de la chasse alimentent les ménages en viande tout au long de l'année.

D-10-3 - VARIATION DU NOMBRE MOYEN DE CAPRINS ET D'ANIMAUX DE BASSE-COUR SELON LA TAILLE DU MENAGE DE L'EXPLOITANT

TABLEAU 64

Taille du ménage de l'exploitant (nombre de personnes)	Toutes exploitations		Exploitations possédant des caprins et des animaux de basse-cour	
	Caprins	Coqs et poules	Caprins	Coqs et poules
1	1.0	1.0	1.3	3.0
2	1.2	1.5	2.0	3.9
3	1.5	2.1	2.6	4.9
4	2.0	1.8	3.6	3.6
5	2.0	3.0	4.4	4.6
6	2.3	4.6	4.8	5.9
7 et plus	2.3	3.8	5.6	5.6
Ensemble	1.7	2.4	3.9	4.8

En fait, l'influence de la population des exploitations se retrouve si l'on considère la superficie cultivée (Chap. 10-1) aussi obtient-on des répartitions parallèles. Le tableau ci-dessus

fournit pour les caprins et les coqs et poules les nombres moyens en fonction du nombre de personnes composant le ménage de l'exploitant.

On y remarque la progression régulière du nombre de têtes de chaque catégorie avec l'augmentation de la taille des ménages, mais les moyennes restent toujours relativement faibles puisque les maxima rencontrés sont :

8 caprins

12 coqs et poules

sur l'ensemble des exploitations agricoles échantillon.

D-10-4 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ETHNIE DE L'EXPLOITANT, LE BETAIL ET LES ANIMAUX DE BASSE-COUR

Peu de variations importantes comme le montrent les répartitions ci-après. Seule remarque de quelque intérêt la position des Bayas qui constituent le groupe le plus important de la zone ouest et pour lequel plus de 50 % des exploitations possèdent des caprins.

TABLEAU 65

Ethnie de l'exploitant	Nombre d'exploitations possédant.....en %				
	caprins	ovins	porcins	coqs et poules	canards
Mandjia.....	26	-	-	46	7
Mbaka.....	47	6	-	48	31
Baya.....	51	4	5	49	10
Sara.....	33	1	-	57	9
Banda.....	38	4	-	51	5
Mboum.....	46	3	2	58	13
Autres ethnies.....	32	2	1	46	22
Ensemble.....	45	3	3	51	12
	Nombre moyen de têtes (a)				
Mandjia.....	5.4	-	-	9.3	6.0
Mbaka.....	2.9	2.0	-	4.9	2.9
Baya.....	4.2	2.8	2.7	4.3	4.0
Sara.....	3.6	4.0	-	6.3	3.9
Banda.....	4.0	2.5	-	5.7	2.9
Mboum.....	3.2	3.3	8.0	3.8	3.4
Autres ethnies.....	3.3	1.0	3.0	4.7	3.7
Ensemble.....	3.9	2.7	3.2	4.8	3.6

(a) pour les exploitations possédant du bétail ou des animaux de basse-cour uniquement.



COMMERCIALISATION

D-11-1 - PROPORTION TROC ET VENTE

92 % des exploitations vendent des produits agricoles

26 % des exploitations font du troc

Cette fréquence du troc, surtout accusée pour les strates Sara et Baya Centre, correspond le plus souvent à un échange mil, manioc arachide entre exploitants d'un même village. De plus chaque fois que la possibilité s'en présente les exploitants pratiquent le système du troc avec les Peuhls et Bororos afin d'obtenir de la viande contre du manioc ou du mil.

Il existe aussi dans la strate sara et Baya Centre un système de troc créé par les Haousas (marchands ambulants) qui consiste à échanger des produits de traite (pagnes, ustensiles de ménage ...) contre des vivriers, en particulier les arachides et le sésame, avant la date des marchés officiels.

Dans les strates Baya Sud et Forêt, le troc manioc, bananes contre de la viande de chasse est également très fréquent avec les Pygmées.

L'existence du troc est une caractéristique du domaine d'étude Ouest, sur la zone centrale il n'y a rien de comparable.

Répartition par strate des exploitations ayant pratiqué le troc et la vente

Strates	Troc	Vente
	en %	
Banda	21	91
Mandjia	28	98
Sara	44	92
Baya Centre	32	95
Baya Sud	9	99
Forêt	15	95
Ensemble	26	92

D-11-2 - PRODUITS COMMERCIALISES

Tous les produits sont commercialisés :

66 % des exploitations vendent du manioc

65 % " vendent des arachides

62 % " vendent du coton

38 % " vendent du maïs

27 % " vendent des légumes

26 % " vendent des bananes

Les ventes sont intenses autour des centres : chefs lieux de district ou région et des grosses bourgades africaines situées sur les grands axes routiers Bogangolo, Marali, Yaloké, Bossemptélé, Kabo entre autres et autour des concentrations humaines créées par les grandes plantations, les scieries... etc.

Il existe des marchés officiels d'arachide, de sésame, de mil, mais ces marchés n'absorbent qu'une faible partie de la production aux dires même des producteurs ou des acheteurs. Tout ce qui n'est pas autoconsommé, est commercialisé par des voies plus ou moins détournées et des circuits commerciaux qui restent à déterminer. C'est pourquoi les indications relevées ne permettent pas (en aucune façon) de tirer des renseignements sur les quantités commercialisées.

TABLEAU 66

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AYANT COMMERCIALISE PAR STRATE ET PAR PRODUIT.

Produits	Banda	Mandjia	Sara	Baya centre	Baya Sud	Forêt	Ensemble
				en %			
Manioc	77	72	59	64	69	78	66
Bananes	7	16	6	25	33	43	26
Arachide	77	76	70	66	71	33	65
Maïs	35	54	27	33	36	63	38
Mil	14	38	28	17	-	-	13
Courge	14	20	16	9	9	3	10
Sésame	-	2	2	2	9	2	2
Riz	-	4	-	1	2	3	2
Légumes	7	46	29	33	17	16	27
Tabac	-	4	5	6	24	14	10
Coton	70	80	94	84	36	-	62
Voandzou	-	8	-	1	3	-	1
Taros	-	4	4	8	2	15	7
Café	-	-	1	1	6	28	6
Pomme de terre	-	-	-	-	6	1	1
Cacao	-	-	-	-	-	1	

Il faut tenir compte dans l'analyse de ces pourcentages des produits cultivés dans les différentes strates, et ne pas attacher une trop grande importance aux valeurs inscrites pour l'ensemble. Ainsi si l'on se reporte à l'exemple du coton les trois dernières strates doivent être éliminées pour obtenir un taux valable pour la zone cotonnière, on aboutit alors à un pourcentage voisin de 85 %.

Il apparaît par ailleurs dans ce tableau que parmi les grands produits vivriers seul le sésame ne fait pas l'objet d'une grande commercialisation.

D-11-3 - LIEUX DE VENTE

La commercialisation des produits vivriers s'effectue quel que soit le lieu, par petites quantités et porte sur un nombre considérable d'opérations. Il reste très difficile pour un cultivateur d'indiquer la répartition exacte selon le lieu de vente, aussi le plus souvent se contente-t-il de mentionner les lieux où ses produits sont le plus fréquemment vendus. Cela suffit cependant pour se faire une idée sur les principaux lieux de vente par nature de produit, et sur les déplacements occasionnés par ces ventes.

TABLEAU 67
LIEUX DE VENTE DECLARES

Produit	Village	Centre d'achat	Centre urbain	Autres lieux	Ensemble
Manioc	70	2	24	4	100
Arachide	70	5	22	3	100
Maïs	70	1	26	3	100
Mil	79	4	17	-	100
Banane	71	-	22	7	100
Courge	73	-	23	4	100
Taro , Igname	70	-	26	4	100
Légumes	59	-	33	8	100
Sésame	60	-	32	8	100
Riz	58	-	42	-	100
Coton	26	50	11	13	100
Café	85	8	7	-	100
Pomme de terre	91	-	9	-	100
Cacao	100	-	-	-	100
Tabac	80	8	12	-	100
Total	61	11	21	7	100

D'une manière générale, comme pour le centre Oubankui, on a considéré le déplacement effectué par l'exploitant, c'est ainsi que sont enregistrées comme ventes au village :

- les ventes effectuées dans un centre urbain par les exploitants habitant ce centre.
- les ventes effectuées dans un centre d'achat par les habitants résidant dans le village où se situe ce centre d'achat.

Dans autres lieux sont comprises toutes les autres répartitions possibles, mais dans la majorité des cas, cet autre lieu correspond à un village du même canton.

61 % des exploitants vendent sur place, l'ensemble de leurs produits, il serait intéressant de savoir dans quelles conditions.

74 % des planteurs de coton se déplacent obligatoirement, pour écouler leur production. Ce qui représente, compte tenu des 3 marchés officiels de la saison, une perte de temps assez sensible.

Par ailleurs, les cultivateurs n'hésitent pas à se déplacer pour vendre leurs produits vivriers puisque :

- 30 % d'entre eux déclarent vendre leur manioc, arachide et maïs hors du village,
- 41 % pour les légumes,
- 40 % pour le sésame.

...

et le but de ce déplacement s'associe fréquemment avec le centre urbain : 21 % des exploitants alimentent les marchés des chefs lieux en vivriers. Ceci constitue une donnée intéressante, et l'on peut se demander si ce mouvement nettement marqué ne découle pas de la migration de la population rurale vers les villes.

RESULTATS 2^{ème} PASSAGE

Pour obtenir des renseignements portant sur une année agricole complète, une deuxième opération, conduite d'octobre 1960 à janvier 1961, fut réalisée sur les strates cotonnières de l'ouest : Banda, Mandjia, Baya Centre, une partie de Baya sud et Sara.

Ce deuxième passage des enquêteurs permet, en particulier, de chiffrer l'importance de la culture du coton ainsi que celle des nouveaux défrichements concernant les vivriers 2^è cycle.

Les résultats de ces enquêtes représentant plus de 90 000 exploitations, font l'objet des chapitres ci-après.

Remarquons que les différentes caractéristiques concernant les chefs d'exploitation (âge, sexe, nombre d'épouses...), la population, la main d'œuvre, l'outillage, le cheptel, la commercialisation... ne sont pas reprises. Elles demeurent d'ailleurs parfaitement valables, mises à part les superficies qui s'y trouvent associées. Celles-ci doivent être majorées si l'on veut tenir compte de l'année agricole et plus particulièrement des surfaces consacrées au coton. Cela ne change en rien les grands caractères mis en évidence.

Précisons avant d'aborder les principaux résultats de ce deuxième passage, les superficies ayant fait l'objet de mesures. Il s'agit :

- des plantations de coton (campagne 1960/61)*
- des nouveaux défrichements portant des vivriers*
- des parcelles déjà en culture lors du premier passage, mais portant de nouvelles cultures.*

Ces relevés ne portent donc que sur de nouvelles cultures. On peut penser que la superficie ainsi mesurée fournit une bonne estimation de la superficie mise en culture au début d'une campagne agricole (qui d'une année à l'autre ne doit pas varier dans de larges proportions).

Additionnée à celle obtenue lors du premier passage elle permet donc de chiffrer la superficie cultivée au cours d'une année agricole complète.



SUPERFICIES 2^e PASSAGE

Les superficies 2^e passage correspondent aux surfaces mises en culture pour la production cotonnière de la campagne 1960/61 augmentées des terrains portant des cultures vivrières de 2^e cycle (plus particulièrement du sésame) ou nouvelles.

Pour l'ensemble de la zone "cotonnière ouest" ces terres couvrent plus de 86 000 hectares et se divisent en 221 000 parcelles.

D-12-1 - REPARTITION DE LA SUPERFICIE PAR STRATE

Cette répartition s'établit comme suit :

TABLEAU 68

Strate	Nombre d'exploitations	Superficies	Superficie moyenne par exploitation
Banda	3 400	1 870	55
Mandjia	7 200	5 100	71
Sara	20 800	26 200	126
Baya Centre	49 600	46 620	94
Baya sud	9 300	6 310	68
Ensemble	90 300	86 100	95

Ce tableau permet de calculer les superficies moyennes par exploitation et, par suite, d'obtenir pour l'ensemble d'une campagne agricole les superficies moyennes cultivées pour les exploitations des différentes strates.

Strate	Superficies moyennes des exploitations (ares)		
	1 ^{er} passage	2 ^e passage	Estimation ensemble année agricole
Banda	143	55	198
Mandjia	144	71	215
Sara	177	126	303
Baya Centre	141	94	235
Baya Sud	88	68	156
	145	95	240

La position des exploitations appartenant à la strate Sara (comprenant les ethnies Sara, Mboums, Ka...) se confirme. L'emplacement géographique de cette strate, la plus au Nord, où la durée de culture du sol est la plus courte, lié à la culture du mil, explique cette situation.

Pour les autres strates, la superficie cultivée dans l'année agricole avoisine 2 hectares et demeure ainsi très comparable à celle obtenue pour la zone Centre.

Ces strates se définissent par le groupe de cultures : coton-manioc-arachide.

Enfin la strate Baya sud débouchant sur la capitale Bangui d'une part et voisine de la zone forestière, comporte une forte proportion de cultivateurs ne pratiquant pas la culture cotonnière. Ceci suffit à expliquer la superficie moyenne cultivée par exploitation nettement inférieure à celle des autres strates.

Le chiffre d'ensemble, 240 ares de cultures pour une année agricole par exploitation moyenne de la zone cotonnière, est à un niveau très proche de celui obtenu pour la zone coton du Centre du territoire (250).

D-12-2 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE AU 2^e PASSAGE

TABLEAU 69

Taille des exploitations	Nombre d'exploitations		Superficies		Superficie moyenne (ares)
	Nombre	%	Hectares	%	
moins de 50 ares	11 380	12.6	3 930	4.6	35
50 à 99 ares	53 160	58.8	43 640	50.6	82
100 à 149 ares	13 080	14.5	16 880	19.6	129
150 à 199 ares	10 170	11.3	15 750	18.3	155
200 et plus	2 510	2.8	5 900	6.9	235
Ensemble	90 300	100	86 100	100	95

71 % des exploitants exploitent, pour ce 2^e passage, une superficie inférieure à l'hectare
3 % seulement plus de 2 hectares

Cette répartition doit varier sensiblement selon les strates. Malheureusement nous ne possédons pas les résultats détaillés par strate. On peut cependant penser qu'ils feraient apparaître les positions particulières

d'une part des Saras, Mboums, au nord qui exploitent des surfaces plus étendues (près d'un hectare en moyenne de coton par exploitation),

d'autre part, de la strate Baya sud où se situent les exploitations cultivant les surfaces les plus petites.

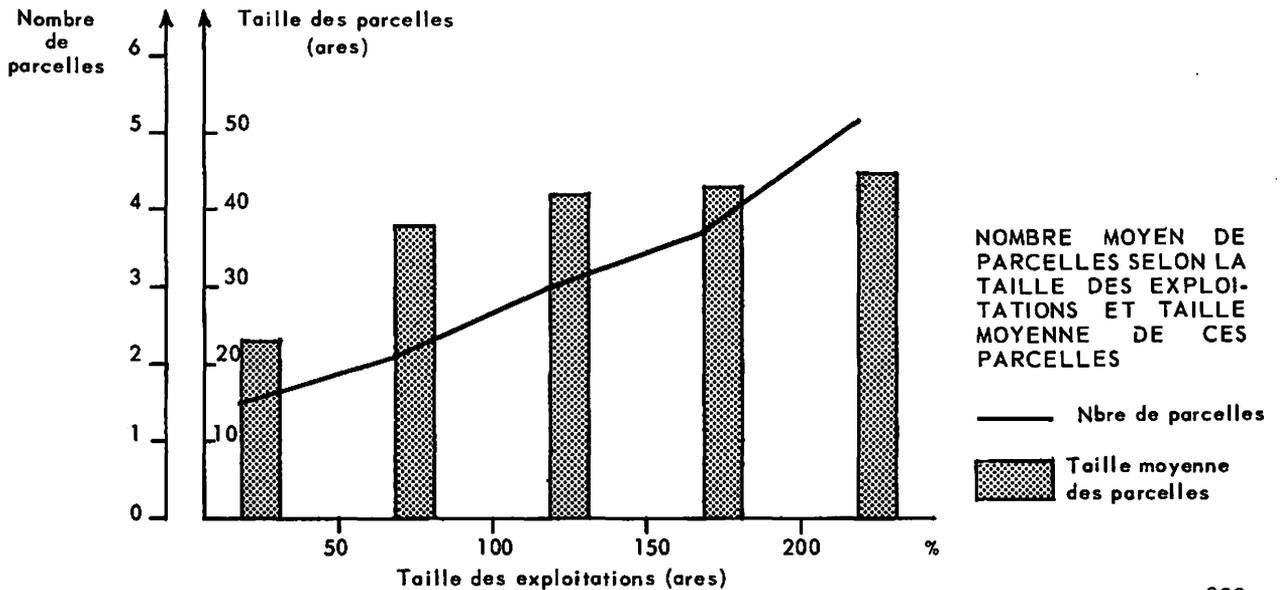
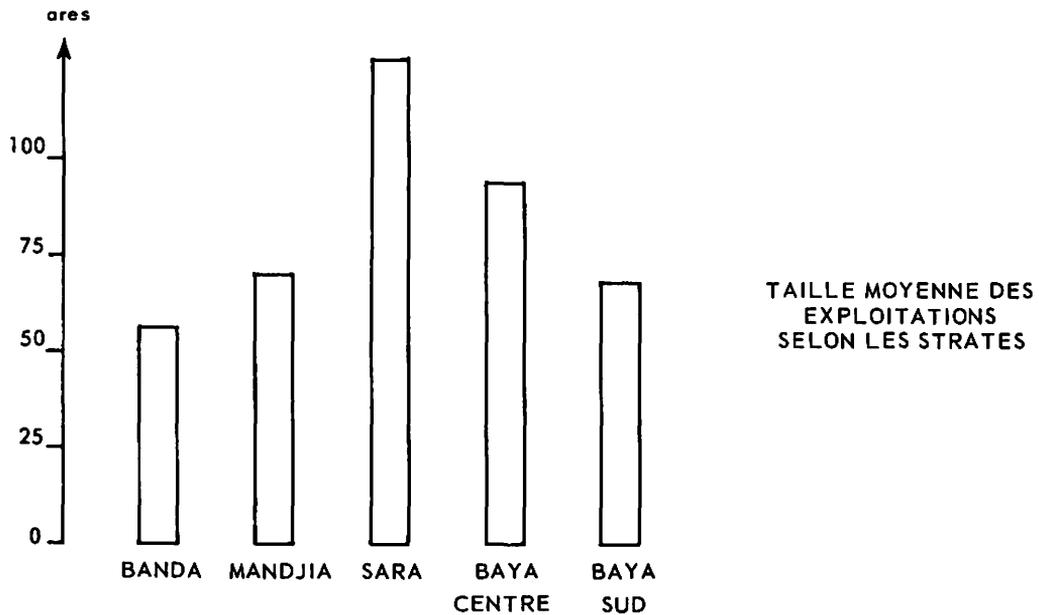
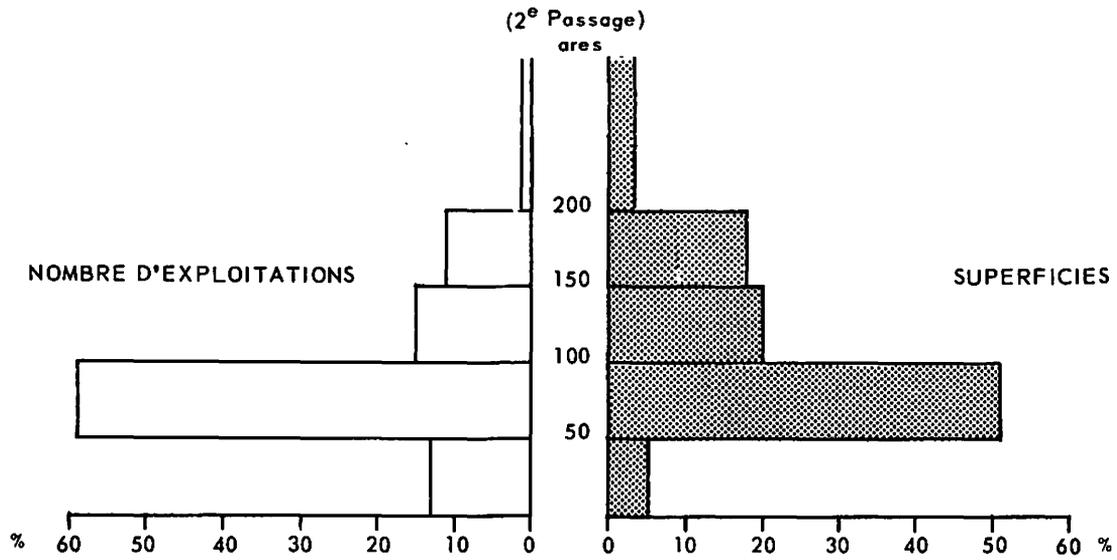
En fait, les superficies en coton jouent un rôle primordial et influencent le classement par strate.

D-12-3 - MORCELLEMENT ET PARCELLEMENT

Les surfaces relevées au 2^e passage se rapportent, rappelons-le :

- à la sole cotonnière 1960/61
- aux vivriers 2^e cycle sur la sole cotonnière 1960/59
- aux vivriers 2^e cycle hors sole

DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS DE LA ZONE COTONNIÈRE OUEST SELON LEUR TAILLE



Les soles cotonnières défrichées à l'intérieur des villages forment en général un seul bloc. Aussi compte-t-on trois blocs de cultures pour les exploitations pratiquant les trois types de cultures définies ci-dessus. En fait, pour l'ensemble des exploitations, on obtient un nombre moyen de blocs égal à 1,7.

D-12-3-1 - NOMBRE DE PARCELLES

En ce qui concerne les parcelles, il en a été dénombré 220.790 total soit 2,4 parcelles par exploitation et 1,4 parcelle par bloc de culture.

Ce nombre moyen de parcelles varie très rapidement selon la taille des exploitations au 2^e passage.

TABLEAU 70

Taille des exploitations 2 ^e passage	Nombre de parcelles au total		Nombre moyen de parcelles	Taille moyenne des parcelles (ares)
	Nombre	%		
Moins de 50 ares	17 410	7.9	1.5	23
50 à 99 ares	114 270	51.8	2.1	38
100 à 149 ares	39 350	17.8	3.0	43
150 à 199 ares	36 520	16.5	3.6	43
200 ares et plus	13 240	6.0	5.2	45
Ensemble	220 790	100	2.4	39

L'accroissement est très rapide, le nombre de parcelles double entre le 1^{er} et le 3^e groupe de taille des exploitations.

Ces parcelles se répartissent de la façon suivante selon la catégorie :

56 % appartiennent à la sole cotonnière 1961/60

15 % " " " " " 1960/59

29 % sont des parcelles hors sole

TABLEAU 71

NOMBRE MOYEN DE PARCELLES PAR EXPLOITATION SELON LA STRATE

Strates	Nombre moyen de parcelles
Banda	1.3
Mandjia	1.9
Sara	2.6
Baya centre	2.5
Baya sud	2.2
Ensemble	2.4

Les variations du nombre moyen de parcelles s'expliquent surtout en fonction des superficies mises en culture. C'est ainsi que pour les Bandas le nombre très faible de parcelles est étroitement lié aux 55 ares obtenus pour la superficie moyenne par exploitation dans la strate.

D-12-3-2 - TAILLE DES PARCELLES

Le tableau n° 72 indique la taille moyenne des parcelles selon l'étendue des exploitations au 2^e passage : 39 ares pour l'ensemble des parcelles. Cette taille est naturellement fonction des champs de coton dont la surface ou "corde" fixée par l'administration varie entre 50 et 70 ares.

Selon les catégories de parcelles on obtient les chiffres ci-après.

TABLEAU 72

Catégories de parcelles	Nombre de parcelles		Superficies	Taille moyenne des parcelles (ares)
	Nombre	%		
Sole cotonnière de l'année	123 460	55.9	63 380	51
Sole cotonnière 2 ^e & 3 ^e années	32 310	14.6	6 860	21
Hors sole	64 380	29.2	15 740	24
Plantations (cult. perennes)	640	0.3	120	19
Total	220 790	100	86 100	39

D-12-3-3 - RESULTATS PAR STRATE

TABLEAU 73

Strate	Superficies (hectares)			Nombre de parcelles			Taille moyenne (ares)		
	au total	en coton	en vivriers	au total	en coton	en vivriers	au total	en coton	en vivriers
Banda	1870	1450	420	4440	2690	1750	42	54	24
Mandjia	5100	3850	1250	13380	8750	4630	37	44	27
Sora	26200	20200	6000	54800	35450	19350	48	57	31
Baya Centre	46620	33900	12720	127430	67800	59630	37	50	21
Baya sud	6310	4100	2210	20740	9110	11630	30	45	19
Ensemble	86100	63500	22600	220790	123800	96990	39	51	23

UTILISATION DES TERRES

Les renseignements obtenus lors de ce deuxième passage complètent fort bien ceux obtenus au premier passage.

D-13-1 - ORIGINE DES TERRES UTILISEES AU DEUXIEME PASSAGE

Ces terres se répartissent en trois catégories, selon qu'il s'agit d'une reprise de parcelle, de l'utilisation d'un nouveau défrichement ou de la récupération sur un tiers.

Le tableau ci-après fournit les %

TABLEAU 74

Etat antérieur de la parcelle	Nombre de parcelles		Superficie	
	Nombre	%	ha	%
Parcelle existante	27 180	12.6	10 240	11.8
Nouveaux défrichements	190 890	86.2	75 390	87.6
Récupération sur tiers	2 720	1.2	470	0.6
Total	220 790	100	86 100	100

L'importance des nouveaux défrichements s'explique par les terres nécessaires pour la culture du coton, et aussi du sésame. La superficie défrichée en 1960 pour les besoins cotonniers représente 63 380 hectares, soit près de 84 % de l'ensemble des nouveaux défrichements.

La récupération sur un tiers porte essentiellement sur des terrains existant déjà au premier passage, il s'agit de parcelles agrandies au détriment de parcelles voisines (le plus souvent d'anciennes parcelles d'arachide utilisées pour la culture du sésame).

Autre remarque, la totalité des superficies récupérées sur un tiers ou provenant de parcelles premier passage sont cultivées en vivriers (exception faite de 140 hectares de coton semés sur d'anciennes parcelles cotonnières de la campagne 1959/60).

D-13-2 - CATEGORIE DE PARCELLES : TRANSFORMATION DES PARCELLES 1^{er} PASSAGE REPRISES AU 2^e PASSAGE

Pour les parcelles existantes au premier passage et reprises lors du deuxième, il est intéressant de connaître leur nouvel aspect cultural.

La question est de savoir si une transformation de parcelles intervient et si une forte proportion d'anciennes plantes demeure.

Le tableau n° 75 fournit cette comparaison, en indiquant la répartition des superficies mesurées au 2^e passage selon les catégories de parcelles, à chacun des passages.

Les superficies issues du premier passage représentent au total 10 710 hectares, soit près de 12 % de la superficie mise en culture pour les besoins de la première phase de la campagne 1960/61. Parmi elles, 4 310 hectares (45 %) portent simultanément des plantes nouvelles

et des traces des anciennes cultures (essentiellement manioc, courge, mil...). Les 6 400 autres correspondent à des parcelles complètement transformées au point de vue plantes. Dans le cas de ces dernières il s'agit très souvent des champs d'arachide, maïs, sur lesquels les cultivateurs ont semé des vivriers 2^e cycle après la récolte des vivriers 1^{er} cycle.

TABLEAU 75

Catégories de parcelles	Nombre de parcelles					Superficies					
	Au total		Nouvel aspect cultural (1)			Au total		Nouvel aspect cultural (1)			
	Nombre	%	a	b	c	hectares	%	a	b	c	
- Deuxième passage											
A - Sole coton de l'année	Val. absolues	123460	55.9	-	-	123460	63380	73.6	-	-	63380
	%	100	///	-	-	100	100	///	-	-	100
B - Sole coton 2 ^e et 3 ^e année	Val. absolues	32310	14.6	18420	7240	6650	6860	8.0	4210	1330	1320
	%	100	///	57	22	21	100	///	62	19	19
C - Hors sole	Val. absolues	64380	29.2	420	3460	60500	15740	18.3	20	5070 ⁽²⁾	10650
	%	100	///	1	5	94	100	///	-	32	68
D - Cultures perennes	Val. absolues	640	0.3	360	-	280	120	0.1	80	-	40
	%	100	///	56	-	44	100	///	67	-	33
Ensemble	Val. absolues	220790	100	19200	10700	190890	86100	100	4310	6400	75390
	%	100	///	9	5	86	100	///	5	7	88
- Premier passage											
B - Sole coton 2 ^e et 3 ^e année	Val. absolues	25660	11.6	18420	7240	-	5540	6.4	4210	1330	-
	%	100	///	72	28	-	100	///	76	24	-
C - Hors sole	Val. absolues	3880	1.7	420	3460	-	5090	5.9	20	5070	-
	%	100	///	11	89	-	100	///	0.4	99.6	-
D - Cultures perennes	Val. absolues	360	0.2	360	-	-	80	0.1	80	-	-
	%	100	///	100	-	-	100	///	100	-	-
Nouveaux défrichements	Val. absolues	190890	86.5	-	-	190890	75390	87.6	-	-	75390
	%	100	///	-	-	100	100	///	-	-	100

(a) Plantes déjà présentes au premier passage dont certaines ont disparu et ont été remplacées par de nouvelles.

(b) Plantes entièrement nouvelles.

(c) Parcelles nouvelles.

(1) Nouvel aspect cultural

(2) Y compris 120 hectares de coton qui pourraient être regroupés en A

Par catégorie, on s'aperçoit que les parcelles conservant des plantes déjà en place lors du premier passage appartiennent, dans leur quasi totalité aux soles cotonnières, alors que les parcelles hors sole portent uniquement des plantes nouvelles.

Il faut voir là une des conséquences de la culture cotonnière, et de l'utilisation des soles en découlant. Cette utilisation, est soumise à des règles bien définies appliquées pratiquement par tous les exploitants (par habitude).

Par ailleurs, ce tableau n° 75 fournit également une autre indication. En effet, il fait ressortir dans la colonne "parcelles nouvelles" un certain nombre de parcelles classées dans la catégorie B, c'est-à-dire sole cotonnière de l'année 1959/60. Ces parcelles, dont l'ensemble forme 1 300 hectares et qui, dans la deuxième partie du tableau sont assimilées à de nouveaux défrichements, correspondent tout simplement aux terres cotonnières non reprises pour les vivriers premier cycle et laissées en repos pendant toute la période correspondant à ce cycle.

Enfin, dernière remarque, la répartition de la superficie selon les catégories de parcelles, compte tenu des superficies non retenues lors de ce deuxième passage, ressemble relativement bien à celle obtenue pour le Centre Oubangui premier passage avec :

- une forte proportion pour la sole cotonnière actuelle
- une superficie hors sole cotonnière de même importance

Une estimation de la superficie défrichée annuellement est possible à partir de ces résultats, pour la zone cotonnière de l'Ouest.

Si on décompte la surface correspondant aux soles cotonnières 2^e année, le total "parcelles nouvelles" nous fournit la superficie défrichée et mise en culture dans la première partie de la campagne agricole, c'est-à-dire 74 000 hectares. A ce nombre vient s'ajouter la superficie défrichée pour les besoins des vivriers premier cycle : 10 000 hectares (voir étude "premier passage"). On obtient donc **le chiffre de 84 000 hectares pour l'ensemble de la zone cotonnière**. L'estimation de 90 000 hectares avancée pour l'ensemble de l'ouest se trouve donc en partie confirmée, la différence se rapportant à la zone forestière, suburbaine et à la partie Baya sud non retenue lors du 2^e passage.

TABLEAU 76

REPARTITION DES SUPERFICIES PAR CATEGORIE DE PARCELLES ET STRATE

Catégories de parcelles	Strates					Ensemble
	Banda	Mandjia	Sara	Baya centre	Baya sud	
	hectares					
A - Sole coton de l'année	1 450	3 850	20 200	33 900	4 100	63 500 (1)
B - Sole coton 2 ^e et 3 ^e année	100	460	2 750	3 070	480	6 860
C - Hors sole	320	790	3 250	9 650	1 610	15 620
D - Cultures perennes	-	-	-	-	120	120
Ensemble sup. 2^e pass.	1 870	5 100	26 200	46 620	6 310	86 100
	Superficie moyenne par exploitation (ares)					
A - Sole coton de l'année	43	54	97	67	44	70
B - Sole coton 2 ^e et 3 ^e année	3	6	13	6	5	7
C - Hors sole	9	11	15	19	18	17
D - Cultures perennes	-	-	-	-	1	€
	55	71	126	92	68	95

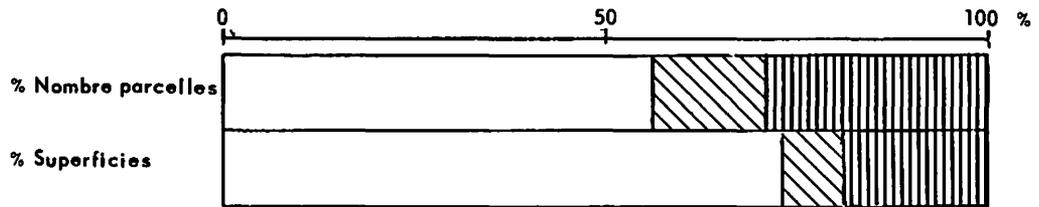
(1) Y compris le coton cultivé sur des parcelles hors sole (C)

La Catégorie A correspond aux cultures de coton de la campagne 1960/61, les catégories B et C sole cotonnière, deuxième année et hors sole concernent des cultures vivrières de 2^e cycle, la catégorie D des cultures pérennes.

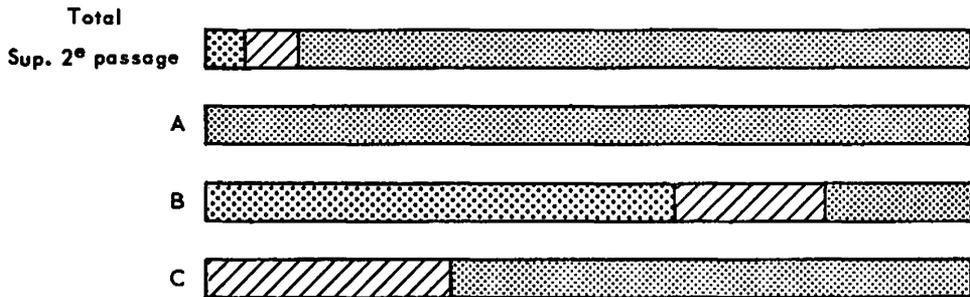
En rapprochant ces résultats de ceux obtenus pour les différentes strates au premier passage, on peut définir la superficie en culture par exploitation dans une année agricole.

SUPERFICIES 2^e PASSAGE

SELON LES CATEGORIES DE PARCELLES

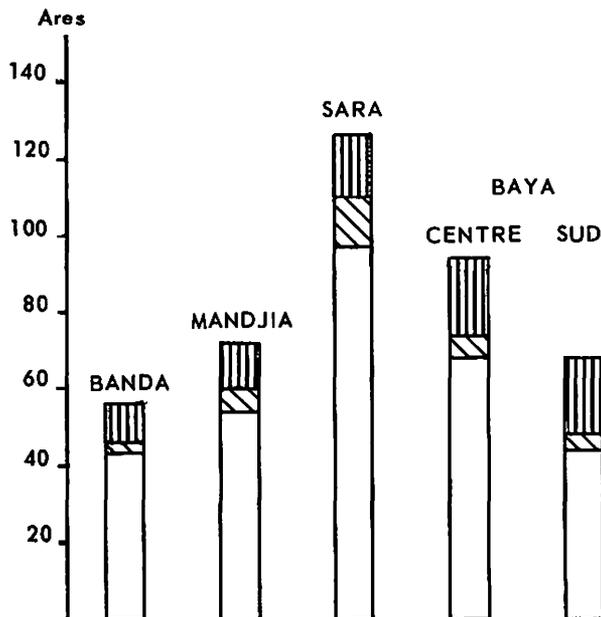


SELON L'ASPECT CULTURAL DES PARCELLES PAR RAPPORT AU 1^{er} PASSAGE



- | | | | | |
|--|--|----------------------|--|--|
| A sole coton année | | parcelles existantes | | Plantes 1 ^e passage certaines disparues
remplacées par des nouvelles |
| B Soles coton 2 ^e et 3 ^e année | | | | Plantes toutes nouvelles |
| C Hors sole cotonnière | | | | Parcelles nouvelles |

SELON LES STRATES
Taille moyenne de l'exploitation



On y remarquera l'importance des cultures sur soles cotonnières qui représentent :

71 %	de l'ensemble pour la strate	Baya sud
72 %		Banda
73 %		Mandjia
84 %		Baya centre
87 %		Sara

TABLEAU 77
SUPERFICIE EN CULTURE, PAR EXPLOITATION, DANS L'ANNEE AGRICOLE
(ZONE COTONNIERE)

Unité : ares

Strate	Coton	Sole cotonnière 2 ^e - 3 ^e années	Hors sole	Cultures perennes	Ensemble
BANDA					
1 ^{er} passage (1)	-	99	44	-	143
2 ^e passage (2)	43	3	9	-	55
Total	43	102	53	-	198
MANDJIA					
1 ^{er} passage (1)	-	98	43	3	144
2 ^e passage (2)	54	6	11	-	71
Total	54	104	54	3	215
SARA					
1 ^{er} passage (1)	-	154	23	-	177
2 ^e passage (2)	97	13	16	-	126
Total	97	167	39	-	303
BAYA CENTRE					
1 ^{er} passage (1)	-	124	16	1	141
2 ^e passage (2)	67	6	21	-	94
Total	67	130	37	1	235
BAYA SUD					
1 ^{er} passage (1)	-	62	20	6	88
2 ^e passage (2)	44	5	18	1	68
Total	44	67	38	7	156

(1) au premier passage : les superficies sole cotonnière 2^e et 3^e années et hors sole se rapportent aux vivriers premier cycle (arachide, maïs, courge, mil...) + manioc.

(2) au 2^e passage : elles correspondent aux vivriers 2^e cycle (sésame, voandzou) + manioc.

D-13-3 - ANNEES DE DEFRICHEMENT

La superficie relevée au 2^e passage comporte :

92 % de terrains défrichés en 1960

8 % de terrains défrichés en 1959

Les terrains correspondant à l'année 1960 ouvrent le cycle cultural de la campagne 1960/61.

Le croisement de l'année de défrichement avec les catégories de parcelles présentent un grand intérêt. Il conduit au tableau ci-après :

TABLEAU 78

Année de défrichement	Ensemble		Catégorie des parcelles 2 ^e passage							
			Sole coton de l'année		Sole coton 2 ^e et 3 ^e année		Hors sole		Cultures perennes	
	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S
1960	188 900	79 390	123 460	63 380	1 540	330	63 620	15 640	280	40
	85.6	92.2								
1959	30 860	6 560	-	-	29 990	6 460	510	20	360	80
	14.0	7.6								
1958 & 1957	1 030	150	-	-	780	70	250	80	-	-
	0.4	0.2								
Ensemble	220 790	86100	123 460	63 380	32 310	6 860	64 380	15 740	640	120
	100	100	55.9	73.6	14.6	8.0	29.2	18.3	0.3	0.1

N = nombre de parcelles

S = superficie en hectares

Indiquons immédiatement que les terres défrichées en 1960 ne correspondent pas aux nouveaux défrichements indiqués dans le paragraphe précédent. En effet, parmi les cultures hors soles (C) 10 650 hectares seulement ont été mis en culture pour la première fois, la différence correspond à des parcelles défrichées début 1960 pour la production d'arachide, maïs...

Les chiffres se rapportant à la catégorie (B) défrichement 1960, paraissent aberrants. On peut se demander d'où proviennent ces 330 hectares. Il s'agit d'anciennes parcelles coton remises en culture en 1960 après avoir été abandonnées pendant un certain temps. En réalité, on peut les considérer comme de nouveaux défrichements.

Deux remarques importantes :

- la sole de l'année (A) ne comprend que des terres défrichées spécialement (terrains neufs)
- la superficie hors sole utilisée pour les vivriers 2^e cycle provient de défrichements effectués dans l'année.

D-13-4 - UTILISATION DES SOLES COTONNIERES

Si on admet que pour le domaine d'étude les superficies en coton de ces trois dernières années agricoles sont sensiblement égales, on peut calculer un taux d'utilisation en prenant pour base la surface cotonnière de la sole 1960/61.

A partir des données recueillies au cours des deux passages il est alors possible d'établir un schéma général relativement complet concernant l'utilisation des superficies défrichées pour les besoins de la culture du coton, une fois celui-ci récolté.

TABLEAU 79

Temps écoulé depuis le défrichement	Année de mise en culture pour coton	Superficies (hectares)	Taux d'utilisation	Utilisation
moins de 1 année	Sole coton 60/61	63 400	100 %	sole coton
1 année	Sole coton 59/60	58 540	92 %	utilisés au premier passage pour les vivriers 1 ^{er} cycle + manioc mil
		6 860	11 %	utilisés au 2 ^e passage pour les vivriers 2 ^e cycle (sésame en particulier)
2 années	Sole coton 58/59	41 540	66 %	utilisés au 1 ^{er} passage pour les vivriers 1 ^{er} cycle et manioc, mil...
3 années	Sole coton 57/58	21 080	33 %	utilisés au 1 ^{er} passage pour les vivriers et plus particulièrement le manioc
plus de 3 années	Autres soles cotonnières années 56-55...	1 410	2 %	

On a donc, au cours de ces deux passages, noté l'utilisation de 202 830 hectares sur une superficie totale cultivée de 247 990 ha. Ce qui correspond à un taux voisin de 82 %, compte non tenu des 3 strates les plus au sud où la culture cotonnière n'est pas pratiquée.

Cependant on doit noter que parmi les 6 860 hectares utilisés au 2^e passage et provenant de la sole cotonnière 1959/60, 1 330 hectares (2 %) n'avaient pas été repris pour le compte du 1^{er} passage alors que les autres avaient fait l'objet d'une première série de cultures vivrières (9 %).

Pour une sole cotonnière d'une campagne agricole donnée :

94 % de la superficie sont donc repris pour les cultures vivrières au titre de la première année, 6 % abandonnés

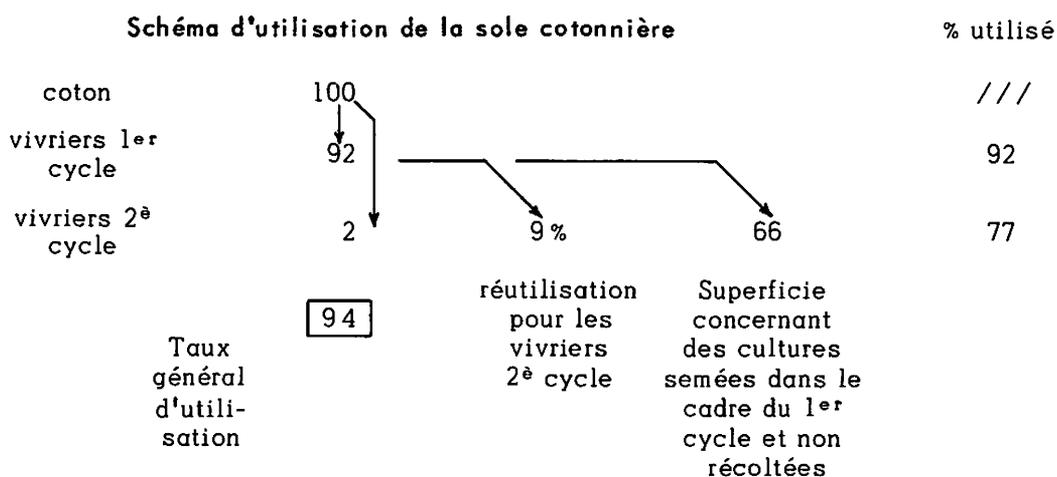
9 % font l'objet d'une double utilisation

La deuxième année, 66 % seulement de la superficie restent en culture

La troisième année, 33 % portent encore des produits vivriers et la même fraction se trouve éliminée

La quatrième année, l'abandon est presque complet puisqu'il ne reste qu'à peine 2 % de la superficie de la sole cotonnière initiale en culture.

Parmi les parcelles utilisées immédiatement après l'arrachage des pieds de coton, pour les vivriers 1^{er} cycle, une forte proportion se trouvait complantée de cultures - comme le manioc - à cycle végétal très long. Ces parcelles, au moment du 2^e passage des enquêteurs étaient donc encore en exploitation. Une estimation de la superficie occupée par cette catégorie de parcelles nous est fournie par la surface appartenant à la sole coton de la campagne 58/59. Ce qui revient à dire que, au 2^e passage des enquêteurs, 77 % de la sole cotonnière 59/60 étaient exploités.



Ces taux sont très comparables à ceux du Centre Oubangui : seule différence, l'utilisation en 1^{er} cycle beaucoup plus importante sur l'ouest. Mais il faut voir là tout simplement l'influence des cultivateurs des strates nord (Sara, Mboum) qui, pour s'adapter aux conditions climatiques de leur secteur, sont amenés à reprendre immédiatement et complètement les soles cotonnières pour les cultures du mil, de l'arachide... au début de la saison des pluies.

Pour les différentes strates, les résultats sont d'ailleurs les suivants :

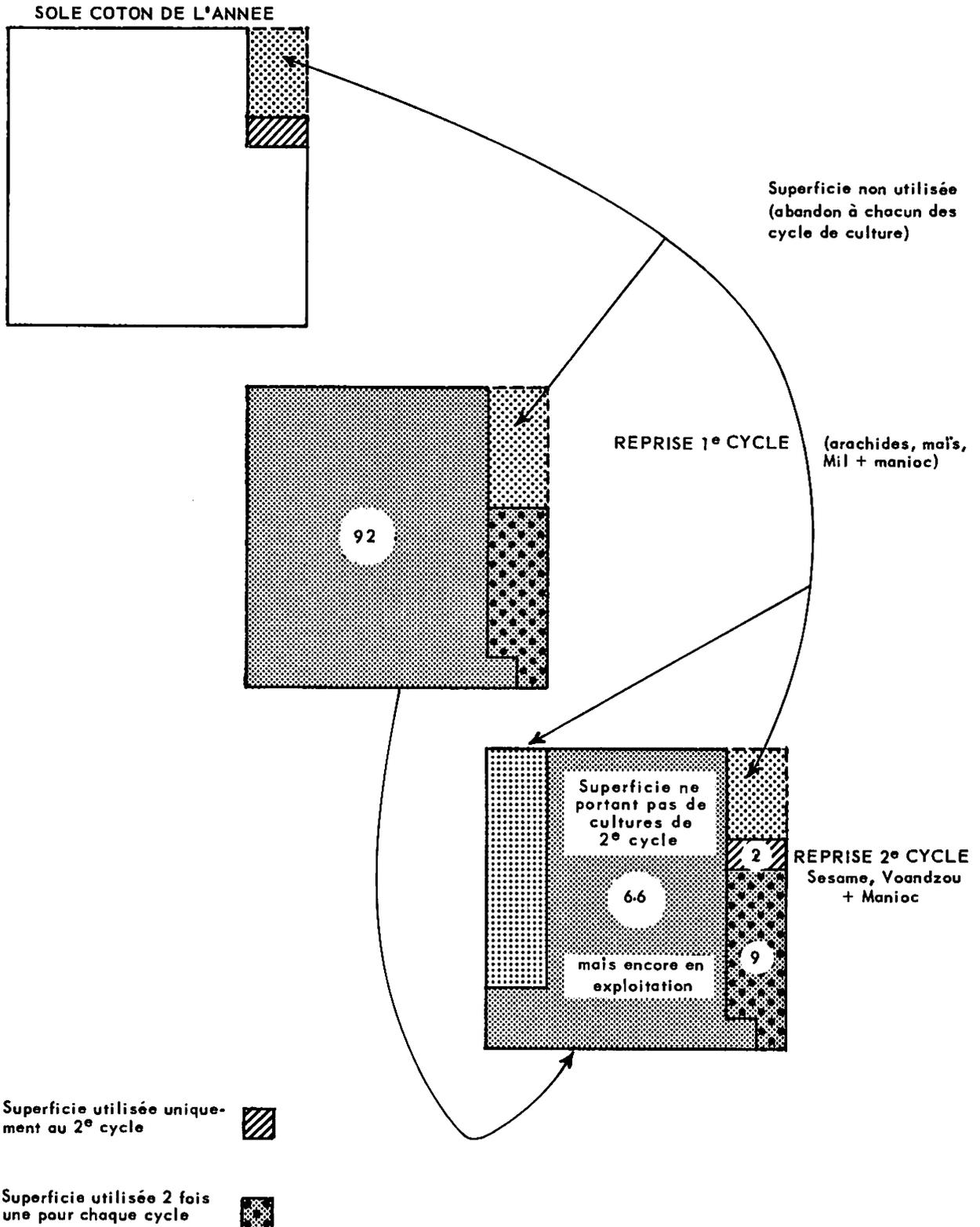
TABLEAU 80
TAUX GENERAL D'UTILISATION PAR STRATE, NON COMPRIS LES SUPERFICIES REUTILISEES ET LE REPORT 1^{er} CYCLE

	Banda	Mandjia	Sara	Baya centre	Baya sud	Ensemble
Coton	100	100	100	100	100	100
Vivriers 1 ^{er} cycle	100	93	99	87	79	92
Vivriers 2 ^e cycle	-	3	1	4	-	2
Abandon	-	4	-	9	21	6

Partout où est possible la pratique de deux cycles culturaux sur le même terrain dans l'année, la reprise des superficies cotonnières est moindre. C'est le cas des strates Bayas.

UTILISATION SOLE COTONNIERE

1^{ere} ANNEE DE VIVRIERS



CHAPITRE D - 14

CULTURES 2^e PASSAGE

D-14.1 - DONNEES D'ENSEMBLE

Les cultures se répartissaient ainsi :

	Superficies		Parcelles	
	hectares	%	Nombre	%
Cultures industrielles	64 170	74.5	132 090	59.8
Cultures vivrières	21 930	25.5	88 700	40.2
Ensemble	86 100	100.0	220 790	100.0

L'ouverture de la campagne agricole 60/61 explique l'importance des superficies concernant les cultures industrielles et plus particulièrement le coton qui occupe 99% de ces superficies. Cependant la part des cultures vivrières est loin d'être négligeable 1/4 de la superficie totale de ce 2^e passage, non compris les associations à partir du coton.

D-14.2 - CULTURES INDUSTRIELLES

Pratiquement elles se limitent au coton, les autres plantes, café et tabac groupées, ne constituent que 1% de la superficie totale en cultures industrielles.

	Superficies		Parcelles		
	hectares	%	Nombre	%	
coton {	culture pure	49 930	77.8	96 810	73.3
	culture associée	13 590	21.2	27 010	20.4
		63 520	99.0	123 820	93.7
Café ± vivriers	120	0.2	640	0.5	
Tabac ± vivriers	530	0.8	7 630	5.8	
Ensemble	64 170	100.0	132 090	100.0	

Les plantations de café correspondent à des créations intervenues entre les deux passages des enquêteurs et comportent un assez grand nombre de semis dont les plants seront utilisés dans le courant de l'année 1961. Elles se situent toutes dans la strate Baya sud.

Le tabac représente un grand nombre de parcelles, mais, comme pour le premier passage, on doit mentionner que sa culture s'effectue dans le cadre d'associations avec des plantes vivrières, dans lesquelles il ne constitue que rarement la plante de base. Les pieds sont épars à l'intérieur des parcelles et il s'avère très difficile d'estimer la superficie occupée.

De toute façon il est destiné à la consommation familiale et ne présente pas un grand intérêt économique.

D-14-2-1 - LE COTON

63 520 hectares pour l'ensemble des strates de la zone ouest, pour 123 820 parcelles ce qui correspond à 74 % de la superficie cultivée au 2^e passage et approximativement 59 % des parcelles.

Comparée à la superficie obtenue au 1^{er} passage pour la sole cotonnière 1959/60 qui, rappelons-le ne correspondait pas à la totalité des terres coton utilisées pour cette campagne, on aboutit à un écart relativement faible.

58 500 ha	1959/60
63 500 ha	1960/61

Cet écart de 5 000 hectares s'explique par la non utilisation d'une partie de la sole cotonnière de l'année pour les vivriers 1^{er} cycle (arachide, maïs...). Cette superficie est par contre reprise pour les cultures de 2^e cycle (sésame éventuellement).

Une estimation de la surface des terres consacrées à ce type de culture nous est fournie par le tableau indiquant l'année de défrichement et la catégorie de parcelle. Lors du 2^e passage 6 500 hectares provenant de la sole cotonnière de 59/60 ont été mis en culture et on peut admettre qu'une partie de cette superficie avait déjà servi lors du 1^{er} passage.

Dans ces conditions, on peut conclure *que la superficie en coton d'une campagne agricole à l'autre varie très peu et se situe, pour la zone cotonnière de l'ouest, autour de 65 000 hectares.*

Cette remarque est très importante. Elle complète les données se rapportant à la culture du coton en RCA.

D-14-2-2 - FREQUENCE PAR STRATE DES EXPLOITATIONS PRATIQUANT LA CULTURE COTONNIERE

Toutes les exploitations ne pratiquent pas la culture du coton à l'intérieur des diverses strates.

Strates	% d'exploitations pratiquant la culture du coton
Banda	64
Mandjia	66
Baya sud	70
Baya centre	86
Sara	96
Ensemble	85 %

Le pourcentage plus faible des trois premières strates s'explique par leur position géographique. Pour la strate Baya sud il ne s'agit que des villages de cette strate où la culture du coton existe (approximativement 50 %).

En strate Sara la culture est généralisée.

On ne doit pas voir dans ces taux une possibilité d'augmenter considérablement la superficie cotonnière. En effet, parmi les exploitations qui ne cultivent pas de coton se classent de nombreux isolés ou personnes incapables physiquement d'entreprendre les travaux nécessaires à cette culture. En outre, dans certaines zones celle-ci s'avère impossible (ramassage non organisé, terrains peu propices, production orientée vers les vivriers).

D-14-2-3 - SUPERFICIE CULTIVEE PAR STRATE

Les 63 500 hectares se répartissent ainsi par strate :

Strates	Superficies		Nombre de parcelles	
		%		%
Banda	1 450	2.3	2700	2.2
Mandjia	3 850	6.1	8400	6.8
Sara	20 200	31.8	35500	28.7
Baya Centre	33 900	53.4	68000	54.9
Baya sud	4 100	6.4	9200	7.4
Ensemble	63 500	100	123800	100

Les strates étant de taille inégale il est impossible donc de faire des comparaisons à partir de ce tableau. Par contre, si on calcule les tailles moyennes des parcelles et la répartition des superficies en coton selon le mode de culture, les diverses strates apparaissent très diversifiées.

D-14-2-4 - FREQUENCE PAR STRATE DES SUPERFICIES COTON PUR, COTON ASSOCIE

Pour l'ensemble du domaine cotonnier ouest on obtient les taux de 79 % de coton en culture pure et 21 en culture associée pour les superficies, et 78 % et 22 % en ce qui concerne les parcelles.

Par strate, la fréquence des superficies coton pur, coton associé est la suivante :

TABLEAU 81

Strate	Fréquence	
	Coton pur	Coton associé
Banda	100	-
Mandjia	84	16
Sara	61	39
Baya centre	81	19
Baya sud	89	11
Ensemble	79	21
Superficies (ha)	49 910	13 590

Les exploitations de la strate Sara se distinguent ; le fait que la période culturale dans l'année soit plus courte les entraîne à compléter leurs champs de coton de vivriers et surtout de légumes.

Remarquons que, le plus souvent, l'association à partir du coton s'effectue à partir de légumes dont les plants sont très dispersés sur les parcelles, ce qui n'influe en rien sur les densités. Les parcelles de coton portant du manioc ou des légumes en bordure n'ont pas été considérées comme association.

D-14-2-5 - TAILLE MOYENNE DES PARCELLES

Ces tailles varient autour du demi hectare. La superficie à cultiver par actif est fixée chaque année par arrêté gouvernemental. En 1959 et 1960 cette superficie (appelée corde) a été fixée à 64 ares.

Généralement la corde correspond à la parcelle, *il existe donc un écart de l'ordre de 13 ares sur l'ensemble des parcelles de la zone cotonnière ouest, soit près de 20 %.*

Notons toutefois que certains actifs s'occupent de plusieurs parcelles, ce qui réduit légèrement ce pourcentage.

Le mode de culture n'influe pratiquement pas, pour l'ensemble, sur la taille de la parcelle coton, ce qui semble logique, les associations n'étant mises en place qu'après le défrichement des cordes.

TABLEAU 82
TAILLE DES PARCELLES DE COTON

Strates	ares		
	Culture pure	Culture associée	Moyenne
Banda	54	-	54
Mandjia	45	43	44
Sara	58	54	57
Baya centre	51	50	50
Baya sud	47	37	45
Moyenne générale	52	50.5	51

D-14-2-6 - DENSITE DE PLANTATION

Pour l'ensemble des strates la densité est voisine de 64 000 pieds/ha et varie comme l'indique le tableau ci-dessous. Elle provient d'un calcul portant sur 381 observations pour les parcelles en culture pure et 131 observations pour celles en culture associée.

TABLEAU 83
DENSITE PAR STRATE ET MODE DE CULTURE

Unité : pieds à l'hectare

Strate	Culture pure	Culture associée	Densité les plus fréquentes
Banda	60 500	-	55 000
Mandjia	58 700	45 000	52 000
Sara	67 500	58 250	65 000
Baya centre	68 500	73 000	57 000
Baya sud	39 500	29 000	37 000
Ensemble	64 300	63 300	{ 55 000 57 000

Rappelons que pour le centre Oubangui on obtenait des densités moyennes voisines puisque pour la strate Banda la densité à l'hectare s'élevait à 54 000 et pour les Mandjia à 57 000 pieds.

Si, pour l'ensemble, il ne semble pas que le mode de culture influe sur la densité, par strate on remarque des écarts assez importants.

Un cas aberrant est présenté par la strate Baya centre où la densité "associé" est légèrement supérieure à la densité "culture pure". A ceci deux explications :

- Il y a une tendance marquée, notamment à la limite des districts de Paoua Bossangoa à une adaptation de la culture du coton à la culture traditionnelle. Le coton est semé à la volée,

sans corde, le manioc est bouturé dans le coton. Le démariage, très difficile - ce serait plutôt un éclaircissage - est négligé. Nous avons relevé des densités de 200 000 pieds/ha et même 215 000. Dans ces conditions, le développement végétatif du coton est très faible.

- le démariage est souvent une opération négligée et la densité des poquets sur la ligne est très forte.

TABLEAU 84

FREQUENCE PAR STRATE DES DIFFERENTS MODES DE DEMARIAGE

Le nombre d'observations, bien que limité, peut être considéré comme représentatif.

Les semis à la volée et non démariés figurent sous la rubrique "semis volée".

Strate	Démarié à 1 plant		Démarié à 2 plants		Semis volée		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Banda	3	33	6	66	-	-	9	100
Mandjia	11	34	17	51	5	15	33	100
Sara	121	85	17	12	4	3	142	100
Baya centre	161	57.5	101	36	18	6.5	280	100
Baya sud coton	21	44	24	50	3	6	48	100
Total et %	317	62 %	165	32 %	30	6 %	512	100 %

N : Nombre d'observations

Le démariage à 1 ou 2 plants n'a que très peu d'influence sur la densité de la culture. Ceci semble lié au fait que lorsque le cultivateur a l'intention de démarrer à 1 plant, il augmente la densité des poquets sur la ligne.

D-14.3 - CULTURES VIVRIERES

Elles représentent 25.5 % des superficies du 2^e passage, non compris les associations avec les cultures industrielles.

La plante de base de ces cultures est le sésame que l'on retrouve sur 93 % des superficies en cultures pures, et 89 % des superficies en cultures associées. Cultivée partout, cette espèce est semée fin juillet début août, et se cultive de 3 façons différentes

- après arrachage du coton de l'année précédente souvent en association avec du mil et du manioc (9 % des superficies en sésame)

- sur de nouveaux défrichements effectués en même temps, que le débroussement coton, le sésame est semé sur les secteurs les moins fertiles des champs (55 % des superficies en sésame).

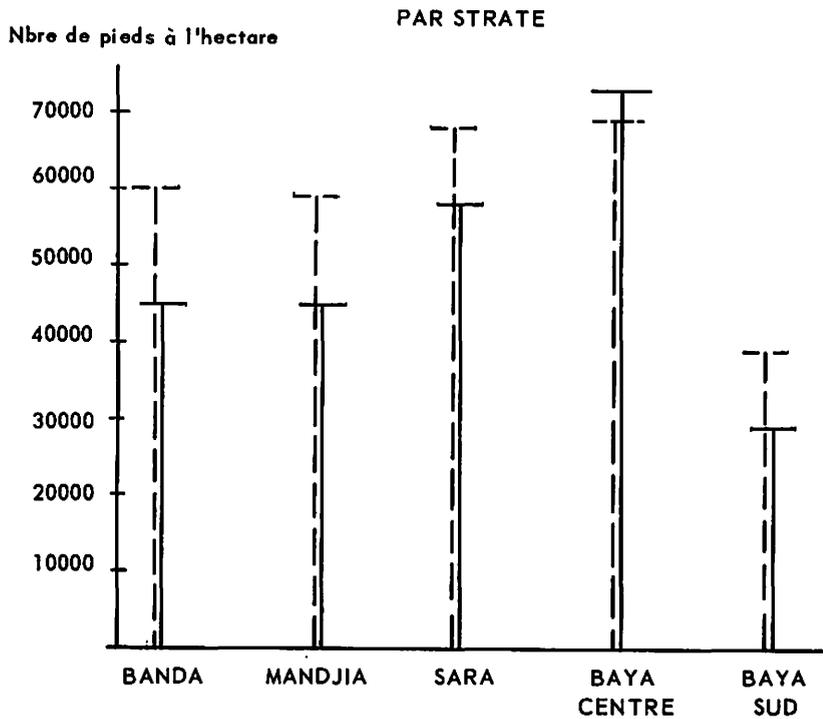
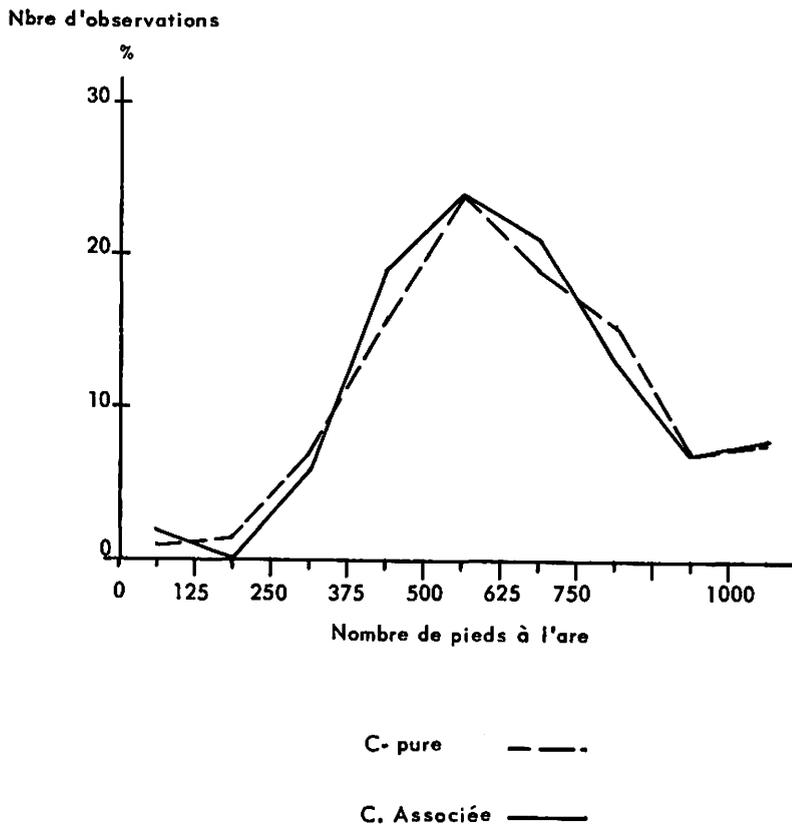
- dans une culture déjà en place ou après la récolte des arachides et mil. Dans ce cas il est toujours associé (36 % des superficies en sésame).

La deuxième solution est là plus fréquente.

Par ailleurs les cultivateurs de la zone ont une tendance nettement marquée à pratiquer la culture pure du sésame.

12 780 ha en culture pure	64 %
7 230 ha en culture associée	36 %
20 010 ha	100 %

DENSITÉ COTON



D-14-3-1 - CULTURES PURES, CULTURES ASSOCIEES

L'influence du sésame se retrouve puisque pour l'ensemble des cultures vivrières 2^e passage on obtient les chiffres suivants :

TABLEAU 85

Mode de culture	Superficies		Nombre de parcelles		Part du sésame	
	ha	%	Nombre	%	en Superficie	en Nombre de parcelles
Culture pure	13 830	63.1	50 280	56.7	92.5	84.4
Culture associée	8 100	36.9	38 420	43.3	80.5	82.1
Ensemble	21 930	100.0	88.700	100.0	///	///

D-14-3-2 - SUPERFICIES CULTIVEES

Le tableau ci-après indique, par mode de culture, espèces et associations, les superficies cultivées et le nombre de parcelles correspondant.

Sur les terrains déjà en culture au premier passage et réutilisés, seules les plantes à cycle plus long ou ayant fait l'objet d'un deuxième semis, se retrouvent associées ou non au sésame et au voandzou. C'est pourquoi *on rencontre des courges, du mil et surtout du manioc. La plante du 2^e cycle représente un complément.*

Sur les terrains portant, au premier passage, de l'arachide et du maïs (et portant de nouvelles cultures au deuxième passage) les exploitants pratiquent des semis de sésame et voandzou quelques jours après la récolte de ces premières espèces. C'est une pratique culturelle très fréquente dans la zone montagneuse de la strate Baya centre et la strate Sara sur la face nord des monts Kassé. Toute cette zone forme un ensemble comprenant les districts de Baboua, Bouar, Bozoum, sud de Paoua. Elle se retrouve aussi de façon plus sporadique dans le sud des districts de Bossangoa et Bouca. Ceci s'explique par l'existence régulière de deux ou trois précipitations en mars-avril apportant 120 ou 130 mm d'eau permettant un semis d'arachides et de maïs avant le 15 avril.

Sur les terrains provenant d'anciennes parcelles de coton non utilisées au premier cycle, ou sur de nouveaux défrichements, le sésame est généralement en culture pure.

Sur le tableau ci-après notons, par ailleurs, la présence de pommes de terre cultivées aux environs de Bozoum et dans la strate Baya sud. La production alimente les centres voisins et surtout Bouar. Il en est de même des plantations de bananiers.

Pour estimer les superficies par espèces on doit établir un tableau de regroupement se rapportant aux superficies et parcelles de cultures associées où les différentes espèces ont été rencontrées.

On y remarque que :

le sésame : se trouve présent sur 7 230 hectares
en association

le manioc : sur une superficie à peu près équivalente 7 180 hectares

le mil : s'associe sur 1 900 hectares

les courges : sur 1 000 hectares

Les habitudes culturelles des exploitants expliquent les répartitions constatées par associations.

TABLEAU 86
CULTURES VIVRIERES 2^e PASSAGE

Espèces	Nombre de parcelles		Superficies		
	Associations	Nombre	%	hectares	%
Cultures pures					
Sésame		42 430	84.4	12 780	92.5
Pomme de terre		540	1.1	360	2.6
Patate , igname , taro		2 620	5.2	350	2.5
Bananier		250	0.5	170	1.2
Voandzou		2 940	5.8	100	0.7
Manioc		1 240	2.5	40	0.3
Courge		260	0.5	30	0.2
Total cultures pures		50 280	100.0	13 830	100.0
Cultures associées					
Sésame - manioc		18 660	48.6	3 360	41.5
Sésame - mil		1 910	5.0	390	4.8
Sésame - mil - manioc		5 690	14.9	1 260	15.6
Sésame - courge		430	1.1	80	1.0
Sésame - courge - manioc		1 780	4.6	460	5.7
Sésame - courge - manioc - mil		560	1.5	50	0.6
Sésame - P.I.T. - Manioc		1 780	4.6	620	7.7
Sésame - P.I.T. - courge - manioc		250	0.7	110	1.4
Sésame - P.I.T. - courge - manioc - mil		170	0.4	40	0.5
Sésame - P.I.T. - Voandzou - manioc		170	0.4	40	0.5
Sésame - maïs - courge		170	0.4	100	1.2
Manioc - bananier		2 170	5.7	1 190	14.7
Manioc - courge		350	0.9	30	0.4
Manioc - mil		80	0.2	30	0.4
Manioc - P.I.T.		80	0.2	€	€
Manioc - P.I.T. - mil		170	0.4	10	0.1
Voandzou - mil avec ou sans manioc		1 740	4.5	60	0.7
Voandzou - mil - courge		170	0.4	100	1.2
Divers		2 090	5.5	170	2.0
Total cultures associées		38 420	100.0	8 100	100.0
Total cultures vivrières		88 700	///	21 930	///
N.B. : P.I.T. : patate , igname , taro					

TABLEAU 87

Espèce	Parcelles où la plante a été rencontrée		Superficie sur laquelle la plante a été rencontrée	
	Nombre	%	hectares	%
Sésame	31 570	82	7 230	89
Manioc	33 480	87	7 180	89
Mil	9 580	25	1 930	24
Courge	3 780	10	970	12
PIT	2 620	7	820	10
Voandzou	2 080	5	200	2
Bananier	2 170	6	1 190	15

D-14-3-3 - SUPERFICIES PAR ESPECES

On a utilisé, pour évaluer les superficies par espèces, les rapports de densités selon le mode de culture. On a ainsi une superficie théorique comparable à celle obtenue pour le premier passage.

Les densités, rappelons-le, figurent dans l'étude sur le premier passage.

Voici les résultats en hectares.

TABLEAU 88

Produits	Superficie culture pure	Superficie culture associée	Ensemble
Sésame	12 780	6 500	19 280
Manioc	40	5 400	5 440
Mil	-	1 100	1 100
Courge	30	600	630
PIT	350	400	750
Voandzou	100	40	140
Bananier	170	500	670
Divers (yc PdeTerre)	360	50	410
	13 830	14 590	28 420

Le rapport : "superficies réelles des cultures associées" "superficies théoriques obtenues" s'établit à 180 %.

Ce taux se modifierait certainement si on avait établi l'estimation à partir d'un calcul association par association.



D-15.1 - LISTE DES ASSOCIATIONS VIVRIERES 1^{er} PASSAGE

Densité de Plantation

Plantes vivrières

Manioc

Mil

Sésame

Courge

Arachide

Voandzou

Maïs

Patate

Bananier

Plantes industrielles

Coton



D.15.1 - VIVRIERS : LISTE DES ASSOCIATIONS (1^{er} PASSAGE)

Associations	Nombre de parcelles	Superficie (hectares)	Associations	Nombre de parcelles	Superficie (hectares)
A + Mn	20.360	4.380	Ms + Mn	3.860	550
A + Mil	1.820	560	Ms + Mil	2.060	530
A + Mil + Mn	15.810	6.190	Ms + Mil + Mn	1.220	380
A + S + Mn	170	140	Ms + B	3.320	280
A + S + Mil + Mn	150	60	Ms + B + Mn	1.300	500
A + Pit	340	€	Ms + B + Mil	170	-
A + Pit + Mn	2.260	460	Ms + B + Mil + Mn	80	30
A + Pit + Mil	1.330	650	Ms + V	170	10
A + V	400	80	Ms + V + Mn	140	80
A + V + Mn	1.500	440	Ms + Pit	310	210
A + V + Mil + Mn	8.400	350	Ms + Pit + Mn	580	50
A + Ms	6.440	530	Ms + Pit + Mil	670	20
A + Ms + Mn	6.900	1.560	Ms + Pit + Mil + Mn	260	40
A + Ms + Mil	1.260	270	Ms + Pit + B	1.990	430
A + Ms + Mil + Mn	2.690	1.400	Ms + Pit + B + Mn	1.110	310
A + Ms + S	340	20	Ms + Pit + V	160	-
A + Ms + B	940	150	C + Mn	4.040	830
A + Ms + B + Mn	270	60	C + Mil	8.070	3.660
A + Ms + B + Mil + Mn	170	70	C + Mil + Mn	17.780	7.980
A + Ms + V	170	-	C + V + Mn + Mil	650	210
A + Ms + V + Mn	420	60	C + V + Mn	440	20
A + Ms + V + Mil + Mn	50	20	C + Pit	340	10
A + Ms + V + B + Mn	250	20	C + Pit + Mn	880	260
A + Ms + Pit	690	80	C + Pit + Mil + Mn	2.660	700
A + Ms + Pit + Mn	740	170	C + Ms	11.450	930
A + Ms + Pit + Mil + Mn	340	70	C + Ms + Mn	4.490	890
A + Ms + Pit + B	160	20	C + Ms + Mil	3.210	950
A + C	1.240	160	C + Ms + Mil + Mn	3.280	1.520
A + C + Mn	5.410	1.570	C + Ms + B	1.470	150
A + C + Mil	5.360	2.570	C + Ms + B + Mn	150	20
A + C + Mil + Mn	26.290	11.110	C + Ms + B + Mil	170	-
A + C + S + Mn	660	280	C + Ms + B + Mil + Mn	310	60
A + C + B + S + Mil + Mn	150	-	C + Ms + V + Mn	320	20
A + C + V + Mn	910	290	C + Ms + V + Mil	170	10
A + C + V + Mil + Mn	530	220	C + Ms + Pit	4.630	190
A + C + Pit + Mn	860	240	C + Ms + Pit + Mn	910	70
A + C + Pit + Mil + Mn	2.690	1.060	C + Ms + Pit + Mil	420	20
A + C + Pit + S + Mil + Mn	340	70	C + Ms + Pit + Mil + Mn	710	430
A + Ms + C	3.580	530	C + Ms + Pit + B	630	330
A + Ms + C + Mn	6.960	2.450	C + Ms + Pit + B + Mn	150	-
A + Ms + C + Mil	1.180	260	B + Mn	3.130	570
A + Ms + C + Mil + Mn	8.640	3.800	B + A	450	30
A + Ms + C + S	340	160	B + A + Mn	470	80
A + Ms + C + S + Mn	170	120	B + Pit	1.720	200
A + Ms + C + B	200	30	B + Pit + Mn	1.400	220
A + Ms + C + V + Mn	670	190	V + Mn	1.640	70
A + Ms + C + V + Mil	1.290	400	V + Mil	1.030	240
A + Ms + C + Pit	1.770	80	V + Mil + Mn	850	190
A + Ms + C + Pit + Mn	450	90	V + Pit	550	30
A + Ms + C + Pit + Mil	840	30	V + Pit + Mn	420	30
A + Ms + C + Pit + Mil + Mn	2.170	930	Mil + Mn	13.340	5.500
A + Ms + C + Pit + B + Mil + Mn	170	30	Pomme de terre + Vivriers	570	70
Pit + Mn	2.010	490	Autres	4.380	1.180
Pit + Mn + Mil	660	210			
Pit + S + Mil	510	10			
A + Pit + V + Mn	300	110			
A + Pit + V + Mn + Mil	140	50			
A + Pit + V + B n + Mil	150	20			
			TOTAL	265.690	76.460

D-15-2 - DENSITE MANIOC - CARRE DE 5 M × 5 M

Nombre de Pieds	Culture Pure : Nombre d'observations								Culture Associée : Nombre d'observations							
	Banda	Man-djia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble	Banda	Man-djia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble
0 - 4	-	1	3	4	-	2	-	10	5	20	116	141	12	11	3	308
5 - 9	3	5	9	54	17	10	1	99	3	20	63	116	32	24	1	259
10 - 14	5	5	25	59	18	20	2	134	5	11	30	110	38	12	-	206
15 - 19	2	9	16	48	25	21	1	122	2	11	29	70	22	9	1	144
20 - 24	-	4	3	20	5	9	2	43	-	1	10	62	12	7	-	92
25 - 29	-	1	-	11	10	5	-	27	1	-	3	6	-	3	-	13
30 - 34	1	1	1	2	5	1	-	11	-	1	10	19	8	-	-	38
35 - 39	-	1	-	1	3	-	-	5	-	1	3	8	3	-	-	15
40 et +	-	-	-	2	4	5	1	12	1	1	7	12	4	2	-	27
Totaux	11	27	57	201	87	73	7	463	17	66	271	544	131	68	5	1.102

D-15-3 - DENSITE DE MIL - CARRE DE 5 × 5 M.

Nombre de Pieds	Culture Pure : Nombre d'observations								Culture Associée : Nombre d'observations							
	Banda	Man-djia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble	Banda	Man-djia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble
0 - 9	-	-	-	-	-	-	-	-	2	6	50	84	3	-	-	145
10 - 19	-	-	1	1	1	-	-	3	2	4	52	48	4	-	-	110
20 - 29	-	-	1	-	-	-	-	1	-	3	40	35	-	-	-	78
30 - 39	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	36	32	-	-	-	75
40 - 49	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	26	21	-	-	-	51
50 - 59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12	11	-	-	-	24
60 - 69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	6	-	-	-	16
70 - 79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	4	-	-	-	15
80 - 89	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	6	8	-	-	-	16
90 - 99	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	9	-	-	-	-	10
100 et +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	14	29	-	-	-	48
Totaux	-	-	2	1	1	-	-	4	9	28	266	278	7	-	-	588

D-15-4 - DENSITE SESAME - CARRE DE 2 × 2 M.

Nombre de Pieds	Culture Pure - Nombre d'observations						Culture Associée - Nombre d'observations						Ensemble
	Banda	Mandjia	Sara	Baye Centre	Baye Sud	Total	Banda	Mandjia	Sara	Baye Centre	Baye Sud	Total	
0 - 29	-	-	-	3	1	4	1	-	1	1	0	3	7
30 - 59	2	2	1	7	1	13	-	1	-	6	1	8	21
60 - 89	-	1	3	4	2	10	1	1	2	5	2	11	21
90 - 119	2	-	5	8	1	16	-	-	1	15	4	20	36
120 - 149	-	3	6	10	2	21	-	2	5	13	1	21	42
150 - 179	1	2	2	5	2	12	-	1	2	9	0	12	24
180 - 209	-	2	10	10	2	24	-	2	2	17	6	27	51
210 - 239	-	2	6	5	3	16	-	-	2	16	1	19	35
240 - 269	-	2	3	16	3	24	1	-	2	13	1	17	41
270 - 299	2	2	4	12	5	25	-	-	5	8	0	13	38
300 - 329	-	2	4	6	3	15	-	-	3	9	0	12	27
330 - 369	-	-	3	4	2	9	-	-	2	7	0	9	18
370 - 399	-	-	4	4	1	9	-	-	-	4	1	5	14
400 et +	-	-	5	11	0	16	-	-	2	4	0	6	22
Totaux	7	18	56	105	28	214	3	7	29	127	17	183	397

D-15-5 - DENSITE COURGES - CARRE DE 5 × 5 M.

Nombre de Pieds	Culture Associée - Nombre d'observations							Ensemble
	Banda	Mandjia	Sara	Baye Centre	Baye Sud	Forêt	Zone suburb.	
0	6	20	23	74	16	1	-	140
1 - 4	2	13	44	75	7	5	-	146
5 - 9	2	7	42	57	5	10	-	123
10 - 14	-	2	29	26	11	3	-	71
15 - 19	2	3	23	15	8	4	-	55
20 - 24	-	1	12	8	6	-	-	27
25 - 29	-	-	4	3	-	-	-	7
30 - 34	-	3	7	7	3	-	-	20
35 - 39	-	-	4	2	-	-	-	6
40 - 44	-	-	-	3	2	-	-	5
45 et +	-	1	3	6	7	-	-	17
Ensemble	12	50	191	276	65	23	-	617

D-15-6 DENSITE ARACHIDE - CARRE DE 2 × 2 M.

Nombre de Pieds	Culture Pure - Nombre d'observations								Culture Associée - Nombre d'observations							
	Banda	Man-djia	Sara	Bayo Centre	Bayo Sud	Forêt	Zone Sub.	Ensemble	Banda	Man-djia	Sara	Bayo Centre	Bayo Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble
0	-	-	-	-	-	-	-	-	4	3	30	41	6	3	-	87
1 - 4	-	-	-	-	-	-	-	-	2	9	23	26	2	3	-	65
5 - 9	-	-	-	-	-	-	-	-	1	11	28	46	9	5	1	101
10 - 14	-	-	1	7	1	-	1	10	2	5	20	30	11	4	-	72
15 - 19	-	1	1	4	3	2	-	11	3	5	20	27	11	1	1	68
20 - 24	-	-	-	4	6	1	-	11	2	4	6	40	8	-	1	61
25 - 29	-	-	2	3	1	2	1	9	2	3	9	31	8	2	-	55
30 - 34	-	-	-	6	3	2	-	11	-	1	8	15	5	5	-	34
35 - 39	-	-	-	2	3	5	-	10	-	-	7	27	12	1	1	48
40 - 44	-	-	-	8	7	-	-	15	-	1	2	17	5	4	-	29
45 - 49	-	-	1	3	9	1	-	14	-	-	1	13	3	1	1	19
50 - 54	-	-	-	1	4	-	1	6	-	-	2	4	3	2	-	11
55 - 59	-	-	-	2	2	1	-	5	-	-	-	2	5	-	-	7
60 et +	-	-	1	-	5	2	-	8	-	-	1	3	8	-	-	12
Totaux	-	1	6	40	44	16	3	110	16	42	157	322	96	31	5	669

D-15-7 - DEUXIEME PASSAGE - VOANDZOU - CARRE DE 2 × 2 M.

Nombre de Pieds	Culture Pure	Culture Associée
	Nombre d'Observations	Nombre d'Observations
0 - 4	-	44
5 - 9	2	15
10 - 14	-	10
15 - 19	-	6
20 - 24	1	6
25 - 29	-	2
30 - 34	2	2
35 - 39	-	3
40 - 44	2	2
45 et +	8	-
Totaux	15	90

D-15-8 DENSITE MAIS - CARRE DE 5 × 5 M.

Nombre de Pieds	Culture Pure - Nombre d'observations								Culture Associée - Nombre d'observations							
	Banda	Man-djio	Sara	Baye Centre	Baye Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble	Banda	Man-djio	Sara	Baye Centre	Baye Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble
0	-	-	-	-	-	-	-	-	5	6	12	53	19	6	1	102
1 - 9	-	-	-	1	2	7	-	10	7	5	9	40	15	25	1	102
10 - 19	-	-	-	4	18	21	1	44	3	9	14	39	17	21	3	106
20 - 29	-	1	-	6	5	6	-	18	-	11	10	30	5	9	3	68
30 - 39	-	-	-	1	1	3	-	5	1	7	6	19	6	2	2	43
40 - 49	-	1	1	3	2	2	-	9	-	1	7	17	3	6	-	34
50 - 59	-	-	-	2	1	2	-	5	-	5	6	8	1	-	-	20
60 - 69	-	-	-	3	1	1	-	5	-	-	9	8	2	-	1	20
70 - 79	-	-	1	2	-	-	2	5	-	1	11	5	-	-	1	18
80 - 89	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1	1	-	-	5
90 et +	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	10	19	2	1	-	32
Totaux	-	2	4	22	30	42	3	103	16	46	96	239	71	70	12	550

D-15-9 - DENSITE PATATES - IGNAME ET TAROS - CARRE DE 5 × 5 M.

Nombre de Touffes	Culture Associée - Nombre d'observations							
	Banda	Mandjio	Sara	Baye Centre	Baye Sud	Forêt	Zone Suburb.	Ensemble
0	4	16	10	50	10	2	1	93
1 - 4	-	4	7	34	4	7	1	57
5 - 9	-	1	5	7	2	8	3	26
10 - 14	-	1	2	6	1	2	1	13
15 - 19	-	-	2	5	-	1	-	8
20 - 24	-	2	3	5	1	1	1	13
25 - 29	-	-	-	3	1	1	-	5
30 - 34	-	-	-	1	1	-	1	3
35 - 39	1	-	1	1	-	-	-	3
40 et +	-	1	-	3	1	-	-	5
Totaux	5	25	30	115	21	22	8	226

D-15.10 - DENSITE BANANIERS - CARRE DE 5 × 5 M.

Nombre de Touffes	Culture Pure - Nombre d'observations								Culture Associée - Nombre d'observations							
	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	Zone Sub.	Ensemble	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Forêt	Zone sub.	Ensemble
0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	7	11	8	10	2	42
1 - 2	-	4	-	4	1	4	-	13	-	3	4	7	5	15	2	36
3 - 4	-	1	-	10	7	5	-	23	-	-	3	3	3	11	1	21
5 - 6	-	-	1	10	5	1	2	19	-	-	6	2	4	4	2	18
7 - 8	-	1	-	12	2	5	1	21	-	-	-	4	1	2	-	7
9 - 10	-	2	-	7	2	-	-	11	-	-	-	4	1	2	2	9
11 - 12	1	-	-	3	2	-	-	6	-	-	-	4	1	2	1	8
13 - 14	-	2	1	2	-	2	-	7	-	-	-	-	-	1	-	1
15 - 16	-	-	-	6	-	-	-	6	-	-	1	-	-	-	-	1
17 - 18	-	1	-	5	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-
19 et +	-	1	-	8	-	-	-	9	-	-	1	1	-	-	-	2
Totaux	1	12	2	67	19	17	3	121	-	7	22	36	23	47	10	145

D-15.11 - DENSITE COTON - CARRES DE 2 × 2 M.

Nombre de Pieds	Culture Pure						Culture Associée					
	Nombre d'Observations						Nombre d'Observations					
	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Total	Banda	Mandjia	Sara	Baya Centre	Baya Sud	Total
0 - 4	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	3	3
5 - 9	-	1	-	-	5	6	-	-	-	-	-	0
10 - 14	-	4	4	12	6	26	-	-	3	4	1	8
15 - 19	3	3	12	30	12	60	-	1	14	8	2	25
20 - 24	2	11	18	52	9	92	-	1	19	11	-	31
25 - 29	3	5	19	41	4	72	-	-	16	10	1	27
30 - 34	-	5	17	41	-	63	-	-	4	13	-	17
35 - 39	✓	1	4	22	1	28	-	-	-	9	-	9
40 et +	1	1	9	19	-	30	-	-	3	8	-	11
Totaux	9	31	83	217	41	381	-	2	59	63	7	131

Densités les plus fréquentes : Banda 55.000 Mandjia 52.000 Sara 65.000 Baya Centre 57.000 Baya Sud 37.000

D-15.12 - DENSITE COTON PAR STRATE SUIVANT LE MODE DE CULTURE

Strate	Culture Pure				Culture Associée			
	Nombre observ.	Nombre de Pieds	Moyenne	Densité Ho	Nombre observ.	Nombre de Pieds	Moyenne	Densité Ho
Banda	9	218	24,2	60 500	-	-	-	-
Mandjia	31	730	23,5	58 700	2	37	18,5	46 250
Sara	83	2 241	27,0	67 500	59	1 374	23,3	58 250
Baya Centre	217	5 956	27,4	68 500	63	1 845	29,2	73 000
Baya Sud (coton)	41	651	15,8	39 500	7	81	11,5	28 750
Totaux et moyennes	381	9 796	25,7	64 250	131	3 337	25,3	63 250

Rappel pour le Centre : BANDA : 54 000 - MANDJIA : 57 500 - FLEUVE : 27 500.



E. ESTIMATIONS D'ENSEMBLE

Le domaine d'étude groupe tous les districts qui, au point de vue agricole, possèdent une importance. Il est donc intéressant de grouper les résultats obtenus par ces enquêtes et de fournir des chiffres d'ensemble.

La plupart des chiffres peuvent se comparer ou, mieux, se totaliser directement d'une zone à l'autre. Par contre, il n'en va pas de même pour les chiffres se rapportant aux superficies 1^{er} et 2^e passages. En effet,

- pour la **zone centre** :

le premier passage correspond à la situation des exploitations au début de la saison sèche (Novembre 1959/février 1960).

le deuxième passage concerne la situation au début de la saison des pluies (mars à mai 1960).

- pour la **zone ouest** :

le premier passage se rapporte à la situation des exploitations au début de la saison des pluies (avril 60/juillet 60).

le deuxième passage à la situation au début de la saison sèche (octobre 60-janvier 61).

Il existe donc une inversion des passages entre les deux zones ; par ailleurs, au premier passage toutes les superficies cultivées des exploitations ont fait l'objet de mesures tandis qu'au second seules les parcelles issues de nouveaux défrichements ou portant de nouvelles cultures ont donné lieu à des relevés. En outre, dans le cas de l'ouest, ce deuxième passage se rapporte à une campagne différente et porte sur un domaine plus restreint, celui de la zone cotonnière.

En tenant compte de cette situation et du jeu des divers cycles de culture, nous avons redressé les résultats pour les rendre directement comparables et fournir une image d'une campagne agricole complète.

La superficie premier passage centre se compare à la totalité de la superficie deuxième passage ouest augmentée d'une partie de la superficie premier passage : celle correspondant aux cultures vivrières de deuxième cycle et aux produits à cycle long, le manioc tout particulièrement.

On admet, en effectuant cette comparaison, que d'une campagne à l'autre, celle de 1959/60 à la suivante 1960/61, il n'y a pas eu de profondes modifications au point de vue superficies deuxième cycle et surface cotonnière.

De même, on a supposé que pour la zone forestière non enquêtée au 2^e passage la superficie mise en culture pour le deuxième stade cultural (ou son équivalent) voisine les 15 000 hectares. Cette estimation tient compte de la reprise des champs d'arachide, de maïs et, pour la zone suburbaine, des plantations de manioc.

Les tableaux ci-après et la série de graphiques et cartes indiquent les principales données.

Le domaine d'étude comporte près de 232 000 exploitations agricoles sur lesquelles vivent 935 000 personnes et où travaillent 541 000 actifs agricoles. Cette population active cultive, au cours d'une campagne agricole, 530 000 hectares de terres correspondant à une superficie physique voisine de 451 000 hectares.

INDICATEURS AGRO-ECONOMIQUES

Désignation	Centre	Ouest	Ensemble	Moyenne par exploitation
Exploitants agricoles (Nombre)				
Ensemble de la zone	107 000	124 500	231 500	-
dont : Zone cotonnière uniquement	103 000	90 000	193 000	-
Population agricole				
Totale	412 000	523 000	935 000	4,0 person.
dont : Active	256 000	285 000	541 000	2,3 actifs
Bétail (nombre de têtes)				
Caprins	110 000	214 000	324 000	1,4
Porcins	10 000	10 500	20 500	-
Ovins	2 000	11 700	13 700	-
Volailles (coqs et poules)	210 000	306 000	516 000	2,2
Outillage (nombre)				
Houes	320 000	341 000	661 000	2,8
Matchettes	214 000	178 000	392 000	1,7
Haches	130 000	137 000	267 000	1,1
Superficies (en hectares)				
- Superficie totale cultivée	266 700	263 000 ^(a)	529 700	229 ares
1 - Situation au début de la saison sèche				
Novembre-février = coton + vivriers 2 ^e cycle + manioc	186 800	173 300 ^(a)	360 100	156 ares
2 - Situation au début de la saison des pluies				
Mars-juill = vivriers 1 ^{er} c. + manioc	79 900	89 700 ^(a)	169 600	73 ares
- Superficie physique utilisée	212 800	238 000	450 800	194 ares

(a) y compris les superficies estimées pour le 2^e passage zone forestière.

Désignation	Centre	Ouest	Ensemble	Moyenne par exploitation
Nombre de blocs de culture				
1 - Début saison sèche	237 600	253 800	491 400	///
2 - Début saison des pluies	151 600	155 600	307 200	///
Nombre de parcelles en culture, au total	1 042 800	835 000	1 877 800	8.1
1 - Début saison sèche	600 500	537 500	1 138 000	4.9
2 - Début saison des pluies	442 300	297 500	739 800	3.2
Défrichements annuels (hectares) (moyenne campagne agricole)	91 900	93 100	185 000	79 ares
CULTURES (superficies totales cultivées)				
Coton Superficie au total	^(b) 73 600	63 500	137 100	59 ares
En culture pure	46 900	49 900	96 800	...
En culture associée	26 700	13 600	40 300	...
Nombre de parcelles	158 700	123 800	282 500	...
Café Superficie au total	^(b) 7 800	8 100	15 900	///
Nombre de parcelles	35 000	27 800	62 800	...
Tabac Superficie au total	450	950	1 400	///
Nombre de parcelles	24 600	10 400	35 000	...
Cultures vivrières Au total	187 800	190 400 ^(a)	378 200	163 ares
En culture pure	67 200	93 000	160 200	...
En culture associée	120 600	97 400	218 000	...
dont :				
Vivriers 1 ^{er} cycle ^(c) (maïs arachide-courge..mil) + manioc	81 100	86 700	167 800	...
Vivriers 2 ^e cycle ^(c) (mil- sésame..) + manioc	54 300	33 900	88 200	...
Manioc pur	48 000	69 000	117 000	50 ares
Bananiers + plantes de complément	4 400	800	5 200	...
Densités moyennes à l'are (Nombre pieds)				
Coton	475	556	///	///
Café	10	11	///	///
Manioc Culture pure	61	62	///	///
Culture associée	55	47	///	///
Mil Culture pure	770	///	///
Culture associée	310	429	///	///

(a) y compris les superficies estimées pour le 2^e passage zone forestière.

(b) y compris 2 890 hectares associations café-coton de la région de Mbomou.

(c) y compris les associations de ces plantes avec le manioc, les bananiers ...

Densités moyennes à l'are (Nombre de Pieds)		Centre	Ouest	Ensemble	Moyenne par exploitation
Arachide	Culture Pure	1 300	910	///	///
	Culture Associée	940	460	///	///
Maïs	Culture Pure	190	116	///	///
	Culture Associée	62	107	///	///
Courges	Culture Pure	46	62	///	///
	Culture Associée	37	39	///	///
Bananier	Culture Pure	17	36	///	///
	Culture Associée	13	15	///	///

Espèces	Superficies théoriques de production (hectares) (a)		
	Centre	Ouest	Ensemble
Coton	73 600	63 500	137 100
Café	7 800	8 100	15 900
Tabac	450	950	1 400
Arachide	24 000	25 500	49 500
Maïs	16 500	23 400	39 900
Courge	23 300	23 900	47 200
Voandzou	900	800	1 700
Sésame	12 100	19 300	31 400
Mil	15 400	30 400	45 800
Riz	1 300	-	1 300
Patate - Igname - Taro	6 200	4 800	11 000
Bananier	9 400	4 400	13 800
Manioc	126 500	118 900	245 400

(a) voir mode de calcul dans le chapitre "Centre 12.4.-"

Cette superficie physique est occupée pendant trois ans au moins (4 en zone forestière). Chaque année une large fraction est renouvelée: 185 000 hectares ou près de 40 %.

Ces nouveaux terrains proviennent soit d'un défrichement direct de la brousse (savane ou forêt), soit d'anciennes parcelles laissées en repos plusieurs saisons. *Parmi ces nouvelles terres 137 000 hectares, près de 75 %, sont destinés à la production cotonnière.*

Remarquons que dans la plupart des villages, les défrichements entrepris répondent à certaines règles établies en fonction des traditions mais aussi des terrains disponibles sur l'ensemble du territoire villageois. Ce qui se traduit, dans beaucoup de cas, par un "bloc de défrichements" par année agricole. Aussi peut-on facilement repérer la rotation des cultures et estimer les besoins annuels en terres nouvelles dans un village déterminé.

Seules les parcelles destinées aux cultures hors sole (non liées à l'utilisation de la sole cotonnière) échappent à cette règle.

En résumé, les cultivateurs disposent leurs cultures sur quatre blocs de culture, les trois premiers entrant dans l'assolement pratiqué, le quatrième se rapportant aux cultures complémentaires (sésame, bananier...).

Les cultures se répartissent entre 1 880 000 parcelles au total sur lesquelles les agriculteurs pratiquent une rotation de culture selon le schéma ci-après (confirmation du schéma indiqué dans la partie générale de l'étude.

En novembre-février, 1 138 000 parcelles sont entretenues. En mars-juillet, après la récolte du coton, ce nombre de parcelles ne s'élève plus qu'à 740 000.

Zone cotonnière			Zone forestière
2 cycles culturaux dans l'année	1 seul cycle annuel		culture de façon continue
<p>COTON</p>			
1 ^{er} cycle	Arachide-maïs courge-mil-manioc	Mil-courge-arachide Maïs et manioc	Maïs-arachide
2 ^e cycle	sésame-mil-manioc	Manioc ou mil (qqfois répétition du 1 ^{er} cycle)	Maïs-Manioc
	Manioc	Manioc	Manioc
Hors sole : Sésame-bananier + plantes de complément			Bananiers + plantes de complément, Taros
1 ^{er} passage = novembre-février : coton + 2 ^e cycle + Manioc			
2 ^e passage = mars-juin : 1 ^{er} cycle + Manioc			

Dans la zone forestière où la saison sèche ne dure pas plus de deux mois, la culture se pratique de façon continue. Dans la zone cotonnière, selon la durée de la saison sèche, les cultivateurs ont la possibilité de faire un ou deux cycles culturaux dans l'année agricole.

Les exploitants de la partie la plus septentrionale (bassin de l'Ouham, frontière Tchadienne), en raison de la saison sèche qui s'étale sur plus de 5 mois, ne peuvent pratiquer qu'un cycle annuel dans lequel le mil possède une part prépondérante. Partout ailleurs les deux cycles culturaux annuels sont possibles.

Pour ces cultures, *une pratique généralisée, celle de l'association des espèces végétales à l'intérieur des parcelles*. La culture d'une espèce à l'état pur ne correspond, dans la plupart des cas, qu'à une situation particulière : la mise en place d'une espèce tête d'assolement (arachide, maïs...) ou le stade ultime de la vie d'un champ (manioc, bananier) ; seule exception, le sésame.

Même les cultures industrielles n'échappent pas à cette habitude : les plantations de café servent très souvent de parcelles vivrières et possèdent des cultures intercalaires de vivriers (arachide, maïs...).

Dans la région de Mbomou on observe même l'association coton-café-vivriers.

Les superficies consacrées aux cultures d'exportation occupent 154 400 hectares et se répartissent en :

137 000 hectares pour le coton

16 000 hectares pour le café

1 400 hectares pour le tabac

Ce qui correspond, pour les exploitants de la zone cotonnière, à une culture moyenne de coton de 73 ares par exploitation.

Les plantations de café se situent en bordure de l'Oubangui et en zone forestière, elles croissent depuis l'introduction de l'*excelsa* qui donne d'excellents résultats en savane. Actuellement, *le nombre de parcelles dénombrées s'établit autour de 63 000*. Parmi elles on compte d'anciennes plantations des années 1930 à 1935.

Dans le cas du tabac, il s'agit très fréquemment de plantes associées à des espèces vivrières, et destinées à la consommation familiale ou au petit commerce villageois. Le tabac cultivé sous contrôle, et dans de bonnes conditions, provient du district de Berberati et n'occupe, au plus, que 300 à 350 hectares.

Les cultures vivrières occupent 378 200 hectares : 160 200 en culture pure, 218 000 hectares en culture associée, ou respectivement 42 % de la surface totale en vivriers pour les premières et 58 % pour les secondes.

Sur les 160 200 hectares de plantes semées à l'état pur, 117 000 hectares portent du manioc, ce qui correspond à 73 % des superficies en culture pure.

Comme dans la plupart des parcelles, le manioc se trouve à l'état pur en raison de l'élimination progressive des autres espèces. On peut considérer que ces 117 000 hectares portaient, au départ, des cultures associées. Ce qui conduit à une superficie totale de parcelles où les cultures ont été associées avoisinant 335 000 hectares ; 43 000 hectares seulement se rapportent aux parcelles portant des espèces à l'état pur.

Les superficies par cycle font apparaître la prépondérance des cultures premier cycle : arachide, maïs, courges et mil dans le Nord.

Les densités fournies par le tableau général correspondent à des moyennes. Celles-ci restent très variables d'une zone à l'autre, sauf pour le café, le manioc et, à un degré moindre les courges. Elles fournissent cependant une idée, du moins pour les cultures pures, des densités de plantation.

Enfin, dernier groupe de renseignements, l'inventaire des outils et du nombre de têtes de bétail. L'outillage se résume à un éventail limité d'outils traditionnels, et le bétail se rapporte essentiellement à un cheptel de caprins (324 000 têtes) et 516 000 volailles,

C'est certainement dans ce domaine que les améliorations seraient les plus rapides et aussi les plus rentables. Essayer d'implanter un élevage de gros bétail (ou d'intéresser les cultivateurs à l'élevage), apprendre aux agriculteurs à utiliser des outils plus rationnels, semblent être des objectifs possibles à retenir dans le cadre d'un plan national.

	Centre	Ouest	Ensemble
	en ares		
Superficie totale cultivée			
par personne	64	50	57
par actif	104	92	98
Superficie physique			
par personne	51	46	48
par actif	83	83	83
Superficie défrichée annuellement par actif	36	32	34
Superficies en vivriers			
par personne	46	36	40
par actif	73	67	70
Superficies en cultures industrielles (coton-café-tabac)			
par personne	18	14	17
par actif	31	25	28
Houe :			
par actif	1.3	1.2	1.2
par surface (ares)	83	47	64
Matchette :			
par actif	0,8	0.6	0.7
par surface (ares)	125	85	104
Hache :			
par actif	0.5	0.5	0.5
par surface défrichée (ares)	70	66	68

Il n'est pas possible de calculer les productions des différents produits, par manque des rendements par produit.

Cependant il nous a paru utile de dresser un tableau particulier donnant ce que nous avons appelé dans les deux études Centre et Ouest les "Superficies de production"⁽¹⁾

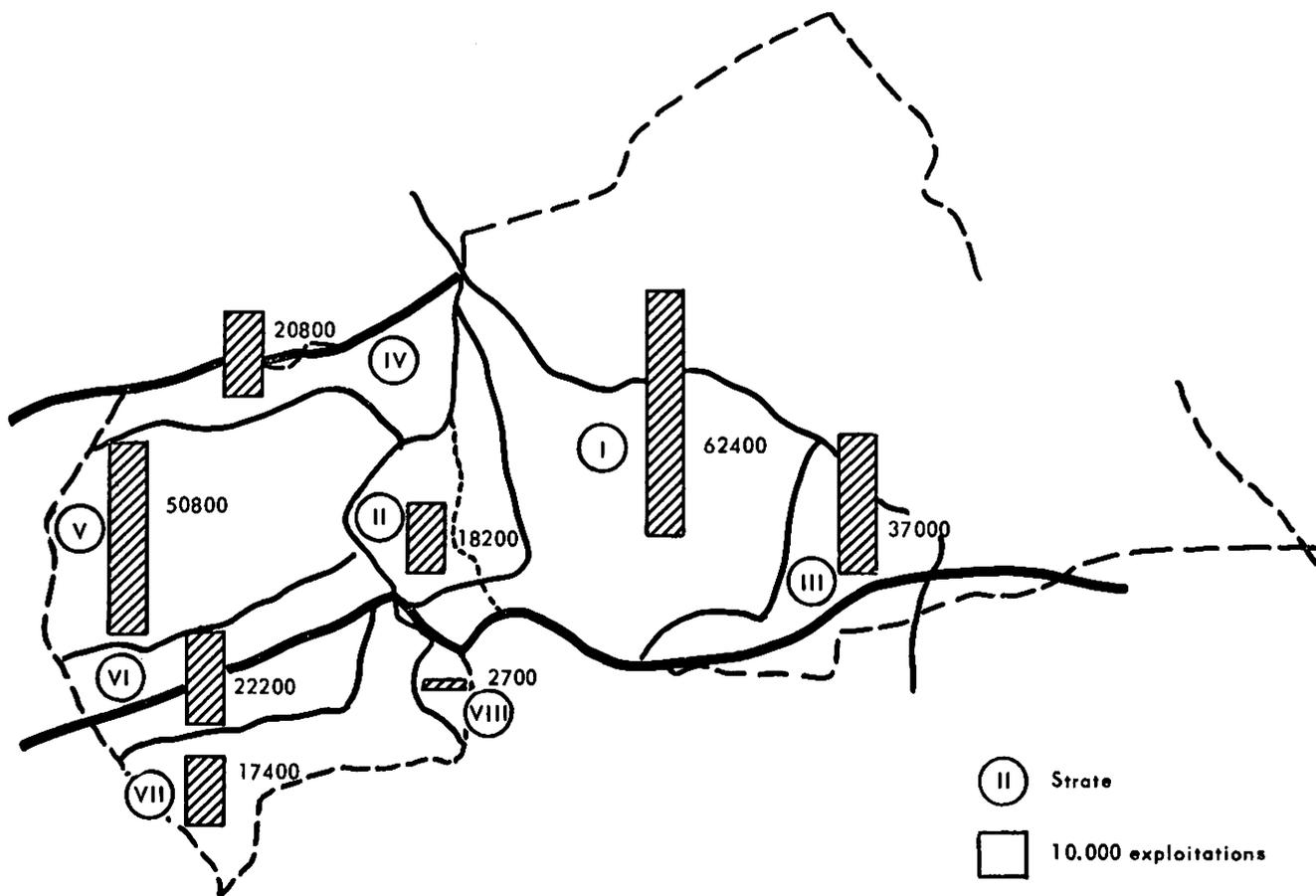
(1) après transformation des cultures en association en superficie fictives de cultures pures.

Si, par des études agricoles, on a pu estimer les rendements des différents produits, en multipliant ces rendements par les superficies théoriques de ce tableau on obtiendra une production globale assez proche de la réalité. Mais il faut se garder d'appliquer à ces chiffres de superficies des rendements obtenus dans d'autres pays sans prendre des précautions.

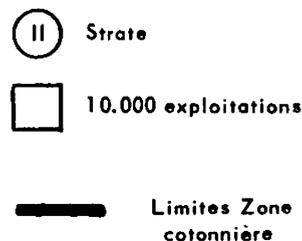
On y remarquera la superficie très importante consacrée au manioc : 245 000 hectares. Sur cette surface une large part ne sera pas récoltée et retournera à la brousse en fin de troisième année de culture. Il existe donc de larges réserves de manioc.

Les données moyennes par personne ou actif complètent le tableau général.

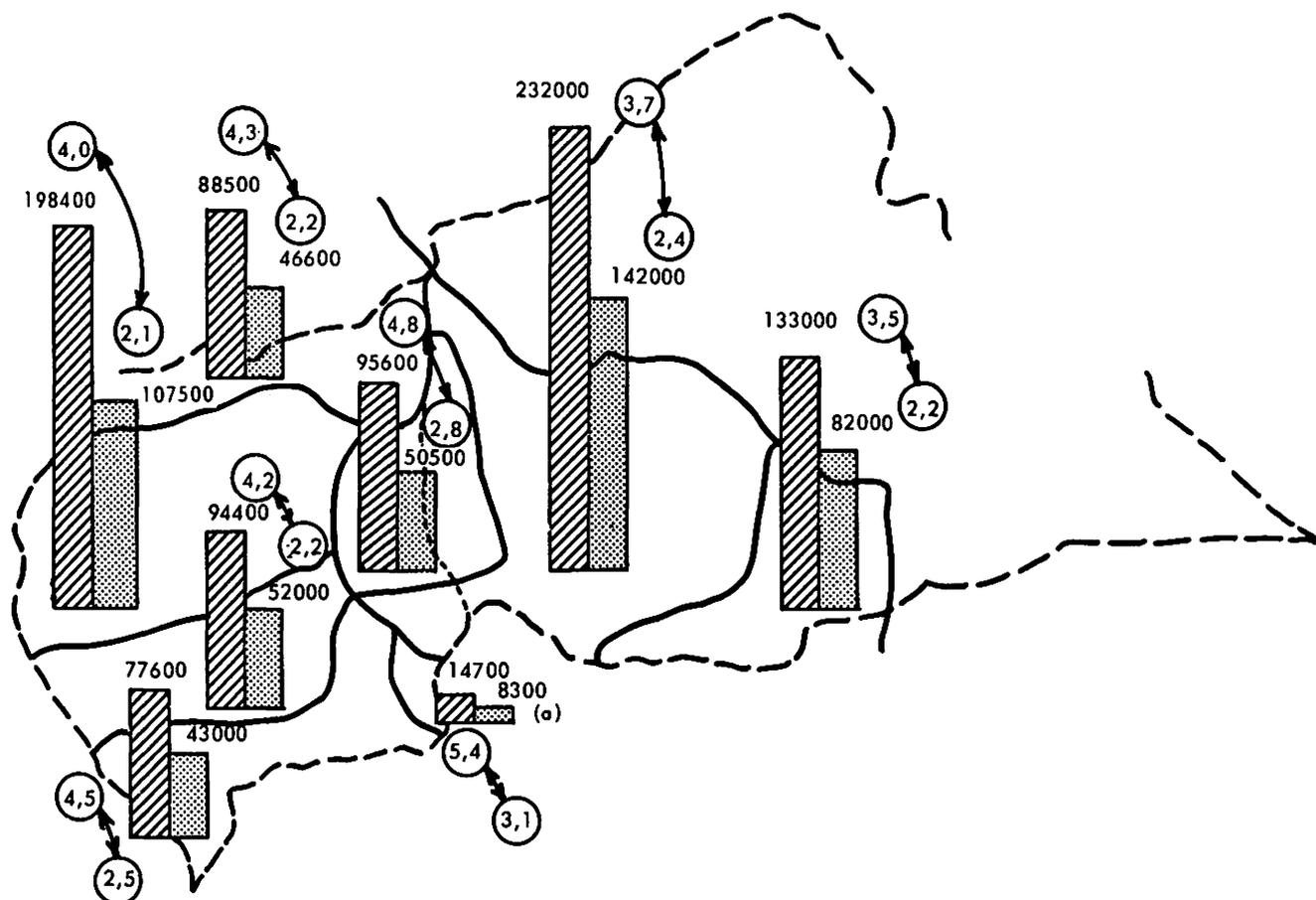
I. NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES



total Zone cotonnière	193000
total Zone non cotonnière	39000
Ensemble	232000



II. POPULATION AGRICOLE TOTALE ET ACTIVE



Population agricole totale 935 000

Population active agricole 541 000

○ 4,0 au total
 ↓
 ○ 2,2 actives

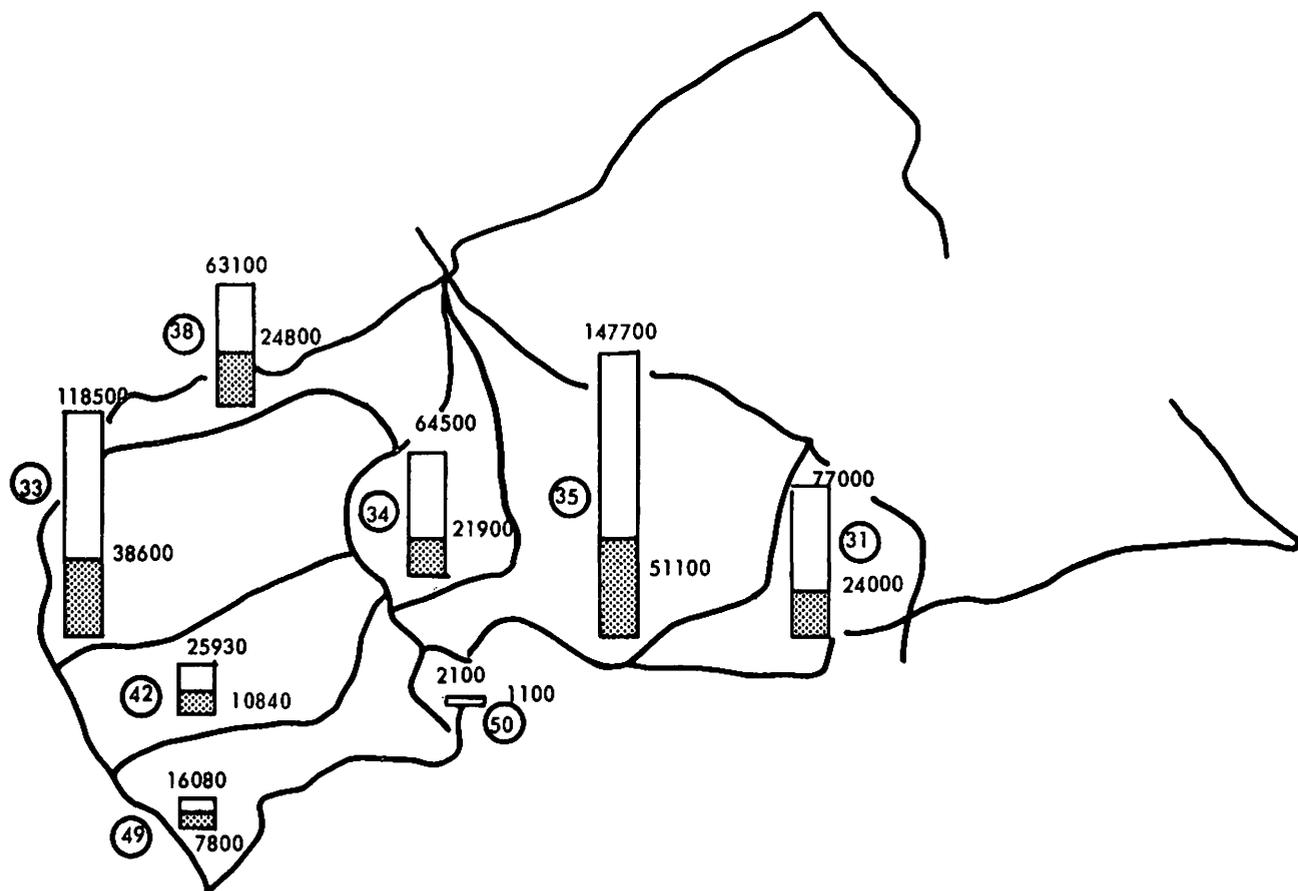
Nbres moyens de personnes par exploitation

□ 20.000 personnes

▨ population totale agricole
 ▤ population active agricole

(a) Bangui non compris

III SURFACE TOTALE CULTIVÉE, DÉFRICHEMENTS ANNUELS



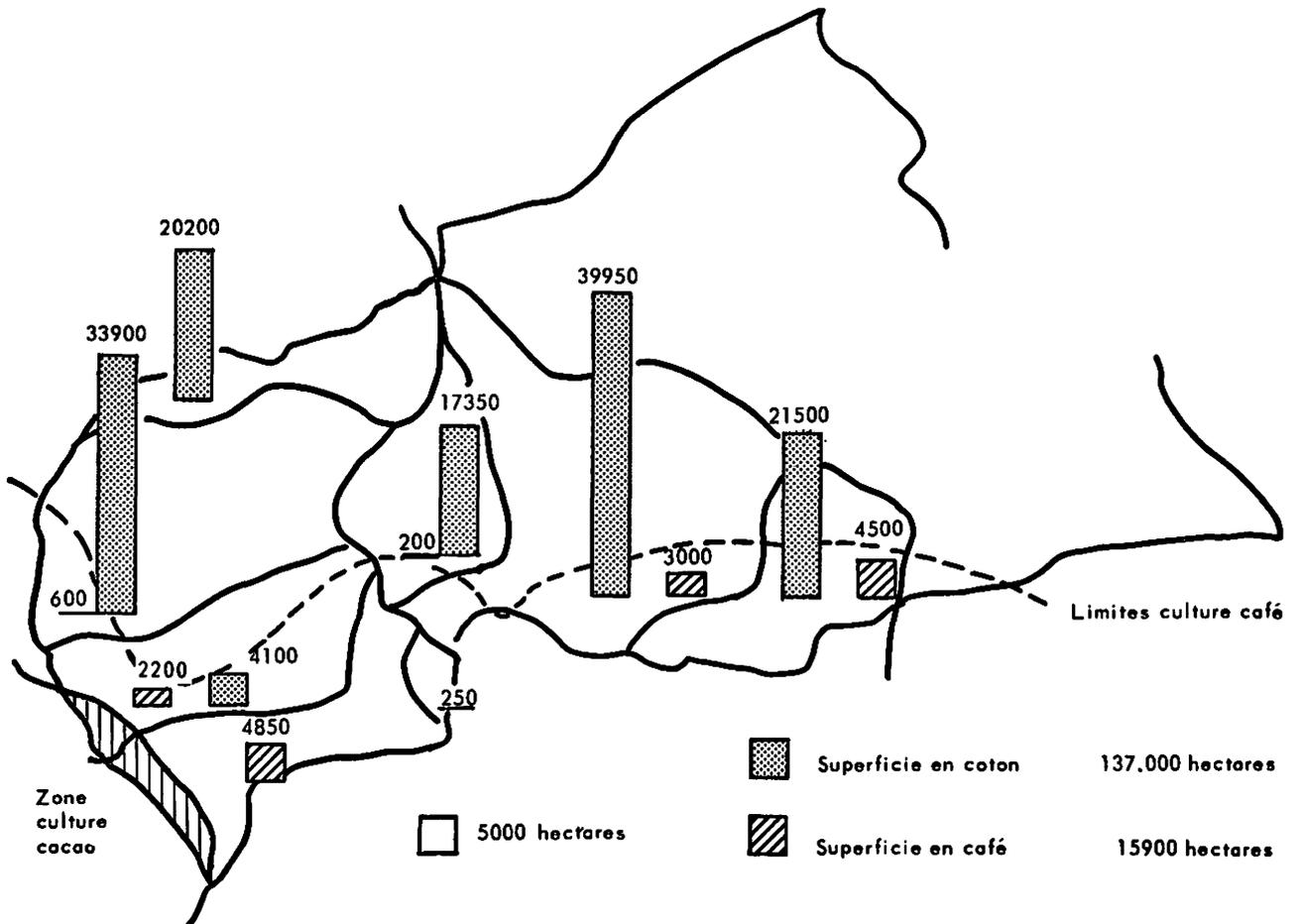
20000 hectares
0

	Superficie totale cultivée	515000
	dont	
	Défrichements annuels	183100

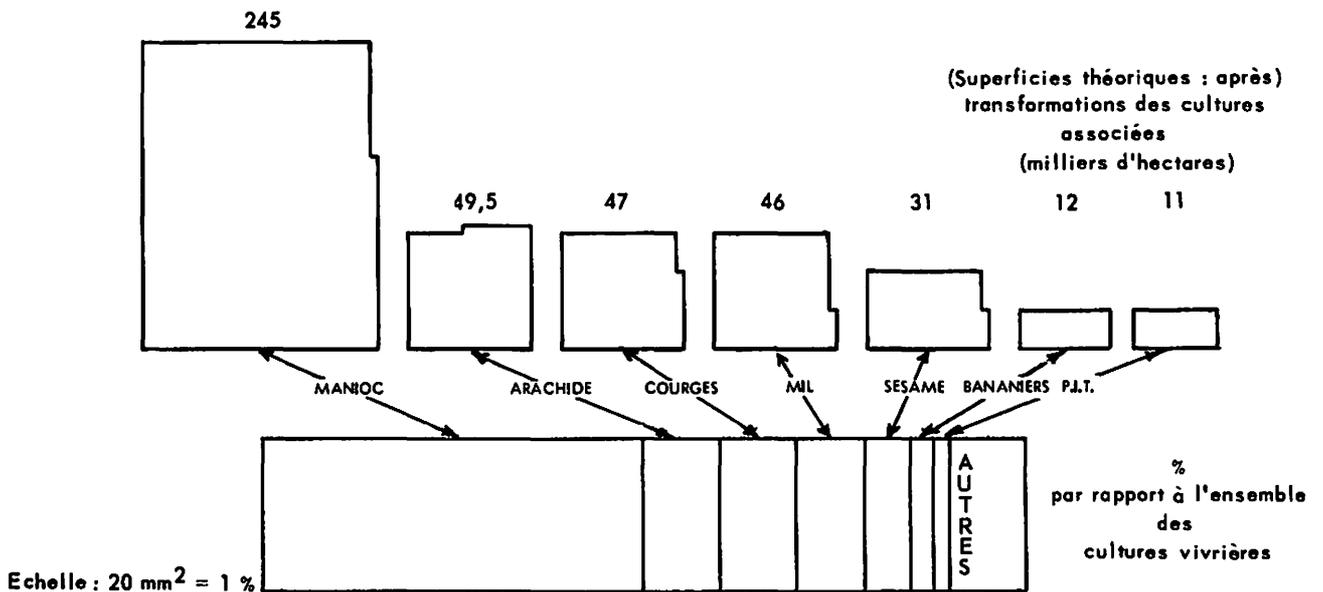
part en % des défrichements annuels sur la surface totale cultivée

(36)

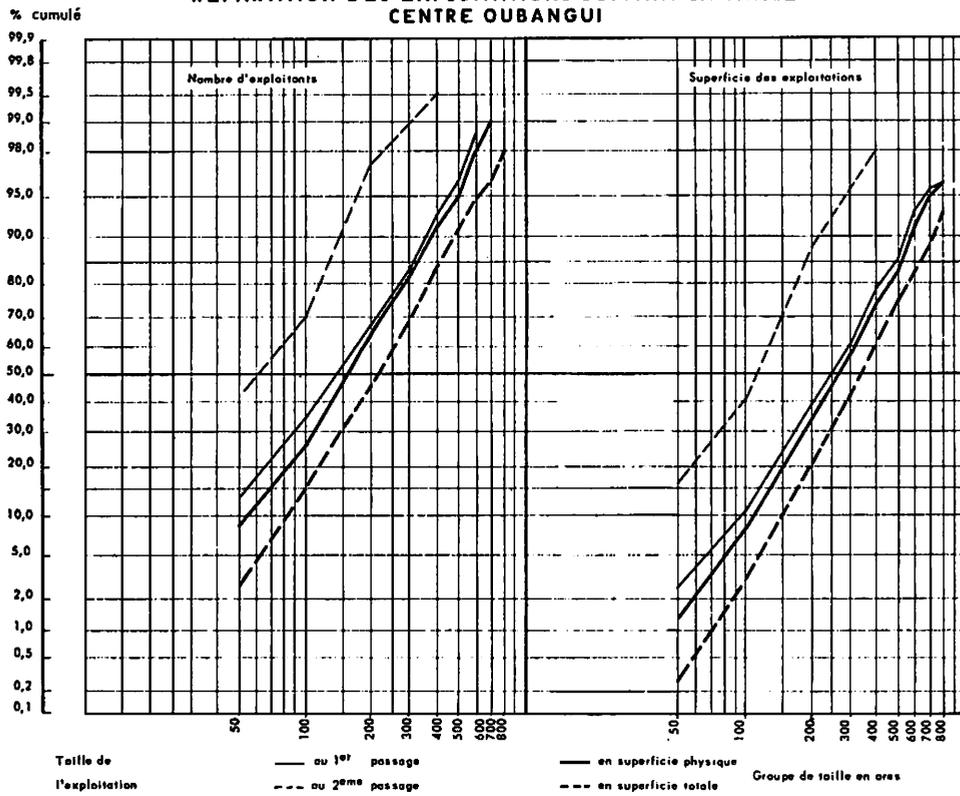
IV. CULTURES INDUSTRIELLES



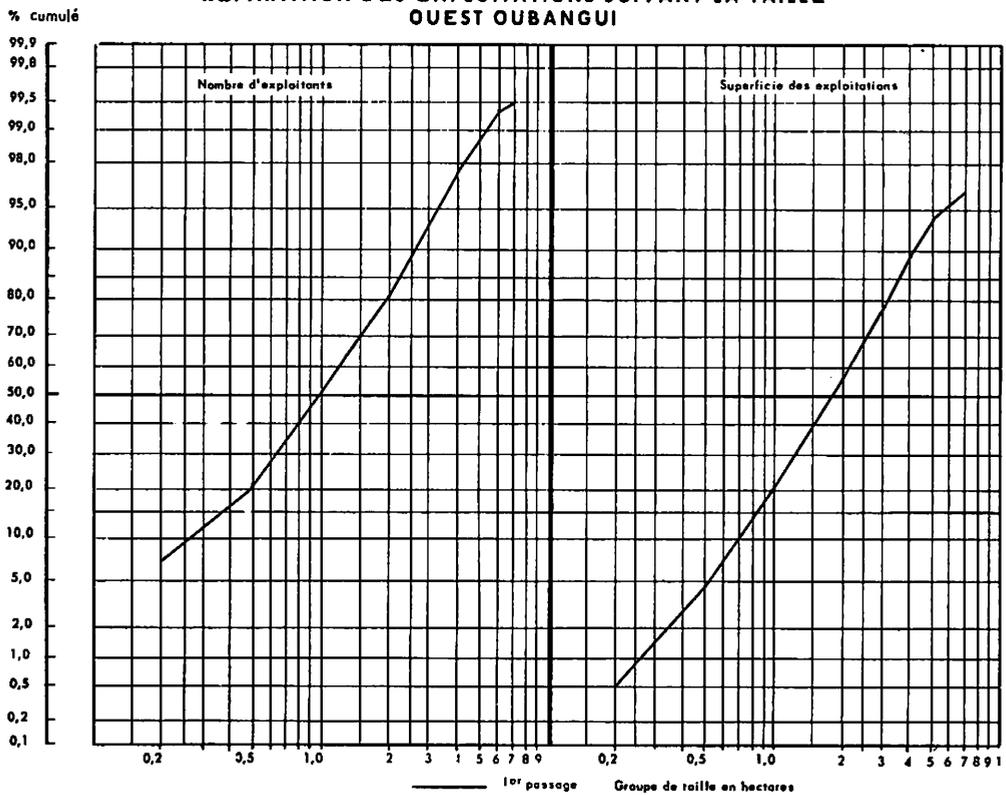
V. SUPERFICIES VIVRIÈRES CONSACRÉES AUX DIFFÉRENTES ESPÈCES



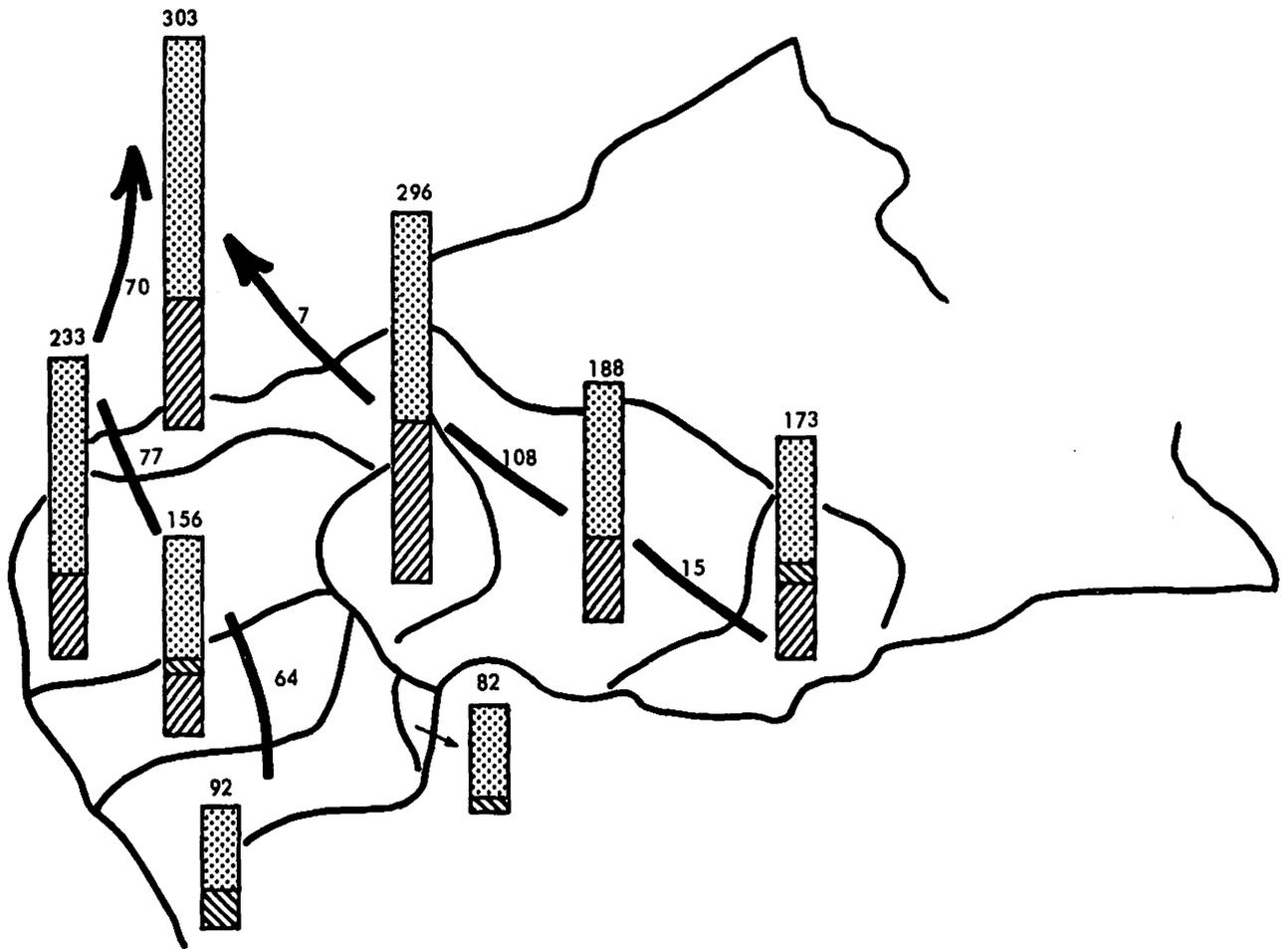
RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LA TAILLE CENTRE OUBANGUI



RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LA TAILLE OUEST OUBANGUI



VI. TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS SELON LES STRATES



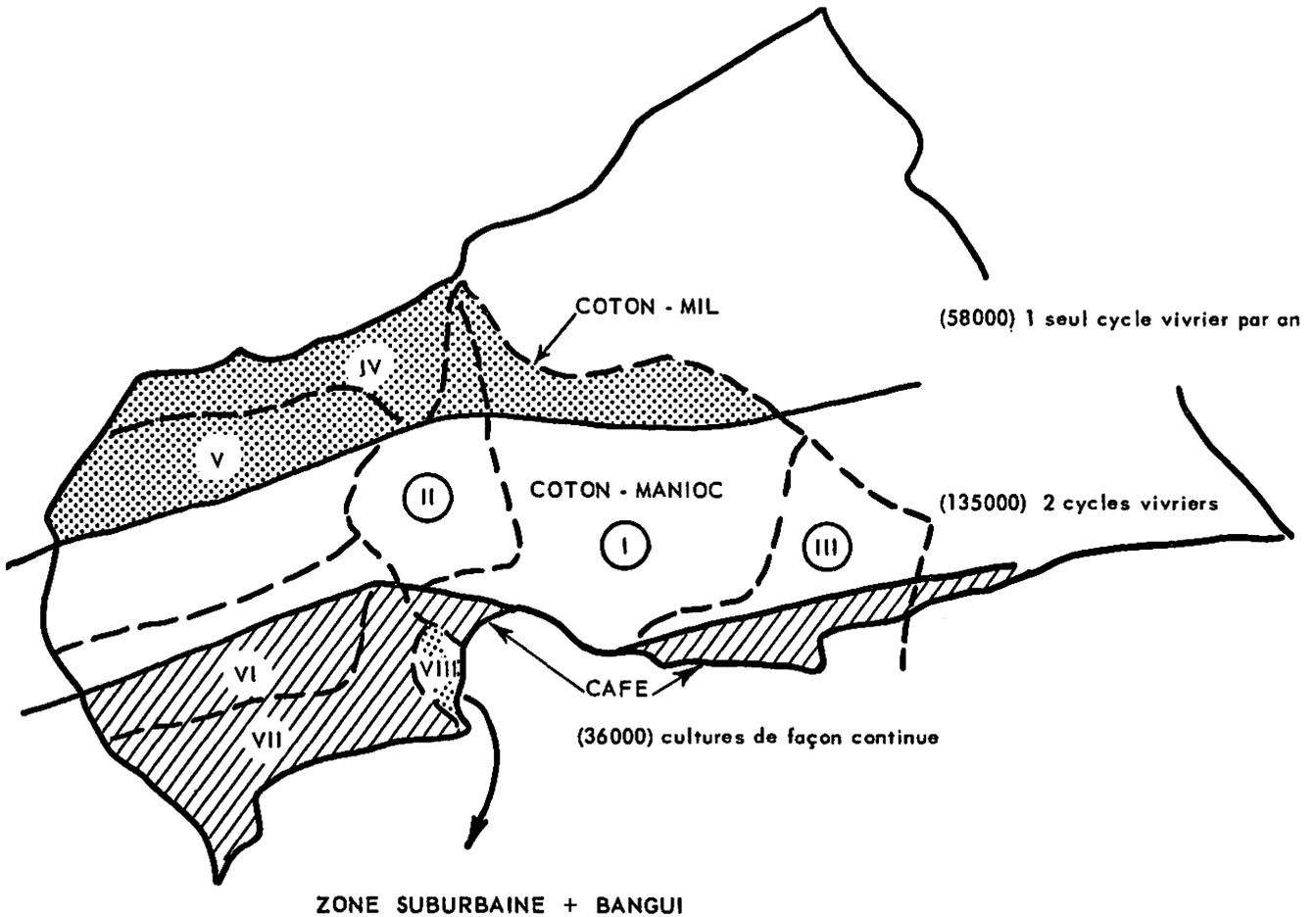
□ 30 ares

▨ Superficie en coton
 ▩ Superficie en café
 ▤ Superficie en vivriers

L'Accroissement de l'étendue des exploitations du Sud au Nord est très nettement marqué, les écarts sont notés sur les flèches.

VII. STRATES AGRICOLES

Nombre d'exploitations



Cultures

-  Coton - Mil
-  Coton - Manioc
-  Culture de façon continue (Café)

Les exploitations agricoles de la République Centrafricaine présentent bien des points communs. Elles se définissent essentiellement par :

- Leur type familial

L'exploitation s'identifie au ménage avec tout ce que cela entraîne :

- un nombre de personnes (ou d'actifs) peu élevé par exploitation
- une concentration nettement marquée des petites exploitations, l'étendue des terres cultivées étant liée à l'activité des membres adultes du ménage et à leurs besoins.

- Une production peu diversifiée

En principe, une culture industrielle (coton ou café selon le secteur) accompagnée de cultures vivrières destinées à la consommation familiale. Parmi les produits vivriers on peut noter la **généralisation du MANIOC**, qui, peu à peu, s'implante dans les zones où, traditionnellement, le mil était considéré comme aliment de base.

L'inexistence de marchés, et le manque de débouchés en dehors des quelques centres secondaires et de Bangui encouragent les exploitants à limiter leurs productions vivrières.

- Le respect de techniques culturales liées à la production du coton ou, en zone forestière, du café, techniques qui, dans tous les cas, ont pour but d'utiliser au maximum les terres défrichées par une succession rapide de cultures et la pratique des associations de plantes sur une même parcelle.

Il faut d'ailleurs reconnaître que leurs méthodes culturales sont parfaitement adaptées à leurs besoins, du moins en fonction de leurs possibilités actuelles. L'utilisation des soles cotonnières, le choix des terres, la nature des plantes associées, la rotation des cultures, la conduite même de l'exploitation, constituent autant d'éléments qui prouvent que les agriculteurs centrafricains agissent selon des règles dictées par une connaissance non négligeable de la valeur de leur sol.

Cependant, il existe un problème particulier, lié aux défrichements ou au renouvellement des terres en culture. Il semblerait que les exploitants reviennent trop rapidement sur les parcelles bien situées (proches du village, ou en bordure des routes : accès facile), **limitant ainsi la durée de "jachère"**. **L'épuisement des sols qui en résulte diminue chaque année les rendements des cultures.** Dans le cas des centres administratifs à forte concentration, cela entraîne une occupation continue du sol qui se traduit par la naissance de véritables auréoles d'érosion. Les environs de Bambari, Bouar, Alindao, Bossangao...sont, à ce point de vue, des exemples particulièrement marquants.

L'utilisation d'engrais, de fumure, étant pour le moment quasiment impossible, il s'avère nécessaire de prévenir les cultivateurs des dangers que comporte une remise en culture trop rapide d'anciennes parcelles, surtout si celles-ci ont déjà porté deux cycles de plantes (coton + vivriers).

- L'utilisation d'un outillage traditionnel très limité

La houe et la matchette, outils de base de l'agriculteur centrafricain, ne permettent pas à celui-ci d'entreprendre des travaux agricoles importants ou très divers, malgré une grande dextérité de maniement.

- Un désintéressement complet de l'élevage

Dans les exploitations, l'élevage se résume à l'entretien de quelques caprins et de volailles.

Le seul caractère qui se modifie d'une exploitation agricole à l'autre est celui de la superficie cultivée dans l'année. Cette variation provient tout simplement des climats (chutes de pluie) qui permettent ou non d'entreprendre un cycle ou deux de cultures vivrières au cours d'une campagne.

Dans le premier cas (celui des districts situés à la frontière Tchadienne) les cultivateurs compensent l'impossibilité du deuxième cycle par l'augmentation de leurs exploitations au moment des semis au 1^{er} cycle vivriers, par la reprise immédiate de la sole coton de l'année et son agrandissement si besoin en est.

Dans le second, les cultivateurs se limitent aux besoins immédiats.

Cette situation se traduit finalement par *une augmentation de la taille des exploitations du sud au nord*, augmentation d'autant plus importante que, dans le nord, le manioc fait place au mil qui, pour une production équivalente, demande beaucoup plus d'espace.

Ces résultats permettent de scinder le domaine en 4 strates homogènes au lieu des 9 strates retenues lors de notre enquête qui, rappelons-le, croisaient les cultures pratiquées et l'ethnie.

- Strate A Secteur de la culture du café comprenant la zone forestière et les rives de l'Oubangui entre Bangui et Bangassou
- Strate B1 Secteur nord de la savane oubanguienne où l'on cultive le coton, et le mil comme culture vivrière de base (1 seul cycle vivrier dans l'année).
- Strate B2 Le reste de la savane oubanguienne où le coton s'allie au manioc comme culture vivrière de base (2 cycles vivriers dans l'année).
- Strate C La zone de Bangui où l'agriculture est orientée vers la production vivrière nécessaire à l'approvisionnement de la capitale. Les grands centres Bouar, ██████████ Bambari, Bossangoa... peuvent être inclus dans cette strate.

BIBLIOGRAPHIE

- ENQUETE DEMOGRAPHIQUE CENTRE OUBANGUI - 1959
Méthodologie et résultats provisoirs.
Ministère de la Coopération - Paris - Mai 1960
- DONNEES DE BASE SUR LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Ministère de la Coopération - Paris - Avril 1961
- ENQUETE DEMOGRAPHIQUE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Résultats définitifs.
Ministère de la Coopération - Paris - Avril 1964
- L'EMPLOI DU TEMPS DU PAYSAN DANS UNE ZONE DE L'OUBANGUI CENTRAL
Ministère de la Coopération - Paris - Novembre 1961
- REVENU PROCURE PAR LA CULTURE DU COTON, ENQUETE CENTRE OUBANGUI, CANTON MALIKI.
Ministère de la Coopération - Paris 1960
- FORMATION ET CARACTERES DES CENTRES SECONDAIRES DANS LE CENTRE OUBANGUI
Ministère de la Coopération - Paris - Décembre 1960

